NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

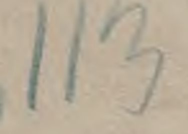
PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES



TOME SEPTIÈME

PREMIÈRE PARTIE



PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXIV

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE.

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME,

Faisant suite au DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE DE FRANCE, *qui paraissait avec* PRIVILÉGE DU ROI, *avant la révolution;*

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies historiques des Maisons souveraines de l'Europe.

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME SEPTIÈME.

A PARIS,

Au Bureau du NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE, rue de la Vrillière, n° 10.

Réimprimé en 1873-1874,

A LA LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE,

3, Quai Malaquais.

IMPRIMERIE DE E. CORNILLAC
A CHATILLON-SUR-SEINE (CÔTE-D'OR)

PRÉFACE.

L'abondance des matières me forcera à ne plus admettre dorénavant que des *articles généalogiques* dans le Nobiliaire universel ; et toutes les listes de présentation à la cour, celle des chevaliers de Malte, et tous objets particuliers, se publieront et se vendront à part. De cette manière, le Nobiliaire restera entièrement consacré aux généalogies.

Le public doit remarquer avec satisfaction que les trois quarts des généalogies mentionnées dans les sept volumes qui ont déjà paru, sont extraites du *Cabinet des ordres du Roi ;* c'est-à-dire que les maisons qui les ont fournies avaient toutes fait leurs *preuves de la cour*.

Je me suis fait un devoir, dans le cours de cet ouvrage, de rappeler au respect et à la reconnaissance de la nation les actes éclatants qui se sont multipliés, depuis vingt ans, de la part des gentilshommes français ; c'était une justice d'autant plus grande à leur rendre, qu'ils sont autant de monuments à élever à la gloire et à l'illustration de leurs familles. Après une révolution aussi funeste que celle que nous ve-

nons d'éprouver, il est juste que chacun mette au jour la conduite publique qu'il a tenue, afin que les amis sincères de la dynastie qui nous gouverne, se reconnaissent tous dans cet ouvrage, comme dans un miroir historique destiné à réfléchir leur fidélité et leur dévoûment envers le Prince et la Patrie ; de cette manière la noblesse sera présentée sous le véritable aspect qui lui convient.

J'avais pensé donner cet ouvrage sous la forme de *dictionnaire ;* mais plusieurs membres de la noblesse m'ayant fait observer que les familles dont les noms commencent par les dernières lettres de l'alphabet, se trouveraient rejetées à une époque trop éloignée, je me suis déterminé à le faire paraître sans aucun égard pour l'ordre alphabétique. On sentira effectivement que, de cette manière, l'ouvrage marchera plus rapidement, puisque chaque famille pourra y être mentionnée dès aujourd'hui, sans attendre le tour qui lui aurait été irrévocablement assigné s'il eût fallu suivre l'ordre des lettres de l'alphabet. Et comme à la fin de chaque volume il y aura une table indicative des noms des familles qui s'y trouveront relatées, et que l'ouvrage sera en outre terminé par une autre table générale, cela remplira absolument le même but qu'un dictionnaire. Le prix de l'insertion de chaque article est de 20 francs, 30 francs, 40 francs, plus ou moins, selon qu'il est considérable. Le prix du volume, qui est de 7 fr. 50 c., se paye à part quand on le livre.

Je préviens aussi Messieurs les gentilshommes que j'ai acheté les papiers qui composaient le cabinet de feu M. LACHENAYE DES BOIS, *auteur de l'ancien Dictionnaire de la noblesse ;* ceux de M. BADIER, qui en a été le continuateur,

et tout ce qui restait du cabinet de l'infortuné comte de WAROQUIER. Cette précieuse collection, qui intéresse plus de vingt mille familles, me met à même de fournir des enseignements utiles à tous les membres de la noblesse de France ; car il est peu de chefs de maisons nobles dont je ne possède actuellement des mémoires, et sur lesquels je n'aye des documents de la plus haute importance.

Leurs Majestés l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, la famille royale de France, le roi de Prusse, le prince de Condé, madame la duchesse douairière d'Orléans, et plusieurs autres princes et princesses de l'Europe, ont honoré cet ouvrage de leur souscription ; et tout récemment encore (4 octobre 1815), Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Angoulême a daigné me faire écrire qu'il voyait avec intérêt l'entreprise que j'ai formée.

Les mémoires, titres et renseignements doivent être adressés, *port franc*, rue de la Vrillière, n.° 10, à M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies historiques des maisons souveraines de l'Europe, et du Nobiliaire universel de France.

NOBILIAIRE UNIVERSEL,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL de la NOBLESSE.

ABOVILLE (D'), famille ancienne, originaire de Normandie, où elle existe encore de nos jours. Elle a une de ses branches établie en Picardie, et une autre en Lorraine. Elle a fourni de temps immémorial des officiers au service du roi; elle compte plusieurs de ses membres qui ont eu de la célébrité.

Michel D'ABOVILLE, chevalier et baron de Lahaye et Champeaux, capitaine d'une compagnie d'ordonnance sous le roi Jean, fut tué à la bataille de Poitiers, en 1356. Il avait épousé Isabelle de Longueil, fille du connétable de Normandie, dont sortit :

Nicolas D'ABOVILLE, qui épousa Adrienne de Covert, duquel mariage est issu :

Jefroy D'ABOVILLE, qui épousa N..... de Suarde.

I. Pierre D'ABOVILLE, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Douville, de Montagu, de Cosville, et patron desdits lieux, eut pour fils :

II. Benoît d'Aboville, écuyer, seigneur de Ruvilly. Il vivait en la paroisse de Gonneville, pays de Cotentin, et laissa :

III. Thomas d'Aboville, écuyer, seigneur de Ruvilly, lequel eut six fils de son mariage avec demoiselle Jeanne Husay, tous six dits *écuyers*, et maintenus en leurs titres et priviléges de noblesse comme nés, extraits et procréés *d'ancienne race et de famille noble*, par lettres-patentes données sous le grand sceau, à Lyon, le 5 février 1456. Ces six fils furent :

1.° Guillaume, qui a eu quatre fils : 1.° Pierre, 2.° Jean, 3.° Jean, et 4.° Guillaume. Jean d'Aboville, écuyer, laissa : Martin d'Aboville, écuyer, qui se maria le 17 octobre 1583 ;
2.° Gilles, dont l'article suit ;
3.° Jacques, qui fonda la branche rapportée ci-après ;
4.° Thomas d'Aboville ;
5.° Jean, qui laissa pour fils François d'Aboville, écuyer, qui quitta la paroisse de Gonneville pour habiter celle de Sagny, vicomté de Bayeux ;
6.° Michel, qui se trouvait à Bordeaux lors de la mort de son père ; il envoie sa procuration, en date du 10 novembre 1475, pour être compris dans le partage de la succession.

IV. Gilles d'Aboville, écuyer, fut père de :

1.° Guillaume, mort sans postérité ;
2.° Jean, Ier du nom, qui suit ;
3.° Jean, écuyer, mort sans postérité.

V. Jean d'Aboville, Ier du nom, écuyer, épousa Michelle Hubert. De ce mariage est issu :

VI. Pierre d'Aboville, écuyer, qui, en 1559, épousa Martine le Coq, et de ce mariage sortit :

VII. Guillaume d'Aboville, écuyer, marié, en 1587, à Florence Gosman. De ce mariage est issu :

VIII. Nicolas d'Aboville, écuyer, qui, en 1629, épousa Marie Pinabel. De ce mariage sont nés :

1.° François d'Aboville, sieur Desjardin, marié, en 1671, à Françoise Duval Neuve ;
2.° Thomas d'Aboville, écuyer, qui suit :

IX. Thomas d'Aboville, écuyer, sieur Duvigney, épousa, en 1675, Jeanne Truffer. De ce mariage sont issus:

1.° Antoine d'Aboville, écuyer, né en 1675, capitaine d'infanterie, nommé chevalier de Saint-Lazare en 1722; il mourut après douze campagnes dans les troupes du roi;

2.° N.... d'Aboville, écuyer, tué à la bataille de Luzara, en 1702;

3.° N.... d'Aboville, écuyer, tué à la bataille de Ramillies, en 1706;

4.° N.... d'Aboville, } écuyers, morts à Gonneville,
5.° N.... d'Aboville, } étant au service du roi;

6.° Bernardin d'Aboville, dont l'article suit;

7.° N.... d'Aboville, sieur de Douville, capitaine au régiment du marquis de Vibray, dragons, tué au siége de Fribourg, en 1744; il était en sa quarantième année de service,

8.° Julien d'Aboville, né à Gonneville, près Valognes, le 11 avril 1687; lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier inspecteur général de l'artillerie et lieutenant du grand-maître Louis-Charles de Bourbon, pour le département de Flandre, jouissant du droit de *committimus* en la grande chancellerie, et autres priviléges et exemptions, et droits des officiers commensaux de la maison du roi, il servait de la manière la plus brillante depuis 1704, soit en Italie, en Espagne, en Flandre ou en Allemagne; ayant fait toutes les campagnes jusqu'en 1757, pendant lequel temps il s'est trouvé à trente-quatre siéges, plusieurs batailles et grand nombre d'affaires où à plusieurs reprises il fut blessé. Il avait eu, pendant plusieurs campagnes, le commandement en chef de l'artillerie des armées, sous le maréchal de Saxe, dont il reçut une lettre de félicitation autographe que la famille conserve, et dont copie est en note ci-après. Il avait épousé en 1739, noble dame Jeanne Duchenne, veuve du sieur de Rohault, lieutenant de roi, commandant à la Fère, mourut sans enfants, dans cette place, en 1773

(Voyez le Mercure de France, mois d'avril 1739, page 810).

9.° Marie-Thérèse d'Aboville, qui fut mariée à noble homme N... de Breuilly, écuyer, et dont sortirent Louis-Charles de Breuilly, officier d'artillerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et Pierre-François de Breuilly, également officier d'artillerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui mourut en émigration, ainsi que les deux fils qu'il avait eus de noble dame N.... de Ronty, fille de N.... de Ronty, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Richecourt, près la Fère. Ces deux fils, morts à Sainte-Lucie en...., servaient dans la légion de Bussy. Charles de Breuilly, dont il est parlé ci-dessus, eut une fille qui fut mariée au comte de Flavigny, officier supérieur des gardes-du-corps, qui périt à Paris en 1794, victime du tribunal révolutionnaire.

X. Bernardin d'Aboville, écuyer, né à Gonneville, près Valognes, entré au service dans le grade d'officier, en 1705, mourut en 1730 ; il était alors chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et commissaire provincial d'artillerie à Brest ; ce qui équivalait au grade de colonel. Il avait épousé, en 1729, Marie-Anne de Bonnemet, fille de noble homme César de Bonnemet, sieur de Penanru. De ce mariage naquit :

XI. François-Marie d'Aboville, né à Brest le 24 janvier 1730, actuellement existant, avec titre de comte et de pair de France, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Cincinnatus, membre de plusieurs académies savantes; entré au service en 1744, il s'est trouvé entre autres batailles à celles de Fontenoy et de Lawfeld. Etant alors aide-de-camp de son oncle Julien d'Aboville, commandant en chef l'artillerie des armées aux ordres du maréchal de Saxe (1), il eut plu-

---

(1) *Copie d'une lettre écrite de la main du maréchal de Saxe, à M. d'Aboville.*

A Gand, le 5 novembre 1745.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de

sieurs fois occasion d'admirer l'extrême tranquillité de ce célèbre guerrier au moment des actions les plus vives; commandant en chef l'artillerie de l'armée de M. le comte de Rochambeau, dans la guerre de 1780, il eut la plus grande part à la paix de 1783, par la prise de la place de Yorck (1), où l'armée anglaise s'était retirée; ce qui fit dire au lord Cornwalis qui commandait cette armée, que c'était au colonel d'Aboville qu'il avait remis son épée (2). Nommé brigadier des armées du roi en

---

m'écrire le 2, dans laquelle vous me faites celui de me communiquer les ordres que vous avez reçus de S. A. S. monseigneur le comte d'Eu, pour le licenciement des officiers et de l'équipage d'artillerie qui a été pendant cette campagne à vos ordres; je vois aussi par la même lettre que M. de Labinant reste à Gand, et le nombre des officiers que vous destinez au service des vingt-cinq pièces que nous gardons pendant l'hiver. Je ne puis, au reste, vous exprimer, Monsieur, combien je suis content de la façon dont l'artillerie a servi pendant cette campagne; on s'attend toujours à de grandes choses de la part d'un corps aussi respectable et en possession depuis long-temps de bien servir le roi; mais on peut dire qu'il s'est surpassé cette campagne, et que tous les éloges qu'on pourrait donner à MM. les officiers qui ont été employés à nos opérations, sont au-dessous de la distinction avec laquelle ils ont servi. Je leur rendrai toujours, avec beaucoup de plaisir, ce témoignage, trop heureux si le bien que je me propose d'en dire peut leur être bon à quelque chose; quant à vous, Monsieur, vous savez la façon distinguée dont je pense sur votre compte, et la justice que je rends à vos talents et à votre expérience : vous me ferez un vrai plaisir de me mettre à même de vous donner des preuves de ces sentiments et du parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur. *Signé*, M. de Saxe.

(1) *Copie d'une lettre du Ministre de la guerre à M. le comte de Rochambeau, en date du* 5 *décembre* 1781.

Le roi a été on ne peut pas plus satisfait, Monsieur, de la valeur et du zèle avec lequel le corps royal de l'artillerie a servi sous vos ordres au siége d'Yorck. Sa Majesté rend à cet égard justice aux officiers et soldats qui y ont été employés; je vous prie de vouloir bien le leur témoigner de sa part aux uns et aux autres. Elle a accordé à quelques-uns des officiers les grâces dont je joins ici l'état : vous y trouverez M. d'Aboville compris pour le grade de brigadier d'infanterie, comme la récompense de la distinction avec laquelle il a dirigé les travaux de l'artillerie pendant le siége. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé*, Ségur.

(2) *Copie d'une lettre du Ministre de la guerre, à M. d'Aboville, commandant l'équipage d'artillerie à l'armée de Rochambeau.*

A Versailles, le 26 novembre 1781.

M. le duc de Lauzun m'a remis, Monsieur, la lettre que vous m'avez

1781, il fut fait maréchal de camp en 1788, lieutenant-général en 1792; il commandait en chef l'artillerie à la bataille de Valmy, et l'on sait que cette arme a décidé le succès de cette journée. Rappelé de l'armée en octobre 1793, et incarcéré comme noble, ainsi que presque tous les membres de sa famille, dont plusieurs furent alors victimes du régime révolutionnaire, il ne quitta la maison de réclusion où il se trouvait, à Soissons, que pour aller diriger les travaux de l'artillerie pour la reprise des places de Valenciennes, Condé, Landrecy et le Quesnoy, qui étaient tombées au pouvoir des Autrichiens; après quoi il fut chargé de parcourir toutes celles de la Belgique et de la Hollande, pour y inspecter l'artillerie. De retour en France, il fut nommé président du comité central de l'artillerie. La charge de premier inspecteur général fut rétablie pour lui. M. de Gribauval, mort en 1789, en avait été le dernier pourvu; elle équivalait à celle des anciens grands-maîtres de l'artillerie, dont les deux derniers étaient des princes de la famille royale. M. d'Aboville, passé au sénat en 1802, fut en 1803 l'un de ses vice-présidents, et, la même année, titulaire de la sénatorerie de Besançon et grand-officier de la Légion d'honneur. En 1804, il remplit la mission honorable d'aller jusqu'à Alexandrie, en Piémont, au-devant du pape Pie VII, pour recevoir Sa Sainteté à la frontière, et l'accompagner jusqu'à Paris. En 1807, il se rendit à Brest en qualité de gouverneur, ayant sous ses ordres toutes les troupes de terre et de mer, ainsi que les gardes nationales. Entre autres voyages dans sa sénatorerie, il en fit un, en 1811, pour l'installation de la haute cour de justice à Besançon. En 1809, il se rendit en Belgique, où il eut le commandement d'une réserve destinée au secours du port d'Anvers, menacé par les Anglais. A la restauration, en 1814, le roi, prenant en considération

---

fait l'honneur de m'écrire le 20 du mois dernier, pour m'informer du détail des travaux de l'artillerie pendant le siége d'Yorck; leur succès garantit assez l'intelligence avec laquelle ils ont été dirigés par vous, ainsi que le zèle et la valeur avec lesquels ils ont été exécutés par les officiers et par les détachements du corps royal qui y ont été employés sous vos ordres. Le roi a vu avec beaucoup de satisfaction le compte que je lui ai rendu de l'unanimité des témoignages de l'armée sur la manière dont ils ont servi et sur la distinction particulière que vous vous y êtes personnellement acquise. J'ai l'honneur, etc. *Signé*, SÉGUR.

les longs services de M. le comte d'Aboville, Sa Majesté daigna le nommer à la chambre des pairs et lui accorder le grade de commandeur dans l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. François-Marie d'Aboville a épousé, le 16 mai 1771, demoiselle Angélique-Gabrielle Martin de Vraine, fille de Etienne - Firmin Martin de Vraine, écuyer, seigneur de Brandousy en Thiérache, et de demoiselle Marie-Anne-Gabrielle de Poix de Clairant de la Motte, fille du sieur de Poix de Clairant dc la Motte, seigneur de Brandousy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant de roi à Guise. De ce mariage sont nés :

1.° Augustin-Gabriel, dont l'article suit;

2.° Augustin-Marie, dont l'article viendra après celui de son frère;

3.° Jeanne-Gabrielle, née à la Fère le 29 juin 1772, mariée, le 20 avril 1795, à François Lemaistre, alors commissaire des poudres et salpêtres, depuis inspecteur général dans le même service, aujourd'hui conseiller de préfecture du département de l'Aisne, et commandant de la garde nationale à la Fère. Il prit part à la défense de cette place en 1814, et fut, cette même année, nommé par le roi chevalier de la Légion d'Honneur; en 1815, il a coopéré de nouveau et a eu la plus grande part à la défense de la Fère que les habitants, entièrement dévoués au roi, ont conservée à Sa Majesté. Il est né deux filles de ce mariage, savoir : Uranie Lemaistre, née à la Fère, le 19 février 1796, et Clarice Lemaistre, née aussi à la Fère, le 2 novembre 1798.

XII. Augustin-Gabriel d'Aboville, né à la Fère le 20 mars 1774, entré au service, avec grade de lieutenant à la suite, dans le régiment de Toul, artillerie, en mars 1789, capitaine en 1792, chef de bataillon en 1800, colonel en 1804, maréchal de camp le 14 mars 1809, a fait toutes les campagnes; depuis le commencement de la guerre de 1792, hors la dernière de 1815, et une interruption de onze mois dans ses services, temps qu'il passa en réclusion, sous le règne de la terreur. Peu de temps après la bataille de Marengo, il fut directeur général des parcs d'artillerie de l'armée d'Italie; il fut chargé,

à la reprise des hostilités, en l'an 1800, de jeter le premier pont de bateaux qui servit à l'armée française pour le passage de l'Adige à Bussolengo, en présence et malgré la résistance de l'armée autrichienne ; peu de jours après il prit part aux siéges des châteaux de Véronne ; à la signature de la paix, il fut chargé de diriger les épreuves qui se firent à Milan sur le tir des boulets creux. Son rapport a été inséré au Moniteur. Envoyé en Zélande en 1803, pour en armer les places et les côtes, il mit l'île de Walcheren, et particulièrement la place de Flessingue, dans le plus bel état de défense ; ce qui lui valut des lettres de satisfaction du ministre de la guerre et du premier inspecteur général de l'artillerie. Appelé en l'an 12 à la direction générale des parcs d'artillerie de l'armée francaise en Hollande, il fait en Allemagne la brillante campagne d'Austerlitz ; chargé de faire conduire de Vienne en Autriche un matériel considérable d'artillerie pour l'armement des places d'Italie, il reste en ce dernier pays, où il commande l'artillerie du deuxième corps ; appelé à l'expédition de Portugal, sous le général Junot, il prend la part la plus active à tous les événements militaires de cette campagne, à la suite de laquelle il fut fait maréchal de camp ; il commande ensuite l'artillerie du huitième corps, en Espagne ; fait une nouvelle campagne en Portugal, après la prise de la Corogne et du Férol, où il prit part, et se trouvant ensuite enfermé dans la place de Thuy avec la plus grande partie du matériel d'artillerie de l'armée, il se maintient contre des forces très-supérieures et contre la place de Valencia, située à un quart de lieue, et dominant beaucoup celle de Thuy. Il se conduisit dans cette circonstance de manière à mériter une lettre de félicitation du général en chef, qui voulut bien lui attribuer la conservation de la place de Thuy et le salut d'une partie de l'armée et de presque tout son matériel, dont la perte avait été regardée comme inévitable. Passé au commandement de l'artillerie du premier corps, sous M. le maréchal duc de Bellune, ce fut cette artillerie, composée de trente-huit bouches à feu, qui, à la bataille de Talavera, fit éprouver une perte considérable à l'armée anglaise, commandée par Wellesley, aujourd'hui Wellington ; ayant joint au commandement de l'artillerie du premier corps, lorsque l'armée eut fait la conquête de l'Andalousie, celui

de la même arme au siége de Cadix, ce fut lui qui prit le fort de Matagorda, ce qui lui valut le grade de commandant de la Légion d'honneur, et qui eut la plus grande part au salut de six cents officiers et de neuf cents soldats français prisonniers de guerre sur des pontons espagnols mouillés en rade de Cadix ; il fut blessé légèrement et renversé du même coup de canon qui tua le lieutenant-général Senarmont, officier général de la plus grande distinction, le colonel de Gennes et le capitaine Pinondèle, officier d'artillerie de beaucoup de mérite ; il commanda l'artillerie au siége de Tarifa, en 1811 ; en 1813, il fut directeur général de l'artillerie en Espagne : il a été assez heureux, lors de l'évacuation de ce royaume, pour sauver une soixantaine de bouches à feu qui sont arrivées à Baïonne après la malheureuse affaire de Victoria, résultat qui lui a coûté le sacrifice de ses propres équipages, et qu'il n'eût point obtenu s'il se fût retiré la veille de la bataille, conformément à la nature de ses fonctions et au désir du général en chef. Il perdit dans cette circonstance des mémoires et papiers fort intéressants, et notamment toutes ses lettres de service, du nombre desquels se trouvaient plusieurs témoignages flatteurs de satisfaction du ministre de la guerre et de MM. les généraux en chef sous lesquels il a servi. A la restauration de 1814, il s'empressa de se rendre à Calais, pour y jouir du bonheur de voir notre auguste monarque au moment de son retour en France. C'est alors que Sa Majesté daigna lui adresser des paroles si flatteuses pour lui et sa famille, qu'on croit devoir les rapporter ici : « M. d'Aboville, avez-» vous encore M. votre père ? — Oui, Sire ; il est, je » crois, le doyen des généraux qui se trouvent en France, » et peut-être le seul encore existant qui se soit trouvé » aux batailles de Fontenoy et de Lawfeld. — Je le sais, » dit le Roi, et je n'ignore pas non plus que vous mar-» chez sur ses traces ; *bon chien chasse de race* : ce dire » est populaire, mais il est juste, il rend bien ma pen-» sée, et je suis persuadé, M. d'Aboville, que vous ne » le prendrez pas en mauvaise part. » Indépendamment des grades dans l'armée, Augustin-Gabriel d'Aboville a reçu plusieurs autres récompenses de ses services : il fut officier de la Légion d'honneur dès l'institution de cet ordre, nommé commandant dans ladite légion le 23 juin

1810; il avait été fait chevalier de la Couronne de Fer en 1807; il fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en juin 1814. Il se trouve employé aujourd'hui, dans son grade de maréchal de camp, en qualité de commissaire du roi près la régie générale des poudres et salpêtres. Il avait, en 1808, reçu le titre de baron; mais sa présence continuelle aux armées et son éloignement de France, ne lui a permis qu'en 1814 de faire les démarches nécessaires pour l'obtention de ses lettres-patentes que le Roi voulut bien lui faire délivrer.

XII. Augustin-Marie D'ABOVILLE, frère puiné du précédent, né à la Fère, en Picardie, le 12 avril 1776, reçu élève sous-lieutenant d'artillerie au printemps de 1792, est entré, en octobre de la même année, en qualité de lieutenant dans le septième régiment d'artillerie. C'est à cette époque qu'il a commencé à servir dans les armées, où il a fait toutes les campagnes, hors la dernière de 1815, et une interruption de onze mois de réclusion sous le régime de la terreur; capitaine en 1795, chef de bataillon en 1803, major du deuxième régiment d'artillerie à cheval en 1804; il eut, en 1805, le commandement de l'artillerie d'une expédition sous les ordres de M. le lieutenant-général comte de Lauriston, qui partit de Toulon pour la Martinique. Au retour de l'expédition, l'escadre soutint un combat à trois cents lieues environ au sud du cap Finistère, contre l'escadre anglaise commandée par l'amiral Calder. Il eut, pendant l'action, le commandement de la batterie de 36 du vaisseau le *Bucentaure* qu'il montait. Colonel d'artillerie en 1806, il fut, en 1808, appelé au commandement de l'artillerie à cheval de la garde. C'est dans cette fonction, et ayant sous ses ordres une batterie de trente bouches à feu, qu'il eut le bras et l'épaule du côté droit emportés d'un boulet de canon à Wagram; il fut nommé maréchal de camp sur le champ de bataille. Il avait été fait officier de la Légion d'honneur pour avoir, dans la campagne de 1807, sur les bords de la Passarge, sauvé le parc de réserve d'artillerie du sixième corps, au moment où il allait tomber au pouvoir d'un parti de cosaques. Le 29 mars 1814, on lui donna le commandement de l'artillerie de la défense de Paris. L'ennemi parut le soir

même. Malgré le peu de temps pour faire les dispositions, et le défaut de moyens suffisants, il a éprouvé une plus forte résistance qu'on aurait pu le croire Nommé au commandement de l'école d'artillerie à la Fère, il empêche, le 10 mars 1815, cet établissement de tomber au pouvoir d'une conspiration qui malheureusement n'a pu, à cette même époque, être étouffée sur d'autres points de la France. Le roi lui adressa à ce sujet une lettre de satisfaction, seule récompense qu'il ambitionnait; mais Sa Majesté voulut bien y ajouter l'envoi du grand cordon de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; plus, l'avis d'une pension de 2000 fr. par an, sur la cassette particulière de Sa Majesté. Il reçut à cette même occasion des lettres de félicitation de S. A. R. monseigneur le duc de Berri et de S. E. le ministre de la guerre, et le conseil de préfecture du département de l'Aisne prit un arrêté pour lui décerner une épée. Au retour de l'usurpateur, le ministre de la guerre refusa sa démission; il fut envoyé dans les places, pour en presser l'armement, et il calcula qu'en les mettant à l'abri de tomber au pouvoir des alliés, qui n'en avaient pas besoin pour rétablir Louis XVIII sur le trône, il servirait également et son roi et la patrie. Il se trouve compris aujourd'hui dans l'ordonnance relative aux retraites, comme militaire amputé.

SECONDE BRANCHE, en Normandie.

IV. Jacques d'Aboville, écuyer, troisième fils de Thomas, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du 29 mars 1486, sous le règne de Charles VIII. Il fut père de :

V. Pierre d'Aboville, confirmé par arrêt de la même cour, le 20 février 1519, sous le règne de François Ier. Il épousa Perrette Pinel. De ce mariage sortit :

VI. Jean d'Aboville, écuyer, qui épousa Agnès de Beaufils, et de ce mariage vint :

VII. Pasquet d'Aboville, écuyer, qui, en l'année 1573, épousa Jeanne le Canu, et l'année suivante, en 1574, fut marié en secondes noces à Guillemette de Meaux de la Marche. De ce deuxième mariage vint :

VIII. Martin d'Aboville, écuyer, qui fut maintenu, ainsi que son père, par arrêt de la cour des aides de

Normandie, en date du mois de juin 1613 et du 19 décembre 1615. Il avait épousé, 1.° Tassine Maret; 2.° en 1605, Michelle Galis.

Enfants du premier lit :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;
2.° Julien, qui fut père de Perrette d'Aboville, mariée à Charles Martin ;
3.° et 4.° Berthelot et Pierre;

Enfants du second lit :

5.° Barthélemy, qui fonda la branche établie en Lorraine, rapportée ci-après.

IX. Guillaume d'Aboville, écuyer, marié à Jacquette Pinabel, de laquelle il laissa :

1.° Bernardin, qui suit ;
2.° Jean ; 3.° Nicolas.

X. Bernardin d'Aboville, écuyer, lequel épousa Marie le Carpentier, qui le fit père de :

XI. Charles d'Aboville, écuyer, gendarme de la garde, qui se trouva à la bataille de Malplaquet, et devint officier des gardes-côtes. Il épousa Marie de Mésenge, de laquelle il eut :

1.° Charles, dont l'article suit;
2.° Michel-Nicolas d'Aboville, souche de la troisième branche, rapportée plus bas.

XII. Charles d'Aboville, écuyer, gendarme de la garde, s'est trouvé au siége de Philisbourg, et devint capitaine des canonniers-gardes-côtes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa Françoise-Jacqueline de Hennot, de laquelle il laissa :

1.° Louis-François-Charles, dont l'article suit ;
2.° Charles-Alexandre, mort au service du roi, dans l'arme de la cavalerie ;
3.° Nicolas-Stanislas, mort lieutenant de vaisseau :
4.° Guillaume-Timothée, mort aussi lieutenant de vaisseau ;
5.° François-Gabriel d'Aboville, écuyer, ancien officier de la marine royale, aujourd'hui chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
6.° et 7.° deux filles.

XIII. Louis-Charles-François D'ABOVILLE, écuyer, ancien lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a été député de la noblesse aux états-généraux de 1789.

TROISIÈME BRANCHE, EN NORMANDIE.

XII. Michel-Nicolas D'ABOVILLE, écuyer, 2e fils de Charles d'Aboville et de Marie de Mésenge, rapporté ci-dessus, fut capitaine des canonniers-gardes-côtes, et épousa Bonne-Marie-Susanne de la Mer. De ce mariage vinrent :

1.° Bernard-Alexandre;
2.° Bon-Charles-Michel, tous deux officiers au service de S. M. l'empereur d'Autriche, tués aux combats de Charleroi, en juin 1794;
3.° Auguste-Nicolas, dont l'article suit :

XIII. Auguste-Nicolas D'ABOVILLE, écuyer, né le 12 juin 1772, ancien officier au service d'Autriche, est actuellement lieutenant de vaisseau au service de S. M. le roi de France, et attaché au port de Cherbourg. Il a épousé, le 9 février 1806, Sophie-Olympe-Elzéarine de Fulconis, fille d'Antoine-Elzéar de Fulconis, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

1.° Auguste-Eugène-Elzéar, né le 4 juillet 1810;
2.° Eugénie-Augustine-Elzéarine-Anne, née le 24 juillet 1707.

Branche établie en Lorraine.

IX. Barthélemi D'ABOVILLE, écuyer, fils de Martin d'Aboville et de Michelle Galis, épousa, le 25 novembre 1642, Anne Cabart, fille de noble homme Louis-Cabart, sieur de Denneville. Il eut de ce mariage :

X. Etienne D'ABOVILLE, écuyer, né en 1663; il épousa, le 20 septembre 1706, Antoinette-Charlotte Roger, fille du maire de Commercy, en Lorraine. De ce mariage naquirent :

1.° Léopold-Clément d'Aboville, qui fut prêtre et chanoine à Commercy;

2.° Etienne d'Aboville, écuyer, qui est entré, en qualité d'officier, au service d'Autriche;

3.° Charles d'Aboville, écuyer, né à Lunéville en 1732, dont la descendance suit.

XI. Charles d'Aboville, écuyer, reçu dans la compagnie des cadets gentilshommes du roi de Pologne, Stanislas, duc de Lorraine, et depuis est entré au service d'Autriche. Il épousa, en 1764, Marie-Thérèse Brigeat de Lambert, fille de Claude Brigeat de Lambert, seigneur de la Borde, en Champagne, et de Catherine Barrat. De ce mariage sont nés :

1.° Alexandre d'Aboville, entré dès son enfance à l'école militaire de Brienne; il servit ensuite, en qualité d'officier, dans le régiment de Brie, infanterie; devenu capitaine à l'époque de la révolution, sa bonne conduite et la bravoure qu'il montra dans les premières actions de la guerre de 1792, lui avaient procuré un avancement rapide. Il commandait un bataillon de grenadiers à l'avant-garde de l'armée du Nord, lorsqu'il fut arrêté, mis en jugement et condamné à mort, comme fauteur de royalisme, ayant conservé et portant encore l'habit blanc qui venait d'être proscrit;

2.° Charles-Etienne d'Aboville, lieutenant au régiment de Brie, arrêté en même temps que son frère, incarcéré avec lui, d'abord quatorze mois à Béthune, puis transféré à la conciergerie à Arras, lieu destiné pour les victimes. Il éprouva une révolution, tomba en faiblesse lorsqu'on vint prendre son frère pour le conduire au supplice; transporté à l'hospice, il fut mis trois jours après au nombre des morts, et traîné dans un caveau, parmi des cadavres : cependant il vivait encore, et il n'échappa à la mort la plus affreuse que par l'intérêt qu'il avait inspiré au médecin;

3.° Nicolas-Clément, dont l'article suit.

XII. Nicolas-Clément d'Aboville, né le 21 novembre 1767, contrôleur principal des impôts indirects, marié, en 1793, à Marie-Thérèse Gilliot, fille de Joseph Gilliot, juge de paix du canton de Benfeld. Il a eu trois enfants de ce mariage, qui sont :

1.° Charles-Joseph-Edouard d'Aboville, né à Schelestat le 17 mai 1798;
2.° Charles-Joseph-Eugène, nè à Schelestat le 10 décembre 1799;
3.° Adèle-Thérèse-Clémentine d'Aboville, née à Schelestat le 15 décembre 1800.

Armes: De sinople, an château crénelé d'argent, maconné, ouvert et ajouré de sable.

GANAY (DE): ancienne noblesse, originaire de la province de Nivernais, qui tire son nom de la châtellenie de Ganay, l'une des 24 qui forment ce duché-pairie, et qui, par corruption, est connue sous le nom de châtellenie de Gannat. Cette famille, qui a donné un chancelier de France, et qui n'est pas moins distinguée dans la robe que dans les armes, remonte, selon du Chêne, en son *Histoire des chanceliers de France,* à Girard, par lequel Moréri en commence la généalogie.

I. Girard DE GANAY, vivant en 1300, est qualifié *chevalier,* dans l'inventaire manuscrit des titres de la maison de Nevers. Il eut de sa femme, dont on ignore le nom:

II. Guillaume DE GANAY, Ier du nom, qualifié *écuyer* dans le même inventaire, *et fils de Girard de Ganay,* chevalier, qui rendit aveu pour sa maison de Corray, l'an 1335, et fut père de:

III. Jean DE GANAY, Ier du nom, chevalier, procureur du duc Philippe-le-Hardi, aux bailliages d'Autun et de Montcenis, en 1373, lequel rendit aveu, l'an 1376, pour la Grange de Chaumont, au nom d'Odette, sa femme, de laquelle il laissa:

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° André, mort sans alliance.

IV. Jean DE GANAY, IIe du nom, seigneur de Savigny, rendit aveu, l'an 1406, pour la terre de Chaumont, et la moitié de celle de Chassenay, en Nivernais. Il avait acquis la terre de Savigny en 1381, et avait été conseiller du comte d'Armagnac et de Charolais. Il épousa, 1.° Co-

lombe Gruac; 2.° Sibille de Saint-Pètre. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1.° Guichard, dont l'article suit;

Du second lit :

2.° Jean, chanoine de l'église d'Autun en 1428;

3.° Guy ou Guyot de Ganay, auteur de la seconde branche, rapportée page 19.

V. Guichard de Ganay, seigneur de Savigny, licencié ès lois, conseiller et auditeur des causes d'Appeaux, au duché de Bourgogne en 1401; envoyé, en 1420, par la duchesse de Bourgogne vers la comtesse de Nevers; créé conseiller en la chambre du conseil de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, lors de son établissement, le 24 juillet 1422; en prêta le serment le 18 août suivant; fut retenu juge du pays et comté de Charolais, par lettres données à Châtillon le 28 janvier 1423, et mourut en 1424. Il avait épousé, le premier juin 1410, Guillemette Banchereau, fille de Guillaume, capitaine de Paray-le-Monial. De ce mariage vinrent :

1.° Nicolas, dont l'article viendra;

2.° Jean, tige de la quatrième branche, rapportée ci-après;

3.° Guillaume de Ganay, seigneur de la Tour, de Savigny, de Belmont et de Montauglan, conseiller du duc de Bourgogne et son avocat à Paris, lequel fut retenu par Louis XI, à son avènement au trône, pour son avocat au parlement, par lettres du 8 septembre 1461, charge qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée au mois de juillet 1483. Il avait été commis, au mois de février 1477, pour recevoir, au nom du roi, l'investiture du comté de Boulogne. Il avait épousé Catherine Rapioust. Des mémoires lui donnent pour femme Marie de Montigny, fille de N....., seigneur de Montigny-le-Comte, en Nivernois, et font mention d'un hommage rendu pour la terre de Belmont, le 23 décembre 1481. Il eut pour enfants:
a. Jean, chevalier, seigneur, de Persan, de la

Bussière, de Belmont et de Montauglan, dont on voit encore le nom en lettres d'or dans la chapelle qu'il fit bâtir et qu'il fonda dans l'église de Saint-Méry à Paris, au bas d'un ancien tableau de la mosaïque, où il est écrit: *Dominus Joannes de Ganay, præsidens Parisiensis, primus adduxit de Italiâ Parisium hoc opus mosaicum.* Il fut d'abord avocat au parlement, en 1478, puis conseiller en la cour des généraux des aides, le 30 octobre 1481, et reçu quatrième président au parlement le 27 juin 1490. Ce fut par son sage conseil que le roi Charles VIII donna un heureux commencement à ses conquêtes de Naples, où il accompagna ce prince qui le choisit, avec le sire de la Trémoille, pour aller faire entendre ses intentions au pape. N'ayant pas eu d'abord le succès qu'il attendait, il obtint, dans une seconde députation, l'entrée triomphante du roi dans Rome, et ensuite dans tout le royaume de Naples, où il fut établi chancelier. Il revint avec le roi, et, après la victoire de Fornoue, il fut employé pour traiter de la paix avec le duc de Milan et les autres princes d'Italie. Le roi le nomma, en 1505, à la charge de premier président du parlement de Paris, et deux ans après à celle de chancelier de France, vacante par le décès de Guy de Rochefort, par lettres données à Blois le 31 janvier 1507. Il assista en cette qualité à l'acte du serment fait par le roi, en 1508, pour l'observation du traité de Cambray, et mourut à Blois avant le mois de juin 1512, d'où son corps fut apporté à Paris, et inhumé, le 4 du même mois, dans sa chapelle, en l'église de Saint-Méry. Il avait épousé, avant 1481, Jeanne de Boilesve, dame de Chauvry et de la basse forêt de Montmorency, fille de Mesmin de Boilesve, général de finances, et de Marguerite de Louviers, de laquelle il n'eut point d'enfants;

b. Germain, chanoine de Bourges, doyen de Beauvais, conseiller-clerc au parlement de Paris, reçu le 13 juillet 1485; évêque de Ca-

hors en 1509, qui fit, comme héritier de son frère, hommage de la seigneurie de Persan, le 18 juin 1512, et fut évêque d'Orléans en 1514; il fit le serment de fidélité le 29 juillet de la même année, et mourut le 8 mars 1520;

c. Philippe, mariée à Nicolas Tuleu, seigneur de Cely;

d. Antoinette, morte en septembre 1522, femme de Pierre Barthomier, seigneur d'Olivet, auditeur des comptes à Paris;

e. Denise, morte sans alliance;

f. Perrette, veuve, le 8 juin 1493, de Jean Guillart, auditeur des comptes;

g. Blaise, veuve, en 1521, de Bertrand Regnier, aussi auditeur des comptes. Elle donna aveu et dénombrement du fief Jean-Jouel, comme héritière du chancelier, le 3 septembre de la même année;

4.° Jeannette, mariée à Henri de la Forêt, en Nivernais, suivant le partage du 15 avril 1441;

5.° Alix, qui eut en partage la maison de Soche;

6.° Mariote ou Marguerite, mariée à Philibert Chopart, de la ville de Nevers, suivant le partage du 15 avril 1441;

7.° Marie de Ganay, mariée, en 1441, à Autun, avec Pierre-Etienne de Montholon. Elle fut mère de François de Montholon, seigneur de Vivier, garde des sceaux de France.

VI. Nicolas de Ganay, Ier du nom, licencié ès lois, seigneur d'Azy et de Mancray en Berri, où il se retira; fut échevin de Bourges en 1474, et conseiller au parlement de Bordeaux. Il eut pour fils:

VII. Pierre de Ganay, seigneur d'Azy, bailli de Berri, lequel vivait le 21 novembre 1490. Il laissa de Renaude Burdelot, sa femme:

1.° Nicolas, dont l'article suit;

2.° Marie, femme de Jean Salat, seigneur de Viry et de Nuisement, président au parlement de Bordeaux en 1506, maître des requêtes et ambassadeur vers le roi d'Ecosse en 1508.

VIII. Nicolas de Ganay, IIe du nom, seigneur d'Azy, de Mancray et de Corbeil, élu maire de Bourges en 1532, docteur en droit, fut pourvu d'un des quatre offices de conseiller au grand conseil nouvellement créés, puis conseiller honoraire le 6 juillet 1553, et mourut en 1554. Il avait épousé Marie Brinon, dont il eut :

1.° N..... de Ganay, duquel on ignore la postérité;
2.° Jeanne, dame d'Azy et de Corbeil en Berri, mariée à Henri le Maréchal, seigneur de Corbeil, maire de Bourges, général des finances en Berri ;
3.° Marie de Ganay, alliée avec Martin de Fradet, seigneur de Pigny, maître des requêtes de la reine de Navarre, duchesse de Berri.

Nicolas de Ganay, IIe du nom, eut encore de Marie Mussion, sa maîtresse, un fils naturel, Nicolas, bâtard de Ganay, procureur au siége présidial de Bourges, qui obtint des lettres de légitimation au mois de juillet 1570, et était âgé de vingt-huit ans en 1571. Il épousa Marie Sausseron, fille de Guillaume Sausseron, procureur-fiscal de la justice de Saint-Palais, et de Marie Guimonet, dont vint Marie de Ganay, née vers 1571.

SECONDE BRANCHE.

V. Guy ou Guyot de Ganay, écuyer, seigneur de Chassenay, troisième fils de Jean de Ganay, IIe du nom, et de Sibille de Saint-Pètre, fut attiré par Guichard, son frère aîné, au service du duc de Bourgogne, et fut pris par les gens du roi Charles VII. Il obtint sa rémission, sur ce qu'il remontra qu'*il était gentilhomme d'extraction et d'ancienne noblesse du pays de Nivernois*, et sur la promesse qu'il fit de ne plus servir le duc en armes. Il s'établit à Autun, en Bourgogne, où sa nièce avait épousé Etienne de Montholon, et s'allia avec N..... Belasson, dont sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Lancelot, } mineurs en 1510;
3.° Alès, }
4.° Marie, alliée à Jean de la Vallée, écuyer.

VI. Jean de Ganay, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Chassenay et de la Vesvre-sous-Roussillon, par ac-

quisition du 9 septembre 1560, procureur du roi au bailliage d'Autun, épousa, 1.° en 1535, Louise de Bussières, avec laquelle il est rappelé dans le partage fait le 17 août 1569, de leurs biens entre leurs enfants; 2.° le 9 octobre 1565, Anne de Saumaise, fille de François de Saumaise, seigneur de Chasan, et d'Etiennette Jaqueron, et sœur de Marie de Saumaise, laquelle, par le même contrat, épousa Antoine de Ganay, fils dudit Jean. Du premier lit sont sortis :

1.° Antoine, dont l'article suit;
2.° Jean, vierg ou maire d'Autun ;
3.° Baptiste, } mineurs en 1569 ;
4.° Nicolas, }
5.° Jeanne, femme d'André d'Andozille.

VII. Antoine DE GANAY, écuyer, seigneur de Velée, de la Vesvre, de Bussy, de Sancery, de Dron, de Perron, etc., procureur du roi au bailliage d'Autun, épousa, comme on l'a dit précédemment, le 9 octobre 1565, Marie de Saumaise, fille de François de Saumaise, seigneur de Chasan, et d'Etiennette Jaqueron. Il eut de ce mariage :

VIII. Jean DE GANAY, IVe du nom, écuyer, seigneur de Velée, qui se destina à occuper la charge de procureur du roi à Autun, et fut avocat, et qui traita en cette qualité, le premier juillet 1601, tant pour lui que pour damoiselle Marie de Saumaise, veuve de noble Antoine de Ganay, sa mère, avec François de Ganay, conseiller au bailliage de Semur. Il épousa damoiselle Jeanne Brunet, fille de noble Bernardin Brunet, maire de Beaune, et de damoiselle Françoise Rauvial. Leurs enfants furent :

1.° Jacques, dont l'article viendra ;
2.° Bernardin, qui fut officier au service de Gustave, roi de Suède, et servit ensuite sous le général Bannier. Ayant reçu plusieurs blessures, il se retira du service et embrassa l'état ecclésiastique; il fut prêtre, puis chanoine et grand - archidiacre ;
3.° Françoise de Ganay, mariée à Etienne Cortelot ;
4.° Marie de Ganay, alliée à Claude Jacquinot ;

5.° Antoinette,
6.° Marguerite,
7.° Jeanne,
8.° Anne de Ganay, } religieuses professes.

IX. Jacques de Ganay, écuyer, seigneur de Velée, de Bussy, de Sancery, de Dron, de Domancy, de Vaumignon, des Champs, de Lévault, des Olières, etc., officier d'infanterie, commanda les gentilshommes de l'Autunais à l'arrière-ban, en qualité de maréchal-des-logis, commme il appert par une enquête que Bernardin son fils fit faire au bailliage d'Autun. Il épousa, le 26 juillet 1626, damoiselle Jeanne Sallonier, fille de noble homme Jean Sallonier, seigneur de Champion, et de Claude de Navarre. De ce mariage vinrent :

1.° Claude, qui servit à l'arrière-ban de la noblesse d'Autun, en 1674 ;
2.° Bernardin, qui suivit aussi la carrière des armes, et qui laissa d'Anne de Morey, sa femme, un fils, Jacques de Ganay, chevalier d'honneur à la chambre des comptes de Bourgogne, par lettres du 12 février 1696 ;
3.° Antoine de Ganay ;
4.° Jacques de Ganay ;
5.° Jean, qui était officier au régiment de Navarre en 1653, et fut tué devant Lille en 1667 ;
6.° Nicolas de Ganay ;
7.° Jérôme, dont l'article suit ;
8.° Jeanne, mariée à Etienne des Jours, écuyer ;
9.° Marie de Ganay.

X. Jérôme de Ganay, seigneur de Visigneux et de Leraut, ancien capitaine au régiment Dauphin, fut maintenu dans ses priviléges de noblesse d'ancienne extraction, conjointement avec Claude, Bernardin et Nicolas, ses frères, par jugement de M. Bouchet, intendant de Bourgogne et de Bresse, de l'an 1670. Il épousa, 1.° le 25 novembre 1674, damoiselle Lazare de Bourg, fille de messire François de Bourg et de dame Jeanne Boudot ; 2.° en 1711, Anne Vêtu. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Nicolas, dont l'article suit ;

2.° Lazare, mariée à Louis Nuguet, écuyer, seigneur de Baugis;
3.° Thérèse,
4.° Jeanne, } religieuses professes;
5.° Rose,

Du second lit :

6.° Jacques-Antoine-François-Xavier, né le 12 mai 1713, marquis de Ganay, seigneur de Leraut, brigadier des armées du roi et gouverneur d'Autun.

XI. Nicolas de Ganay, écuyer, seigneur de Visigneux, des grands et petits Jours, de Marault et Magny, de Lusigny, de Beaune, du Pavillon, etc., capitaine au régiment Dauphin, infanterie, chevalier d'honneur à la chambre des comptes de Bourgogne, par lettres du 31 janvier 1744, commissaire vérificateur, puis commissaire-alcade à la chambre de la noblesse de Bourgogne en 1739 et 1742, avait épousé, par contrat du 9 septembre 1715, Jeanne Sallonier, fille de Guillaume Sallonier, écuyer, seigneur du Pavillon, et de Jeanne-Marie Pelet. De ce mariage vinrent :

1.° Guillaume-Lazare, } morts en bas-âge;
2.° Jacques de Ganay, }
3.° Louis-Paul, dont l'article suit;
4.° Lazare-Guillaume, souche de la branche des comtes de Lusigny, rapportée ci-après;
5.° Nicolas, chevalier, seigneur du Pavillon, né en 1732, lieutenant au régiment de Rouergue, marié avec N..... de Hérisson, dont il n'a eu que trois filles;
6.° Anne-Marie-Jacqueline de Ganay, religieuse.

XII. Louis-Paul, marquis de Ganay, chevalier, seigneur de Visigneux, né en 1723, capitaine au régiment de Lorraine, gouvernenr d'Autun, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé Anne-Thérèse Gravier de Vergennes, de laquelle il a eu :

1.° Charles-Antoine, dont l'article viendra;
2.° Constance de Ganay;
3.° Caroline de Ganay.

XIII. Charles-Antoine, marquis de Ganay, cheva-

lier, ancien officier de cavalerie, sous-lieutenant des mousquetaires gris en 1814, colonel de la légion du département de l'Yonne, nommé par le département de Saône-et-Loire membre de la chambre des députés en 1815, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et officier de la Légion d'honneur. Il a épousé Françoise-Bonne de Virieux, fille de feu Nicolas-Alexandre de Virieu, officier-général, premier gentilhomme de Monsieur, et de Claudine de Malteste. De ce mariage est né :

Charles de Ganay.

TROISIÈME BRANCHE.

Dite des comtes de Lusigny.

XII. Lazare-Guillaume de Ganay, né en 1725, comte de Lusigny, seigneur de Grammont, des Levées, de la Sarrée, de Thorey-sous-Charny, de Veilly et de Visigneux en partie, officier au régiment de Gâtinois, chevalier d'honneur en la chambre des comptes de Bourgogne et de Bresse, par provisions du 24 mars 1751, charge qu'il exerça jusqu'en 1779, qu'il obtint des lettres de vétérance du 24 février, par lesquelles le roi lui conserva les titres, droits et prérogatives dudit office, fit son testament le 5 février 1777. Il avait épousé : 1.° par contrat du 24 mai 1756, Louise-Henriette de Méun de la Ferté, fille de messire Jacques-Alphonse de Méun de la Ferté, chevalier, et de dame Françoise de Pâris de Pretichy; 2.° par contrat du premier octobre 1762, damoiselle Henriette-Gabrielle de Contaud de Coulanges, fille de messire Jean-Baptiste de Contaud, baron de Coulanges, et de dame Marguerite de Polastron. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Anne-Philippe, dont l'article suit;
2.° Jacques-Marie de Ganay, institué héritier des biens provenants de Louise-Henriette de Méun la Ferté, sa mère, par testament de son père, du 5 février 1777;
3.° Louis-Paul de Ganay, mort en bas âge;

Du second lit :

4.° Louise-Marguerite, née en 1763,
5.° Françoise-Jeanne-Marie, née en 1764,
7.° Jacques-Françoise, } nées en
6.° Anne-Luce, } 1766,
8.° Gabrielle-Luce de Ganay, née en 1769.
} reçues chanoinesses au chapitre noble de Leigneux, le 22 septembre 1770, sur leurs lettres de noblesse.

XIII. Anne-Philippe DE GANAY, chevalier, comte de Lusigny, seigneur dudit lieu, de la Sarrée, des Levées, de Grandmont, de Thorey-sous-Charny et de Veilly en partie, né le 26 octobre 1757, sous-lieutenant au régiment de Colonel-général, cavalerie, puis capitaine au régiment Dauphin, cavalerie, par commission du 8 février 1782, lieutenant-colonel du même régiment, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en 1807. Il avait épousé : 1.° Eléonore de Migieu, fille du marquis de Migieu, capitaine aux Gardes-Francaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; 2.° Marie-Thérèse Eugénie de Wall, fille du comte de Wall, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de N..... de Vaudrey. Il eut :

Du premier lit :

1.° Anne-Antelme-Edouard, dont l'article suit ;

Du second lit :

2.° Albert de Ganay, lieutenant de cavalerie ;
4.° Caroline de Ganay.

XIV. Anne-Antelme-Edouard, chevalier, comte DE GANAY, né en 1785, a épousé, en 1808, Etiennette-Ernest Marquet de Monbreton. De ce mariage :

1.° Ernest ; 2.° Gabrielle ; 3.° Marthe.

QUATRIÈME BRANCHE, éteinte.

VI. Jean DE GANAY, Ier du nom de sa branche, damoiseau, seigneur de la Vesvre-sur-Arroux, second fils de Guichard, et de Guillemette Banchereau, partagea avec ses frères et sœurs le 15 avril 1441, fit un échange avec Guillaume, son frère, le 18 mai 1455, et lui céda la seigneurie de Savigny. Il vivait encore le 5 mai 1473, et sa femme, Jeannette de Charolles, était veuve en 1474. Ses enfants furent :

1.° Claude, dont l'article suit ;
2.° Catherine de Ganay.

Claude DE GANAY, seigneur de la Vesvre, transigea à l'occasion d'une maison à Charolles, le jeudi pénultième mai 1476, et fit un échange, par contrat passé à Paris, le 7 juillet 1484, avec Jean de Ganay, son cousin-germain, depuis chancelier de France, dans lequel ils rappellent leurs pères et aïeuls ; sa tante, Alix de Ganay, lui avait fait une donation le 25 janvier précédent. Guillaume de Martigny, fils de Jean, et de Guillemette Banchereau, son aïeule, lui fit don, le 26 février 1488, du droit de nommer et présenter à la chapelle de Saint-Etienne, dans l'église de Saint-Nizier de Charolles, lieu de la sépulture de ceux du nom de Ganay, *de toute ancienneté*. Il vivait encore le 8 juin 1498, et avait épousé, par contrat passé à Charolles, le 2 avril 1486, Denise Couroy, fille d'Antoine, et de Marguerite de Montaguillon. De ce mariage vinrent :

1.° François, dont l'article viendra ;
2.° Louis, religieux et grand-prieur à l'abbaye d'Aisnay, après la mort duquel son frère aîné acheta de l'abbé les droits de la succession, le 13 février 1526 ;
3.° Antoine, licencié ès lois, seigneur en partie de la Vesvre, qui fit donation de tous ses biens à François, son frère aîné, s'en réservant l'usufruit, par acte du 26 avril 1518 ; il est qualifié seigneur du Biay et du Sachaut, dans une quittance qu'il donna, le 12 novembre de la même année, aux deux frères de sa femme, et à Véronne et Edouarde, ses deux sœurs. Il épousa, par contrat du 2 juillet

1539, Elisabeth Ferrières, fille de Jean de Ferrières, écuyer ;

4.° Louise, mariée à Denis Geoffroy, seigneur du Petit-Bois ;

5° Jeanne, femme, par contrat du 2 février 1513, de Jean Thiard, écuyer, seigneur de Marchiseul, lieutenant-général au bailliage du Mâconnais en 1514 ;

6.° Véronne, mariée et morte sans enfants, avant le 14 mars 1528 ;

7.° Edouarde, morte en 1557.

VIII. François de Ganay, seigneur de la Vesvre, de Bomblais, de Tremblay, transigea pour lui, son frère et ses deux sœurs, le dernier février 1520, avec Nicole de Montholon, conseiller du roi, lieutenant en la chancellerie de Bourgogne, François et Jean de Montholon, ses frères, petit-fils de Marie de Ganay. Il acquit, le 13 février 1526, les droits de la succession de Louis de Ganay, son frère, et le roi François I[er] le nomma, le 18 novembre 1541, lieutenant au bailliage du Charolais; il fut aussi pourvu de la même charge par l'empereur Charles-Quint, comte de Charolais, le 25 juin 1545, ce que le roi Henri II confirma le 22 septembre 1548. Il mourut le 17 octobre 1550, et avait épousé, par contrat du 16 août 1523, Philiberte de Loisie, fille de Jean, avocat et conseiller du roi au parlement de Dijon, laquelle fut nommée, le 13 décembre 1550, tutrice de ses enfants qui furent :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Claude, seigneur de la Vesvre et de Fontenay, qualifié, dans une généalogie manuscrite, lieutenant-général en Charolais. Il épousa, 1° N... de Chisseret; 2° N... Laurens, et eut pour enfant :

a. Françoise, femme de Philibert-Emmanuel Dormont, seigneur de Fontenay, lieutenant au bailliage de Charolais;

b. Catherine, mariée à Denis Girard, seigneur de Lavaux, de la Vesvre-sur-Arroux, et de Sesmoulins-sur-Aubin, lieutenant-général au bailliage de Charolais.

3.° François, lieutenant à Cussery, où il se maria;

4.° Marie, alliée, par contrat du premier septembre 1557, à Antoine Malteste, lieutenant-général au bailliage de Charolais ;
5.° Emerie, femme de Jean de Cez ou Decèz ;
6.° Jacqueline de Ganay, mariée à François d'Agonneau, avocat du roi.

IX. Jean de Ganay, IIe du nom, seigneur de la Vesvre, partagea, avec ses frères, le 4 février 1565, fit un second partage, avec Claude, son frère, le 30 décembre 1606, et obtint, le 13 décembre 1613, des lettres de relief de noblesse, dans lesquelles il rapporte ses ancêtres à la branche de Jean de Ganay, chancelier de France. Dans l'acte de partage de ses enfants, du 19 septembre 1613, il est qualifié lieutenant-général au bailliage du comté de Charolais. Il avait épousé, 1.° le 13 novembre 1566, Jeanne de Presle, fille de Jacques, conseiller du roi, maître des eaux-et-forêts du bailliage de Dijon et de Jacquette Frouaille; 2.° le 8 août 1574, Marguerite de Nat, veuve de Claude le Lièvre, sieur de Martrois. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Jacques, nommé procureur fiscal au comté de Charolais, le 15 février 1522. Il eut cinq filles :
a. Marguerite, femme de Jean de Grandylan, lieutenant-criminel à Charolles ;
b. Marie, alliée à Hector de la Place, seigneur de Fournie, enseigne des gendarmes du prince de Condé ;
c. Catherine, mariée à N.... de Pesora, avocat à Charolles ;
d. Deux autres filles, religieuses.
2.° Guichard, mentionné dans l'acte de partage de son père ;

Du second lit :

3.° Claude, dont l'article suit ;
4.° Pierre, seigneur de Montaguillon, enseigne d'infanterie dans le régiment de du Bourg, qui servit pendant les troubles au siége d'Amiens et au voyage de Savoye, et mourut en 1605.

X. Claude de Ganay, seigneur de Fautronne, eut pour

son partage la maison où il demeurait avec son père, à Charolles, le domaine de la Vernelle, les seigneuries de Fautronne, de Seul, ce qu'il avait de la seigneurie au village de Monceau, la seigneurie de Montaguillon, dont il fit l'acquisition le 3 novembre 1621 ; il fut pourvu de la charge de trésorier de France et général des finances en Bourgogne et en Bresse, le 2 juin 1628, et mourut le 23 juin 1633. Il avait épousé, le 10 septembre 1605, Marie Catherine, fille de Guy Catherine, seigneur de Chevannes, conseiller au parlement de Bourgogne, et de Marie David. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-David, qui suit ;
2.° Claude, } dont on ignore la destinée ;
3.° Guy, }
4.° Nicolas, }
5.° François, écuyer, seigneur de Genelard en 1650, qui assista aux états de Bourgogne ;
6.° Pierre, religieux à Saint- Bénigne de Dijon ,
7.° Gaspard, seigneur de Montaguillon, capitaine au régiment de Conti , qui testa , le 13 novembre 1650, institua son héritier universel François, son frère, et élut sa sépulture dans la chapelle de Ganay, en l'église de Saint-Nizier de Charolles ;
8.° et 9.° Fortune et Claude de Ganay.

XI. Jean-David de Ganay, écuyer, seigneur de Montaguillon, de Laugère , de Genelard , etc. , pourvu de la charge de trésorier de France par le décès de son père, le 23 juin 1633 ; obtint, avec ses frères, de nouvelles lettres de relief de noblesse dans lesquelles il rappelle celles qu'avaient obtenues Claude de Ganay son père et Jacques son oncle, en 1615. Ces dernières furent registrées au parlement de Dijon, *pour en jouir, par les impétrants, comme nobles et issus de noble race, et leur postérité*, suivant l'arrêt du 9 juillet 1642 , rendu à la chambre des comptes de Bourgogne le 13 août de la même année , et au bailliage de Charolais le 15 novembre 1543. Il testa le 30 août 1653, léguant à son fils unique, qui suit, 30,000 liv. sur son office de trésorier de France, ses livres et armes ; élut sa sépulture dans la chapelle de Notre-Dame de l'église des Cordeliers de Dijon ; mourut le 21 novembre 1661, et fut enterré à Saint-Nizier de Charolles. Il avait épousé, le 28 août 1636, Catherine

Pérard, fille d'Etienne, maître des comptes à Dijon, et de Claude Bretagne. Il laissa de ce mariage :

1.° Etienne, dont l'article suit;
2.° Marie, léguée, par le testament de son père, de 15,000 liv., et alliée, par contrat du 21 novembre 1661, à Charles Damas, comte de Marcilly, fils d'Antoine et de Madeleine Remont ;
3.° Claude, femme de Jean-Léonor Noblet, chevalier, seigneur de Chenelette, morte au château de Chenelette, en Beaujolais, le 15 juillet 1722 ;
4.° Catherine, } qui vivaient en 1663.
5.° Perrette, }

XII. Etienne de Ganay, Ier du nom, écuyer, seigneur de Montaguillon, de Genelard, de Laugère, de Fautronne et de Seul, institué héritier par Marie-Catherine, son aïeule, le 30 octobre 1663 ; fut admis aux états de Bourgogne dans la chambre de la noblesse, en 1671, 1674, 1676, 1679 et 1685 ; il fut nommé maréchal-des-logis de la noblesse de Charolais le 4 septembre 1689 ; fut nommé, en 1690, pour commander l'arrière-ban de la même noblesse, et eut pour concurrent le comte de Saint-Sernin-Busseuil. L'affaire fut portée devant les maréchaux de France, qui condamnèrent le comte de Saint-Sernin, le premier avril de la même année (1690), à lui faire excuse, et à 400 liv. de dépens. Il fut déchargé des francs-fiefs par les élus des états de Bourgogne, le 8 juin 1694, et maintenu dans sa noblesse par M. Ferrand, intendant de la province, le 23 février 1699, sur la production de ses titres, remontant, par filiation suivie, à Girard de Ganay, qui vivait en 1300. Il avait épousé, le 2 août 1671, Jacqueline-Bernard de Montessus, fille de Melchior, écuyer, seigneur de Montessus, de Balore et de Bellefond, gouverneur des ville et château de Beaune, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Jacqueline de Thiard. De ce mariage vinrent :

1.° Pierre, enseigne au régiment de Piémont, tué à la bataille de Nerwinde, en 1693 ;
2.° Melchior, majeur en 1710, mort sans alliance ;
3.° Etienne, dont l'article suit ;
4.° Catherine, majeure en 1710 ;

5.° Marie, femme, lors du partage de la suceession de sa mère, le 4 avril 1710, de Robert de Servinge, chevalier, seigneur de Sevelinge.

XIII. Etienne DE GANAY, II° du nom, seigneur de Bellefond, fut déchargé des francs-fiefs par M. de la Brifte, intendant de Bourgogne, le 28 novembre 1723, avait été cornette au régiment de Bissy, cavalerie, en 1703, capitaine en 1707, major en 1714, et mestre-de-camp de cavalerie en 1721. Il épousa, le 13 avril 1713, Anne-Marie de Truchis, fille de Pierre, écuyer, seigneur de Lais, et de Charlotte Cointot, dont :

1.° N..., quisuit ;
2.° Nicole-Etiennette, } vivantes en 1729.
3.° Marie-Françoise, }
4.° Catherine-Guillemette ; }

XIV. N.... DE GANAY, seigneur de Bellefond, dit le marquis de Ganay, colonel en second au régiment de Forez, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, obtint du roi, le 25 mai 1752, le gouvernement de la ville d'Autun, en Bourgogne ; il servit dans l'état-major de l'armée et dans celle commandée par le maréchal duc de Richelieu, pour la conquête de l'île de Minorque, achevée le 28 juin 1756, par la prise du fort Saint-Philippe, en qualité d'aide du maréchal-général-des-logis de l'armée. *Cette branche est éteinte.*

Armes : « D'or, à l'aigle mornée de sable. »

GOULAINE (DE), en latin DE GOLENA, l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Bretagne, alliée, dès les premiers siècles de la monarchie française aux plus anciennes maisons du royaume, et même à la maison souveraine de Bretagne (1).

La seigneurie de Goulaine fut érigée en marquisat par le roi Louis XIII, au mois d'octobre 1621, en faveur de

---

(1) Cette généalogie est établie sur celle qui a été dressée par messire Gui Autrec, chevalier, seigneur de Missirieu et de Lesergné, chevalier de l'ordre du Roi, sur les titres qui lui furent communiqués en 1660.

Gabriel de Goulaine, qui forme le degré XVII de cette généalogie. Il dépend de la terre de Goulaine plus de deux mille hommages, dont un grand nombre valaient, vers 1660, plus de 5,000 livres de rentes; elle s'étend en dix-sept paroisses, savoir: Haute-Goulaine, Basse-Goulaine, le Loroux-Bottreau, la Chapelle-Bassemer, la Renaudière, Vallet, la Chapelle-Heulin, le Pallet, la Haye, Saint-Fiacre; et dans celles de Verton, Saint-Sébastien, Saint-Julien, de Concelles, Mouzillon, Gorges, Monnières et Maidon.

Dans les dix premières, le seigneur de Goulaine était patron et fondateur; elles comprenaient dix châtellenies, dont la plupart furent terres de bannerets.

Les armoiries de la maison de Goulaine sont les armes d'Angleterre et de France, qui lui ont été accordées par les souverains de ces deux puissances, et sa devise est : *A cetuy-cy à cetuy-là, j'accorde les couronnes.* Le fameux Abeillard, qui prit naissance au Pallet, dans la seigneurie de Goulaine, a renfermé le sens de cette devise dans le distique suivant :

Arbiter hic ambos reges conjunxit amore,
Et tenet illustris stemma ab utroque domus.

Pour bien entendre cette concession, nous allons en rapporter les circonstances. Les Nantais, en 1158, chassèrent Hoël, leur comte, et se donnèrent à Geoffroy, comte d'Anjou, frère de Henri II, roi d'Angleterre, et, quoique Conan, dit *le Petit duc de Bretagne*, eût recouvré le comté Nantais, le roi d'Angleterre, héritier de son frère, se préparait à lui faire la guerre; le différend s'apaisa par le mariage de Geoffroy, troisième fils de Henri, et de Constance, fille unique et héritière présomptive de Conan. Ce dernier délaissa au roi d'Angleterre, tuteur de son fils, le comté Nantais, dont celui-ci prit possession en 1159, au nom de son fils, et le mariage s'étant accompli en 1165, il prit possession de tout le duché.

Conan étant mort en 1171, Henri, roi d'Angleterre, revint en Bretagne, reçut les hommages des barons, et gouverna le duché jusqu'à la majorité de Geoffroy et de Constance. Geoffroy étant mort à Paris, d'une chute qu'il fit dans un tournoi, le 19 août 1189, laissant la duchesse sa femme, grosse d'Arthur, son fils pos-

thume, le roi Henri d'Angleterre s'en rendit encore tuteur, jusqu'à son décès, arrivé aussi en 1189.

On voit que Henri, roi d'Angleterre, posséda le comté Nantais depuis l'an 1158, et le duché de Bretagne depuis l'an 1165, jusqu'à l'an 1189. Il établit capitaine de la ville de Nantes, dès l'an 1158, *Jean*, seigneur de *Goulaine*, lequel, pour gage de sa fidélité, donna Mathieu de Goulaine, son fils unique, au roi d'Angleterre. Ce monarque le fit élever auprès du jeune prince Geoffroy, son fils, mari de la duchesse Constance. Mathieu se rendit si agréable à Geoffroy, qu'il en fut parfaitement aimé, et eut plusieurs emplois et ambassades en France et en Angleterre, pendant son règne. Le duc Geoffroy, par son testament, recommanda Mathieu de Goulaine à la duchesse Constance, qui, dans la suite, ne terminait aucune affaire importante sans son avis. La plupart des chartes, traités et fondations qu'elle fit, sont signés de ce seigneur, et autr'autres la charité de dix muids de sel, qu'elle accorda à l'hôpital de Saint-Jean d'Angers, en 1194.

Pendant que le roi Henri d'Angleterre gouvernait le duché de Bretagne, au nom de son fils Geoffroy, il y eut diverses reprises de guerre entre lui et les rois de France Louis VII et Philippe II; l'an 1169 ils armèrent l'un l'autre, et étaient aux termes d'en venir à une bataille sanglante, lorsqu'entr'autres seigneurs Mathieu de Goulaine, non moins valeureux au fait des armes, que prudent et habile dans les négociations, parvint à apaiser les deux partis, et réussit avec tant de bonheur dans ce traité, qu'il parvint à faire accorder le mariage de Henri, fils aîné du roi d'Angleterre, et frère de Geoffroy, duc de Bretagne, avec Marguerite, fille de Louis VII.

Après la mort du roi Louis VII, arrivée en 1179, les chrétiens de Syrie, assiégés par les Sarrasins, envoyèrent demander du secours au nouveau roi de France, Philippe II, et à Henri, roi d'Angleterre. Le roi de France aurait bien voulu secourir les chrétiens, mais il craignait que le roi d'Angleterre ne fît une invasion dans son royaume, pendant qu'il serait dégarni de gens de guerre. Dans ce temps, Mathieu de Goulaine se trouvait à Rome, comme ambassadeur de Geoffroy d'Angleterre, duc de Bretagne. Le pape Urbain III, qui connaissait le mérite

et les lumières de ce gentilhomme estimé des deux rois, le pria de voir ces deux princes et d'apaiser leur différend ; ce qu'il fit, du consentement du duc de Bretagne, son maître ; et, par son entremise, les rois de France et d'Angleterre reçurent les légats que le pape leur envoya, et la paix fut conclue en 1185. Mathieu de Goulaine n'ayant voulu accepter aucune récompense des peines et dépens de tant de voyages, le roi Henri II lui accorda le privilége, pour lui et ses succeseurs, de porter les armes d'Angleterre. Philippe-Auguste, roi de France, instruit de cette disposition, accorda à Mathieu de Goulaine la même faveur, et lui permit, et à ses descendants, de porter mi-parti d'Angleterre et de France, armes des plus honorables, que cette maison porte encore de nos jours.

La filiation suivie des sires de Goulaine commence, par titres, à Jean, qui suit. Il vivait en 1149 ; mais avant cette époque cette maison devait être déjà considérable, puisqu'en 1130 Marcis de Goulaine fit une donation à l'abbaye de Saint-Martin de Vertou, dans l'acte de laquelle est aussi nommé Geoffroy de Goulaine. Ils le sont encore tous deux dans un accord fait entre le prévôt de Vertou et le recteur de Sainte-Radegonde de Goulaine, de l'an 1160. Guillaume de Goulaine est rappelé dans une transaction qu'il fit avec les moines de Vertou, de l'an 1189.

I. Jean de Goulaine, Ier du nom, est dénommé dans un titre latin de l'an 1149, portant fondation faite par Hoël, comte de Nantes, se disant duc de Bretagne, à l'abbaye de Saint-Sulpice, et dans un autre du mois d'août de la même année, comme témoin, avec les évêques de Nantes et de Dôle, les seigneurs de Machecoul et de Rezai, de la donation faite par ledit Hoël de son manoir près Nantes, pour fonder le prieuré des Coets. Il fut établi gouverneur de la ville de Nantes, en 1158, au nom du duc Geoffroy et de Constance sa femme, et fonda une chapellenie en l'église paroissiale de Sainte-Radegonde de Goulaine.

II. Mathieu de Goulaine, Ier du nom, fils du précédent, vivait en 1170 et 1186, et mourut en 1202. Il est dénommé en diverses chartes et fondations accordées par la duchesse Constance. Ce fut lui qui, employé par

le pape Urbain III, moyenna la paix entre Henri II, roi d'Angleterre, et Philippe-Auguste, roi de France, et en reçut, comme il a été dit, le privilége de porter réunies les armes de France et d'Angleterre par moitié. Le mariage de Mathieu n'est pas connu; mais les actes apprennent qu'il eut un fils nommé aussi Mathieu.

III. Mathieu, seigneur de Goulaine, IIe du nom, vivait en 1210, 1223, 1240, comme font foi des actes de ces dates. Il rendit plusieurs services à la duchesse Constance et à Gui de Thouars, son troisième mari; et après le décès de ladite Constance, il prit les armes, avec Ascot, sire de Retz; Etienne, sire de Ponchâteau; Bonabis, sire de Rougé; Hervé de Blain, vicomte de Donges; Armand de Machecoul et autres seigneurs du comté Nantais, pour venger la mort du duc Arthur, fils de Constance. Il servit depuis en diverses occasions, le duc Pierre de Dreux. On ne connaît pas non plus le nom de sa femme; mais beaucoup de titres justifient qu'il fut père de Pierre de Goulaine qui suit:

IV. Pierre de Goulaine, Ier du nom, varlet, ainsi qualifié dans plusieurs titres, vivait en 1260 et 1280. Il rendit plusieurs services au duc Jean Ier, dit *le Roux*, et mourut vers 1292, laissant d'une femme, dont le nom ne se trouve pas dans les titres, Pierre II, qui suit.

V. Pierre, seigneur de Goulaine, IIe du nom, varlet, vivait en 1297 et 1310; le nom de sa femme est inconnu, mais il est prouvé par beaucoup de titres qu'il fut père de Guillaume de Goulaine, qui suit, et de Catherine de Goulaine, qualifiée fille de Pierre, par acte de 1323.

VI. Guillaume de Goulaine, Ier du nom, seigneur de Goulaine, vivait de 1315 à 1321. Le nom de sa femme est inconnu, mais il est prouvé par titres qu'il fut père de Pierre de Goulaine, qui suit:

VII. Pierre de Goulaine, IIIe du nom, qualifié seigneur dans tous les actes, fit plus de soixante acquisitions (dont les titres existent au trésor de Goulaine), depuis 1328 jusqu'en 1340. Il épousa Isabeau de la Jaille, qui transigea avec Guillaume de Goulaine, son fils, pour son douaire, en 1345, fille de messire Yvon de la Jaille, chevalier, seigneur de la Jaille et du Pordic, et d'Isabeau de Coesme.

VIII. Guillaume de Goulaine, IIe du nom, vivait en 1342 et 1346. Il suivit le parti du duc Charles de Blois, et lui rendit plusieurs services. Il fut tué à la bataille de la Roche-Derien, en 1347, avec les seigneurs de Rohan, de Laval, de Château-Briant, de Retz, de Machecoul, de Rostrenen et de la Jaille. Il avait épousé Amable de la Quellen, fille de Jean, seigneur de Machecoul, et sœur d'un autre Jean, seigneur de Machecoul, tué à ladite bataille de la Roche-Derien. De ce mariage vint :

IX. Guillaume de Goulaine, IIIe du nom, qualifié fils de Guillaume, et petit-fils de Pierre, mineur jusqu'en 1353. Il suivit, comme son père, le parti du duc Charles de Blois, et fut grièvement blessé à la bataille d'Aurai, en 1564. Il prit ensuite le parti du duc Jean de Montfort le Conquérant, ce qui fut cause que la terre de Goulaine fut pillée par le parti contraire, qui força le duc Jean de se retirer en Angleterre. Il épousa Marie de Rougé, fille de messire Jean de Rougé, sire de Rougé et de Derval, tué à la bataille de la Roche-Derien. Ils eurent, entr'autres enfants :

1.° Guillaume de Goulaine, mort sans lignée;

2.° Jean, dont l'article suit;

3.° Conet de Goulaine, qui fut, par la suite, curateur des enfants de Jean de Goulaine, son frère aîné, en 1420 et 1430;

4.° Gui de Goulaine, capitaine renommé, qui suivit en France le connétable Olivier de Clisson, eut divers emplois aux armées sous le roi Charles VI. Il épousa la marquise de Laval, fille d'André de Laval, seigneur de Châtillon, et d'Eustache de Beaussay;

5.° Peronelle de Goulaine, épouse de Jean, seigneur de Bigeart, en Poitou, en 1380.

X. Jean, seigneur de Goulaine, IIe du nom, vivait en 1376 et 1388. Ce duc Jean lui octroya des foires en la ville de Goulaine, par lettres du 20 juillet 1384. Il épousa, 1.° Marguerite de Lesnerac, sœur de Pierre de Lesnerac, qui ratifia la paix de Guerarde, à Tours, le 30 mai 1381; 2.° Jeanne de Ramé, fille de messire Guillaume de Ramé, chevalier, seigneur des Vignes, et de Marguerite de la Forêt. De ce dernier mariage sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Maurice de Goulaine;
3.° Louise, femme de Robert, seigneur de Sesmaisons.

XI. Jean DE GOULAINE, III[e] du nom, seigneur de Goulaine et de la Tour-Gosselin, qualifié sire de Goulaine, vivait en 1400, et mourut en 1428. Il avait épousé, en 1389, Jeanne Eder, fille de messire Guillaume Eder, seigneur de la Haye, et sœur de messire Pierre Eder, chevalier, seigneur de la Haye, chambellan et ministre d'état du duc Jean VI, et de Guillaume Eder, évêque de Saint-Brieux. Ils eurent pour enfants:

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Edouard de Goulaine, sieur de la Beriere, en la paroisse de la Chapelle-Basse-Mer. Il épousa, 1.° Gervaise Hamon, sœur de messire Olivier Hamon, chevalier, seigneur de Bonnet; 2.° Aimée Pantin, fille de Pierre Pantin, seigneur de la Hamelinière, et de Marguerite Garnier. De son premier mariage il eut René de Goulaine qui mourut jeune; et de son second mariage il eut Marguerite de Goulaine, qui épousa Guillaume, seigneur de Sesmaisons, dont une nombreuse postérité;
5.° Ermangarde de Goulaine, qui épousa Jean de Saint-Aignan, chevalier, seigneur des Montix-Fernisseaux.

XII. Jean DE GOULAINE, IV[e] du nom, décéda avant son père, qui lui avait donné, en avancement d'hoirie, la terre de la Hardouinière, par acte du 21 mai 1415. Il avait épousé Héliette de Polhoy, dame de Polhoy et de la Ruffelière, dont il eut:

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Gilles, qui fonde la branche de Laudouinière, rapportée ci-après;
3.° Anne de Goulaine, qui se remaria, le 17 juin 1430, avec messire Robin de la Touche;
4.° Marie de Goulaine, qui épousa, le 13 août 1430, messire Jean Goheau, seigneur de Saint-Aignan.

XIII. Jean V, sire de GOULAINE, par lettres-patentes données à Josselin le 10 juillet 1433, obtint de Jean VI, duc de Bretagne, à cause de ses bons services et ceux de

ses ancêtres, une île dans la Loire, vis-à-vis le bourg de Saint-Sébastien, pour une paire de gants de rente à la mi-août. Il rendit de notables services aux ducs de Bretagne Jean VI, François Ier, Pierre-Arthur et François II, et mourut en 1463. Il avait épousé dame Marguerite de Saint-Gilles, fille aînée de messire Guillaume de Saint-Gilles, chevalier, seigneur de Pardo, et de dame Marie Kermon. Il en eut les enfants suivants :

1.° Christophe, dont l'article suit;
2.° Anne de Goulaine, qui épousa, le 9 mai 1475, messire Pierre de Carné.

XIV. Christophe de Goulaine, Ier du nom, vivait vers 1464, et mourut en 1492, après avoir rendu divers services au duc François II. Il épousa dame Louise de la Jumelière, fille de Guillaume de la Jumelière, seigneur de Montaigu, de Martigné-Briant et de la Guerche en Anjou, et de Marquise de Bellosac, dame de la Houdinière. Leurs enfants furent :

1.° Christophe, dont l'article suit;
2.° Rose, qui épousa : 1.° le 11 janvier 1488, messire Guillaume le Porc, seigneur de Larchatz; 2.° le 16 janvier 1495, messire Jean de Beaumont, chevalier, seigneur de Glinay, et du bois de Sansay.

XV. Christophe de Goulaine, IIe du nom, seigneur de Goulaine, de la Ruffelière, de la Guerche-Saint-Aubin, du Pallet, de la Houdinière, du Blaison, du Chatellier, de la Tour-Gosselin, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XII et de François Ier, épousa, 1.° Renée Amenard, fille et unique héritière de messire Jacques Amenard, seigneur du Mil-de-Cauzay, et de dame Catherine le Roux, dame des Aubiers; 2.° Claude de Montejean, fille de haut et puissant Louis, seigneur de Montejean, et de dame N..... du Châtel, fille et unique héritière de haut et puissant Tangui du Châtel, grand-maître de Bretagne et grand-écuyer de France, et sœur de René de Montejean, maréchal de France. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Renée de Goulaine, qui épousa, en 1521, Mathurin de Montrelais, chevalier, baron de Roucelles, seigneur de Chambellai ;

2.° Marquise de Goulaine, mariée, le 22 novembre 1522, avec Renaud de la Touche, seigneur de la Touche-Limousinière ;

3.° Louise de Goulaine, mariée, le 17 septembre 1528, avec Gui, sire d'Epinai, du Plessis, etc. ;

Du second lit :

4.° René de Goulaine, mort sans enfants ;

5.° François, sire de Goulaine, qui fut tué en 1557, à la bataille de Saint-Quentin, commandant une compagnie de gendarmes. Il avait épousé Gabrielle de Rochechouart, de la maison de Mortemart, qu'il laissa veuve sans enfants ;

6.° Baudouin de Goulaine. Il avait été abbé commendataire de Saint-Gildas-du-Bois, qu'il abandonna lorsqu'il devint aîné par la mort de son frère. Il épousa, 1.° le 23 septembre 1560, Antoinette Giraud ; 2.° Claude des Hayes, dame des Fontenelles, veuve de René de Montecler. De ses deux femmes il ne laissa aucun enfant. Il fut tué par des soldats, à deux lieues du Mans, en 1574 ;

7.° Claude, dont l'article suit ;

8.° Jean de Goulaine, qui fut chevalier de Malte, et tué à la bataille de Jarnac, en 1569 ;

9.° Jeanne de Goulaine, femme Maurice, seigneur de Kerman, chevalier, seigneur de Bouillac, dont elle eut beaucoup d'enfants ;

10.° Philippote de Goulaine, morte religieuse.

XVI. Claude de Goulaine, qualifié seigneur de Pomerieux du vivant de ses frères aînés, devint, par leur mort, seigneur de Goulaine. Il vivait en 1569, mourut le 24 avril 1579, et avait épousé : 1.° en février 1539, Jeanne de Bouteville, dame de Favouet, vicomtesse de Coëtguenan, morte le 13 juillet 1572, fille de Jean de Bouteville, seigneur de Favouet, et de Renée de Carné ; 2.° en 1574, Jeanne Pinard, de la maison de la Noue-

verte, fille de Roland Pinard et de Catherine Taillard. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Gabriel, dont l'article suit;

2.° Jean de Goulaine, baron du Favouet, né en 1565. Il eut en partage la seigneurie de la Ruffelière, en Poitou ; il fut signalé partisan du duc de Mercœur pendant la Ligue, maréchal de camp de ses armées et son lieutenant-général aux évêchés de Cornouailles et de Léon. Il épousa dame Anne de Ploüer, fille aînée de Vincent, sire de Ploüer et du Timeur, et de Anne du Châtel, dont il eut :

a. Gabriel de Goulaine, baron du Favouet et de la Ruffelière, qui épousa Claude de Nevet, fille de Jacques Baron de Nevet, et de Françoise de Trial, et mourut sans laisser d'enfants ;

b. Claude de Goulaine, qui épousa Jean du Hai, seigneur de Berti et de Launai, conseiller au parlement de Bretagne.

3.° Moricette de Goulaine, née en 1561, qui épousa Vincent de Ploüer, seigneur du Timeur et du Châtel;

4.° Louise de Goulaine, née en 1564, femme de Claude de Kerguesai, seigneur de Kergomard et de Kermornai, en l'évêché de Tréguier;

5.° Marie de Goulaine, née en 1570, épouse de Pierre, seigneur de Lemaiou, en l'évêché de Tréguier ;

Du second lit :

6.° Françoise de Goulaine, qui épousa Jean, sire de Carné de Cohignac. Elle lui porta la baronnie de Blaison et la vicomté de Chemillé, en Anjou.

XVII. Gabriel, I[er] du nom, seigneur DE GOULAINE, né le 25 novembre 1563, fut le plus considéré seigneur de Bretagne, du parti du duc de Mercœur. Pendant la guerre de la Ligue, il fut maréchal de camp des armées dudit duc, qui, en diverses occasions, comme chef de la Ligue, lui donna plus de trente commissions, lesquelles se voient encore aux archives de Goulaine, et

particulièrement par lettres données à Nantes, le 25 février 1590, il l'établit lieutenant-général de l'Union aux provinces d'Anjou et de Poitou. S'étant engagé dans ce parti, il s'y conduisit avec une résolution qui passa jusqu'à l'opiniâtreté, n'ayant pas voulu écouter les propositions du roi Henri IV, dont il pouvait espérer un bâton de maréchal de France, s'il n'eût plus considéré l'honneur d'une fidélité inviolable à son parti, que le profit qu'il en pouvait tirer en l'abandonnant.

Le duc de Mercœur ayant été le dernier à faire sa paix, et étant abandonné de M. du Maine, et de tous les autres chefs du parti de l'Union, fut obligé de le faire honteusement et précipitamment, sans y faire comprendre les capitaines de son parti que d'une manière générale, de sorte que le seigneur de Goulaine fit son traité particulier à Angers, le 13 mars 1598, qui porte que le roi lui donne une abolition générale pour lui et le seigneur du Favoüet (son frère), et tous ceux qui auraient été sous leur commandement; nomme ledit de Goulaine pour être fait chevalier du Saint-Esprit, à la première promotion, lui accorde la lieutenance de la compagnie d'hommes d'armes du duc de Vendôme, et au seigneur du Favoüet, son frère, la continuation de sa charge de capitaine des arrière-bans de Cornouailles et de Léon. En conséquence, ayant prêté serment de sa charge de lieutenant du duc de Vendôme, le 5 mai 1598, entre les mains du maréchal de Retz, il tint les montres de cette compagnie à Redon, le 5 août 1599. Le rôle porte que Gabriel de Goulaine est lieutenant; le comte de Tessé, enseigne; Charles de Cambout, baron de Ponchâteau, guidon; Hélie de Goulaine, seigneur de Landigère (c'est Laudouinière), maréchal des logis. Le rôle porte en outre les noms des cent hommes d'armes, la plupart gentilshommes de bonnes familles, parmi lesquels on remarque Henri de Gassion; le seigneur de Kerleau-Perin; Guillaume Perin, seigneur du Bois-Guérin; Louis du Cambout, seigneur de Biffay; Jean du Cambout, chevalier de Malte; Claude de Kerveno, seigneur de la Piplais; Isaac du Plessis, seigneur de Kergariou; Jean du Houx, seigneur du Couëdic; Pibon René de Keralso, seigneur de Cordelan, etc.

Gabriel de Goulaine épousa, 1.° en septembre 1577, Susanne de Bot-Louis, fille de Roland de Bot-Louis,

seigneur de Crathalet, et de Jeanne Pinard, dont il n'eut point d'enfants ; 2.° au mois de septembre 1585, Marguerite de Bretagne, fille d'Odet de Bretagne, comte de Vertus, premier baron de Bretagne, seigneur d'Avaugour, baron de Goello, et de Renée de Coesme, fille de Charles, sire de Coesme, baron de Tuer et de Bonnestable, au Maine, et de Gabrielle d'Harcourt. Elle lui porta en mariage la vicomté de Saint-Nazaire, et mourut le 17 novembre 1599. Gabriel mourut en son château de Goulaine le 26 janvier 1607, laissant de son second mariage :

1.° Gabriel, dont l'article suit ;

2.° Marie de Goulaine, née le 2 septembre 1594 ; qui épousa François le Porc de la Porte, seigneur, baron de Vezins et de la Tour-Landri, en Anjou ;

3°. Charlotte de Goulaine, née le 30 juin 1596, qui épousa Jacques de la Voue du Pré, proche Montmirail, au Perche.

XVIII. Gabriel DE GOULAINE, IIe du nom, né le 14 mars 1598, marquis de Goulaine, seigneur du Favouet, du Loroux, etc., fut pendant sept ans sous la curatelle de Jean de Goulaine son oncle. Etant au camp devant Montauban, en 1621, il obtint du roi, par lettres du mois d'octobre, registrées au parlement le 19 juillet 1622, l'érection de sa terre de Goulaine en marquisat, avec l'annexe de cinq autres châtellenies et neuf juridictions. Lesdites lettres portent que c'est pour de grands services rendus par ses ancêtres, auxquels il a été permis de porter moitié des armes de France et d'Angleterre. Il épousa : 1.° le 19 janvier 1613, Barbe de Ruélan, fille de Gilles de Ruélan et de Françoise Miolans ; 2.° Claude Cornulier, fille aînée de Claude Cornulier, seigneur de la Touche, général des finances de Bretagne, et sœur de messire Pierre de la Haye et de la Touche-Cornulier, président au parlement de Bretagne. De ce dernier mariage sont issus :

1.° Louis, comte de Goulaine, qui prit l'habit de jésuite à Paris, en 1654 ;

2.° Yolande de Goulaine, mariée, en 1647, avec Claude du Châtel, marquis du Châtel et de Mesle, baron d'Ancenis, vicomte de Saint-Na-

zaire, fils d'Omfroy du Châtel, seigneur de Mesle, et de Renée de la Marche ;

3.° Marie de Goulaine, religieuse ursuline à Nantes ;

4.° Louise de Goulaine, morte jeune ;

5.° Charlotte de Goulaine, aussi religieuse ursuline ;

6.° Anne de Goulaine, qui devint seule héritière de son frère aîné, et épousa Sébastien de Rosmadec, dont elle a eu, entre autres enfants :

a. N.... de Rosmadec, marquis de Goulaine, mort fort âgé, à Paris, en 178.... ;

b. Jeanne-Geneviève de Rosmadec, qui épousa Samuel de Goulaine, seigneur de Laudouinière.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Laudouinière.

XIII. Gilles de Goulaine, seigneur de Laudouinière, paroisse de Viellevigne, second fils de Jean de Goulaine, IVe du nom, et de Héliette de Polhoy, et frère puîné de Jean V de Goulaine, épousa Jeanne Maillard de la Maillardière. Il eut, en partage de son frère aîné, la terre de Laudouinière, par deux transactions des 6 octobre 1445 et 12 novembre 1456, confirmées par une autre de 1460. Il fut père de :

XIV. Robert de Goulaine, Ier du nom, seigneur de Laudouinière, qui épousa Marie d'Apelvoisin, dont est né :

XV. Robert de Goulaine, IIe du nom, seigneur de Laudouinière. Il épousa Françoise Ragout, dame de la Touche-Ragout, et fut père de :

XV. Jean de Goulaine, Ve du nom, seigneur de Laudouinière. Il épousa Hélène du Chaffaut, fille de Jean du Chaffaut et de Anne de Saint-Marsant. Il eut de ce mariage :

XVII. Jean de Goulaine, VIe du nom, seigneur de Laudouinière ; il épousa : 1.° le 21 janvier 1554, Barbe de Machecoul, dont il n'eut point d'enfants, fille de Jean de la Lande, dit de Machecoul, seigneur de Viellevigne, et de Françoise Châtaigner, dame de Bougon ; 2.° Françoise Gatinaire, fille du seigneur de la Preuille près

Clisson, issue de la maison de Gatinaire en Piémont. Il fut de ce second mariage :

1.° Hélie, dont l'article suit;

2.° Enoch, seigneur de Mortier-Garnier et de la Branourdière. Il épousa Marie Amiaud, dont il eut :

a. Gabriel de Goulaine, seigneur de Mortier-Garnier, qui laissa de son mariage, contracté le 17 février 1627, avec Louise le Maître, fille de Guillaume, chevalier, seigneur de la Garelais[1], et de dame Madeleine de Chezilles, 1.° Louis; 2.° Henri ; 3° Gabriel de Goulaine; 4° N...., femme, 1° de M. Buor de la Lande, 2.° de M. Genvre de la Bouchetière; 5° N... de Goulaine, mariée à M. de l'Espinay de la Ruffelière ;

b. David de Goulaine, qui eut de son mariage avec Suzanne de Machecoul de Saint-Etienne, 1.° Gilles, seigneur de la Touche-Gerbaud, qui épousa Judith de Clervaux, dont il eut Gabriel de Goulaine ; 2.° René de Goulaine, seigneur des Marais ;

c. René, seigneur de la Brosse, marié avec Louise de la Forêt dont, entre autres enfants : 1.° Gaspard; 2° David ; 3.° Benjamin de Goulaine ;

d. Jean de Goulaine, seigneur de la Simounière ;

3.° Pierre, qui forme la branche de la Paclais, rapportée plus loin ;

4.° Jean, seigneur du Barbin, qui épousa N.... du Plantis de la Guyonnière, dont il eut François de Goulaine, seigneur du Chatellier, qui fut marié avec Jeanne de la Barre, qui le rendit père de: 1.° Enoch de Goulaine ; 2.° Eleazar de Goulaine. Cette branche s'éteignit en 1750;

5.° René, tige de la branche des seigneurs des Mesliers, rapportée en son rang ;

6.° Anne de Goulaine.

XVIII. Hélie DE GOULAINE, seigneur de Laudouinière, épousa Olympe Garreau, de la maison de la Drolivière, près Saint-Fulgent, et fut père de :

1.° Samuel, dont l'article suit ;

2.° Hélie de Goulaine, seigneur du Fief.

XIX. Samuel de Goulaine, seigneur de Laudouinière, qui épousa Charlotte Merveilland de Laudouinière de Courlay. De ce mariage vint :

XX. François de Goulaine, Ier du nom, seigneur de Laudouinière et du Châtenai, qui parut comme nominateur à la tutelle des enfants de Benjamin de Goulaine, seigneur de la Sauvagère et de la Paclais, et de Renée du Tertre. Il fut père de :

XXI. Louis-Samuel de Goulaine, seigneur de Laudouinière, qui épousa : 1.° Geneviève de Rosmadec; 2.° Marguerite-Françoise-Jacques de Chiré. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° N.... de Goulaine, mort jeune ;
2.° Marie-Yolande-Armande-Marguerite de Goulaine, mariée, 1.° à M. de Bruc ; 2.° à M. de Baillache ;

Du second lit :

3.° Charles-Jacques, dont l'article suit ;
4.° Charlotte-Polixène de Goulaine, femme de Henri Gédéon de Bouis de Mesneuf, morte sans enfants ;
5.° Anne de Goulaine, mariée à messire Esprit-Baudri-d'Asson, seigneur de Loudelière;
6.° Yolande de Goulaine, mariée avec M. Jouslard-d'Airon, de Poitiers, morte sans enfants.

XXII. Charles-Jacques de Goulaine, seigneur de Laudouinière, épousa N.... Dubois de la Ferronnière, dont il a eu :

1.° Charles-Emmanuel de Goulaine, page de Louis XVI, seigneur de Laudouinière, mort à Quiberon, sans postérité de demoiselle Tardyeu de Mallassye, sa femme ;
2.° François, dont l'article suit ;
3.° Henri de Goulaine, mort à Quiberon ;
4.° N.... de Goulaine, religieuse à Sainte-Elisabeth, à Nantes ;
5.° Yolande de Goulaine, mariée avec M. d'Espinasseau, dont elle a laissé des enfants.

XXIII. François de Goulaine, IIe du nom, épousa

Hortense Bréthé, dame de la Guibretière. Ses enfants sont :

1.° Alphonse, dont l'article suit ;
2.° Joséphine de Goulaine, épouse de M. Clément Moraud de Callac.

XXIV. Alphonse DE GOULAINE, est garde-du-corps du roi en 1815.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Paclais.

XVIII. Pierre DE GOULAINE, seigneur de la Herprie, troisième fils de Jean VI et de Françoise Gatinaire, épousa Anne Giraud, dame de la Paclais, et fut père de :

1.° Samuel de Goulaine ;
2.° Charles de Goulaine ;
3.° Benjamain, dont l'article suit.

XIX. Benjamin DE GOULAINE, seigneur de la Sauvagère et de la Paclais, épousa Renée du Tertre, fille de René du Tertre, seigneur de la Paclais et du Bignon, et de Renée Giraud. Il fut père de :

1.° Paul-Alexandre de Goulaine, mort sans postérité ;
2.° Samuel de Goulaine, qui suit ;
3.° Benjamin de Goulaine ;
4.° Anne de Goulaine ;
5.° Charlotte de Goulaine, qui épousa N..... Bouhier de la Brejolière.

XX. Samuel DE GOULAINE, seigneur de la Paclais, épousa Jeanne Françoise de Goulaine sa cousine, de la branche des Mesliers, fille et héritière de René de Goulaine, seigneur des Mesliers, et de Jeanne de Mai, dame de la Garde. Il eut de ce mariage :

1.° Louis, seigneur de la Paclais, qui n'eut qu'une fille de son mariage avec Jeanne-Françoise de Rieux de la Joliverie, nommée Jeanne-Ursule de Goulaine, dame de la Paclais, des Mesliers et de la Garde, mariée au mois de mai 1752, à Louis-Richard de Régon, seigneur de la Rauconnière, du Simon, etc., dont sont issus : 1.° Louis-Benigne-Jean de Régon, 2.° Ursule - Susanne - Véronique

de Régon, mariée à Augustin-Joseph de la Roche Saint-André;

2.° Alexandre, dont l'article suit;

3.° Jeanne de Goulaine, épouse de M...... de Tingui de la Nolière, morte sans enfants;

4.° Ursule de Goulaine, épouse de M...... de Tingui, frère de M. de la Nolière, morte sans enfants;

5.° Susanne-Aimée de Goulaine, morte au couvent de Montaigu en 1774.

XXI. Alexandre DE GOULAINE, épousa dame N.... Chevalier du Boischevalier, dont est issu:

XXII. Charles-Benjamin DE GOULAINE, seigneur de la Grange Barbâtre, qui a épousé dame N... Colin de la Biochaye, vivants en 1815.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs des Mesliers.

XVIII. René DE GOULAINE, seigneur de la Ville-du-Bois, cinquième fils de Jean VI et de Françoise Gatinaire, épousa Jeanne Minaud, dame des Mesliers, fille de Pierre Minaud, seigneur des Mesliers et de la Groslière, et de Renée Chataigner, dont sont issus:

1.° David de Goulaine, qui suit;

2.° Enoch de Goulaine;

3.° Charles de Goulaine;

4.° Alexandre de Goulaine;

5.° René de Goulaine;

6.° Et plusieurs filles.

XIX. David DE GOULAINE, seigneur des Mesliers et de la Ville-du-Bois, épousa Madeleine Bidé. Ils eurent pour enfants:

XX. René DE GOULAINE, II[e] du nom, seigneur des Mesliers, qui épousa Jeanne de Mai, qui, après la mort de son mari René de Goulaine, se remaria en secondes noces avec Philippe Tingui, seigneur de la Garde, lequel étant mort sans enfants, elle eut pour ses reprises la terre de la Garde près Rocheservierre, qu'elle porta à ses enfants du premier lit, qui furent:

1.° Jeanne-Françoise de Goulaine, dame des Mesliers, qui épousa Samuel de Goulaine, seigneur de la Paclais, fils de Benjamin de Goulaine, seigneur de la Sauvagère et de la Paclais, et de Renée du Tertre;

2.° Jeanne-Aimée de Goulaine, dame de la Garde, morte sans enfants : 1.° de Balda Bejarry, seigneur de la Grignonière ; 2.° de N . . . Brethé, seigneur de la Guibretière.

« *Armes :* mi-parti, au 1 d'ANGLETERRE, qui est de » gueules, à trois léopards l'un sur l'autre d'or ; au 2 de » FRANCE, qui est d'azur, à trois fleurs de lys d'or. L'écu » timbré d'un casque tarré de front, sommé d'une cou- » ronne à hauts fleurons d'or ; cimier, une aigle issante » de sable ; supports, deux aigles du même. Devise : » *A cetuy-ci, à cetuy-là, j'accorde les couronnes.* »

GAUDRION (DE), famille ancienne, originaire de Bretagne, où elle réside encore de nos jours.

Jacques DE GAUDRION, sieur du Poullamon et du Monteau, fut maintenu en la qualité de noble par réformation générale de Berri, en l'an 1559.

Louis DE GAUDRION, sieur du Monteau et du Chaillon, épousa, en 1553, Marie le Forestier, fille de Roland le Forestier, sieur de Coubleaux.

Jean DE GAUDRION, sieur du Chaillon et de Faverolles, épousa, 1.° en 1610, Madeleine du Hallot, fille de Jean du Hallot, sieur d'Ormeville ; 2.° en 1621, Hélène de Champ, fille de Jean de Champ, sieur de Bonrignes, et d'Esther d'Alonville. Du second lit vint :

Jacques DE GAUDRION, sieur de Faverolles, épousa, en l'an 1654 Marguerite de Saint-Meleuc, dame de Saint-Germain. De ce mariage sont issus :

1.° Malo-Pelage de Gaudrion ;
2.° François-Georges de Gaudrion, dont l'article suit ;
3.° Jacques de Gaudrion.

François-Georges DE GAUDRION, écuyer, eut pour fils :

Jean-Alexis-Prosper DE GAUDRION, né le 10 janvier 1699, qui épousa Judith-Madeleine de Couaspelle, de laquelle il eut :

Jean-Julien-Judith DE GAUDRION, né en 1739, ancien officier de dragons, qui émigra en 1791, et fit la campagne de 1792 avec ses trois fils aînés. Il épousa damoiselle Mathurine - Françoise de Saint - Pair, de laquelle il eut :

1.° Jean - Malo de Gaudrion, émigré en 1791, et mort à l'armée des princes ;

2.° Victor-Pierre-Jean, dont l'article suit ;

3.° Louis-François, émigré en 1791, mort en Angleterre ;

4.° Ferdinand, chef de bataillon, sous-directeur d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; il a émigré en 1791, fait les campagnes de 1792, et a servi en Angleterre jusqu'en 1814, rentré avec Sa Majesté la même année, et a fait la campagne de Gand comme maréchal-des-logis d'artillerie des gardes du corps ;

5.° Henri de Gaudrion, mort en Angleterre ;

6.° Maclovie de Gaudrion.

Victor-Pierre-Jean DE GAUDRION, est né le 29 juin 1771, et baptisé dans l'église de Plouer.

Armes : « D'or, au chevron d'azur, accompagné de » six coquilles du même, trois en chef et trois mal- » ordonnées en pointe. »

COLAS, famille établie à Orléans dès le quatorzième siècle; des emplois honorables, des services importants rendus à nos rois et à l'état, lui assurent la considération de ses concitoyens, dont elle a toujours joui. Sans chercher son origine dans des temps obscurs, on ne remontera pas plus haut que Nicolas Colas, qui suit :

I. Nicoles ou Nicolas COLAS, chef de cette famille, naquit à Paris, et vint s'établir à Orléans. Il fut conseiller de monseigneur Philippe de France, duc d'Orléans. Il vivait en 1360, et 1370 et possédait plusieurs terres et seigneuries dans la Beauce. Le nom de son épouse est inconnu. Il eut pour fils :

II. Jean Colas fut, comme son père, conseiller de monseigneur le duc d'Orléans. L'an 1380, il épousa Jeanne de Marolles, fille aînée et principale héritière de Philippe de Marolles, écuyer, seigneur du lieu de Marolles, paroisse de Traucrainville, en Beauce, comme le prouve un aveu rendu par le dit Philippe de Marolles au seigneur du Puiset. Le samedi, 25 juin 1389, Jean Colas fournit aveu au duc d'Orléans, pour les terres qu'il possédait mouvantes en plein fief de la tour et châtellenie de Janville. Il mourut en 1410 ; ses enfants furent :

1.° Jean Colas, qui continue la postérité ;
2.° Pierre Colas, tige de la branche des seigneurs d'Orme et de Pontournois;
3.° Jeanne Colas, épouse de Jacques Pasté, suivant des titres de 1442. Elle vivait encore en 1488, et était plus qu'octogénaire.

III. Jean Colas, IIe du nom, seigneur de Marolles, conseiller au parlement de Paris, dès l'an 1436, épousa Marie de la Salle, de laquelle il eut les enfants qui suivent :

1.° Colin, ou Nicolas Colas, qui continue la postérité ;
2.° Gilles Colas, chef de la branche retirée à Montélimart ;
3.° Claude Colas ;
4.° Isabeau Colas, dame de Marolles, laquelle épousa N. de Ligneret, écuyer.

IV. Colin, ou Nicolas Colas, IIe du nom, seigneur de La Borde, des fiefs d'Andeglon et des Francs, échevin de la ville d'Orléans, en 1479 et 1480, épousa, Marguerite Laurens, fille d'Hervé Laurens, seigneur des Francs, et de Marie Boilleve. Il eut de ce mariage :

1.° Jean Colas, échevin en 1501 et 1502, qui épousa Madelaine L'Huillier, de laquelle il n'eut point d'enfants mâles ;
2.° François Colas, qui continue la postérité ;
3.° Louis Colas, échevin en 1519 et 1520 : il avait épousé, avant 1500, Marie le Berruyer, fille de Pierre le Berruyer, écuyer, seigneur de la Corbillière, et de Claudine Hilaire. Louis Colas épousa

en secondes noces, et avant 1509, Marie Ogier, fille de Pierre Ogier, et de Marguerite Nuyart ; il décéda sans laisser d'enfants de l'un et de l'autre mariages ;

4.° Jacquette Colas, qui épousa, en 1480, Guillaume Levassor ;

5.° Marie Colas, qui épousa, en 1488, Jean Guyot ;

6.° Hervette, ou Henriette Colas, mariée à Guyon Ogier ;

7.° Marguerite Colas, femme de Guillaume de Brie, seigneur des Bordes.

V. François Colas, seigneur de la Borde, des Francs et de Poinville, fut échevin en 1503, 1504, 1511, 1512, 1521, 1522, 1531 et 1532. Il avait épousé, par contrat reçu le 21 janvier 1511, par Philippe Caperon, notaire au châtelet d'Orléans, Madelaine Bourgoing, fille de Michel Bourgoing, écuyer, seigneur de Coucire, et d'Anne le Maire. François Colas décéda avant son épouse, laissant un fils unique qui continue la postérité.

VI. François Colas, IIe du nom, seigneur des Francs, de Poinville, de la Borde, de Malmusse, de Jouy, de Senneville et autres lieux, fut l'un des citoyens les plus estimables de la ville d'Orléans ; et sa mémoire sera toujours précieuse à quiconque saura conserver un cœur français. Le respect, l'amour, la fidélité pour ses souverains, furent les vertus qui le caractérisèrent. Il sut, en les inspirant à ses concitoyens, dissiper les troubles, réprimer les factions, et maintenir l'autorité royale dans une ville qui lui avait fait l'honneur de le choisir pour la gouverner. Echevin dans les années 1543, 1544, 1553, 1554, 1559, 1560, 1567 et 1568 ; maire en 1575, 1580 et 1581 ; il mérita dans ces différentes places, par ses talents supérieurs, et par l'excellent usage qu'il en fit, l'estime de ses rois, l'amour et la confiance des citoyens. Charles IV lui faisait l'honneur de l'appeler son père. Non moins utile à Henri III, il en reçut des lettres pleines de bonté, qui sont la preuve de ses services. Henri IV, dans une lettre qu'il adressait à Michel Colas, fait l'éloge de son père, François Colas ; on peut voir dans *Lemaire* jusqu'où allait le dévoûment des Orléanais pour leur vertueux compatriote, et quelle réputation il s'était acquise.

Dès l'an 1530, par contrat du 16 juillet, reçu par Provenchère, notaire au châtelet d'Orléans, François Colas avait épousé Jeanne Durant, fille de François Durant, écuyer, seigneur du Bignon, et de Jeanne de la Saussaye. Il mourut dans un âge très-avancé, le 26 octobre 1598, et fut inhumé dans l'église de Saint-Paul, sa paroisse, sépulture de ses pères, dit M. *de Challudet*, en l'aile dite de Saint-Michel, derrière l'œuvre: c'est encore celle de ses descendants. Il avait eu de son mariage, les huit enfants qui suivent:

1.° Robert Colas, qui continue la postérité;
2.° Michel Colas, chef de la branche des Colas de la Borde;
3.° François Colas, chef de la branche des Colas de Marolles, d'Anjouan et de Rocheplatte;
4.° Claude Colas, chef de la branche des Colas de Malmusse;
5.° Jacques Colas, chef de la branche des Colas de Jouy;
6.° Gilles Colas, chef de la branche des Colas de Jenneville;
7.° Anne Colas, laquelle épousa, le 30 mars 1559, Jean Lemaire, seigneur des Muids et d'Erdeville;
8.° Marguerite Colas, épouse de Mathieu Buyer, conseiller du roi, auditeur de sa chambre des comptes de Paris.

VII. Robert Colas, seigneur de Chanterenne, épousa, par contrat du 6 mars 1563, reçu par Langlois, notaire au châtelet d'Orléans, Anne Martin, fille de Christophe Martin, écuyer, seigneur de Villeneuve, et d'Anne Compaing. Robert Colas décéda avant son père, laissant de son mariage:

1.° François Colas, décédé le 26 octobre 1598, les mêmes jour et an que son aïeul;
2.° Mathurin Colas, qui continue la postérité;
3.° Robert Colas, chef de la branche des Colas de Mondru;
4.° Anne Colas, épouse de Jean Lambert.

VIII. Mathurin Colas, seigneur des Francs, épousa, le 16 avril 1600, Michelle le Masne. Elle survécut à son mari, et épousa en secondes noces, Jean Cardivet, sei-

gneur du Grand-Mornay. Mathurin Colas avait eu de son mariage :

1.° Mathurin Colas, décédé en 1628, sans avoir formé d'alliance ;

2.° Robert Colas, qui continue la postérité.

IX. Robert Colas, II[e] du nom, seigneur des Francs, épousa, le 10 juin 1629, par contrat reçu par Lasne, notaire au châtelet d'Orléans, Françoise Guignace, fille de Michel Guignace, et de Marie de la Guelle. Leurs enfants furent :

1.° Pierre Colas, seigneur des Francs, qui épousa Anne Boudet ; il décéda le 16 février 1686, laissant de son mariage deux filles. L'aînée, Marie Colas, épousa le 19 septembre 1688, Nicolas le Normant. La cadette, Anne Colas, religieuse au monastère de la Madeleine-lès-Orléans ;

2.° Robert Colas, prêtre de la Congrégation de l'oratoire, décédé en la maison de Montmorency, le 24 novembre 1711 ;

3.° Jacques Colas, qui continue la postérité ;

4.° Marie Colas, laquelle a épousé, le 10 janvier 1650, Michel Humery ;

5.° Françoise Colas, laquelle épousa, le 23 octobre 1656, Jacques Péteau ;

6.° Anne Colas, décédée sans avoir contracté d'alliance.

X. Jacques Colas, seigneur des Francs, échevin de la ville d'Orléans en 1693 et 1694, maire en 1695 et 1696, avait épousé, par contrat du 10 janvier 1661, reçu par Vaillant, notaire au châtelet d'Orléans, Catherine de Saint-Mesmin, fille de Louis de Saint-Mesmin, et de Claude Thias. Jacques Colas décéda le 18 juillet 1698, et fut inhumé le lendemain en l'église de Saint-Paul. Catherine de Saint-Mesmin décéda le 26 septembre 1724, et fut inhumée le 27, en la même église. De leur mariage naquirent :

1.° Louis Colas, prêtre, chanoine de l'église royale de Saint-Aignan d'Orléans, décédé le 29 juin 1731 ;

2.° Jacques Colas, décédé en bas âge ;

3.° Robert Colas, qui continue la postérité;

4.° Jacques Colas, chef de la branche des Colas de Brouville;

5.° Anne Colas, qui épousa, par contrat du 1er avril 1687, reçu par Maugas, notaire au châtelet d'Orléans, François Sarrebourse, gentilhomme ordinaire de la grande fauconnerie;

6.° Catherine Colas, qui épousa, par contrat du 5 avril 1693, reçu par Nicolas le Normant, notaire au châtelet d'Orléans, Laurent Hazard;

7.° Thérèse Colas, qui épousa, par contrat du 19 janvier 1698, François Hazon;

8.° Madelaine Colas, qui épousa, par contrat du 18 mai 1702, reçu par Guindel, notaire au châtelet d'Orléans, Pierre Jogues;

9.° Claude Colas, décédée sans alliance.

XI. Robert Colas, IIIe du nom, seigneur du Puchesse, épousa, par contrat du 9 septembre 1693, reçu par Brimbœuf, notaire au châtelet d'Orléans, Claude-Madelaine Foucault, fille d'Eusèbe Foucault, et de Marie Blanchard. Robert Colas fut échevin de la ville d'Orléans, en 1719 et 1720, et décéda en 1724; il fut inhumé, le 8 mars, en l'église de Saint-Paul. Claude-Madelaine Foucault est décédée le 30 janvier 1757, et a été inhumée en la même église. De leur mariage sont nés:

1.° Robert Colas, qui continue la postérité;

2.° François Colas, chef de la branche des Colas des Francs;

3.° Jean-Baptiste Colas, décédé le 13 décembre 1778, sans avoir contracté d'alliance;

4.° Pierre Colas, décédé sans avoir contracté d'alliance;

5.° Claude-Marie-Madelaine Colas, laquelle épousa, par contrat du 16 août 1714, reçu par Boucher, notaire au châtelet d'Orléans, Pierre Sinson, écuyer, sieur de Sevestreville. Elle est décédée le 24 mars 1776;

6.° Catherine Colas, laquelle a épousé, par contrat du 27 octobre 1721, reçu par Boucher, notaire au châtelet d'Orléans, Charles Boyetet, écuyer, maréchal des logis du roi. Elle est décédée le 15 juillet 1780;

7.° Maire-Madelaine Colas, laquelle a épousé, par contrat du 23 novembre 1721, reçu par Boucher, notaire au châtelet d'Orléans, Gabriel Baguenault, écuyer, seigneur de Puchesse. Elle est décédée en sa terre de Puchesse, et a été inhumée en l'église paroissiale dudit lieu;

8.° Elisabeth Colas, laquelle a épousé, par contrat reçu par Boucher, notaire au châtelet d'Orléans, le 26 janvier 1725, Jacques Levassor, écuyer, seigneur de Frouville. Elle est décédée au commencement de l'année 1726;

9.° Marie Colas, qui a obtenu le 9 novembre 1776, jugement contradictoire de M. de Cypierre, intendant de la généralité d'Orléans, commissaire de cette partie, portant décharge du droit de francs-fiefs, à elle demandé par contrainte du 21 juin précédent. Marie Colas était sans alliance en 1784, âgée de 79 ans.

XII. Robert Colas, IV[e] du nom, a épousé avec dispense, et par contrat du 18 septembre 1724, reçu par Boucher, notaire au châtelet d'Orléans, Elisabeth Colas de Brouville, sa cousine germaine, fille de Jacques Colas de Brouville, seigneur de Lumeau, en Beauce, et d'Elisabeth Vaudebergue. Robert Colas a été échevin en 1751, 1752 et 1753; maire en 1760, 1761 et 1762. Il est décédé le 18 mars 1780. Elisabeth Colas de Brouville est décédée le 15 juillet 1796. De leur mariage sont nés les enfants qui suivent:

1.° Robert-Jacques-Eusèbe Colas, décédé en bas âge;

2.° Adrien-Pierre-Gabriel Colas, décédé en bas âge;

3.° Jean-Pascal Colas, décédé en bas âge;

4.° Louis Colas, qui continue la postérité;

5.° Alexandre-Charles-Michel Colas, décédé en bas âge;

6.° Elisabeth Colas, laquelle a épousé, par contrat du 13 février 1748, reçu par Prévost, notaire au châtelet d'Orléans, Claude Guillaume Boillève. Elisabeth Colas, est décédée le 25 mai 1775;

7.° Claude Colas, décédée en bas âge;

8.° Thérèse-Félix Colas, laquelle a épousé, par contrat reçu par Prévost, notaire au châtelet d'Orléans, Joseph-Jacques Tassin, écuyer;

9.° Marie-Claude Colas, laquelle a épousé, par contrat du 2 juin 1755, reçu par Prévost, notaire au châtelet d'Orléans, Aignan-Joseph Isambert;

10.° Louise Colas, décédée en bas âge;

11.° Olympe-Rosalie Colas, laquelle a épousé, par contrat du 17 janvier 1763, reçu par Prévost, notaire à Orléans, Remi Boucher;

12.° Victoire Colas, décédée en bas âge.

XIII. Louis Colas, a épousé, en premières noces, par contrat du 7 janvier 1760, reçu par Bordier, notaire au châtelet d'Orléans, Madeleine-Claude Germon, fille de Louis-Antoine Germon, et de Marie-Madeleine Seurrat. Madeleine-Claude Germon est décédée le 6 novembre 1764.

En secondes noces, par contrat du 20 janvier 1766, reçu par Pisseau, notaire au châtelet d'Orléans, Louis Colas a épousé Marie-Louise-Charlotte d'Archambault, fille de Louis-Charles-Alexandre d'Archambault, chevalier, l'un des chevau-légers de la garde du roi, et de Marie Françoise de Selve. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1.° Robert Colas, qui a épousé, en premières noces, par contrat du 28 août 1786, reçu par Cabart, notaire à Orléans, Catherine-Solange Miron, fille de François Miron, et de Catherine Marcaudier. Catherine-Solange Miron est décédée à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, le 8 avril 1795.

En secondes noces, par contrat du 7 août 1799, reçu par Cabart, notaire à Orléans, Robert Colas a épousé Adélaïde Barbot, fille de Denis-Charles Barbot, écuyer, et de Marguerite Hudault.

Enfants du premier lit :

a. Robert Colas, décédé en bas âge;

b. Aignan Colas, décédé en bas âge;

c. Philippine Colas, née le 11 août 1787, qui a

épousé, par contrat du 27 décembre 1809, reçu par Néron, notaire à Orléans, François-Honorat Savard, fils de François-Honorat Savard, et de Rose-Marguerite Couislard ;

b. Agathe Colas, décédée en bas âge ;

e. Félicité Colas, née le 25 novembre 1793 ;

Enfants du second lit :

f. Adélaïde Colas, décédée en bas âge ;

g. Louise Colas, née le 19 juillet 1802 ;

h. Elisabeth - Philippine Colas, née le 29 avril 1806 ;

2.° Robert-Louis Colas, qui continue la postérité ;

3.° Madeleine Colas, décédée en bas âge ;

Du second lit :

4.° Adélaïde-Marie Colas, décédée sans avoir contracté d'alliance.

XIV. Robert-Louis Colas, né le 16 février 1762, a épousé, par contrat du 24 juillet 1786, reçu par Drufin, notaire au châtelet d'Orléans, Françoise-Eléonore Morand, fille de Pierre-Paul Morand, et d'André-Jacques-Eléonore Foucher. De ce mariage sont nés :

1.° Paul - Etienne-Robert Colas, qui continue la postérité ;

2.° Edouard Colas, né le 2 juin 1795 ;

3.° Athanase Colas, né le 1er mai 1798 ;

4.° Hélène Colas, née le 24 juin 1789 ;

5.° Julie-Sophie Colas, née le 29 juin 1792.

XV. Paul-Etienne-Robert Colas, fils aîné de Robert-Louis Colas, né le 29 janvier 1788, a épousé, par contrat du 21 septembre 1713, reçu par Cabart, notaire à Orléans, Eugénie-Marie-Madeleine Raguenet, fille d'Aubin Raguenet, et de Marie-Madeleine de Laâge. De leur mariage sont issus :

1.° Eugénie-Marie-Madeleine Colas, née le 23 août 1814 ;

2.° Robert-Marie-Louis, né en octobre 1815.

Branche des Colas d'Orme et de Pontournoi.

III. Pierre COLAS, second fils de Jean Colas, et de Jeanne de Marolles, vivait l'an 1450; il se maria, et eut les enfants, qui suivent :

1.° Jean Colas, qui vivait en 1478; il épousa Catherine Dangeau, et eut :

a. Jean Colas, qui épousa, par contrat du 20 avril 1489, Marion Marie. Ils n'ont point laissé d'enfants ;

b. Pierre Colas, décédé en 1488 ;

c. Jeanne Colas, épouse de Pierre Compain, avant l'an 1487 ;

d. Marion Colas, laquelle épousa, la même année, Jean Blandin. Elle vivait en 1508 ;

2.° Pierre Colas, seigneur de la Dixme sur le lieu de la Trasne, paroisse de Poilly, près Beaugency, en 1487. La même année, il acheta la terre d'Orme, près Pluviers-le-Vieil, et fut aussi seigneur de Pontournoi, en ladite paroisse. Echevin de la ville d'Orléans en 1495 et 1496. Il épousa Perrette Lamyrault, fille de Jean Lamyrault, seigneur de la Touche, et de Catherine Hue. Il vivait en 1508 et 1530 ; il eut pour enfants :

a. Catherine Colas, dame d'Orme, épouse de Claude de Sanscère, seigneur de Rosières : elle était veuve en 1536, année dans laquelle elle partagea avec sa sœur cadette, les biens délaissés par leur père ;

b. Marie Colas, dame de Pontournoi, épouse de Jacques - Martin, seigneur de Villeneuve, et veuve en 1536, temps où elle partagea avec sa sœur aînée, les biens de leur père.

3.° Guillaume Colas, nommé dans un acte de 1477, et dans un autre de 1487. Il eut pour épouse Marguerite Lamyrault, fille de Jean Lamyrault, seigneur de la Touche, et de Catherine Hue ; Marguerite était sœur de Perrette Lamyrault, épouse de Pierre Colas, seigneur d'Orme

et de Pontournoi ; de leur mariage naquit une fille unique : Catherine Colas, épouse de Jacques Cormereau.

4.° Louis-Colas, sous-chantre de l'église collégiale de Saint-Siphard de Meung en 1487, chanoine de l'église d'Orléans en 1488, décédé en 1502 ;

5.° Catherine Colas, épouse de Colas Mocquet, échevin de la ville d'Orléans en 1467 et 1468 ; l'un et l'autre étaient décédés avant 1508.

Branche des Colas retirés à Montélimart.

IV. Gilles Colas, second fils de Jean Colas, seigneur de Marolles, conseiller au parlement de Paris, et de Marie de la Salle, étudia en l'université d'Orléans ; se retira à Montélimart, s'y maria, et eut les enfants qui suivent :

1.° Gilles Colas, décédé sans postérité ;
2.° Claude Colas, qui continue cette branche ;
3.° François Colas, mort ainsi que son frère, sans postérité.

V. Claude Colas, vice-sénéchal de Montélimart, et l'un des citoyens les plus distingués de cette ville, eut pour enfants :

1.° Jean Colas, vice-sénéchal de Montélimart, gouverneur, et ensuite comte de la Fère en Picardie ; il fut dans sa jeunesse disciple de Cujas. L'usage qu'il sut faire de ses talents, sous ce maître célèbre, lui mérita la place de recteur de l'université de Valence. Il accompagna Jean de Montluc, évêque de la même ville, en son ambassade en Pologne. A son retour il s'unit au duc de Mayenne, qui dans la suite lui confia le gouvernement de la Fère pour la Ligue. Le roi d'Espagne connut la valeur et l'expérience du gouverneur ; et profitant, pour se l'attacher, des mécontentements qu'il avait reçus du duc de Mayenne, il lui donna en propriété le comté de la Fère, avec dix mille écus de pension, qu'il devait lui continuer, jusqu'à ce qu'il l'eût

rendu paisible possesseur du comté de la Fère et de celui de Marle. Henri IV avait déja fait proposer à Jean Colas de rentrer au service de la France, lui laissant la Fère, et ajoutant à ce don des avantages supérieurs à ceux qu'il pouvait se promettre de la cour d'Espagne. Le vice-sénéchal, quoiqu'infiniment sensible aux offres de son souverain, crut devoir les refuser, et consacrer le reste de ses jours anx intérêts du monarque espagnol. On doir le blâmer de n'avoir pas écouté, dans cette circonstance, la voix du devoir et de la patrie; mais l'erreur qui le séduisit, fut peut-être moins la sienne, que celle de son siècle. Henri-le-Grand s'étant rendu maître de la Fère, après un siége de six mois, accorda à Colas la capitulation la plus honorable. En 1598, Jean Colas accompagna l'archiduc Albert, qui allait épouser l'infante d'Espagne. Après avoir rempli les premières places de l'état en Flandres, et donné les plus grandes preuves de valeur, il fut blessé à la bataille de Nieuport, en 1600, et mourut à Ostende, où il avait était transporté. Il avait épousé Antoinette, d'Angennes, de laquelle il eut un fils, qui mourut avant lui. Antoinette d'Angennes avait épousé, en premières noces, Jean de Morais, chevalier, seigneur de Jaudrais; en secondes noces, François, seigneur du Plessier; ce fut en troisièmes noces qu'elle épousa Jean Colas. Elle était, lorsqu'elle mourut, dame d'honneur de l'infante Isabelle, épouse de l'archiduc Albert;

2.° Jacques Colas, qui continue la postérité;

3.° Jeanne Colas, épouse de N..., baron de Chalost-l'Argentière, en Vivarais;

4.° Marie Colas, épouse de N..., conseiller au parlement de Grenoble.

VI. Jacques Colas, second fils de Claude Colas, vice-sénéchal de Montélimart et frère-puîné du comte de la Fère, fut sept fois premier consul de la ville de Montélimart. Il eut, entr'autres enfants, les deux qui suivent:

1.° Jacques-Colas, comte de la Fère, après la mort

de son oncle, qui l'avait élevé; ce fut aussi par son crédit qu'il obtint successivement les grades de commissaire général, et de mestre-de-camp de cavalerie, en Flandres;

2.° Jean Colas mestre- de-camp de cavalerie, qui jouit, avec son frère aîné, de la pension accordée à leur oncle, par sa majesté catholique (1).

Branche des Colas de la Borde.

VII. Michel Colas seigneur de la Borde, second fils de François Colas, IIe du nom, seigneur des Francs, de Poinville, de la Borde, de Malmusse, de Jouy, de Senneville, et autres lieux, et de Jeanne Durant, fut échevin de la ville d'Orléans en 1584 et 1585. Aussi accrédité que zélé pour le bien de l'état, il jouit, comme son père, de l'estime et de la confiance de nos rois Les lettres que Henri III et Henri IV lui firent l'honneur de lui adresser, prouvent son attachement à leurs personnes, et sa fidélité à leur service. L'an 1570, le 10 septembre par contrat reçu par Vivien, notaire au châtelet d'Or-

---

(1) L'on n'a pu, jusqu'en 1788, être instruit de la postérité des Colas de Montélimart ni de celle des Comtes de la Fère. M. de Challudet, qui écrivait en 1646, assure qu'il y avait pour lors à Montélimart des Colas qui y occupaient les premières places et jouissaient de la plus grande considération.

L'auteur des preuves pour François-Félix du Plessis-Châtillon-Saint-Hilaire, vient à l'appui de cette assertion, et ce sera d'après lui que nous allons indiquer deux demoiselles Colas, en faisant connaître les alliances qu'elles ont contractées.

Quant aux comtes de la Fère, M. de Challudet nous les laisse entièrement ignorer; ce qui nous porte à croire que les neveux de Jean Colas n'ont point contracté d'alliance ou que leur postérité s'est bientôt éteinte.

Françoise Colas, fille d'Antoine Colas, président au parlement d'Orange, avait épousé Louis de Langes, seigneur de Montaivail, doyen des conseillers du même parlement, qui testa le 21 février 1619.

Constance Colas, fille de Jean-Louis Colas, qui testa le 13..... 1686, et de Marie Lataud, épousa, par contrat reçu par André, notaire à Montélimart, le 18 juin 1678, Jean d'Urre-Bretin, seigneur de Pavis, Guimiane, Saint-Nazaire, marquis de Montanèque en Diois, et gouverneur du Pont-Saint-Esprit, d'une maison très-ancienne, qui tire son nom de la terre d'Urre, située au diocèse de Valence, qu'elle possédait avant le douzième siècle.

léans, il épousa Rose Hue, dame de Champgrand, fille d'Antoine Hue, écuyer, seigneur de Secourai et de la Brosse, et d'Anne Aubry. L'an 1577, le 17 février, Michel Colas épousa, en secondes noces, Marguerite Lhuillier, fille de Jacques Lhuillier-le-Milloin, écuyer, seigneur de la Frauville, et de Léonarde Touchet. Michel Colas mourut fort âgé, et fut inhumé en l'église de Saint-Paul. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Michel Colas, qui continue la postérité ;
2.° Noël Colas, qui décédaen bas âge ;

Du second lit :

3.° François Colas, qui embrassa l'état ecclésiastique, fut pourvu d'un canonicat de l'église de Chartres, et mourut encore jeune ;
4.° Gilles, décédé à l'âge de quinze ans ;
5.° Marguerite Colas, laquelle épousa, le 18 août 1596, Claude Pineau, écuyer ;
6.° Marie Colas, laquelle épousa Toussaint Rousseau, écuyer, seigneur d'Imonvilliers. Elle était décédée en 1627 ;
7.° Anne Colas, épouse de Jacques du Coing, écuyer, seigneur dudit lieu du Coing.

VIII. Michel Colas, IIe du nom, seigneur de Champgrand, de Sepuis, et de la Borde, entra dans le service dès son bas âge, fut commissaire ordinaire des guerres, et échevin de la ville d'Orléans en 1613 et 1614. Il ne fut jamais homme plus aimé dans sa patrie, dit M. *de Challudet*, et qui mérita mieux de l'être. Bon, affable, libéral, ses soins et ses aumônes lui acquirent la précieuse dénomination de père des pauvres. L'an 1600, il épousa Madeleine le Rebours, dame de Pormoraut et du Bic, fille unique de Germain le Rebours, écuyer seigneur de Morfontaine, de Villiers, de Chaussy, de la Leu, du Bic, etc., et de Madeleine Brachet.

Michel Colas, ayant justifié de sa noblesse de race, obtint, par sentence rendue le 13 novembre 1640, par les commissaires subdélégués de messieurs les commissaires-généraux nommés par le roi, pour l'exécution de

sa déclaration du dernier février même année, main-levée des saisies et arrêt, faits sur ses terres, pour droit de francs-fiefs. Il mourut le 27 août 1645, âgé de soixante-quatorze ans, et voulut être enterré en l'église de Saint-Pierre-Ensentelée de la ville d'Orléans. Il eut pour enfants :

1.° Michel Colas, mort jeune ;

2.° Claude Colas, volontaire dans l'armée d'Italie, commandée par le connétable de Lesdiguières. Il y mourut, et fut inhumé dans la ville d'Ast ;

3.° Alexandre Colas, seigneur de Pormoraut, abbé commendataire de l'abbaye de la Madeleine de Pleine-Selve. Il mourut le 17 septembre 1671, en la paroisse de Saint-Marceau d'Orléans, et fut inhumé le lendemain dans le chœur de cette église ;

4.° Madeleine Colas, qui épousa, par contrat du 12 février 1613, Henri Lamyrault, écuyer, sieur de Plissay, de Marchais-Lambert, de la Saugerie, de Pierrefitte et de Lormoye. Elle partagea, le 5 mai 1646, les biens de la succession de Michel Colas, son père, et eut de son partage la terre de la Borde. Elle mourut le 21 février 1668, et fut inhumée en l'église de Saint-Paul ;

5.° Anne Colas, religieuse ursuline à Paris ;

6.° Rose Colas, qui épousa, par contrat du 27 novembre 1618, Charles Dijon, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Fluxeaux et du Rosay, exempt des gardes du corps, prévôt-général de messieurs les maréchaux de France en la province d'Orléans, et lieutenant-général des chasses du même duché ; fils de Louis Dijon, écuyer, seigneur de Mares-ville et du Rosay, conseiller du roi, commissaire de l'artillerie de France, et premier valet de chambre de monseigneur fils de France, duc d'Anjou, et de Marie Touchard, dame du Larry. Charles Dijon décéda en 1626, en son château de Fluxeaux, près Meung-sur-Loire, et fut inhumé en l'église des Cordeliers de la même ville. Rose Colas décéda à Orléans en la paroisse de Saint-Paul, le premier avril 1675, et fut inhumée en l'église de Saint-Pierre-Ensentelée ;

7.° Michelle Colas, qui entra dans la communauté des religieuses ursulines d'Orléans, y fit ses vœux, et fut supérieure en 1646;
8.° Marie Colas, décédée à 22 ans, sans avoir contracté d'alliance.

Branche des Colas de Marolles, d'Anjouan et de Rocheplatte.

Colas de Marolles.

VII. François Colas, III[e] du nom, troisième fils de François Colas, II[e] du nom, seigneur des Francs, de Poinville, de la Borde, de Malmusse, de Jouy, de Senneville et autres lieux, et de Jeanne Durant, épousa, le 19 mai 1573, par contrat, reçu par Jean de Dinan, notaire ès paroisses d'Authon, Saint-Escobille-le-Bréaut, Richarville, et ès environs, sous le principal tabellion royal de la ville et duché d'Estampes, Marie Paulmier, dame de Marolles, et d'Anjouan, fille de Claude Paulmier, écuyer, avocat en parlement, et de Jeanne Namois. De ce mariage sont nés :

1.° François Colas, qui continue la postérité ;
2.° Antoine Colas, chef des Colas d'Anjouan ;
3.° Jeanne Colas, épouse de Guillaume Vaillant, écuyer, seigneur de Champvallins, conseiller du Roi en son grand-conseil; l'un et l'autre étaient décédés en 1627;
4.° Françoise Colas, épouse de Charles de Fera, chevalier, seigneur de Rouville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ; leur contrat est du 15 septembre 1611. Françoise Colas était décédée le 5 mai 1635, et Charles de Fera mourut à Rouville, le 20 mai 1648;
5.° Claude Colas, dame d'Anjouan, elle était décédée en 1637, sans avoir contracté d'alliance, âgée de 46 ans.

VIII. François Colas, IV[e] du nom, seigneur de Marolles, conseiller du roi, auditeur en sa chambre des comptes à Paris, épousa, par contrat du 3 décembre 1618, reçu par Simon Moufle et Pierre Doujat, notaires à Paris, Isabelle Hubert, fille de François Hubert, écuyer, conseiller du roi, auditeur en la même chambre des comptes, et d'Elisabeth le Bonvalet. François Colas était décédé en

mai 1631. Isabelle Hubert épousa, en secondes noces, Florisel de Drouin, chevalier, seigneur de Bouville, lieutenant des gendarmes de monseigneur le duc de Varlois, gouverneur de la ville et château de Pithiviers. Isabelle Hubert était décédée le 26 mars 1653. François Colas avait eu de son mariage.

1.° François Colas de Marolles, l'un des cent mousquetaires du roi (Louis XIV), puis capitaine dans le régiment de Picardie, tué près Saint-Cloud, avant 1667, sans avoir contracté d'alliance ;

2.° Claude Colas de Marolles, chanoine régulier-profès de l'ordre de Saint-Augustin, dès 1643. Pourvu en 1652, étant pour lors âgé de vingt-huit ans, du prieuré-cure de Lailly près Beaugency, diocèse d'Orléans ; il y est décédé le 12 mai ;

3.° Thomas Colas de Marolles, qui continue la postérité ;

4.° Jean-Baptiste Colas de Marolles, qui servit d'abord en qualité de lieutenant dans le régiment de Picardie ; ayant ensuite embrassé l'état ecclésiastique, il fut pourvu d'un canonicat, et mis en possession du doyenné de l'église royale de Notre-Dame de Cléry, le 18 mars 1663, et y est décédé le 21 mai 1678 ;

5.° Pierre Colas de Marolles, chef des Colas de Rocheplatte.

IX. Thomas Colas, seigneur de Marolles, servit dans l'armée d'Italie, commandée par le maréchal du Plessis, en 1646, 1647 et 1648 ; il obtint successivement une lieutenance dans le régiment de Picardie, et une compagnie dans celui de Piémont. Appelé entre les nobles du bailliage d'Orléans, il fut par eux député pour assister aux Etats-Généraux convoqués à Tours ; trésorier de France en la généralité d'Orléans, le 19 mars 1654, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, le 10 mars 1660, conseiller d'état, le 12 août de cette année ; il prêta serment en cette qualité, le 1er décembre suivant.

Le 23 mars 1666, par arrêt contradictoire, rendu en la cour des aides, Thomas Colas fut renvoyé de l'assignation à lui donnée, à la requête de monsieur le procureur général ; ce faisant, déclaré noble, et issu de noble race et lignée ; ordonné que lui et sa postérité, née et à naître,

jouiraient des priviléges attribués aux autres nobles du royaume.

Interpellé, par acte de sommation du 13 avril 1667, de produire les titres de la famille, pour en aider Charles Colas, sieur d'Anjouan, et des Sablonnières, assigné à la requête de Mathurin de Lorme, commis à la recherche des usurpateurs de la noblesse, il y satisfit; et, par jugement du 27 des même mois et an, rendu par Monseigneur de Machault, intendant de la généralité d'Orléans, et commissaire en cette partie, il fut donné acte à Thomas et Charles Colas, de la représentation de leurs titres et papiers justificatifs de leur noblesse, pour par eux jouir de tous les priviléges accordés aux nobles, et être inscrits et compris dans l'état qui en sera dressé.

Enfin, Thomas Colas de Marolles, et Charles Colas d'Anjouan, contraints à intervenir dans l'instance que suivaient au conseil, Pierre Colas, sieur de Mondru, et Charles Colas, sieur de Malmusse, contre le même Mathurin de Lorme, furent de nouveau confirmés dans la noblesse d'extraction, par arrêt du 30 juillet 1668.

Dès le 6 octobre 1648, Thomas Colas avait épousé Anne Pochon, fille d'Hector Pochon, écuyer, seigneur de Beauregard, et d'Aimée le Petit. Leur contrat fut reçu par Gervaise, notaire au châtelet d'Orléans. De ce mariage naquirent les enfants qui suivent :

1.° François Colas de Marolles, décédé sans avoir contracté d'alliance :

2.° Paul Colas de Marolles, mort jeune;

3.° Henri Colas de Marolles, qui continue la postérité;

4.° Anne Colas de Marolles, épouse de Joseph Bailly, écuyer, seigneur de Montou.

X. Henri Colas de Marolles, page de Monsieur, frère unique du roi (Louis XVI), puis mousquetaire, accompagna le comte de Guiche au passage du Rhin en 1672, fut blessé dans cette campagne, et au siége de Maestricht qui se fit l'année suivante; nommé lieutenant de frégate, il fit un voyage en Amérique: rentré dans le service de terre, il se distingua pendant le cours de la campagne d'Aire, en 1676, de façon à mériter une compagnie dans le régiment de Piémont, ensuite dans les Carabiniers. Il fit dans ce corps des actions de valeur, et reçut plusieurs

blessures. Le 6 mai 1685, il fut pourvu de la charge de trésorier de France, en la généralité d'Orléans, qu'avait possédée son père. Il épousa Geneviève Bacle, fille de Jean Bacle, écuyer, seigneur de l'Orme-Neuville. Il eut pour enfants :

1.° Henri-Charles Colas de Marolles ;
2.° Alexandre Colas de Marolles;
3.° Anne Colas de Marolles ;
4.° Marie Colas de Marolles ;
5.° Isabelle Colas de Marolles.

Colas d'Anjouan.

VIII. Antoine Colas, seigneur de Boissy, des Sablonnières, puis d'Anjouan, conseiller-magistrat au bailliage et siége présidial d'Orléans, second fils de François Colas, IIIe du nom, et de Marie Paulmier, dame de Marolles et d'Anjouan, fut échevin de la ville d'Orléans, en 1641 et 1642. Dès le 18 juillet 1627, par contrat reçu par Salas, notaire au châtelet d'Orléans, il avait épousé Cécile Cardinet, fille de Claude Cardinet, seigneur de Poinville, et de d'Anne le Masne. Antoine Colas était décédé en 1655, et avait eu de son mariage les enfants qui suivent :

1.° Charles Colas d'Anjouan, qui continue la postérité ;

2.° Claude Colas, sieur du Mesnil et des Sablonnières, capitaine au régiment du Plessis-Praslin, qui épousa par contrat du 20 juillet 1670, reçu par Legent, notaire au châtelet d'Orléans, Claude Lhuillier, fille de Jacques Lhuillier, écuyer, seigneur de Charensois et de Villecante, gentilhomme de son altesse royale, et de Marie Levassor. Charles Colas décéda en 1694, fut inhumé dans l'église de Saint-Paul de la ville d'Orléans, laissant de son mariage :

a. Claude Colas des Sablonnières, décédé sans avoir contracté d'alliance;

b. Jean-Antoine Colas des Sablonnières, capitaine au régiment de Bouville, dragons, il avait épousé par contrat, passé en la ville d'Oléron, le 4 juin 1714, Jeanne de la Salle d'Yssus. De ce mariage est née une fille unique, Claude Colas des Sa-

blonnières, épouse de N... de Noguès, baron d'Ossat, conseiller au parlement de Pau;

c. Claude Colas des Sablonnières, qui a épousé, par contrat recu par Fieffé et de Beausse, notaires au châtelet d'Orléans, le 12 janvier 1694, Daniel de la Lande, écuyer, seigneur de Lumeau en Beauce, fils de Jacques de la Lande, écuyer, seigneur de Lumeau, de Lavau, de la Mothe, de Vienne, conseiller au bailliage et siége présidial d'Orléans, docteur-régent en l'université, et maire de la ville d'Orléans, en 1691 et 1692, et de Marguerite d'Avezau.

d. Cécile Colas des Sablonnières, qui épousa, en 1706, Hervé - Théophile Bury, écuyer, sieur de Marolles ;

c. Anne Colas des Sablonnières, qui a épousé, en premières noces, Louis Rousseau, écuyer, sieur de Grandmaison ; en secondes noces, elle s'est alliée, avec dispense, à Michel-Jacques de Chaumontois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment d'Anjou, cavalerie. Anne Colas est décédée en janvier 1774, et a été inhumée le 8 en l'église de Saint-Maurice de la ville d'Orléans ;

3.° François Colas, né en 1630, décédé sans alliance;

4.° Claude Colas, qui épousa, le 15 février 1649, Pierre le Maire, écuyer, seigneur de la Gohière ;

5.° Anne Colas, épouse de François Regnard, écuyer, seigneur du Châtelet ;

6.° Cécile Colas, qui épousa, en 1656, Pierre Bougars, écuyer, seigneur de Moron, commissaire ordinaire des guerres, fils de Guillaume Bougars, écuyer, seigneur de Villedare et d'Anne Fongeu des Cures.

IX. Charles Colas, sieur d'Anjouan, des Sablonnières et de Boissy, conseiller-magistrat au bailliage et siége présidial d'Orléans, épousa, en premières noces, par contrat du 14 février 1656, reçu par Laurent Bordes, notaire au châtelet d'Orléans, Geneviève Guyon, fille de Charles Guyon, écuyer, sieur de Bois - Roger, et d'Anne Colas, fille de Robert Colas, seigneur de Poinville, et d'Anne le Maire. En secondes noces, par contrat du 16 janvier 1668, reçu par Antoine Fieffé, no-

taire au châtelet d'Orléans, il épousa Madeleine Bailly, fille de Jean Bailly, écuyer, et de Jacqueline Sevin.

Par jugement du 27 avril 1667, rendu par monseigneur de Machault, intendant de la généralité d'Orléans et commissaire en la recherche de la noblesse, il avait été donné acte à Charles Colas et à Thomas Colas de Marolles, de la représentation des titres et papiers justificatifs de leur noblesse, pour, par eux, jouir de tous les priviléges accordés aux nobles, et être inscrits et compris dans l'état qui en serait dressé; ce qui fut ordonné de nouveau par arrêt du conseil d'état du roi, du 30 juillet 1668.

Charles Colas décéda le 16 mars 1702, et fut inhumé dans l'église de Saint-Paul de la ville d'Orléans. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1.° N..... Colas, dit le père d'Anjouan, de la compagnie de Jésus, décédé au collége d'Orléans;
2.° Geneviève Colas, épouse de N.... Nouel de Tourville, sieur des Elus; elle a été inhumée le 30 mai 1700, en l'église de Sainte-Catherine;
3.° Claude Colas, née en 1666, et baptisée en la même église de Sainte-Catherine, le 11 février, qui épousa François Jaupitre, écuyer, seigneur de la Fraugerie:

Du second lit :

4.° Charles Colas, qui continue la postérité;
5.° Madeleine Colas, épouse de François Longuet, chevalier, seigneur de l'Ecluse, conseiller honoraire au bailliage et siége présidial d'Orléans;
6.° Marie-Anne Colas, épouse de Jean-Baptiste de la Lande, écuyer, seigneur de Mazaires, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Bourges.

X. Charles Colas, II° du nom, sieur d'Anjouan, conseiller-magistrat au bailliage et siége présidial d'Orléans, échevin en 1729 et 1730, maire en 1730, 1740 et 1741; avait épousé, par contrat du 25 janvier 1712, reçu par Faucher et Godeau, notaires à Orléans, Claude Rousseau, fille de Michel Rousseau, écuyer, gentilhomme ordinaire de son altesse royale monseigneur le duc d'Or-

léans, et de Madeleine Lamyrault. Charles Colas est décédé doyen des conseillers, le 29 mai 1750, et a été inhumé le jour suivant, dans l'église de Saint-Paul. De son mariage sont nés :

1.° Charles Colas, qui continue la postérité ;

2.° Marie-Anne Colas, laquelle a épousé, par contrat du 18 octobre 1739, reçu par Poullin et Chassinat, notaire à Orléans, Alexandre-Pierre du Gaignau de Château-Morand, écuyer, seigneur de Champvallins, fils d'Alexandre du Gaigneau, écuyer, seigneur de Champvallins, et de Madeleine Simonot de Choiseau.

XI. Charles Colas, IIIe du nom, sieur d'Anjouan, conseiller-magistrat au bailliage et siége présidial d'Orléans, a épousé, par contrat du 13 juin 1744, reçu par Chassinat et Lion, notaires au châtelet d'Orléans, Marie-Angélique Charpentier de Modonville. Charles Colas est décédé en 1746, et a été inhumé en l'église de Saint-Paul. Il n'a point laissé de postérité.

Colas de Rocheplatte.

IX. Pierre Colas de Marolles, seigneur de Rocheplatte, cinquième fils de François Colas, IVe du nom, sieur de Marolles, conseiller du roi et auditeur en la chambre des comptes à Paris, et d'Isabelle Hubert, fut capitaine-lieutenant des gardes de Monsieur, frère unique du roi (Louis XIV). Il servit en Italie, en qualité de capitaine dans le régiment du maréchal du Plessis ; se trouva en 1648, au siége de Crémone, à celui de Valence, puis d'Etampes, en 1552. Cette même année, à la fameuse journée de Saint-Antoine, il eut le roi pour témoin de ses actions et de ses blessures ; enfin, en 1658, il reçut au siége de Dunkerque, un coup de pistolet dans la joue. Il épousa N.... de Sorcy, et en eut :

1.° N..... Colas de Marolles, capitaine au régiment d'Orléans, cavalerie, décédé sans avoir contracté d'alliance ;

2.° N..... Colas de Marolles, qui eut, après la mort de son frère, la compagnie qu'il avait possédée et mourut aussi sans avoir contracté d'alliance ;

3.° Pierre Colas de Marolles, qui suit.

X. Pierre Colas de Marolles, comte de Rocheplatte (1), major des gardes de son altesse royale, brigadier des armées du roi, et lieutenant pour sa majesté en la province de la Marche, épousa, le 9 mai 1733, au château de Ris, Marie-Anne Goujon de Gaville, fille de Prosper Goujon, écuyer, seigneur de Gaville et de Ris, maître des requêtes et ci-devant intendant de la généralité de Rouen, et d'Anne Faucon de Ris. Pierre Colas mourut au Palais - Royal, le 18 mars 1754, âgé de soixante-neuf ans, et fut inhumé à Rocheplatte. Il n'a point laissé de postérité.

Branche des Colas de Malmusse.

VII. Claude Colas, seigneur de Malmusse, quatrième fils de François Colas, II[e] du nom, seigneur des Francs, de Poinville, de la Borde, de Malmusse, de Jouy, de Senneville et autres lieux, et de Jeanne Durant, successivement homme d'armes dans la compagnie de M. d'Entragues, gouverneur d'Orléans ; capitaine d'une compagnie de deux cents hommes de pied, pour le service de Henri III ; prévôt de nosseigneurs les maréchaux de France, en la province et bailliage d'Orléans ; capitaine d'une compagnie de troupes légères, lieutenant du prévôt des maréchaux de France à Romorantin. Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 10 avril 1575, reçu par Guillaume Chaussier, notaire au châtelet d'Orléans, Catherine Stample, fille de François Stample, écuyer, seigneur de Villemesme, et de Guillemette Hureau. En secondes noces il épousa, par contrat du 9 novembre 1594, Claude de la Place, fille de Pierre de la Place et d'Anne Ruau. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Catherine Colas, laquelle épousa, le 5 mai 1602, par contrat reçu le même jour par Dubois, notaire au châtelet d'Orléans, Jacques de Boute-

---

(1) Les lettres de sa majesté portant érection en titre de comté, en faveur de Pierre Colas et de ses enfants mâles, de la terre d'Aunay et autres, sous le nom de Rocheplatte, sont du mois de juillet 1724 ; elles ont été enregistrées au parlement le 16 juillet 1725, et à la chambre des comptes le 28 juin 1736.

gourd. En secondes noces, elle eut pour mari Jacques Maubert, écuyer, seigneur de la Maisonfort, conseiller-magistrat au bailliage et siége présidial d'Orléans;

Du second lit :

2.° Claude Colas, qui continue la postérité.

VIII. Claude Colas, IIe du nom, seigneur de Malmusse, Bazoches et Douville en partie, docteur ès droits, avocat en parlement, obtint une chaire en l'université d'Orléans. Il épousa par contrat du 29 septembre 1630, Françoise Morisset, fille de Jacques Morisset et de Foi Gauthier; leur contrat reçu par Cahouet, notaire au châtelet d'Orléans. Claude Colas mourut le..... 1667, laissant quelques ouvrages qui ont pour objet l'éclaircissement de plusieurs lois. Ses enfants furent:

1.° Claude, qui continue la postérité;
2.° Jacques Colas, qui prit, en janvier 1660, l'habit religieux, au couvent des Augustins d'Orléans, y fit profession le 2 février 1661, et est décédé au couvent de Chinon;
3.° Françoise Colas, épouse de Jacques Berry, écuyer, sieur des Châtelliers;
4.° Claude Colas, laquelle a fait profession au monastère de la Visitation d'Orléans, le 10 octobre 1652; envoyée à Auxerre avec quelques autres religieuses, pour y former une maison, elle y est décédée onodeur de sainteté;
5.° Marie Colas, laquelle épousa Claude Salomon, sieur de Villermont;
6.° Jeanne Colas, qui était encore sans alliance en 1666.

IX. Claude Colas, IIIe du nom, seigneur de Malmusse, né en 1638, et baptisé en l'église Saint-Pierre, le-Puellier le 19 juin, embrassa dans sa jeunesse l'état ecclésiastique, et étudia en l'université d'Orléans. Il était avocat en parlement lorsqu'il épousa, par contrat du 24 janvier 1666, reçu par Leroi, notaire au châtelet d'Orléans, Barbe Gallibourg, fille de noble homme David Gallibourg, avocat en parlement, et de Marie Hazon.

Par arrêt contradictoire du conseil d'état du roi, du

30 juillet 1668, Claude Colas fut maintenu et gardé ainsi que ses successeurs, enfants et postérité, en sa qualité de noble et d'écuyer.

Claude Colas eut de son mariage les enfants qui suivent :

1.° Claude Colas, IVe du nom, seigneur de Malmusse et de la Bigautière, paroisse de Luz en Dunois, qui entra dans l'état ecclésiatique, et fut pourvu d'un canonicat de l'église royale de Saint-Aignan d'Orléans, le 6 mars 1681, qu'il résigna en 1689. Rentré dans le monde, il épousa, en premières noces, Marie Bruere de Beauvais ; en secondes noces, il s'allia, par contrat du 12 mai 1726, reçu par Daupeley, notaire à Nogent-le-Rotrou, à Charlotte de Parseval, fille majeure de feu Alexandre de Parseval et de Marie Léonard. Claude Colas n'eut point d'enfants de l'un et l'autre mariage ;

2.° François Colas de Malmusse, seigneur de Menainville, Boucharville et autres lieux, qui épousa, par contrat du 17 mars 1709, reçu par Givert, notaire à Châteaudun, Catherine Geslain, fille majeure de Marc Geslain, lieutenant-général des eaux et forêts du comté de Dunois, et Savonies de Freteval et Marchenoir, et de Marie-Louise Courtin. De ce mariage sont nés :

a. Françoise - Catherine-Julie Colas de Malmusse, laquelle a épousé, par contrat du 14 avril 1749, reçu par Meusnier, notaire à Châteaudun, François - Charles - Joseph du Plessis - Châtillon, chevalier, seigneur de Saint - Hilaire, la Gravelle, les Détraits et autres lieux, ci-devant (en 1725), premier page de la reine, fils majeur et aîné de François du Plessis-Châtillon, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire, la Gravelle, les Détraits et autres lieux, et de Madeleine Nouel de Tourville. François-Charles-Joseph du Plessis-Châtillon est décédé en 1761 ;

b. Marie-Louise Colas de Menainville, qui a épousé, par contrat du 18 mars 1750, reçu par Bourdellier, notaire au châtelet d'Orléans, Etienne-Henri Brachet, chevalier, seigneur du Bouchet

et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Soissonnais, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Etienne-Henri Brachet est décédé en 1762;

3.° Nicolas Colas qui continue la postérité;

4.° Marie Colas qui se retira au monastère des religieuses Ursulines de Vendôme, et y fit profession le 25 février 1685, âgée de dix-huit à vingt ans; elle y est décédée sous-prieure, le 4 juillet 1760.

X. Nicolas COLAS, IIIe du nom, sieur de Malmusse, troisième fils de Claude Colas, IIIe du nom, sieur de Malmusse et de Barbe Gallibourg, embrassa dans sa jeunesse l'état ecclésiastique, et fut mis en possession le 29 octobre 1689, d'un canonicat de l'église royale de Saint-Aignan d'Orléans, qui lui avait été résigné par son frère aîné, Claude Colas de Malmusse. Il abdiqua dans la suite ce bénéfice; et étant rentré dans le monde, il fut pourvu d'une charge de maître des eaux et forêts à Tours. Il épousa Françoise des Landes, dont il eut un fils unique qui forme le degré suivant.

XI. Julien-Nicolas COLAS DE MALMUSSE, seigneur de la Bigaudière, fut légataire universel des biens de Claude Colas de Malmusse, IVe du nom, son oncle. Il épousa N... Jouan, de laquelle il eut une fille unique qui suit.

1.° Anne Colas de Malmusse, épouse de N... de Marescot, écuyer, exempt des gardes-du-corps du roi.

Branches des Colas de Jouy.

VII. Jacques COLAS, seigneur de Jouy, cinquième fils de François Colas, IIe du nom, seigneur des Francs, de Poinville, de la Borde, de Malmusse, de Jouy, de Senneville et autres lieux, et de Jeanne Durant; fut échevin de la ville d'Orléans en 1588, 1589, 1606, 1607, 1610 et 1611; maire en 1622 et 1623. Il épousa Charlotte Lhuillier, fille de Jacques Lhuillier-le-Miloin, écuyer, seigneur de la Franville, et de Léonarde Fouchet. Charlotte L'huillier était sœur de Marguerite, seconde épouse de Michel Colas, seigneur de la Borde, frère du seigneur de Jouy. Jacques Colas vivait en 1629, et eut pour enfants;

1.° François Colas, qui continue la postérité;

2.° Jacques Colas, qui embrassa l'état religieux ; il était en l'abbaye de Ferrières en 1615, et fut pourvu ensuite du prieuré de la Ferté-Hubert ;

3.° Charlotte Colas, épouse de Jean Bugy, écuyer, seigneur du Moulinet ;

4.° Anne Colas, épouse de Claude Bugy, écuyer, seigneur de Bellevue, frère du précédent. Anne Colas était décédée en juillet 1627.

VIII. François Colas, III[e] du nom, seigneur de Jouy, épousa Anne le Semeslier, fille de Robert le Semeslier, et de Jeanne Amaujon. De ce mariage naquit une fille unique :

1.° Jeanne Colas, laquelle épousa, le 26 mai 1633, Jacques du Coing, écuyer, seigneur de la Porte et l'Aumônière, conseiller du roi en ses conseils, président trésorier de France en la généralité d'Orléans, fils de Jacques du Coing, écuyer, seigneur du Coing et de la Porte, et d'Anne Colas, fille de Michel Colas, seigneur de la Borde, et de Marguerite Lhuillier. Jeanne Colas était décédée en 1671. Par son alliance, la terre de Jouy a passé dans la famille du Coing.

Branche des Colas de Senneville.

VII. Gilles Colas, seigneur de Senneville, sixième fils de François Colas, II[e] du nom, seigneur des Francs, de Poinville, de la Borde, de Malmusse, de Jouy, de Senneville et autres lieux, et de Jeanne Durant, fut successivement conseiller en la cour des aides à Paris, et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi.

Il épousa, en premières noces, Marie Amaujon, fille de Jacques Amaujon, et de Renée Saint : de ce mariage, il n'eut point d'enfants.

En secondes noces, il épousa, par contrat du 17 octobre 1587, reçu par Doujat et de Thierroir, notaires au châtelet de Paris, Marie Chambon, fille de Regnaud Chambon, et de Jeanne Vallet. Il eut un fils qui continue la postérité.

VIII. Regnaud Colas, seigneur de Senneville, conseiller du roi en sa cour de parlement à Paris, y fut reçu le 30 juin 1618. Il épousa Marie Brandon, fille d'Antoine

Brandon, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes. Regnaud Colas, était décédé dès 1621, laissant un fils unique, nommé Antoine Colas, qui mourut en bas âge.

Branche des Colas de Mondru.

Robert Colas, IIe du nom, seigneur de Poinville, second fils de Robert Colas, seigneur de Chanterenne, et d'Anne Martin, épousa, en premières noces, le 20 août 1604, Anne le Maire, dame du Crost, fille de Charles le Maire, écuyer, seigneur du Crost, et d'Anne Maucler : en secondes noces, par contrat du 23 octobre 1611, reçu par Bourdin, notaire et tabellion royal à Montargis, il épousa Jeanne Guyon, fille de Thomas Guyon, écuyer, sieur des Fontaines, et de Jeanne Berthier. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Anne Colas, dame de Crost, laquelle épousa, en premières noces, Claude Salomon, sieur du Fresne; elle était veuve en 1629. En secondes noces, elle épousa, le 2 août 1633, Charles Guyon, écuyer, sieur de Bois-Roger, fille de Thomas Guyon, écuyer, sieur des Fontaines, et de Jeanne Berthier ; ledit Thomas Guyon, fils de Thomas Guyon, écuyer, sieur de Bois- Roger, et de Jeanne Brisson ;

Du second lit :

2.° Robert Colas, mort jeune;
3.° Pierre Colas, qui continue la postérité;
4.° Michel Colas, qui fit profession dans l'ordre des Barnabites;
5.° Marie Colas, épouse de René Bois-Courjon, ancien avocat du roi au siége présidial de Montargis;
6.° Jeanne Colas, religieuse bénédictine, à Paris.

IX. Pierre Colas, sieur de Mondru, épousa, en premières noces, le 19 avril 1654, Claude Foucault, veuve de Christophe Angrand, sieur de la Grange, doyen des docteurs-régents de l'université d'Orléans, fille de Louis Foucault, et de Jeanne Lhuillier de Brion. En secondes noces, par contrat du 28 novembre 1658, reçu par Lau-

rent Bordes, notaire au châtelet d'Orléans, il épousa Marie Houmain, fille de Michel Houmain, écuyer, sieur de Courbeville, conseiller du roi, lieutenant criminel au bailliage et siége présidial d'Orléans, et de Marie Celant.

Le 30 juillet 1668, par arrêt contradictoire du conseil d'état du roi, Pierre Colas, fut maintenu et gardé, ses successeurs, enfants et postérité, en la qualité de nobles et d'écuyers ; et le 4 février 1674, il obtint un nouvel arrêt contradictoire du conseil d'état du roi, qui le déchargeait du droit de francs-fiefs. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Pierre Colas, qui continue la postérité.

Du second lit :

2.° Michel-Jacques Colas, sieur de Chaumontois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment d'Anjou, cavalerie, qui a épousé, avec dispense, Anne Colas des Sablonnières, veuve, en premières noces, de Louis Rousseau, écuyer, sieur de Grand-Maison. Michel-Jacques Colas est décédé en la paroisse de Saint-Pierre-Ensentelée, et n'a point laissé de postérité ;

3.° Alphonse Colas, qui embrassa l'état ecclésastique, et fut chanoine de l'église d'Orléans, en 1677 ; prévôt d'Herbilly en l'église royale de Saint-Aignan, l'an 1717 ; puis prévôt de Tillay en la même église, en 1721. Il est décédé en 1724.

4.° Marie Colas, décédée en bas âge ;

5.° Marie Colas, épouse d'Etienne Carré, sieur de la Versandière.

X. Pierre Colas, IIe du nom, sieur de Mondru, épousa, par contrat du 17 février 1685, Catherine Bogelet. De ce mariage est né un fils unique, qui forme le degré suivant.

XI. Pierre-Edouard Colas, sieur de Mondru, échevin de la ville d'Orléans en 1740, 1741 et 1742. Maire en 1745, 1746, et 1747 avait épousé le 8 janvier 1713, par contrat, reçu par Roux, notaire au châtelet d'Orléans, Marie-Thérèse Perdoux, fille de Thomas Perdoux, écuyer, seigneur de Busoult. Pierre-Edouard Colas est décédé le

20 mai 1753, et a été inhumé en l'église de Saint-Pierre Ensentelée. Il n'avait point eu d'enfants de son mariage.

Branche des Colas de Brouville.

XI. Jacques Colas, IIe du nom, sieur de Brouville, seigneur de Lumeau en Beauce, quatrième fils de Jacques Colas, seigneur des Francs, et de Catherine de Saint-Mesmin, épousa, avec dispense, par contrat du 4 mars 1695, reçu par Pasquier, notaire au châtelet d'Orléans, Elisabeth Vandebergue, fille de Georges Vandebergue, et de Marie Guignace. Jacques Colas est décédé le 14 août 1746, et a été inhumé le 16, en l'église de Saint-Paul à Orléans. Il était né le 13 janvier 1672. Elisabeth Vandebergue est décédée le 6 juin 1751, et a été inhumée le 8, en la même église. De leur mariage sont nés:

1.° Jacques Colas de Brouville, né le 27 novembre 1695, lequel a épousé, par contrat du 13 juin 1729, reçu par Jullien aîné, notaire au châtelet d'Orléans, Thérèse Boilleve, fille de Claude Boilleve, échevin de la ville d'Orléans, en 1722, 1723, 1724 et 1725; maire en 1729 et 1730; et de Marie-Anne Nogace. Jacques Colas est décédé le 8 mai 1756, et a été inhumé le 10, en l'église de Saint-Paul. Therèse Boilleve est décédée le 1er août même année, et a été inhumée le lendemain en la même église. De leur mariage sont nés:

a. N... Colas de Brouville, décédée en bas âge;

b. Marie-Thérèse Colas de Brouville, née le 19 janvier 1731, décédée en 1808, sans avoir contracté d'alliance;

2.° Michel Colas de Brouville, conseiller du roi et de son altesse sérénissime monseigneur le duc d'Orléans, leur procureur au siége de la maîtrise des eaux et forêts, né le 28 décembre 1696, décédé le 9 janvier 1786, sans avoir contracté d'alliance;

3.° Louis Colas de Brouville, décédé en bas âge;

4.° Robert Colas de Brouville, décédé en bas âge;

5.° Pierre Colas de Brouville, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Blois, né le 17 février 1702, qui a épousé par contrat du 15 décembre 1743, reçu par Léonard Vallon, notaire

à Blois, Marie Simart, fille de Christophe Simart. Pierre Colas est décédé le 18 août 1761, et Marie Simart est décédée le 3 janvier 1775. De leur mariage sont nés :

a. Marie-Catherine Colas de Brouville, laquelle a épousé, avec dispense, Louis Colas de Brouville, son cousin-germain. (Voyez ci-après, le treizième degré de cette branche.)

b. Louise-Félicité Colas de Brouville, née le 18 juin 1746, a épousé, par contrat du 26 février 1770, reçu par Gelhay, notaire à Blois, Jacques-Françoise Héritte, écuyer, sieur de la Ganterie ;

6.° Georges Colas de Brouville, né le 14 mars 1703, a épousé, le 4 septembre 1735, Louise Girollet, fille d'Adrien Girollet, écuyer, seigneur de Bois-Regnaud, et de Catherine Mangeau ; leur contrat a été reçu par Chottard, notaire à Tours. Georges Colas est décédé le 26 novembre 1776, et a été inhumé le lendemain, au grand cimetière d'Orléans. De leur mariage est issu :

a. Adrien-Georges-Guillaume Colas de Brouville, décédé en bas âge ;

7.° Pierre Colas de Brouville, décédé en bas âge ;

8.° Louis Colas de Brouville-Malmusse, qui continue la postérité ;

9.° Pierre Colas de Brouville, né le 11 avril 1718, qui n'a point contracté d'alliance ;

10.° Elisabeth Colas de Brouville, née le 13 juillet 1704, qui a épousé, avec dispense, Robert Colas, son cousin-germain. (Voyez le douzième degré de la directe ;)

11.° Claudine Colas de Brouville, décédée en bas âge ;

12.° Louise Colas de Brouville, née le 14 mai 1707, mariée par contrat reçu par Boucher, notaire au châtelet d'Orléans, le 20 janvier 1732, à Louis Mahy de Bois-Martin, chevalier, seigneur de Pontchardon, procureur-général en la chambre des comptes de Blois ;

13.° Claude-Madeleine Colas de Brouville, née le

4 juillet 1713, qui a épousé, par contrat reçu par Odigier, notaire au châtelet d'Orléans, le 9 février 1738, Marie-Jean-Baptiste de la Lande, écuyer, seigneur de Mazaires, ancien officier au régiment Royal, infanterie, fils de Jean-Baptiste de la Lande, écuyer, capitaine au régiment de Conflans, infanterie, et de Marie-Anne-Colas d'Anjouan;

14.° Madeleine Colas de Brouville, décédée en bas âge.

XII. Louis Colas, sieur de Brouville-Malmusse, né le 13 janvier 1715, huitième fils de Jacques Colas, IIe du nom, sieur de Brouville, seigneur de Lumeau en Beauce, et d'Elisabeth Vandebergue, a épousé, avec dispense, et par contrat du 27 mai 1743, reçu par Poullin, notaire au châtelet d'Orléans, Claude-Marie-Pierre Vandebergue, sa cousine issue de germain, née le 18 avril 1724, de Michel Vandebergue, écuyer, échevin de la ville d'Orléans, en 1741, 1742, et 1743, 1745, 1746 et 1747, et d'Elisabeth Féel.

Le 23 juillet 1776, par arrêt contradictoire du conseil d'état, le roi, faisant droit sur le renvoi porté par l'ordonnance du sieur intendant de la généralité d'Orléans, du 29 novembre 1773, a ordonné que Louis Colas de Brouville-Malmusse demeurera déchargé, comme étant noble d'extraction du droit de francs-fiefs, qui lui est demandé pour raison des biens nobles dont il est propriétaire; fait, sa majesté, défenses à l'adjudicataire général des fermes, ses commis et préposés, de former à l'avenir de pareilles demandes contre ledit Louis Colas de Brouville- Malmusse, tant qu'il vivra noblement et ne fera acte dérogeant à sa qualité de noble.

Claude-Marie-Pierre Vandebergue était décédée dès le 14 janvier 1788, et fut inhumée le 16, dans l'église de Saint-Paul. Louis Colas de Brouville-Malmusse est décédé le 23 juillet 1793, et a été inhumé au cimetière de la paroisse de Saint-Marceau d'Orléans. De leur mariage sont nés :

1.° Louis Colas de Brouville, qui continue la postérité;

2.° Michel-Jacques Colas de Brouville, né le 12 mars 1746, marié, par contrat du 29 décembre 1774,

reçu par Jullien, notaire au châtelet d'Orléans, avec Josephe-Marguerite-Reine Isambert, fille de Jean-Jaques Isambert, demeurant à Rouen, et de feue dame Anne-Geneviève le Mesle. De leur mariage est née une fille unique :

Geneviève-Julie Colas de Brouville, née le premier avril 1776, mariée, par contrat du 29 décembre 1794, reçu par Cabart, notaire à Orléans, à Louis-Marie-Joseph Tassin, écuyer, fils de Charles-François Tassin, écuyer, seigneur de Charsonville, Lorges, Rosette, Arpilly et autres lieux, grand-maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts de France, au département d'Orléans, et de Marie-Madeleine-Clémence Chénard;

3.° Jacques Colas de Brouville, décédé en bas âge;

4.° Pierre Colas de Brouville, chef de la branche des Colas de Brouville-Malmusse;

5.° Charles Colas, sieur des Ormeaux, né le 19 novembre 1753, dont la postérité suivra celle de ses deux frères ainés;

6.° Etienne Colas, sieur de la Noue, né ainsi que son frère Charles, le 19 novembre 1753, et dont la postérité suivra celle de ses trois frères aînés;

7.° Robert Colas de Brouville, conseiller du roi et de son altesse monseigneur le duc d'Orléans, et leur procureur au siége de la maîtrise des eaux et forêts du duché d'Orléans né le 26 juin 1755, marié, par contrat du 30 avril 1786, reçu par Jullien, notaire à Orléans, avec Anne-Geneviève Jogues, fille de Pierre-Augustin-Anastase Jogues et de Thérèse Guyot. De leur mariage sont nées :

a. Victor Colas de Brouville, née le 2 janvier 1790;

b. Félicité Colas de Brouville', née le 24 mai 1787 ;

c. Adélaide Colas de Brouville, née le 5 mai 1796, décédée dans la même année;

8.° François-Xavier Colas, sieur de la Borde, né le 4 juillet 1761, qui a épousé, par contrat du 28 avril 1783, reçu Jumeau, notaire au châtelet d'Or-

léans, Marie-Julie Douville, fille de Jacques-François Douville et de Madeleine-Julie Pryvé. François-Xavier Colas est décédé le 31 mai, et a été inhumé le 2 juin 1783, en l'église de Saint-Paul, à Orléans;

9.° Marie-Victoire, dit mademoiselle de Brouville, née le 5 février 1749; elle n'a point contracté d'alliance;

10.° Elisabeth-Sophie Colas, décédée en bas âge;

11.° Alélaïde Colas, née le 12 octobre 1751, qui a épousé, par contrat du 28 novembre 1769, reçu par Jullien, notaire au châtelet d'Orléans, Michel-Charles Meusnier, échevin de la ville d'Orléans en 1789;

12.° Françoise-Henriette Colas, née le 3 juillet 1757, qui a épousé, par contrat du 9 juillet 1776, reçu par Jullien, notaire au châtelet d'Orléans, François-Luc-Pierre Jacque, sieur de Mainville;

13.° Marie-Anne-Justine Colas, dite mademoiselle de Malmusse, née le 26 septembre 1759, décédée le 12 décembre 1811, sans avoir contracté d'alliance;

14.° Marie-Elisabeth Colas, née le 23 août 1769, est décédée le 30 avril 1795, sans avoir contracté d'alliance.

XIII. Louis Colas de Brouville, II° du nom, fils aîné de Louis Colas de Brouville-Malmusse et de Claude-Marie-Pierre Vandebergue, né le 31 mai 1744, secrétaire de l'assemblée de l'ordre de la noblesse du bailliage d'Orléans en 1789, a épousé, avec dispense, et par contrat du 19 juin 1769, reçu par Jullien, notaire au châtelet d'Orléans, Marie-Catherine Colas de Brouville, sa cousine-germaine, fille de Pierre Colas de Brouville, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Blois, et de Marie Simart. Elle est décédée le 26 octobre 1779, et a été inhumée en l'église de Saint-Paul, à Orléans. De leur mariage sont nés:

1.° Louis Colas de Brouville, décédé en bas âge;

2.° Michel Colas de Brouville, né le 8 juillet 1774, qui a épousé, par contrat du 10 septembre 1796, reçu par Bertels, notaire à Paris, Cécile Plumard, fille de Siméon Plumard, écuyer, sieur de Rieux, et de Marie-Jeanne Geslin. Cécile Plumard est dé-

cédée le 2 février 1803, et a été inhumée au cimetière Saint-Jean de la ville d'Orléans. De ce mariage sont nés :

a. Marie-Antoinette Colas de Brouville, née le 18 juillet 1767 ;

b. Pauline-Octavie Colas de Brouville, née le 10 octobre 1790 ;

3.° Jacques Colas de Brouville, qui continue la postérité ;

4.° Marie-Charles Colas de Brouville, né le 19 mai 1777 ;

5.° Albin ou Aubin Colas de Brouville, né le 21 octobre 1779, décédé le 7 novembre suivant, et inhumé en l'église de Saint-Paul ;

6.° Marie-Pauline Colas de Brouville, née le 22 octobre 1772, mariée, par contrat du 16 août 1792, reçu par Jullien, notaire à Orléans, à Jacques Tassin, fils de Prosper-Guillaume Tassin, écuyer, seigneur de Villession en Beauce, ci-devant intendant des finances de monseigneur le duc d'Orléans, et d'Anne-Suzanne-Andrée le Clerc de Douy.

XIV. Jacques Colas de Brouville, second fils de Louis Colas de Brouville et de Marie-Catherine Colas de Brouville, né le 31 août 1775, a épousé, par contrat du 7 février 1799, reçu par Brochot et son confrère, notaires à Orléans, Flore-Elisabeth Mingre, fille de Benjamin-François Mingre, écuyer, sieur de Noras, et de Flore-Elisabeth-Thérèse Baguenault. De ce mariage sont issus :

1.° Louis-Jacques Colas de Brouville, décédé en bas âge, le 24 avril 1800;

2.° Paulin-Michel Colas de Brouville, né le 28 août 1802 ;

3.° Louis-Eusèbe-Zoïle Colas de Brouville, né le 27 décembre 1805 ;

4.° Léonce Colas, né le premier février 1808 ;

5.° Marie-Albertine Colas de Brouville, née le 6 mai 1801.

Branche des Colas de Brouville-Malmusse.

XIII. Pierre Colas, sieur de Brouville-Malmusse, quatrième fils de Louis-Colas de Brouville-Malmusse, et de Claude-Marie-Pierre Vandebergue, né le 9 novembre 1752, a épousé, par contrat reçu par de Sroudat, notaire à Nantes, le 1er octobre 1784, Marie-Marguerite-Catherine-Jacques Chancerel d'Ardaine, fille de Charles Chancerel, écuyer, seigneur d'Ardaine, évêché de Nantes, et de dame Marie-Marguerite le Meilleur. Leur mariage a été célébré le 5 octobre 1784 dans la chapelle du château d'Ardaine. Ils ont eu les enfants qui suivent :

1.° François Colas, qui continue la postérité ;

2.° Thomas Colas de Brouville-Malmusse, né à Nantes, le 30 août 1790 ;

3.° Timothée Colas de Brouville-Malmusse, né à Nantes, le 23 février 1794, reçu garde du corps de Sa Majesté, compagnie de M. le duc de Grammont, le 7 novembre 1815 ;

4.° Émérance Colas, née à Nantes, le 20 juin 1788, décédée le 6 décembre 1790;

5.° Adélaïde Colas de Brouville-Malmusse, née à Nantes, ainsi que sa sœur, le 20 juin 1788, a épousé, par contrat reçu par Cabart, notaire à Orléans, le 5 octobre 1804, François Chervaux, fils de François Chervaux, conseiller du roi, maître des eaux et forêts du duché d'Orléans, et de Marie-Rose-Céleste du May.

XIV. François Colas, Ve du nom, sieur de Brouville-Malmusse, fils aîné de Pierre Colas de Brouville-Malmusse et de Marie-Marguerite-Catherine-Jacques Chancerel d'Ardaine, né à Nantes, le 19 août 1785, a épousé, par contrat du 27 juin 1808, reçu par Rabelleau, notaire à Orléans, et son confrère, Geneviève-Pauline Crignon, fille d'Antoine-Edouard Crignon, écuyer, sieur des Ormeaux, maire de la ville d'Orléans, et de dame Thérèse-Susanne de Besançon. Leur mariage a été célébré le même jour dans l'église paroissiale de Sainte-Croix d'Orléans. De ce mariage est issue :

1.° Athénaïs Colas de Brouville-Malmusse, née le 15 mai 1809.

Branche des Colas de Brouville des Ormeaux.

XIII. Charles Colas de Brouville, sieur des Ormeaux, cinquième fils de Louis Colas de Brouville-Malmusse, et de Claude-Marie-Pierre Vandebergue, né le 19 novembre 1753, a épousé, avec dispense, et par contrat du 12 novembre 1779, reçu par Rou, notaire au châtelet d'Orléans, Julie Boillève, fille de Claude-Guillaume Boillève, ancien échevin de la ville d'Orléans, et d'Elisabeth Colas. Ses enfants sont :

1.° Charles Colas de Brouville des Ormeaux, qui continue la postérité ;
2.° Louis Colas de Brouville des Ormeaux, décédé en bas âge ;
3.° Charles-Stanislas Colas de Brouville des Ormeaux, décédé à Paris, âgé de cinq ans ;
4.° Mélanie Colas de Brouville des Ormeaux, née le 30 juillet 1782, qui a épousé, par contrat du premier janvier 1803 reçu par Cabart, notaire à Orléans, Augustin-François Mercier, écuyer, seigneur d'Inville, fils de Joseph-Jacques Mercier, écuyer, et d'Angélique-Louise-Geneviève de Lobel ;
5.° Marie-Clémence Colas de Brouville des Ormeaux, née le 6 novembre 1789.

XIV. Charles Colas de Brouville des Ormeaux, né le 27 août 1780, a épousé, par contrat du 1er mai 1803, reçu par Bruère, notaire à Orléans, Catherine-Marie-Thérèse de Loynes de Morett, fille de Louis de Loynes, chevalier, seigneur de Morett et de Villedare, brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie Tassin.

Branche des Colas de Brouville de la Noüe.

XIII. Etienne Colas de Brouville, sieur de la Noüe, sixième fils de Louis Colas de Brouville-Malmusse, et de Claude-Marie-Pierre Vandebergue, né, ainsi que son frère Charles, le 19 novembre 1753, nommé par le roi chevalier de la Légion d'honneur, en 1815, a épousé, en

premières noces, et par contrat du 7 février 1779, reçu par Morat, notaire à Issoudun, Marie-Anne Gaignault de Beaulieu, fille de Denis Gaignault, et de Marie Soulet.

Marie-Anne Gaignault est décédée à Orléans le 8 mai 1785, et a été inhumée le 10, à Saint-Marceau.

En secondes noces, Etienne Colas de Brouville de la Noüe, a épousé, par contrat du 30 avril 1786, reçu par Fougeron, notaire au châtelet d'Orléans, Marie-Anne Seurrat, fille de Jacques-Isaac Seurrat, écuyer, seigneur des Grandes Verelles, Villecoulou, et autres lieux, juge-magistrat au bailliage et siége présidial d'Orléans, et de Marie-Anne-Renée Renault. Marie-Anne Seurrat est décédée le 16 février 1787, et a été inhumée le 11, an cimetière de Saint Marceau. Il a eu pour enfants :

Du premier lit :

1.° Etienne Colas de Brouville de la Noüe, né le 13 août 1780, décédé quelques jours après sa naissance;
2.° Jeanne-Céleste Colas de Brouville de la Noüe, née à Issoudun le 10 octobre 1781, morte le 11 mars 1783, et inhumée en la paroisse de Saint-Cyr d'Issoudun ;

Du second lit :

3.° Jacques, dont l'article suit :

XIV. Jacques Colas de Brouville de la Noue, né le 8 février 1787, a épousé, avec dispense, et par contrat du 19 mars 1811, reçu par Courmont, notaire à Orléans, Thérèse-Edwige Vandebergue, fille de Claude Vandebergue, écuyer, sieur de Champguérin, et de Natalie Miron de Saint-Germain.

Jacques Colas de Brouville de la Noüe, a été nommé par le roi, le 15 juillet 1814, conseiller-magistrat à la cour royale d'Orléans ; il a été reçu en cette qualité, le 13 août suivant. Leurs enfants sont :

1.° Jacques-Gustave Colas de Brouville de la Noüe, né le 16 février 1812;
2.° Louis-Ernest Colas de Brouville de la Noüe, né le 26 septembre 1814.

Branche des Colas des Francs.

XIII. François Colas des Francs, seigneur de Villession en Beauce, second fils de Robert Colas, seigneur de Puchesse, et de Claude-Madeleine Foucault, né le 2 juillet 1701, a épousé, par contrat du 26 janvier 1725, reçu par Boucher, notaire au châtelet d'Orléans, Marie-Anne Haudry, fille de Pierre Haudry, sieur des Graviers, et de Marie-Anne Sergent. François Colas est décédé en mai 1747, et a été inhumé le 23 du même mois, en l'église de Saint-Paul. Ils eurent pour enfants:

1.° Pierre-François Colas, qui continue la postérité;

2.° Marie-Anne Colas des Francs, née le 3 octobre 1727, mariée par contrat du 14 décembre 1749, reçu par Godeau, notaire au châtelet d'Orléans, à Charles-François Tassin, écuyer, seigneur de Charsonville, Lorges, Rosette, Arpilly, et autres lieux : grand-maître enquesteur et réformateur des eaux et forêts de France au département d'Orléans, fils de Charles Tassin, écuyer, secrétaire du roi, maison et couronne de France, échevin de la ville d'Orléans en 1747, 1748 et 1749; maire en 1754, 1755 et 1756, et de Marie-Madeleine Jousse;

3.° Claude Colas des Francs, née le 25 juin 1729, décédée le 13 avril 1745.

XIII. Pierre-François Colas des Francs, né le 2 février 1733, a épousé, en premières noces, par contrat du 22 octobre 1759, reçu par Godeau, notaire au châtelet d'Orléans, Madeleine-Avoie Pinchinat, fille de François Pinchinat, écuyer, secrétaire du roi, maison et couronne de France, et d'Avoie Seurrat.

Madeleine-Avoie Pinchinat est décédée le 8 avril 1761, et a été inhumée le 10 suivant, en l'église de Saint-Paul.

En secondes noces, Pierre-François Colas des Francs, a épousé, par contrat du 21 décembre 1767, reçu par Jullien, notaire au châtelet d'Orléans, Marie-Thérèse Miron, fille de Pierre Miron, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France, et d'Elisabeth-Thérèse Jacques du Coudray. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Marie-Anne-Mélanie Colas des Francs, née le 11 février 1761, reconnue pour noble d'extraction, par sentence rendue sur les conclusions du procureur du roi, par le lieutenant-général au bailliage et siége présidial d'Orléans, le 4 novembre 1776; elle a épousé, par contrat du 16 février 1778, reçu par Pion, notaire au châtelet d'Orléans Léon-Hector Patas, écuyer, seigneur de Mesliers, lieutenant-criminel au châtelet d'Orléans, fils de Jean Patas, écuyer, seigneur du Bourgneuf, doyen de messieurs les trésoriers de France au bureau de la généralité d'Orléans, et de Susanne-Charlotte Charpentier de Mesliers.

Marie-Anne-Mélanie Colas des Francs, est décédée en septembre 1782, et a été inhumée à Orléans, le 17 du même mois.

Du second lit :

2.° Pierre-Charles Colas des Francs, qui continue la postérité;

3.° Albin-Gabriel-Jules Colas des Francs, dont la postérité suivra celle de son frère aîné;

4.° Marie-Thérèse-Josephe Colas des Francs, née le 24 mars 1769, qui a épousé, par contrat du 6 mars 1786, reçu par Jullien, notaire au châtelet d'Orléans, Honoré-François Lambert, chevalier, sieur de Rosai, capitaine au régiment Royal Picardie, cavalerie, fils d'Honoré-François Lambert, chevalier, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie Bouvart;

5.° Elisabeth-Zoé Colas des Francs, née le 3 août 1778, mariée, par contrat du 20 novembre 1793, reçu par Bruère et Jullien, notaires à Orléans, avec Alexandre-Jean-Louis Anne de Loynes, écuyer, seigneur du Houlley, de Mazaires, et autres lieux.

XIV. Pierre-Charles Colas des Francs, fils aîné de Pierre François Colas, sieur des Francs, et de Marie-Thé-

rèse Miron, né le 29 juillet 1771, a épousé, par contrat du 12 avril 1798, reçu par Bottet, notaire à Orléans, Lucie-Olive Montaudouin, fille de Jean-Gabriel Montaudouin, écuyer, et de dame Catherine-Olive Hay, demeurant à Nantes. De ce mariage sont issus :

1° Pierre-Alfred Colas des Francs, né le 20 février 1799;
2.° Zarbel Colas des Francs, né le 9 juillet 1800 ;
3.° Paul Colas des Francs, né le 14 août 1801 ;
4.° Albert Colas des Francs, né le 14 octobre 1806 ;
5.° Lydie Colas des Francs, née le 17 février 1803, décédée le 17 septembre de la même année;
6.° Félicie Colas des Francs, née le 22 juin 1804;
7.° Amélie Colas des Francs, née le 13 septembre 1808 ;
8.° Lucie-Olive-Natalie Colas des Francs, née le 7 mars 1810;
9.° Caroline Colas des Francs, née le 14 janvier 1812;
10.° Lydie Colas des Francs, née le 3 mars 1815.

XIV. Albin-Gabriel-Jules Colas des Francs, second fils de Pierre-François Colas, sieur des Francs, et de Marie-Thérèse Miron, né le 10 octobre 1781, a épousé, par contrat du 7 février 1803, reçu par Cabart, notaire à Orléans, Anne-Aglaé Tassin, fille de Pierre-Augustin Tassin, écuyer, sieur de Moncourt, et de Félicité-Aglaé le Clerc de Douy. De ce mariage sont issus :

1.° Gabriel Colas des Francs, né le 31 juillet 1805;
2.° Albin Colas des Francs, né le 6 juin 1808;
3.° Catherine-Elvire Colas des Francs, née le 18 juin 1804;
4.° Thaïs Colas des Francs, née le 8 octobre 1806, et décédée le 26 mai 1808 ;
5.° Thaïs Colas des Francs, né le 20 novembre 1809;
6.° Louise Colas des Francs, née le 28 novembre 1811 ;
7.° Delphine Colas des Francs, née le 16 octobre 1815.

Armes : « D'or, au chêne de sinople, terrassé de sable,

« au sanglier du même, brochant sur le fût de l'arbre.
« Devise: *ulterius ardet.* »

MM. Colas de Marolles, d'Anjouan et de Rocheplatte, portaient « Ecartelé: au 1 et 4 d'or, au chêne de sinople, « terrassé de sable; au sanglier du même, qui est de « Colas; au 2 et 3, de sable, à trois barbots d'argent, « surmontés de trois annelets du même, qui est de Ma- « rolles. »

PONTAUBEVOYE (DU), très-ancienne maison, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Elle paraît originaire de Touraine; les branches existantes sont établies en Anjou et au Maine, depuis près de cinq siècles. Les titres de cette maison ont été produits en originaux en différents temps, soit pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, devant les commissaires réformateurs de la Noblesse, pour les entrées aux Etats, l'admission aux Pages du Roi, à la Maison royale de Saint-Cyr, à l'Ecole royale militaire, etc., pardevant M. d'Hozier de Sérigny, Warroquier, dom de Villevielle, et pardevant M. Chérin, généalogiste du Cabinet des ordres du Roi, pour les preuves de la cour. La filiation suivie de cette ancienne maison, d'après les titres précités, remonte à

I. Emery DE PONTE ou DU PONT, Ier du nom, vivant en 1147 et 1160, qualifié *miles* dans un rôle en latin et en parchemin des seigneurs tourangeaux, partant pour la seconde croisade en la Terre-Sainte. Il eut pour fils:

II. Michel DU PONT, qualifié *miles* dans des titres de 1189 1202, 1207 et 1214 existants dans les archives des abbayes de Bourgueil, de Saint-Florent, de Saumur et de Marmoutier, et produits. Il assista à la troisième croisade, et combattit à Bouvines. Il fut père de:

III. Emery DU PONT, IIe du nom, vivant en 1246, et qualifié *miles*, suivant un acte de 1259, en latin, par lequel il fait don d'une rente à l'abbaye de Marmoutier. Il eut pour fils :

IV. Guillaume DU PONT, Ier du nom, chevalier, vivant en 1270, employé pour le Roi à Blois, suivant le dénombrement qui fut fait des officiers militaires de la couronne, sous Philippe-le-Hardi. Il fut père de :

V. Jean du Pont, Ier du nom, qui servit au ban et arrière-ban de la province de Touraine, sous Philippe-le-Bel, jusqu'en 1304, suivant les archives de l'abbaye de Marmoutier. Ses enfants furent :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Guillaume, cité dans une enquête du 13 avril 1329, faite en exécution de la lettre de Philippe de Valois, pour prouver que l'héritier de la Comté de Blois pouvait posséder son fief à quatorze ans. Dans le nombre des seigneurs et écuyers du Blaisois et de la Touraine, présents à cette enquête, sont cités Jean de Chambours, Jean de Limery, Guillaume du Pont ;

3.° Regnaud, qui reçut de Philippe de Valois, en considération de ses services militaires une somme de quatre cents livres, au mois d'août 1330.

VI. Jean du Pont, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Aubevoye, en Anjou, et de plusieurs grandes terres près de l'Isle-Bouchard en Touraine et frontières du Berri, vivait en 1334, est cité dans un acte où il se présente avec un écuyer de sa maison, et mourut en 1350. Il eut pour fils :

1.° Emery, dont l'article suit ;

2.° Thibaud, chevalier, qui servit dans les ordonnances du roi Charles V. Il accompagna Louis, frère du roi, et le duc d'Anjou avec d'autres gentilshommes angevins, manceaux et bretons dans la guerre contre les Anglais, et au siége de Bergerac en 1375. Il est fait mention de lui dans l'ancienne Histoire chronologique des comtes et ducs d'Anjou, imprimée en 1529, et au recto CXIX.

3.° Jean, auteur de la seconde branche, ou des seigneurs d'Aubevoye, rapportée ci-après.

4.° Thomas du Pont, qui partagea avec ses frères en 1350. Il est compris au nombre des écuyers commandés par Bertrand du Guesclin à la Bastide, devant Conches en 1371 ; et a cette qualité dans un arrêt du parlement de Paris, rendu à son profit en 1408, et existant en original dans ses archives.

VII. Emery du Pont, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la châtellenie de la Motte du Pont (aujourd'hui la Motte-Beuvron), de Négron près Tours, du Pont, de la Beau-

craye, de la Roche-Huon, servit dans les compagnies d'ordonnance du roi Charles V, partagea noblement avec ses frères en 1350, et épousa Jacqueline de Fontenay, sœur d'Ambroise de Fontenay, baron de Saint-Gratien. De ce mariage vinrent :

1.° Jean, seigneur de Motte-du-Pont, de Négron, du Pont, de la Roche-Huon, de la Grange-aux-Moines, de Beaupuy, et autres terres et fiefs situés dans la paroisse de Panzoust en Touraine, lequel vendit la terre de la Motte-du-Pont pour payer les rançons de son père, de Jean, dit Jacques, et de Petit-Jean, deux de ses frères, qui avaient été faits prisonniers avec Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, au siége de Compiègne, en 1430. Leur rançon fut fixée à 2000 angelots. Il avait épousé Anne le Roux de la Roche des Aubiers, dont il eut :

a. N... du Pont, mort jeune ;
b. Jeanne, mariée à Pierre de Négron ;

2.° Jean, dit Jacques, dont l'article suit;
3.° Pierre, *chevalier de Rhodes et de Saint-Jean de Jérusalem ;* l'origine de ses preuves de noblesse existe à Gallerande, près la Flèche en Anjou, dans les archives de la maison de Clermont. — Deux des témoins pour certifier les preuves furent : Jean, sire de Clermont; Jean de la Boutaille.
4.° Jean, dit Petit-Jean, mort sans alliance.

VIII. Jean, dit Jacques du Pont, IIIe du nom, seigneur de la Corbinière, de la Fourmendière et du Barreau, fait prisonnier au siége de Compiègne, et créé chevalier, avec Jean, dit Petit-Jean, son puîné ; s'était trouvé à la bataille de Verneuil, donnée contre les Anglais en 1424. Il avait épousé : 1.° Agnès de la Hachelonière ; 2.° Anne Freneau de Créans. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Deux fils, morts jeunes;
2.° Agnès, mariée à Olivier Moreau, seigneur de la Poissonnière, au Maine ;

Du second lit :

3.° Bertrand, dont l'article suit :

4.° Jean, seigneur de la Courtoisie, marié avec Gillette de Thiard, fille de N.., de Thiard, seigneur de la Roche-Gautron et de Perrette de la Boutaille;

5.° Catherine du Pont, mariée à Pierre de la Roche, seigneur de la Touche-Meigné.

IX. Bertrand du Pont, seigneur de la Huchelonnière, commandant pour le roi à Mirebeau, et gouverneur du Mirabalais sous Charles VII, testa en 1460. Il avait épousé Jeanne de Marquière, sa pupille, dame de la Roche-Huon, qui descendait de Jeanne du Pont et de Pierre Négron. Il eut de ce mariage:

1.° François, dont l'article suit;

2.° Pierre, prieur de Chevelle.

X. François du Pont, seigneur du Pont, de Négron, de la Roche-Huon, épousa, par contrat passé en la cour du Plessis, aux Moines, en 1490, Renée de la Rivière, qui le rendit père de:

1.° Antoine, dont l'article suit;

2.° René, protonotaire du Saint-Siége, chanoine de l'église de Saint-Gratien, archi-prêtre de l'Isle-Bouchard, et prieur de Sélontène;

3.° Françoise, mariée à Jacques Selarier, seigneur des Petits-Bois;

4.° Jeanne du Pont, mariée à Guillaume de l'Eperonnière, seigneur de la Safranière.

XI. Antoine du Pont, chevalier, seigneur du Pont, de la Roche-Huon, etc., fit toutes les guerres de Louis XII et de François Ier, en Italie, et contre les Vénitiens, et mourut sans postérité.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs d'Aubevoye.

VII. Jean du Pont, IIIe du nom, écuyer, troisième fils de Jean II, partagea, en 1350, avec Emery, Thibaud, et Thomas, ses frères, et eut pour sa part la terre et seigneurie d'Aubevoye, en Anjou. Il épousa Jeanne de Frède, dame de la Fréderie, dont il eut:

VIII. Guillaume du Pont, IIe du nom, chevalier,

seigneur D'AUBEVOYE, grand-veneur de la reine de Naples et de Sicile, de la maison d'Anjou, et qualifié tel dans l'acte de provisions de ladite charge en 1423 ; il servit au siége de Carentan, en 1430. Il avait épousé Jeanne de la Fosse, qui le rendit père de :

1.° Thomas, dont l'article suit ;
2.° Jean, mort sans postérité.

IX. Thomas DU PONT, Ier du nom, seigneur D'AUBEVOYE, capitaine-gouverneur des ville et château de Baugé, en Anjou, par provisions de l'an 1442, est qualifié de *principal héritier* de noble Guillaume du Pont, et de Jeanne de la Fosse, ses père et mère, dans un acte original du 5 mai 1437, concernant une assiette de douaire sur les lieux de la Fréderie, de la Hamardière, et du Châtelet, dépendants de la terre d'Aubevoye, donnée à Agnès, veuve de noble Jean du Point, son frère puîné. Il avait épousé Jeanne Guy, d'une illustre maison de Touraine. De ce mariage vinrent :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° René du Pont, } morts sans postérité.
3.° Guillemine, }

X. Jean DU PONT, IVe du nom, écuyer, seigneur d'Aubevoye, servit dans les ordonnances du roi jusqu'en 1496 ; il partagea *noblement* avec ses frères et sœurs le 13 sepembre 1481, la succession de Thomas, leur père ; fit acquisition, le 3 novembre 1487, conjointement avec Jeanne Guy, sa mère, des terres et seigneurie de Courbran, paroisse de Coulongé, au Maine, et le 9 août 1488, le duc d'Alençon leur fit don des ventes qui lui revenaient de ladite seigneurie, mouvante de son fief de Valségré, en faveur *des services que lui et ses prédécesseurs lui avaient rendus et aux siens.* Il épousa Michelle de Richomme, fille et héritière du seigneur de la Gouberie, près Baugé, en Anjou, dont il eut :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Martin, ecclésiastique, en 1538 ;
3.° Jean, qui fut père de Pierre du Pont, seigneur du Mesnil, qui n'eut que deux filles.

XI. Pierre DU PONTAUBEVOYE, écuyer, seigneur d'Au-

bevoye, de la Gouberie, de Courbran, servit dans la compagnie du comte de Saint-Pol jusqu'en 1530, rendit hommage le 22 septembre 1522 et 30 juillet 1530, pour raison de sa terre d'Aubevoye, en tant qu'il y en a au pays du Maine. Il obtint, sous le règne de François Ier, le 19 janvier 1535, des lettres de relief d'appel contre le sénéchal d'Anjou; et le 29 novembre 1538, il partagea *noblement* la succession de son père avec ses frères, et même ceux de leur mère encore vivante, mais de son consentement. Il donna à ses puînés en propriété le lieu fief et domaine de la Touche, et le fief de Valségré; et retint pour son droit d'aînesse le domaine de Courbran, celui de la Créonnière, et la terre et seigneurie d'Aubevoye, nom qui depuis ce temps a toujours été *lié à celui de du Pont*, en vertu d'une ordonnance de Charles IX de 1570, enregistrée, même année, à la cour des aides de Paris. Il avait épousé Marthe Collins, dont il eut :

1.° Thomas, dont l'article suit ;
2.° Vincent, mort sans lignée ;
3.° N...., mariée à noble René de Gourdault ;
4.° Marthe, femme de René de Pontemy, écuyer, seigneur de Saint-Lambert ;
5.° Renée du Pontaubevoye, mariée à noble Vincent de Menard, seigneur du Tertre.

XII. Thomas du Pontaubevoye, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Aubevoye, rendit hommage au comte du Lude, pour raison de sa terre d'Aubevoye et pour ses fiefs de Courbran et de la Créonnière, le 22 octobre 1589, et partagea *noblement* avec ses puînés le 9 juin 1576. Il avait été pourvu de la charge de conseiller au parlement de Bretagne, le 17 mars de la même année, eut des lettres de conseiller d'honneur au même parlement le 26 novembre 1598; acquit la terre de la Roussière, en Anjou, paroisse d'Echemiré, par acte du 11 septembre de la même année, de Charles le Bigot, écuyer, seigneur de Linières. Il avait épousé, 1.° par contrat du 7 juillet 1575, Marie-Laurent de Pontfou, fille de noble René Laurent, seigneur de Pontfou, et de Marie de Rennes; 2.° Marie de Gordon, morte sans enfants. Ceux du premier lit furent :

1.° Charles, dont l'article suit ;

2.° Charles, dit le Jeune, auteur de la branche des seigneurs de la Roussière et de Launay-Baffert, rapportée ci-après ;

3.° Marthe, mariée par contrat du 13 juillet 1599, à noble Pierre le Gros, seigneur de Cratigny, conseiller au grand conseil du roi ;

4.° Claudine du Pontaubevoye, religieuse à l'abbaye de Bonlieu, ordre de Cîteaux, au Mans.

XIII. Charles du Pontaubevoye, écuyer, seigneur d'Aubevoye, de Courbran et de la Créonnière, né le 9 avril 1576, partagea noblement avec ses puînés le 6 novembre 1619, fut maintenu dans sa *noblesse d'ancienne extraction* le 5 octobre 1607, successivement lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de la Flèche, avocat général au grand conseil et conseiller d'état le 1er juin 1623, dans laquelle charge il fut confirmé par lettres du 11 mars 1631 ; et ambassadeur pour le roi à Venise ; avait épousé par contrat du 7 août 1603. Jeanne de Montortier ; 2.° par contrat du 23 février 1620, Marie Choart, fille de noble Philbert Choars et de Marie Chauvelin. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Jeanne, mariée par contrat du 23 août 1628, à messire Léonor de Rémefort, seigneur de la Grillière, conseiller d'état ;

Du second lit :

2.° Léonor, dont l'article suit ;

3.° Anne du Pontaubevoye, mariée par contrat du 20 juin 1649, à Jean-François le Boultz, seigneur de Chizé, conseiller au parlement de Paris, à qui elle porta la terre d'Aubevoye, rentrée dans cette maison en 1750; entr'autres enfants elle eut Luc le Boultz, *chevalier de Malte*, sur preuves faites en 1681. — Les témoins pour vérifier l'ancienne noblesse d'Anne du Pontaubevoye furent le maréchal d'Estrades et le marquis de Caillebot-Lasalle.

XIV. Léonor du Pontaubevoye, chevalier, seigneur d'Aubevoye, fut conseiller au parlement de Metz en

1655, conseiller au grand conseil en 1662, mourut sans alliance en 1680.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Roussière Oysonville et de Launay-Baffert.

XIII. Charles du Pontaubevoye, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Roussière et de la Noue, second fils de Thomas du Pontaubevoye, IIe du nom, et de Marie de Laurens, né le 20 juillet 1577, fut fait, en considération de ses services militaires, capitaine de cent hommes d'armes dans le régiment de Lavardin, par commission du 18 octobre 1615; servit au ban et arrière-ban des gentilshommes de la province, suivant un certificat de M. de Beaumanoir, baron de Lavardin, du 7 août 1633; fut fait gentilhomme de la chambre du roi par lettres données à Saint-Germain-en-Laye le 13 avril 1640; fut maintenu dans sa noblesse ancienne le 15 janvier 1636, et mourut le 2 novembre 1653. Il avait épousé, le 31 janvier 1614, Marguerite du Gué, dame de la Chénaye, veuve de noble Jacques Belossier, seigneur de Méfossé, fille de Jacques du Gué, écuyer, seigneur de l'Epinay, et de la Chénaie au Maine. De ce mariage vint :

XIV. Charles du Pontaubevoye, IIe du nom, né le 20 mai 1615, chevalier, seigneur de la Roussière, de la Chénaye; il fut déchargé de la taxe des francs-fiefs, par arrêt de la cour-des-aides rendu à Paris le 31 janvier 1657, sur le vû et l'exposition des titres et partages nobles qu'*il produisit* depuis 1350 ainsi que l'*acte en original des partages nobles de* 1350, lesquels furent énoncés dans cet arrêt ; et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction le 15 mars 1665. Il mourut en 1698, et avait épousé, par contrat du 14 février 1643, Gabrielle du Grez, fille de noble Mathieu du Grez, seigneur de la Tremblaye, maître des requêtes ordinaires de Monsieur, frère du roi, et de Françoise Cupif. Leurs enfants furent :

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° Mathieu, auteur de la branche des seigneurs de Lauberdière, rapportée ci-après ;
3.° Anne du Pontaubevoye, mariée par contrat du

13 août 1664, à messire René le Bigot, chevalier, seigneur de Linières-Garguesalle.

XV. Charles du Pontaubevoye, III[e] du nom, chevalier, seigneur de la Roussière et de la Moussenaudière, né le 3 mars 1643, servit dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi, comme il appert d'un congé qui lui fut donné par M. Colbert de Vandières, capitaine-lieutenant de ladite compagnie; fut compris au ban et arrière-ban des gentilshommes de l'Anjou, suivant des certificats des 26 mars, 30 avril et 24 octobre 1675. Il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, ainsi qu'André-René, son petit-fils, rapporté ci-après, par ordonnance de M. Chauvelin, intendant de la généralité de Tours et commissaire réformateur, le 24 juillet 1715. Il avait épousé à Paris, par contrat du 9 février 1670, Renée de Baigneux Courcival, dame de la Championnière, au Maine, fille de René de Baigneux, chevalier seigneur de Courcival, et de Marthe Joubert. Il mourut le 2 février 1728, laissant de son mariage:

1.° René, dont l'article suit;

2.° Jacques du Pontaubevoye, chevalier de la Roussière, seigneur d'Aubevoye, par acquisition de 1750, de Louis le Boultz, dans la maison duquel cette terre était passée en 1649; capitaine au régiment de Lautrec, dragons, mort en décembre 1754; il avait épousé: 1.° par contrat du 10 mars 1716, dame Marie le Jumeau, fille de messire Toussaint le Jumeau, chevalier, seigneur des Perrières, baron de Blou, et de dame Claude le Roux de la Roche-des-Aubiers; 2.° par contrat de 1739, Marie-Anne-Jacquine Richer de Montheard, dont une fille unique, Marie-Anne-Renée-Jacquine du Pontaubevoye, née le 8 janvier 1741, dame de la Roussière et d'Aubevoye, mariée, en mars 1757, à Henri-Louis d'Espaigne, chevalier, marquis de Vénevelles, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, dont est issu Charles d'Espaigne, marquis de Vénevelles, fils unique, marié, en 1782, à demoiselle Poute de Nieul, desquels sont issus:

1.° Charles, né en 1783, colonel d'infanterie en 1814;

2.° Édouard, né en 1791, officier supérieur des gardes du corps de la garde du roi, compagnie de....

XVI. René du Pontaubevoye, chevalier, seigneur de la Roussière et de la Championnière, né le 11 novembre 1670, servit dans la compagnie des gentilshommes Angevins à Tournay où il fut admis le 29 mars 1689, et obtint un certificat de M. de Mesgrigny, gouverneur de la citadelle de cette ville le 13 avril suivant; fut nommé sous-lieutenant dans le régiment de Soissonnais, infanterie, le 15 janvier 1690, lieutenant le 30 avril suivant, et capitaine au même régiment par commission du 17 novembre 1693. Il mourut en 1708, et avait épousé, par contrat du 11 mars 1704, passé au château de Launay-Baffert, en Anjou, Marie-Marguerite de Gennes, fille aînée et principale héritière de défunt messire Hector de Gennes, chevalier, seigneur de Launay-Baffert, et de la châtellenie de Chavaignes, et de dame Marguerite de Chambes-Montarreau; dont

XVII. André-René du Pontaubevoye, chevalier, seigneur de la Roussière, de Launay-Baffert, de Chavaignes, de Poésieux, de la Giraudière, de Bonnette, etc., né le 30 novembre 1707. Il fut maintenu par les réformateurs de la noblesse, avec Charles du Pontaubevoye, IIIe du nom, son oncle, le 24 juillet 1715, et mourut le 29 avril 1754. Il avait épousé, par contrat du 25 janvier 1734, Geneviève-Claude Briçonnet, fille et héritière, après la mort de ses frères, dont l'aîné fut tué en 1734, à la bataille de Parme, de feu François-Bernard Briçonnet, chevalier, marquis d'Oysonville, seigneur de Congerville, de Gaudreville, de Geurville, d'Ézeaux, de Lasse et du Bouchet, ancien colonel d'un régiment de son nom, et de Marie de Sèves dame de Gommerville.

La terre d'Oysonville, en Beauce, fut *érigée par Louis XIV en marquisat*, par lettres-patentes données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de mars 1664, en faveur de Paul le Prévost, baron d'Oysonville, « pour » récompense des services qu'il lui avait rendus, ainsi » qu'au roi Louis XIII, son père, et *pour le titre*, (aux » termes des lettres-patentes) en *être transmis à ses* » *descendants légitimes mâles et femelles* ». *Il ne laissa*

qu'une fille, Françoise le Prévost, marquise d'Oysonville, mariée à Bernard de Briçonnet, chevalier, seigneur de la Chaussée, d'une maison ancienne et illustrée de Touraine, *dont*, en vertu des lettres-patentes d'érection, *la postérité dans la maison du Pontaubevoye subsiste avec le titre de marquis d'Oysonville*; leurs enfants furent,

1.° René-Jacques-Claude, dont l'article suit;

2.° Henri-Charles, dont l'article suit, après celui de son frère;

3.° Anne-Charlotte-Geneviève, morte sans alliance, le 5 décembre 1765;

4.° Marie-Renée du Pontaubevoye, jumelle de la précédente, morte le premier juin 1774, religieuse bénédictine au couvent de la Fontaine Saint-Martin, au Maine.

XVIII. René-Jacques-Claude du PONTAUBEVOYE, chevalier, seigneur de la Roussière, marquis d'Oysonville, seigneur de Launay-Baffert, de Chavaignes, de Poisieux, etc.; né le 11 novembre 1734; page de la petite écurie du roi, le 1er juillet 1750 jusqu'au 1er juillet 1753; lieutenant au régiment de Saint-Jal, devenu Vogué, cavalerie, dans lequel il a fait les campagnes d'Allemagne, et a eu un cheval tué sous lui à la bataille de Minden, en 1759; servit jusqu'en 1768. Il épousa, par contrat du 10 juillet 1763, Marie Bouet de la Noue, fille de Claude-François Bouet de la Noue, chevalier, seigneur de Saint-Georges, de Paintrey, de Lussant et de Cré, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Bourbonnais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Louise Douineau, dont il n'a point d'enfants;

XVIII. Henri-Charles du PONTAUBEVOYE, chevalier, comte d'Oysonville, seigneur de la châtellenie, de Lasse, du Bouchet et autres lieux, né le 15 janvier 1738, frère du précédent, fut capitaine au régiment de Grenoble, artillerie, obtint le brevet de lieutenant colonel d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, mort en septembre 1812; il avait épousé en juillet 1780, Louise-Françoise du Pontaubevoye de Lauberdière, sa cousine, fille de Charles-Mathieu du Pontaubevoye, chevalier,

seigneur, marquis de Lauberdière, et de Louise-Jeanne-Claire le Gros de Prince ; de ce mariage sont issus :

1.° Henri-Louis-Jacques, dont l'article suit ;

2.° André-Charles-Théodore du PONTAUBEVOYE d'Oysonville, né le 7 mai 1784, capitaine de frégate de la marine royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de la Légion d'honneur ; il a fait dans les mers de l'Inde et aux Iles de la Sonde, et dans celles sur les côtes d'Afrique, de la Guyanne, du golfe du Mexique, aux Antilles et dans l'Océan européen, les campagnes à bord des vaisssaux de guerre de l'Etat, depuis 1802 ;

3.° Marie-Thomas-Eugène du PONTAUBEVOYE d'Oysonville, né à Nimègue le 24 juillet 1794, entré dans le 1er régiment de chasseurs à cheval en qualité d'officier, en 1813 ; capitaine adjudant-major dans le 7e régiment d'hussards, dit d'Orléans, passé capitaine avec rang de chef-d'escadron dans le régiment des Lanciers de la garde du roi, membre de la Légion-d'honneur ; il a servi en Pologne et en Allemagne en 1813 et 1814, et a suivi le roi à Gand en mars 1815

4.° Geneviève-Emilie du PONTAUBEVOYE, née le 24 mai 1781, mariée, le 4 novembre 1806, à Henri Odart, chevalier, marquis de Rilly, officier supérieur dans la première compagnie des Mousquetaires de la garde du roi, dont elle a, 1.° Paul, né en 1812 ; 2.° Caroline, née en 1809 ; 3.° Constance, en 1810 ; 4.° Eugénie, en 1814.

XIX. Henri-Louis-Jacques du PAUTAUBEVOYE, chevalier, comte d'Oysonville, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de la Légion d'honneur, né le 7 août 1782, a fait deux campagnes dans le royaume de Naples et en Calabre ; les campagnes d'Espagne et trois campagnes dans le nord de l'Allemagne, de 1806 à 1814.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Lauberdière.

XV. Mathieu DU PONTAUBEVOYE, chevalier, seigneur de Lauberdière, de la Chenaye au Maine, etc., né le 25 juillet 1655, second fils de Charles du Pontaubevoye, IIe du nom, et de Gabrielle du Grez, servit dans le régiment de Navarre, depuis 1673 jusqu'en 1689, qu'il fut fait capitaine dans le régiment de Desclos, servit au ban et arrière-ban avec les autres gentilshommes de la province du Maine et Anjou, suivant plusieurs certificats de l'année 1695; fut maintenu par jugement de M. Hue de Miromesnil, commis réformateur de la noblesse, intendant de la généralité de Tours, du 24 juillet 1698, et mourut en 1724. Il avait épousé, par contrat du 15 juillet 1687, Renée-Marie de Villiers Lauberdière, des seigneurs de l'Ile-Adam. Après la mort de ses frères, elle fut héritière de la branche aînée du rameau de cette maison établie en Anjou depuis plusieurs siècles, et dame de Lauberdière, terre linéalement et hériditairement descendue sans interruption depuis 1381, jusqu'à elle, et dont, aux mêmes droits, la quatrième branche de la maison du Pontaubevoye, a pris le nom distinctif. Elle était fille de François de Villiers, chevalier, seigneur de Lauberdière et de la Haye, et de Gabrielle Petit de la Guierche. De ce mariage vinrent :

1.° François-Charles, dont l'article suit;
2.° Charles-Mathieu, mort sans postérité, capitaine de cavalerie;
3.° Une fille, morte religieuse cordelière à Sablé.

XVI. François-Charles DU PONTAUBEVOYE, chevalier, seigneur de Lauberdière, de la Chenaye, de la Haye, etc., né le 22 juillet 1690, servit dès 1708 et fut blessé à la bataille de Malplaquet en 1709, entra ensuite au régiment de Saint-Chaumont, dragons, par brevet du 2 février 1712, lieutenant réformé dans celui de Lautrec, par ordre du 20 mars 1715, passa capitaine au régiment de Goesbriant, dragons, par lettres du 19 août 1720. Il épousa, par contrat du 6 janvier 1723, Louise-Marguerite-Charlotte Giroust-du-Tronché, fille unique et héritière de Jean Giroust, seigneur de Miré et de

Vaucor. Il mourut le 20 septembre 1774, laissant de son mariage :

1.° François-Charles-Mathieu, dont l'article suit ;

2.° François - Louis, qui fonde une branche en Bretagne, et rapportée plus bas ;

3.° Marie - Jacquine-Françoise, mariée à Charles-Louis-Thibaut Giroust de Marcilli, ancien garde du corps du roi, capitaine des troupes de la colonie de Saint - Domingue, au quartier de Port de Paix ;

4.° Marguerite - Louise - Gabrielle du Pontaubevoye, née en avril 1750, mariée, le 28 décembre 1754, à Louis-Henri-Charles-René, comte de Faudoas-Barbazan et de Sérillac, dont trois garçons :

a. N..... comte de Faudoas, né en 1755 ;
b. N..... chevalier de Faudoas, né en 1757, reçu chevalier de Malte, suivant ses preuves de noblesse de père et de mère, en 1777 ;
c. N..... baron de Faudoas, né en 1758.

XVII. François - Charles- Mathieu DU PONTAUBEVOYE, chevalier, seigneur de Lauberdière, du grand Mandon, de la Chénaye, de la Gouberie etc. ; né le 12 octobre 1723 ; mort en octobre 1795 ; entré dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi en 1738, capitaine de cavalerie par commission du 12 juin 1753, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 13 juillet 1755, avait épousé, par contrat du 16 novembre 1750, comme fils aîné et principal héritier, Jeanne-Claire Legros de Princé, morte en 1787, fille de messire Louis-Paul Legros de Princé, chevalier, seigneur de Princé, de la Bourrelière, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et d'Anne-Jeanne Begon. De ce mariage sont issus :

1.° Louis-François Bertrand, dont l'article suit ;

2.° Marie- Louise - Françoise, née le 1er novembre 1755, mariée, le 2 juillet 1780, à Henri - Charles du Pontaubevoye, comte d'Oysonville, son cousin ;

3.° Claire-Henriettte-Charlotte du Pontaubevoye de Lauberdière, née le 4 décembre 1757, admise en la maison royale de Saint-Cyr, sur ses preuves faites le 1er novembre 1769, décédée en 1812.

XVIII. Louis-François-Bertrand du Pontaubevoye, comte de Lauberdière, né le 27 octobre 1759, présenté à la cour en avril 1789, sur ses preuves faites par devant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi. — Entré à l'école royale militaire à Paris en septembre 1773, et dans le régiment de Saintonge en 1776. — Capitaine de cavalerie, le 15 avril 1780. — Aide maréchal-général des logis des armées en décembre 1786 ; et en 1788, aide maréchal général des logis de l'armée, sous Monseigneur le prince de Condé. — Conservé colonel, adjudant général en 1791. — A fait les quatre campagnes d'Amérique, sous le général, depuis maréchal, comte de Rochambeau, son oncle à la mode de Bretagne; et les campagnes de l'armée française de 1803 à 1815 en Souabe, Bavière, Autriche, Prusse, Pologne, Prusse ducale, Espagne, et Nord de l'Allemagne.

Il est lieutenant général des armées du Roi, par brevet du 27 août 1814. — Commandant de la Légion d'honneur ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en octobre 1790. — Chevalier de l'ordre militaire de Maximilien-Joseph de Bavière, et de Cincinnatus d'Amérique. — Il a été sans interruption de 1803 à 1815, élu et réélu un des membres de la chambre des députés au corps législatif, pour le département de Maine et Loire.

Il a épousé, avec l'agrément du Roi, le 16 juin 1790, Caroline Macnamara Hussey, née le 28 décembre 1772, d'une famille ancienne et distinguée en Irlande et en Angleterre; et dont deux branches sont élevées à la pairie du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, sous les titres de comte de (*Earl*) Beaulieu; et de vicomte (*Lord Viscount*) de Laval.

Rameau établi en Bretagne.

XVII. François-Louis de Pontaubevoye, chevalier de la Roussière de Lauberdière, né en avril 1730, qui s'établit en Bretagne où il a produit, pour entrer aux États, ses titres de noblesse qui ont été en 1764, enregistrés au catalogue des nobles de cette province, et au greffe de la cour du parlement de Rennes. Il fut successivement lieutenant au régiment d'Aunis en 1748, et capitaine dans le régiment de Bourbon, en 1755, reformé sous son nom. En 1763, major des troupes gardes-côtes de Bretagne, capitainerie de Saint-Nazaire, et che-

valier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, par contrat du 29 septembre 1759, Marie-Anne-Gabrielle Michiel, dame du Deffais et de Condest, au comté Nantais, fille de messire N...... Michiel, chevalier, seigneur du Deffais et de Condest, et de dame N.... de Guillermeaux. Leurs enfants furent :

1.° François-Louis Bertrand, dont l'article suit:
2.° Claude-François-Marie, chevalier du Pontaubevoye, né le 27 octobre 1763 ;
3°. Félicité, née le 23 septembre 1760 ;
4.° Claire-Françcise-Marie, née le 14 novembre 1762 ;
5.° Marie-Louise du Pontaubevoye, née le 26 août 1765 ;

XVIII. François-Louis-Bertrand du Pontaubevoye né le 13 septembre 1761, lieutenant des vaisseaux du roi avec rang de major, mort victime d'un jugement révolutionnaire en 1793; il avait épousé N..... de Tréneuil, dans le comté Nantais, qui s'est remariée en secondes noces au comte de la Rochefoucault; du premier mariage vint :

XIX. a. Un garçon, né en 1790;
b. Une fille vivante;

Armes : « D'argent, à deux chevrons de geules; supports, deux lions ; devise : *virtute* et *labore*.

GIRONDE (de), maison connue et établie dans cette province dès le dixième siècle, avec la qualité de comtes, marquis et barons (toparcha). Elle a possédé la terre de son nom, Grosbourg, situé sur la Gironne, près de la ville de la Réole, jusques en l'an 1318, que Giraude, dame de Gironde, héritière de la branche aînée, porta cette terre dans la maison d'Albret, par son mariage avec Bernard d'Albret, dont était Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, roi de France, qui réunit à la couronne la terre de Gironde, qui a donné son nom à cette ancienne maison. Les guerres presque continuelles entre les rois de France et d'Angleterre, les ravages, les incendies et les troubles fréquents qu'elles occasionnèrent, ont détruit la plupart des monuments qui servaient à constater toute la grandeur et l'illustration de la maison de Gironde; cepen-

dant il s'en est échappé assez pour démontrer non-seulement qu'elle est une des plus anciennes de cette province, mais encore que les seigneurs de Gironde s'y sont tellement rendus recommandables, que les rois d'Angleterre ont eu plusieurs fois recours à leur crédit et à leur puissance particulière, pour se maintenir en Guienne. Depuis l'entière expulsion des Anglais de cette province, les seigneurs de la maison de Gironde, et particulièrement ceux de la branche de Montclera, ne s'y sont pas moins distingués par leurs services signalés, que par leur attachement et leur fidélité inviolable envers les rois de France, qui les ont souvent honorés de grades militaires les plus importants, et décorés du collier de leurs ordres (1). La noblesse de la maison de Gironde jette un nouvel éclat, quand on la considère du côté de ses alliances (2), qui ont toujours été des plus considérables.

Un puîné de cette maison, séparé dans le onzième siècle, passa en Italie, l'an 1100, sous Tancrède, comte d'Attaville; ses descendants s'établirent à Catanzaro, ville de Calabre, où ils possèdent la baronnie de Saint-Vito. Jean de Gironda, fils puîné du baron de Saint-Vito, passa à Monopoli, ville de la province de Bari, et y épousa la fille de Jacques Passarelli, prince de Montrone, dont il reçut en dot la baronnie de Caneto, qui depuis l'an 1480, a été possédée par ses descendants, établis à Naples et à Baris. Ces seigneurs ont toujours joui en Italie de la plus grande considération, et y ont obtenu les priviléges les plus distingués. L'empereur Frédéric accorda, l'an 1190, à Reinaldo de Gironda, son général, celui de mettre l'aigle impériale couronnée, dans la partie supé-

---

(1) Henri IV écrivit à François de Gironde, seigneur de Montclera, une lettre en date du 2 avril 1581, par laquelle ce prince le prie, lui et ses vassaux, de ne pas prendre d'autre parti que le sien.

(2) Sa généalogie a été établie d'après plus de 300 actes, par M. Clabault, auteur du Tableau généalogique de la maison royale de France. Elle est en partie dans l'Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, par le père Anselme, tome 8, page 596. Ce fut un Gironde qui fut envoyé par Henri II, comme commissaire, pour terminer les différents qui s'étaient élevés entre les riverains de la Dordogne et ceux de la Garonne, qui se disputaient pour savoir laquelle des deux rivières conserverait son nom à leur réunion. Il ne les mit d'accord qu'en faisant donner son nom, que depuis cette rivière a toujours conservé.

rieure de l'écusson de ses armes, que ce monarque déclara être d'azur, au lion d'or, accompagné de trois fleurs de lys du même, et que cette branche porte encore de nos jours.

Ugon et Jean de Gironda furent déclarés familiers, et admis à la table de la reine Jeanne, en 1400; Jean de Gironda, général et vicaire pour la même reine au royaume de Naples, retint le privilége de plusieurs fiefs à Burgenzatico

Pierre de Gironda était, en 1436, président du saint Château.

François de Gironda fut commandant de Salerne. Dans la ville de Squilaci, sur un ancien édifice, on lit au-dessous des armes de cette maison, le vers suivant:

Romanæ gentes, gentem colvere Gerundam.

et sur la porte d'un palais des seigneurs de Gironda, dans la même ville, on lit aussi cette épigramme:

Improbe sexcentos annos Gerunda propago
Producta est itidem : permanet usque decus.

La maison de Gironda a encore fourni depuis l'an 1594 à l'ordre de Malte un grand nombre de chevaliers, et un grand amiral de cet ordre, depuis grand prieur de Messine.

Armand de Gironde vivait en 1080, suivant le Nobiliaire d'Auvergne, par dom Col, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

I. Arnaud, Ier du nom, seigneur DE GIRONDE, chevalier, le premier seigneur de cette maison auquel on puisse remonter la succession généalogique, issu en ligne directe du seigneur de Gironde, qui, suivant une charte de Gombaud, évêque de Bazas, et du comte Sance, son frère, de l'an 980, touchant les coutumes des habitants de la Réole, tenait en fief du prieur du même lieu, la justice et juridiction de la foire ou marché, ayant seul le pouvoir de donner sauf-conduit aux allants et venants de ce marché, donna, en 1167, à l'abbaye et aux religieux de Grandselve, ordre de Cîteaux, le domaine de Barsac, et assista comme témoin à d'autres donations que les rois de France et d'Aragon firent à cette abbaye. Il

avait épousé Fine, présente avec ses enfants à la donation faite par son mari en 1167. De leur mariage vinrent :

1.° Arnaud, dont l'article suit ;
2.° Pierre, qui voua ses biens et sa personne au couvent de la Réole, en 1154 ;
3.° Braïde de Gironde.

II. Arnaud, II[e] du nom, seigneur DE GIRONDE, chevalier, présent à la donation faite par son père à l'abbaye de Grandselve, en 1171, fut du nombre des seigneurs et comtes (toparcha) qui contribuèrent, avec les rois d'Angleterre, au rétablissement de l'abbaye de la Réole, ruinée par les Normands. Il prend la qualité de *chevalier* dans des donations qu'il fit à la première de ces abbayes, en 1199 et 1208. Ses enfants furent ;

1.° Arnaud, dont l'article suit ;
2.° Guillaume, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après, page 109 ;
3.° Raimond de Gironde, religieux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il dota le grand prieuré de Toulouse en 1224.

III. Arnaud, III[e] du nom, seigneur DE GIRONDE, chevalier, fut l'un des seigneurs gascons qui reçurent ordre du roi d'Angleterre de se rendre à Pont, avec chevaux et armes, le jeudi après la Pentecôte de l'an 1242, ainsi qu'à Saint-Baseille, le jour de la fête de saint Mathieu de la même année. Le prieur de la Réole adressa contre lui, à l'abbé de Floirac, qui avait l'autorité et l'inspection sur ce prieuré, une plainte en l'an 1246, touchant le refus qu'il faisait de rendre à ce prieur la foi et hommage de son grand et noble fief (*de magno et nobili feudo*), qu'il tenait de toute antiquité (*ob omni antiquitate*) du couvent de la Réole. Il eut pour fils :

IV. Arnaud, IV[e] du nom, seigneur DE GIRONDE, chevalier, qui fit son testament le 3 janvier 1281, lequel testament est rappelé dans une vente faite en 1310, par Marguerite de Gironde, sa fille. Il fut un des témoins et des ôtages des traités faits en 1288, entre les rois d'Angleterre et d'Aragon. Il est nommé dans le testament de Marguerite dite de Turenne, dame de Bragerac, mère de sa femme, du 7 des calendes de février de l'an 1289, par

lequel elle lui fait un legs de 50 livres de rente; fit un échange en 1293 avec le seigneur de Lomenex, dans l'acte duquel il est dit fils et héritier d'Arnaud, seigneur de Gironde; vivait encore le 29 juin 1294, que le roi d'Angleterre, par ses lettres, lui demanda du secours contre le roi de France, pour recouvrer la Gascogne. Il ne vivait plus le 3 août suivant, lors du mariage de son fils. Il fut inhumé dans l'église des frères mineurs de la Réole, suivant le testament de Marguerite de Gironde, sa fille. Il avait épousé Giraude de Pons, fille de Renaud, IIIe du nom, sire de Pons, et de Marguerite, dite de Turenne, dame de Bragerac. Leurs enfants furent :

1.° Arnaud, dont l'article suit :
2.° Marguerite de Gironde, à qui Marguerite, dame de Bragerac, son aïeule maternelle, fit un legs de 25 livres de rente, par son testament de l'an 1289. Elle fut mariée, par contrat du 28 octobre 1310, à Pons, seigneur de Castillon en Médoc, auquel, entr'autres choses, elle apporta 150 livres de rente. Son mari fit son testament le 5 juillet 1313, et elle le 30 mai 1370.

V. Arnaud, V^e^ du nom, seigneur baron DE GIRONDE, damoiseau, fut substitué à Hélie Rudel, sire de Pons, à Geoffroi de Pons, et à Raimond, vicomte de Turenne, par le testament de Marguerite, dite de Turenne, dame de Bragerac, de l'an 1289. Il acquit, le mercredi avant la fête de saint Simon saint Jude, de l'an 1300, un certain péage de Bertrand de Caumont, son beau-père; fit son testament le 10 octobre 1310, et ne vivait plus le 18 novembre suivant. Il avait épousé, par contrat du 30 août 1294, Talaise de Caumont, fille de Bertrand, seigneur de Caumont, et d'Indie de l'Isle-Jourdain. Leurs enfants furent :

1.° Isabeau, dame de Gironde, qui était avec ses autres sœurs sous la tutelle de Pierre de Gavèrel, vicomte de Béarn, son oncle paternel, lorsqu'elle fut mariée par contrat du dernier janvier de l'an 1310, avec Bernardet d'Albret, vicomte de Tartas, fils d'Amanjeu VII, sire d'Albret et de Rose du Bourg, dame de Verteuil. Elle était morte sans enfants le 2 février 1318 ;
2.° Indie, morte sans alliance en 1318 ;

3.° Giraude, dame de Gironde après la mort de ses sœurs, mariée, par contrat du 2 février 1318, avec Bernard d'Albret, seigneur de Verteuil, son beau-frère, dont elle laissa postérité ;

4.° Marguerite de Gironde, qui eut 50 liv. de rente annuelle, 100 liv. en deniers et 100 liv. pour son harnais, par le testament de son père du 10 octobre 1310.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Luzech, de Thédirac et de Montclera.

III. Guillaume de Gironde, second fils d'Arnaud II, (voyez page 107), fut un des témoins qui souscrivirent à la concession faite à Bazas, par le roi d'Angleterre, à Edouard, son fils, le 14 février de l'an 1254. Plusieurs fois et hommages prouvent qu'il eut pour femme N.... Amalvin, fille de Guillaume Amalvin, seigneur de la baronnie de Thédirac. Leurs enfants furent :

1.° Amalvin, dont l'article suit ;

2.° Pierre, qui fonde la branche des comtes de Buron, éteinte en la personne de Louis-Victor-Amédée, comte de Buron, vicomte d'Embrief, seigneur de Gironde et d'Auriac, dans la haute Auvergne; d'Ecury, de Neronde, de Mesmin, de Faye, de Longregard, de la mairie d'André-de-Soissons, baron de Châteauneuf ; né le 8 mai 1725, lieutenant-général pour le roi au gouvernement de l'Ile de France, dont il a été pourvu par la démission de son père au mois de juillet 1757. Il avait épousé, par contrat du 18 juin précédent, Adélaide-Geneviève-Marguerite d'Assé, fille unique du premier lit, d'Armand d'Assé, chevalier, marquis de Montfaucon, et de Geneviève de Montmorin de Saint-Herem, dont un fils mort en bas âge ;

3.° Bernard, chevalier, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il dota le grand prieuré de Toulouse, dès l'an 1284, et vivait encore en 1324, qu'il assista à une assemblée de son ordre à Toulouse, en qualité de commandeur de Cornabarie.

IV. Amalvin DE GIRONDE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Thédirac, vivait encore en 1301, qu'il reçut, après la Nativité de N. S., de Guillaume Pratz, habitant de Thédirac, une reconnaissance de ses héritages, assis audit lieu, et le mercredi après la conception, en mars 1308, qu'il reçut aussi de Guillaume et Hademar Pabarel, frères, habitants de Thédirac, leur reconnaissance pour leurs héritages, assis à Thédirac, dans lesquels actes, Amalvin de Gironde, a la qualité de chevalier. Il avait épousé N..... de Luzech de Creissac, fille d'Hugues-Arnaud de Creissac, seigneur de Luzech. De ce mariage vinrent :

1.° Izarn, dont l'article suit;
2.° Bertrand, chevalier, seigneur de Thédirac, ainsi qualifié dans des actes du dernier juin 1306 et du 6 novembre 1307. Il eut pour fils Amalvin de Gironde, seigneur, baron de Thédirac, chevalier, mineur le 6 novembre 1317, et marié le même jour avec Armande d'Arragon, fille d'Hugues d'Arragon, damoiseau. Il vivait encore au mois d'août 1350, et mourut sans postérité.

V. Izarn DE GIRONDE, damoiseau, seigneur du château de Luzech, rendit foi et hommage, et prêta serment de fidélité, le 28 décembre 1329 à Bertrand, évêque de Cahors, pour raison de sa portion de la baronnie de Luzech, qu'il tenait en fief de ce prélat, comme légitime administrateur de Guillaume Amalvin de Gironde, son fils. Il mourut avant l'an 1347, et avait épousé N.... de Comart, sœur d'Arnaud de Comart, seigneur de Montclera, qui institua pour son héritier Amalvin de Gironde, son neveu, par les descendants duquel la terre de Montclera a toujours été possédée. Il eut de ce mariage :

1.° Guillaume Amalvin, dont l'article suit;
2.° Amalvin de Gironde, chevalier, seigneur de Creissac, qui vivait le 2 mai 1350.

VI. Guillaume-Amalvin DE GIRONDE, seigneur, baron de Luzech, puis de Thédirac, après la mort d'Amalvin de Gironde, son cousin germain, est rappelé dans des actes des 5 mars 1345 et 25 avril 1347, et fit, le 16 janvier 1352, un traité avec Pierre de Gon-

taut, chevalier, baron de Biron, et autres seigneurs, touchant la reddition de la place de Souillac. Il est encore mentionné dans des actes des 20 janvier 1372, 8 mai 1373, 5 et 8 mai 1375, 5 février 1376, 9 et 10 janvier 1377, et ne vivait plus l'an 1389. Il avait épousé Gaillarde de Castelnau, morte avant le 20 janvier 1372, que son mari paya à Armande du Bosq, pauvre fille de Luzech le legs qu'elle lui avait fait par son testament. Leurs enfants furent :

1.° Guillaume-Amalvin, seigneur, baron de Luzech, rappelé dans des actes du 5 décembre 1389, et du 30 mars 1397. Il ne vivait plus le 18 juin 1401. Ses enfants furent :

a. Philbert, dont la postérité subsista jusqu'en l'an 1600, sous le nom de Luzech;

b. Guillaume de Gironde ;

2.° Amalvin, dont l'article suit.

XII. Amalvin DE GIRONDE, IIe du nom, seigneur de Montclera, co-seigneur de Luzech, de Creissac et de Thédirac, seigneur de Berlay, de Castelfranc et de Becut, fit, le 16 janvier 1365, une transaction avec Bernard de Guiscard, damoiseau ; se joignit aux comtes, d'Armagnac, de Périgord, de Carmain, de Comminges, au sire d'Albret, au captal de Buch, au vicomte de Rochechouart et autres seigneurs de marque qui suivirent le prince de Galles en son expédition pour le rétablissement de Pierre-le-Cruel, sur le trône de Castille, et se trouva à la fameuse bataille donnée le 4 avril 1367, entre Nagerre et Novarrette, qui par la défaite de l'armée espagnole, remit la couronne de Castille sur la tête de Pierre-le-Cruel. Au mois de mars 1368, il obtint de Louis de France, duc d'Anjou, et lieutenant pour le roi en Guienne, des lettres par lesquelles, il fut confirmé, en qualité d'héritier d'Arnaud de Comart, son oncle ; et à cause de sa fidélité inviolable au service du roi de France, dans la donation faite au même Arnaud de Comart, par Philippe, roi de France, aïeul du duc d'Anjou, de la justice haute et basse du lieu de Montclera, et ses appartenances, ainsi qu'en avait toujours joui Arnaud de Comart, damoiseau, et ses prédécesseurs, et dont Amalvin de Gironde avait été dé-

pouillé par le prince de Galles, dès son avénement au duché d'Aquitaine. Charles V, roi de France, par lettres du mois de juillet 1370, le confirma de nouveau dans la justice de Montclera, et par d'autres lettres du mois de juillet de la même année, exempta ledit Montclera et ses habitants, de la taille, et autres subsides, en reconnaissance de leur fidélité à sa personne. Il est rappelé dans différents actes des années 1372, 1373, 1374, 1375, 1376, 1386, 1387, 1391. Il avait épousé, par contrat du dimanche, après la fête de la Madeleine de l'an 1364, en présence du seigneur de Luzech, son père, Peronne de la Marche, damoiselle, fille de noble Pierre de la Marche, damoiseau. Leurs enfants furent :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Amalvin de Gironde, damoiseau, mentionné dans trois reconnaissances d'héritages de l'an 1407.

VIII. Jean DE GIRONDE, Ier du nom, seigneur de Montclera, fit, le 14 mars 1401, un arrentement à bail à nouveau fief, au profit d'Arnaud de Musat, habitant de Montclera, d'une pièce de terre assise au même lieu, au canton de la Croix de Comart, et ne vivait plus en 1416. Il avait épousé N....., dame de Saint-Julien (1), dont :

1.° Bernard, dont l'article suit ;
2.° Jean de Gironde, seigneur de la Guiemma, rappelé dans des actes du 17 novembre 1427, 12 juin 1439, et 7 décembre 1448. Il avait épousé Regine de Ramefort, dont la postérité n'est pas connue.

IX. Bernard DE GIRONDE, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Montclera, de Saint-Julien, de Floiras, d'Angla, de Bellaye, etc., prit souvent dans ses actes le nom de Saint-Julien, du chef de sa mère, avec celui de Gironde. Il passa diverses transactions, et est rappelé dans diverses reconnaissances des années 1416, 1423, 1427, 1439, 1440, 1444, 1446, 1447, 1450, 1451,

---

(1) Il y avait dans ces temps des seigneurs de Saint-Julien dans la maison de Gontaut, ce qui paraît faire croire que cette dame de Saint-Julien, épouse de Jean de Gironde, était de cette maison.

1452, 1453, 1454, 1456, 1457, 1459, et ne vivait plus le 17 janvier 1461. Il avait épousé, le 29 mai 1423, Jeanne de Guiscard, dame de Beslaye, fille de Sellebrun de Guiscard, et d'Albariale de Brugnales. Ses enfants furent :

1.° Jeanne, dont l'article suit ;
2.° Hugues, prêtre, recteur de Fraissinet, rappelé dans des actes de 1492, 1493 et 1495 :
3.° Catherine de Gironde, mariée avant le 18 décembre 1469, à noble Baraton de Tayac.

X. Jean de Gironde, IIe du nom, seigneur, baron de Montclera, seigneur de Saint-Etienne, de Cazals, de Floiras, de Saint-Caprès, etc., et est rappelé dans différents actes, transactions, hommages, reconnaissances et autres, des années 1448, 1455, 1457, 1458, 1459, 1460 ; fut confirmé dans la justice haute, moyenne et basse de sa terre de Montclera, par sentence du 24 mai 1461, dont avaient joui ses prédécesseurs ; paraît encore dans des actes des années 1462, 1463, 1465, 1469, 1470, 1471, 1472, 1474, 1476, 1478, 1480, 1481, 1482, 1483, 1484, 1485, 1486, 1487 ; fit son testament le 11 avril 1488, et ne vivait plus en 1492. Il avait épousé N..... de Tilhet, suivant le testament de Jeanne, sa fille, du 4 mars 1497. Ses enfants furent :

1.° Bertrand, dont l'article suit ;
2.° Antoine, rapporté dans des actes des années 1482, 1488, 1492, 1493, 1497, qui vivait encore le 17 mars 1502 ;
3.° Jeanne, mariée à noble Arnaud Delpech, avec lequel elle vivait encore le 4 février 1498 ;
4.° Raimonde de Gironde, mariée à N ..... de Pelavessi, dont elle eut deux filles, qui, avec elle, sont léguées par le testament de Jeanne de Gironde, sa sœur, du 4 mars 1497.

XI. Bertrand de Gironde, IIe du nom, seigneur, baron de Montclera, de Saint-Etienne, de Saint-Caprès, de Floiras, etc., est rappelé dans divers arrentements, hommages et reconnaissances des années 1472, 1475, 1485, 1486, 1488, 1489, 1490, 1491 ; fit son testament le 4 avril 1492, et ne vivait plus le 5 avril 1493. Il avait épousé, par contrat du 18 avril, noble Munde de

Bauza de Belcastel, fille de noble Antoine de Bauza, seigneur de Belcastel, et de N..... de Gontaut de Biron. De ce mariage vinrent :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Jean, dit le Jeune, protonotaire du Saint-Siége apostolique, le 3 janvier 1532, archi-prêtre de Besloy ;

3.° Marguerite, qui par le testament de son père, fut léguée de 800 livres tournois ;

4.° Péronne, } léguées aussi de 800 livres, par le
5.° Jeanne, } même testament du 4 avril 1492.

6.° Madeleine, mariée par contrat du 28 octobre 1507, à François de Bénavent, Ier du nom, chevalier baron de Mels, seigneur de Savignac, descendant des comtes de Rodèz, fils de Guidon de Bénavent, chevalier, seigneur et baron de Mels, et de Catherine de Belveser.

XII. Jean de Gironde, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Montclera, de Cazals, de Besloy, de Marminiac, de Floiras, de Saint-Etienne, de Gindou, etc., fut d'abord capitaine des gardes de Charles, duc d'Alençon, puis l'un des cent gentilshommes de l'hôtel du roi, gouverneur des ville et château de Domme, dans le haut Périgord ; il est rappelé dans divers actes, transactions, reconnaissances, hommages, etc., qu'il fit et qu'il reçut, des années 1495, 1498, 1499, 1500, 1501, 1502, 1503, 1504, 1505, 1510, 1512, 1513, 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1530, 1531, 1537, 1540, 1542, 1545, 1547, et du 9 janvier 1548, qu'en qualité de gouverneur des ville et château de Domme, il fit commandement aux habitants de la paroisse de Gaulejac, d'apporter au château de la même ville leurs armes offensives et défensives. Il avait fait son testament le 14 mars 1535, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Montclera, au tombeau de ses prédécesseurs, et avait épousé, 1.° par contrat du 6 décembre 1505, François de Champagne, fille de Brandelis de Champagne, sénéchal du Maine, chambellan du roi, capitaine de cent hommes d'armes, et de Renée de Varie ; 2.° par contrat du 10 mars 1534, Catherine de Lustrac, veuve du seigneur de Touyouse, et cousine germaine de Catherine de Lustrac, femme du maréchal de Saint-André, dont il n'eut point d'enfants.

Ceux du premier, énoncés dans son testament, furent :

1.° Brandelis, dont l'article suit ;

2.° François, chevalier, de Saint-Jean de Jérusalem, légué par le testament de son père, de 500 livres tournois ;

3.° Jean, auteur de la branche des seigneurs de Castelsagrat, rapportée plus loin ;

4.° Léonard, seigneur de Castelsagrat, chevalier des Ordres du Roi, qui reçut deux lettres d'Henri d'Albret, roi de Navarre, des 27 septembre 1532 et 16 janvier 1533, touchant le refus fait par les consuls et habitants d'Agen et de Condom, de recevoir une garnison de vingt hommes d'armes ; avec ordre de faire fournir par les mêmes consuls, les vivres, le logement et autres choses nécessaires à quarante hommes d'armes ; il était enseigne de la compagnie de quarante lances formée des ordonnances du roi, sous la charge du seigneur de Sancy, le 28 juillet 1535 ; fit son testament le 15 août 1570 et mourut sans postérité de Fleurette de Beauville, sa femme ;

5.° Morquet, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Condat, de Canavière et de la Ville-Dieu, mort avant 1566 ;

6.° Jean, dit le Petit, seigneur doyen de Rupeyroux, abbé d'Aubeterre, mort le 7 mai 1566 ;

7.° Raimond, seigneur d'Abaniac et de Rupeyroux, en Rouergue, en 1563. Il vivait encore en 1573 ;

8.° Raimond, dit le jeune, religieux de l'abbaye de Saint-Maurin en Agenois, en 1535 ;

9.° Armande, religieuse à Espagnac, en 1536 ;

10.° Jeanne, mariée 1.° à Charles de Leziers, chevalier, seigneur de Salveson, gouverneur de Casal en Italie, dont la vie est écrite dans les Hommes illustres de Brantôme ; 2.° Jean de Belcastel, seigneur de Campagnac, fils de N.... de Belcastel de Campagnac, et de Catherine de Cardaillac.

11.° Catherine, mariée à N... seigneur, de Rochebrunet en Auvergne ;

12.° Munde, dame de Saint-Martin, qui fit son testament le 10 octobre 1568 ;

13.° Armande, religieuse à la Dorade de Cahors, en 1535.

14.° Marguerite de Gironde, qui fut léguée de 2000 livres et d'habillements convenables à sa qualité, par le testament de son père,. du 14 mai 1535. Elle fut depuis religieuse.

XIII. Brandelis DE GIRONDE, Ier du nom, chevalier seigneur de Montclera, de Touyouse, de Saint-Etienne, de Saint-Caprès, de Floiras, de Veilac, de Léomagnac, de Saint-Pez, de Cocabane, de la Garde, de Montguillem et autres lieux, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur de Fronsac (1), et l'un des gentilshommes de l'hôtel de S. M., était homme d'armes de la compagnie du grand écuyer, le 18 mai 1533, et est rappelé dans divers actes, hommages, arrentements, transactions, etc., des années 1533, 1535, 1539, 1540, 1542, 1544, 1545, 1547, 1551, 1563, 1566, 1568, 1571. Il avait fait son testament le 10 mai 1566 (2), et avait épousé, par contrat du 10 mars 1534, Marie de Touyouse, dame dudit lieu et de Montguillem, fille de Bertrand, seigneur de Touyouse, et de Catherine de Lustrac. Ses enfants, nommés et légués dans son testament furent :

1.° François, dont l'article suit ;

2.° Brandelis, seigneur de la Mothe, des Aulaizis, etc., rapporté dans des actes de 1566, 1568, 1594, et 1613 ;

3.° Claude, tige de la branche des seigneurs Teyssonat, rapportée page 121.

4.° Jeanne, mariée à N...., seigneur de Ramponx, en Quercy ;

5.° Marquise de Gironde, mariée par contrat du 9 février 1570, à Pierre de Saunhiac, chevalier, baron de Belcastel, seigneur de la Mothe, de Castillonnès et de Verdon, etc., auquel elle apporta en dot la somme de 5000 livres.

---

(1) Le maréchal de Montluc, qui l'appelait à ses conseils, fait une honorable mention de lui dans ses mémoires.

(2) Le roi lui manda par ses lettres du 23 novembre 1568, qu'il l'avait choisi et élu en l'assemblée de son ordre de Saint-Michel, et qu'il donnait pouvoir au duc de Montpensier de lui en présenter le collier.

XIV. François DE GIRONDE, chevalier, seigneur baron de Montclera, de Floiras, de Loupiac, de Veilax, de Bastilles, de Cazals, de Marminiac, de Luzech et autres lieux, chevalier de l'Ordre du Roi, le 24 février 1578, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes, reçut une lettre du roi Henri IV, le 2 avril 1581, par laquelle ce prince le priait, lui et ses vassaux, de ne prendre d'autre parti que le sien. Ce monarque lui accorda, ainsi qu'à ses enfants, le 22 novembre 1599, la permission de chasser sur ses terres, aux loups, renards, oiseaux de rivière, et autres bêtes, et par sentence du 17 juillet 1607, il fut exempté des droits de franc fief et nombreux acquets, attendu son extraction noble. Il fit son testament le 4 mai 1610, dans lequel il ordonna sa sépulture dans l'église paroissiale de Montclera, et ne vivait plus au mois de mars 1613. Il avait épousé, 1.° par contrat du 8 octobre 1571, Françoise de Montesquiou de Devèse, fille de Bernard de Montesquiou, seigneur baron de Devèse, et d'Hélène de Voisins de Machat; 2.° par contrat du 23 mars 1599, Catherine de Foix, fille de Germain-Gaston de Foix, comte de Gusson, et de Marguerite Bertrands, marquise de Trans, dame de Mirabeau, qui lui apporta en dot 7200 écus; il n'eut de ce mariage qu'un enfant mort en bas-âge. Ses enfants du premier lit furent:

1.° Raimond, né en 1573;
2.° Hector, né en 1577;
3.° Jean, né en 1579;
4.° Brandelis, dont l'article suit;
5.° Manaud-Louis, qui a formé la branche des seigneurs de Floiras, de Montamel, d'Avignac, etc.; qui a contracté des alliances avec les maisons de Guerre-de-Montamel, d'Escoire de Ranconet, de Garric-de-la-Peyre, de Foucault-de-Pontbriant, de Testas de Folmont, de la Garde-de-Bonnecoste de Perons, de Soiris de Boiset, del Tronc de Saint-Germain, de Saint-Exupéry; cette branche s'éteignit en la personne de Louis-Laurent Balthazard, vicomte de Gironde, comte de Lavaur qu'il avait eu par contrat de mariage du marquis de Montclera, dernier du nom, et dont il était héritier universel, colonel de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et

militaire de Saint-Louis, commandant de la noblesse de la coalition de Guienne, à l'armée de Monseigneur le duc de Bourbon, en 1792, mort en 1803, sans postérité. Il avait épousé Anne-Elisabeth de Gironde, fille de Jean, marquis de Gironde, seigneur de Pujet et de la Mothe-de-Ferronsue, et de Marie de Besson, dame de compagnie;

6.° Marquis, seigneur de Floiras, gentilhomme d'honneur de la reine, né en 1587, mestre-de-camp d'un régiment de gens de pied en 1613, marié; 1.° à Polixène de Durfort, qui vivait encore en 1621; 2.° à N... de la Voute, dont il eut une fille, mariée à N... de Beaumont, baron de Junies;

7.° Marie, née en 1571;

8.° Jeanne, née en 1575;

9.° Françoise, née en 1585, vivante en 1613;

10.° Marthe, née en 1611.

XV. Brandelis de Gironde, II° du nom, chevalier, seigneur baron de Montclera, baron de Loupiac, de Lavaur, seigneur de Cazals, de Marminiac, de Gindon, de Floiras, de Veilax, de Maupos, et autres lieux, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre le 14 juillet 1616, mestre-de-camp et capitaine d'une compagnie de cent hommes, puis d'un régiment de cinq cents hommes de pied, né en 1580, obtint, en raison de ses services et de ceux de ses prédécesseurs, l'érection en marquisat de la terre de Montclera, vicomté de Lavaur et dépendances, pour lui et ses hoirs, par lettre du roi Louis XIII, du mois de décembre 1616. Ce prince lui écrivit deux lettres, les 22 mars 1617 et 16 juin 1620, pour lui témoigner sa satisfaction de son zèle et de son affection à sa personne. Il fut pourvu, le 11 juillet 1620, de la commission de mestre-de-camp d'un régiment de gens de pied, composé de cinq compagnies de cent hommes chacune, et de capitaine particulier de l'une de ces compagnies; et le 21 septembre suivant, ayant servi en cette qualité aux dernières actions, sous le maréchal de Thémines, le roi lui accorda un passeport pour se rendre auprès de sa personne. Il fut blessé, en 1621, en un assaut au siége de Montauban, et mourut quelques jours après de ses blessures. Il était alors chargé de négocier au nom

du roi, la capitulation de cette ville. Il avait été pourvu de la charge de *gentilhomme de la chambre du roi*, le 14 juillet 1615. Il avait fait son testament le 7 octobre 1615, par lequel il élut sa sépulture dans l'église de Montclera, au tombeau de ses prédécesseurs. Il avait épousé, par contrat du 26 septembre 1605, Louise de Gontaut de Biron, vicomtesse de Lavaur, en Périgord, fille d'Armand de Gontaut de Biron, maréchal de France, et de Jeanne d'Ornezan de Saint-Blancard. Leurs enfants furent :

1.° François, dont l'article suit ;
2.° Jean, dit le baron de Montclera, qui testa le 8 octobre 1652, et mourut sans enfants de Béraude de la Chapelle Sineul, sa femme;
3.° Pons, baron de Lavaur, qui porta longtemps la cornette blanche et était premier capitaine du régiment Colonel de la cavalerie légère de France, le 15 mai 1652, qu'il obtint le brevet de maréchal-de-camp. Le roi Louis XIII lui écrivit en cette qualité, le 2 octobre 1652, et il en faisait les fonctions le 11 du même mois à l'armée de Guienne, sous le duc de Candalle. Il eut pour fils Armand de Gironde, page en la grande écurie du roi, mort en 1761, âgé de cent cinq ans, sans postérité de Marie de Fargues, nièce d'Honoré de Cosnac, archevêque d'Aix ;
4.° Brandelis, auteur de la branche des seigneurs de Marminiac, éteinte dans le dix-huitième siècle. Elle a formé des alliances avec les maisons de Saint-Gily de Péchauvigné, de Lambret, de Bouisson, de Fumel, de Martiloque, etc.;
5.° Brandelise, mariée à Jean de l'Estrade, seigneur de la Touche, de Teboirac, sur la Dordogne, etc.;
6.° Jeanne de Gironde, mariée par contrat du 15 avril 1640, avec Brandelis de Cugnac, seigneur de la Bastide.

XVI. François de Gironde, IIe du nom, chevalier, marquis de Montclera, baron de Lavaur, seigneur et capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied, puis mestre-de-camp d'un régiment français entretenu au service du duc de Savoie, obtint, le 14 juillet 1620, une commission de lever une des cinq compagnies de cent hommes chacune, du régiment de gens de pied, sous le

commandement du marquis de Montclera, son père; est rappelé dans différents actes des années 1628, 1637, 1638, 1640, 1649, 1666, et fut maintenu dans sa noblesse, par sentence du 3 août 1667. Il fit son testament olographe le 16 avril 1677, dans lequel il élit sa sépulture dans la chapelle de l'église de Montclera, au tombeau de ses prédécesseurs, et avait épousé, par contrat du 6 janvier 1642, Blanche de Lespès de Lostelnau, fille de Jean de Lespès, seigneur de Lostelnau, baron de Roque-Coc, de la Garde, etc., capitaine et major au régiment des Gardes-Françaises, et de Jeanne de Guiton. Leurs enfants furent :

1.° Emmanuel-Joseph, dont l'article suit ;
2.° Alexandre, qui périt dans la Dordogne ;
3.° Jeanne, religieuse ;
4.° Jeanne dit mademoiselle de Montclera ;
5.° Marie, dite mademoiselle de Floiras ;
6.° Isabeau, dite mademoiselle de Fontenilles ;
7.° Blanche de Gironde, religieuse, morte avant l'an 1685.

XVII. Emmanuel-Joseph de Gironde, chevalier, seigneur marquis de Montclera, de Lavaur, de Fontenilles, etc., page de la chambre du roi en 1680, commandant la noblesse à Fleurance, le 10 septembre 1692, que le duc de Crillon lui écrivit de Montauban en cette qualité pour faire la revue de cette noblesse, convoquée pour l'arrière-ban, fut maintenu dans sa noblesse sur la reproduction de ses titres, le 9 avril 1697, et fit son testament le 14 juin suivant, par lequel il ordonne sa sépulture au tombeau de ses ancêtres, en l'église de Montclera. Il avait épousé, par contrat du 25 mars 1688, Catherine de Peirac de Jugeals, fille d'Henri de Peirac de Jugeals, baron de Veilax, et de Jeanne du Saillant. Leurs enfants furent :

1.° Jean-François, dont l'article suit ;
2.° Bertrand, dit le chevalier de Gironde, puis le comte de Montclera, capitaine de grenadiers au régiment Dauphin ;
3.° Jean-François, dit le Jeune, baron de Montclera :
4.° Blanche, morte avant 1697 ;
5.° Jeanne de Gironde, léguée ainsi que ses deux derniers frères de la somme de 10000 livres, par le testament de leur père de l'an 1697.

XVIII. Jean-François DE GIRONDE, chevalier, seigneur marquis de Montclera, de Lavaur, de Floiras, de Fontenilles, etc., épousa, le 24 janvier 1710, Marie Guione d'Estresses, fille de Barthelemi d'Estresses, seigneur de Graulejac, et de Jeanne de Turenne. Il eut de ce mariage:

1.° Barthelemi, né le 13 décembre 1711, mort à Paris en 1729;
2.° Armand, né le 12 octobre 1714, qui se noya dans le Drot, étant garde de la marine;
3°. Jean-Octavien, dont l'article suit;
4.° Bertrand, né en 1720, mort la même année;
5.° Jean-Galiot, né le 27 janvier 1724, mort officier au régiment de Bourbonnais;
6.° Jean-François, né le 27 novembre 1728, tué à l'affaire de l'Assiette en 1747, au régiment de Bourbonnais;
7.° Jeanne de Gironde, née le 7 janvier 1716, morte le 14 janvier 1718.

XIX. Jean-Octavien DE GIRONDE, marquis de Montclera, baron de Lavaur et de Roquecoc, seigneur de Fontenilles et du Casteron, né le 8 mai 1718, capitaine au régiment du Roi, infanterie, en 1742, est mort en 1792, sans postérité, de Marie-Bertrand de la Mothe-Rouge, qu'il avait épousée en 1744, fille de N..... Bertrand, chevalier, seigneur de la Mothe-Rouge, et de N..... de Gironde de Segoniac.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Teyssonat.

XIV. Claude DE GIRONDE, *dit de Montclera*, fils puîné de Brandelis de Gironde, seigneur de Montclera, et de Marie de Touyouse (voyez page 116) eut en dot la somme de 2000 écus, par le testament de ses père et mère, du 10 mai 1566; fut présent à divers actes et transactions des années 1594, 1605 et 1613. Il avait épousé, par contrat du 13 mars 1574, Jeanne de Cours, dame de Teyssonat, fils d'Antoine de Cours, seigneur de Teyssonat, et de Marie de la Boissière, qui ne vivait plus en 1604. De ce mariage vint:

XV. François DE GIRONDE, seigneur de Teyssonat,

de Saint-Germain, qui fit son testament le 11 avril 1653, par lequel il ordonna sa sépulture dans le chœur de l'église de Teyssonat. Il avait épousé par contrat du 2 décembre 1664, Comtesse de Chaunac, fille de Jean de Chaunac, et de Jacquette del Peyrone. De ce mariage sont issus :

1.° Louis, dont l'article suit;
2.° Marc, auteur de la branche des seigneurs de Piquet, rapportée ci-après, page suivante;
3.° François, tige de la branche des seigneurs de Pilles, rapportée en son lieu;
4.° Jacquette, mariée à Joseph de la Fabrié, seigneur de la Silvestre;
5.° Françoise de Gironde, religieuse au couvent de l'Annonciade de Villeneuve, dont elle était vice-régente en 1653.

XVI. Louis DE GIRONDE, seigneur de Teyssonnat, de Saint-Germain, etc., épousa, par contrat du 27 novembre 1634, Anne du Maine, fille d'Isaac du Maine, seigneur baron du Bourg, de la Court, de Malherbe, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marie de Durfort. Il eut de ce mariage :

1.° Isaac, dont l'article suit;
2.° Marc, prêtre, prieur de Tairac en 1665;
3.° Jean, seigneur de Vagasilly en 1665;
4.° Marguerite de Gironde, mariée, par contrat du 22 juin 1665, avec Jean de Couthier, seigneur de Sujent.

XVI. Isaac DE GIRONDE, seigneur de Teyssonat, de Saint-Germain, etc., épousa, par contrat du 2 août 1661, Marthe d'Elard de Castelgaillard, fille de Bertrand d'Elard, chevalier, seigneur de Castelgaillard, et de Jeanne de la Goutte de la Pousade, dame de Regoulières. Il eut de ce mariage :

1.° N..... de Gironde, mariée à N..... de la Cour, seigneur baron de Bosredon;
2.° N..... de Gironde, femme de N..... de Conty, seigneur de Poumiers;
3.° N..... de Gironde, alliée à N..... de Ramond, seigneur de Folmont;
4.° N..... de Gironde, femme de N..... de Gauthier.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Piquet.

XVI. Marc DE GIRONDE, seigneur de Piquet, second fils de François de Gironde, seigneur de Teyssonat, et de Comtesse de Chaunac (voyez page 122), fit son testament le 22 juin 1651. Il avait épousé, par contrat du 18 novembre 1627, Catherine de Beaumont, dame de Piquet, fille de Jean de Beaumont, écuyer, seigneur du Chambon et de Piquet, et de Marguerite de Grignoles. De ce mariage vinrent :

1.° François, chevalier, rappelé dans les testaments de son père et de sa mère, des 10 et 11 avril 1653 ;
2.° Louis, dont l'article suit ;
3.° François, *dit le Jeune*,
4.° Antoine-Reimond,
5.° Comtesse de Gironde,
6.° Françoise de Gironde.
} nommés dans les testaments de leurs aïeuls paternels de l'an 1658.

XVII. Louis DE GIRONDE, seigneur de Piquet, de Maisonneuve, etc., capitaine au régiment de Guienne, fut maintenu dans sa noblesse par sentence de l'intendant de cette province, en 1668. Il avait épousé, par contrat du 22 décembre 1660, François de Saunhiac de Belcastel, fille de Bertrand de Saunhiac, chevalier, seigneur de Belcastel, de la Mothe-Verdon, etc., et Marie du Bar de Mauzac. Il eut de ce mariage :

1.° Pierre-Jean-Louis, dont l'article suit ;
2.° Gui, capitaine au régiment de Nivernais ;
3.° François, garde de la marine en 1683.

XVIII. Pierre-Jean-Louis DE GIRONDE, chevalier, seigneur de Piquet, officier de cavalerie, lieutenant des maréchaux de France, en Agénois, épousa, par contrat du dernier mars 1694, Marguerite de Saunhiac de Belcastel, fille de Pierre-Jean-Louis de Saunhiac de Belcastel, seigneur de la Mothe-Verdon, lieutenant des gardes de monseigneur le prince de Condé, gentilhomme de sa chambre, et de Jeanne du Saillant. De ce mariage vinrent :

1.° Antoine, dont l'article suit;
2.° François, officier au régiment de Soissonnais ;

3.° Elisabeth, sans alliance en 1771 ;
4.° Catherine, religieuse au couvent de Villeneuve ;
5.° Anne de Gironde, mariée à N...., seigneur de Bessou et du Mondiol, dont une fille mariée à Jean de Gironde de la Giscardie.

XIX. Antoine de Gironde; seigneur, marquis de Ferrensac, de la Mothe, de Piquet, etc., etc., lieutenant des maréchaux de France en Agenois, ancien officier de cavalerie, mourut sans alliance, et fit donation de tous ses biens à Jean de Gironde de la Giscardie, son cousin, seigneur après lui, marquis de Ferrenzac, brigadier des armées du roi, lieutenant des maréchaux de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en faveur de son mariage avec sa nièce Damarie de Bessou, dame de Campagnac, qu'il épousa, par contrat du 23 décembre 1758. Il mourut en 1793, laissant une fille mariée à Laurent-Baltazard, vicomte de Gironde de Montamel. Il est mort en 1803, sans postérité.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Pilles.

XVI. François de Gironde de Teyssonat, chevalier, seigneur de Pilles, capitaine au régiment de Guienne, infanterie, par commission du 4 juin 1644, aide-de-camp des armées du roi, par brevet du 15 mars 1649, troisième fils de François de Gironde, seigneur de Teyssonat, et de Comtesse de Chaunac (voyez page 122, reçut par les testaments de ses père et mère la somme de 2000 liv. ; fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Pitot, intendant de Guienne, en 1668, fit, le 28 avril 1670, son testament mutuel avec sa femme, par lequel il ordonna sa sépulture en l'église de Sainte-Catherine, au tombeau de ses prédécesseurs, et commandait une troupe de noblesse en Agénois, le 19 juin 1674, suivant un ordre du maréchal d'Albret, aux consuls de Sainte-Livrade de loger cette troupe; le 2 juillet suivant, il reçut un ordre du même maréchal, touchant la marche de cette même troupe, et le lendemain, un autre ordre relatif à quelques contestations survenues entre les sieurs de Castella et des Bordes, servant dans

ce même corps de noblesse. Il vivait encore le 18 octobre 1702, et avait épousé, par contrat du 10 novembre 1652, Marie de Guarrigues, veuve de Jean de Laval, écuyer, seigneur d'Auriol, et fille de Jean de Guarrigues, et de Louise Baratel. Leurs enfants furent :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° François, nommé dans le testament de ses père et mère, de l'an 1670.
3.° Marc, qui fonde la branche des seigneurs de la Giscardie, rapportée ci-après, page 126.
4.° Catherine, l'ainée, } Nommées au testament
5.° Catherine, la jeune, } de leurs père et mère, de 1670.

XVII. Jacques DE GIRONDE DE TEYSSONAT, chevalier, seigneur de Pilles, épousa, par contrat du 3 décembre 1686, Jeanne-Marie de Carbonnier, fille de Jean-Baptiste, chevalier, seigneur de Carbonnier, et de Gabrielle de Rouffignac. Etant veuve, elle transigea, le 18 octobre 1702, avec François de Gironde de Teyssonnat, père de son mari, lequel, en sa faveur, se démit de la puissance de tous ses biens, tant de son chef que de celui de Marie de Guarrigues, sa femme. Leurs enfants furent :

1.° Marc, dont l'article suit;
2.° Plusieurs enfants mineurs en 1702.

XVIII. Marc DE GIRONDE, Ier du nom, chevalier seigneur de Pilles, de Saint-Quentin, de Valette, de la Mothe-Guérie, etc., mineur le 8 octobre 1702, épousa par contrat du 26 mai 1722, Paule de Luc, fille de Claude, comte de Luc, seigneur de Montlégier, et de Paule-Diane de Saint-Quentin de Bigot, comtesse de Plassac. Ses enfants furent, suivant son testament du 20 septembre 1737 :

1.° Marc, dont l'article suit ;
2.° Jean-François, mort en 1757 ;
3.° Marie Thérèse, mariée à messire de Melet ;
4.° Hyacinthe, mariée à messire François de Bideren;
5.° Claire de Gironde, morte avant 1737.

XIX. Marc DE GIRONDE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Pilles, de Saint-Quentin, de Valette, de la Mothe-Guérie, ancien officier au régiment du Roi, infan-

terie, épousa par contrat du 16 mars 1745, Jeanne-Paule de Luc, fille de Jacques, comte de Luc, et d'Anne-Marthe de Gondé. Il mourut sans postérité, en 1776, ayant disposé de ses biens en faveur de Gilbert, comte de Gironde, son cousin, à qui il fit épouser demoiselle Catherine de Caumont-la-Force, dont il sera parlé ci-après.

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Giscardie.

XVII. Marc de Gironde, chevalier, seigneur de la Giscardie, troisième fils de François de Gironde, (Voyez page 125), seigneur de Pilles, et de Marie de Guarrigues, épousa par contrat du 4 juillet 1702, Marguerite de Raymond, dame de la Giscardie en Agénois, fille de Jean de Raimond, chevalier, seigneur de la Giscardie. De ce mariage vinrent :

1.° François, dont l'article suit;
2.° Jean, marquis de Ferrensac, par donation d'Antoine de Gironde, son cousin, marié le 23 décembre 1758, avec Marie Damarie de Bessou, dame de Campagnac, dont il n'eut qu'une fille, mariée à Laurent-Baltazard, vicomte de Gironde de Montamel ;
3.° N... Jean, ecclésiatisque, prieur de Laurique.
4.° N... Marie de Gironde;
5.° Marie-Anne de Gironde ;
6.° N... Marie,
7.° N... Marie,
8.° Marguerite,
} Religieuses au couvent de Ste.-Foi.

XVIII. François de Gironde, chevalier, seigneur de Giscardie, officier dans le corps royal d'artillerie, mort en 1763, avait, par contrat du 24 janvier 1748, épousé Jacqueline de Carbonnières, comtesse de Gironde, fille de messire Gilbert, comte de Carbonnières, capitaine de cavalerie. De ce mariage vinrent :

Gilbert, comte de Pilles, qui entra au service en 1768, au régiment de la Reine, infanterie, où il fut fait capitaine, et qui monta dans les carrosses du roi, au mois de juillet 1779, d'après ses preuves

de la cour ; colonel en second dans le régiment de Viennois, en 1784 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; mort sans enfants le 3 juillet 1813. Il avait épousé par contrat du 1er août 1779, signé par le roi et la famille royale, demoiselle Catherine de Caumont de la Force, fille de Bertrand-Nompar de Caumont, marquis de la Force, premier gentilhomme de la chambre du Roi, et de dame Adélaïde de Gallard de Brassac de Béarn, comtesse d'Agmet, gouvernante des enfants de monseigneur le comte d'Artois ;

2.° François - Gaston, vicomte de Gironde, qui entra au service le 2 juin 1769, dans le régiment de Picardie, fait capitaine le 12 juin 1782 ; il a émigré le 2 mai 1792, a fait toutes les campagnes de l'armée des Princes, la première à celle de monseigneur le duc de Bourdon, et les autres dans celle du prince de Condé ; s'est trouvé à toutes les affaires, où il s'est toujours distingué par son courage, et en donnant les meilleurs exemples. A l'affaire d'Oberkambach, ayant son cheval blessé , il prit un fusil, et fut se mettre dans les rangs des chasseurs nobles, dans le moment le plus vif de ce combat où il périt tant de gentilshommes ; fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1794, lieutenant-colonel en 1797, et obtint sa retraite en 1814, regrettant que son grand âge ne lui permît pas de consacrer à la cause des Bourbons les dernières années de sa vie ; mais dès qu'il apprit le retour de l'usurpateur, il fut un des premiers dans les rangs, comme simple cavalier du détachement des gardes-royaux que le département de Lot et Garonne envoya au duc d'Angoulême. On lui avait offert le commandement de ce détachement, qu'il refusa pour mieux prouver son dévouement, et pour inspirer plus de courage et de confiance à tous ses compatriotes ; et si depuis il n'a pu se rendre utile, il a voulu au moins contribuer au soulagement des maux de l'Etat, par un abandon de sa pension de retraite, prix de quarante-deux ans de service, tant qu'il serait nécessaire ;

3.° Bernard-Silvain, dont l'article suit ;

4.° Christine, morte en 1792 ;
5.° Marie de Gironde, morte en bas âge.

XIX. Bernard-Silvain, comte DE GIRONDE DE PILLES, est entré au service le 2 mai 1773, dans le régiment de Picardie, capitaine le 1er avril 1785, a émigré le 2 mai 1792 par ordre des princes, a fait les campagnes de l'émigration, la première dans l'armée de S. A. S. monseigneur le duc de Bourbon, et les autres dans celle du prince de Condé; s'est trouvé à toutes les affaires, notamment à celle de Constance, où, à la tête de deux cents grenadiers, il protégea avec le plus grand succès la retraite de l'armée, de cette ville, déjà occupée par l'ennemi, et fut le dernier à en sortir, après avoir fait jeter les planches du pont dans le Rhin, pour empêcher l'ennemi de le passer, ce qu'il tenta en vain Une recommandation particulière de Monsieur, maintenant S. M. Louis XVIII, est ainsi conçue :

« S. A. R. Monsieur, prenant intérêt à M. le chevalier » Silvain de Gironde, le recommande à tous ceux à qui il » pourra avoir recours, en attendant que S. A. R. puisse » le lui prouver particulièrement. »

A Dusseldorff, le 16 décembre 1792.

Signé LOUIS STANISLAS-XAVIER.

Il obtint cette faveur à la sollicitation de monseigneur le maréchal de Broglie, gouverneur de Metz, qui voulut bien reconnaître les services éminents qu'il avait rendus pour le maintien du bon ordre, lors des troubles qui s'élevèrent à Metz, au commencement de la révolution, dont le manquement de grains servit de prétexte. Il fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 4 avril 1796, a eu sa retraite avec une pension et le grade de major, en 1814. Il a épousé par contrat du 23 mai 1803, Louise-Susanne de la Chieze de Briance, fille d'Antoine-Philippe de la Chieze, et de Marguerite-Françoise de Gironde, héritière de Louis-Laurent Baltazard, vicomte de Gironde et de Montamel, comte de Lavaur, son oncle. Il a de ce mariage :

1.° Louis de Gironde ;
2.° Jules de Gironde ;
3.° Paul de Gironde ;
4.° Alexandre de Gironde ;
5.° Irma de Gironde ;
6.° Isore de Gironde.

SEPTIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Castelsagrat.

XIII. Jean DE GIRONDE, dit la *Cambe* et de *Montclera*, seigneur de Castelsagrat, de Lopiac, de la Burgende, etc., troisième fils de Jean de Gironde, IIIe du nom, seigneur de Montclera, et de Françoise de Champagne, est nommé dans le testament de son père du 14 mars 1535, par lequel il lui fait un legs de 5000 livres tournois, pour acquit duquel Brandelis de Gironde, seigneur de Montclera, son frère aîné, lui donna la terre de Lopiac, par acte du 4 novembre 1563. Il fut fait chevalier de l'ordre du Roi en 1568, gentilhomme de sa majesté, et gouverneur de Fronsac pendant les premières guerres de la religion, et était capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, en 1594. Il avait épousé, par contrat du 19 août 1563, Françoise de Beauville, dame de Castelsagrat, fille de Bernard de Beauville, chevalier, seigneur de Castelsagrat, et cousine germaine d'Isabelle de Beauville, femme en secondes noces du maréchal de Montluc. Leurs enfants furent:

1.° Brandelis de Gironde, dont l'article suit;

2.° Léonard, seigneur de la Burgende, rappelé dans le testament de sa mère du 28 octobre 1586, par lequel elle lui fait un legs de 2500 écus, mort sans postérité de Louise de Cardaillac de Peyre, qui se remaria à Géraud de Lomagne, dit de *Terride,* quatrième fils de Georges de Lomagne, vicomte de Terride et de Gimoez, laquelle embrassa avec son second mari la religion prétendue réformée, fit son testament dans son château de Terride, le 20 avril 1623, par lequel elle ordonna sa sépulture dans l'église réformée de Castelsagrat, auprès de Léonard de Gironde et de Géraud de Terride, ses deux maris;

3.° Marie de Gironde, femme 1.° en 1586, du seigneur de Madaillan; 2.° le 2 juillet 1595, de Jean-Marc de Gaulejac, vicomte de Puechaloet, en Périgord.

XIV. Brandelis DE GIRONDE, seigneur de Castelsagrat, de la Burgende, de Saint-Naufari, de la Bastide, de

Normandie, etc., capitaine de cent hommes d'armes en 1584, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre en 1594, reçut du roi Louis XIII et de la reine mère, une lettre du 8 mai 1614, par laquelle ils lui témoignent leur satisfaction de ses bons et loyaux services, et une autre du 26 septembre 1616, par laquelle le roi, lui envoyant le sieur de Camparnaud pour le voir et lui faire entendre les affaires présentes, le pria de s'employer autant qu'il le pourrait en tout ce qui se présenterait par delà pour le service de Sa Majesté. Il avait épousé, par contrat du 16 mai 1594, Olympe de la Tour, dame de la Bastide-Normandie, fille de Pierre de la Tour, chevalier, seigneur de Massalis, et d'Anne de Bonassier de Saint-Cyr. Elle vivait encore le 17 août 1630, et eut de son mariage:

1.° Léonel, dont l'article suit ;

2.° Julien, tige de la branche des seigneurs de Sigoniac, éteinte en la personne d'Henri de Gironde, seigneur de Sigoniac-la-Mothe, syndic de la noblesse de la sénéchaussée de Montauban qui eut quatre filles, sa mère était une Fénélon ;

3°. Louis, seigneur de Lissonac, qui eut acte de la présentation de ses titres de noblesse, le 8 mai 1668. Il fut marié, mais sa postérité n'est pas connue ;

4.° Scipion, tige de la branche des seigneurs de Bellegarde, éteinte en la personne de Paul-Scipion, seigneur de Bellegarde et de la Bastide-Normandie, capitaine d'infanterie, qui vendit ses terres le 30 juillet 1766, et mourut sans alliance ;

5.° Pierre de Gironde, seigneur dudit lieu, ainsi qualifié dans un acte du 17 août 1630. On ignore s'il laissa postérité.

XV. Léonel DE GIRONDE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Castelsagrat, de Saint-Naufari, etc., mestre-de-camp par commission du roi en 1628, était capitaine d'infanterie en 1621, et fit son testament le 12 août 1660, par lequel il élut sa sépulture dans sa chapelle de l'église de Castelsagrat, au tombeau de ses prédécesseurs. Il avait épousé, 1.° par contrat du 30 novembre 1611, Charlotte de Ségur, fille de Pierre de Ségur, chevalier, seigneur de Grand-Puech, vicomte de Cabannes, dont il n'eut

point d'enfants; 2.° par contrat du 10 mai 1615, Antoinette de Léon de Guasque, fille de Jean de Léon, seigneur de Guasque, et de Catherine de Balzac. De ce mariage sont issus :

1.° Léonel, dont l'article suit;
2.° Jean-Louis, légué de la somme de 7000 livres par le testament de son père;
3.° Olympe, mariée à Jean de la Mothe;
4.° Jeanne, mariée au seigneur de Bossier;
5.° Françoise de Gironde, léguée de 5000 livres.

XVI. Léonel DE GIRONDE, IIe du nom, chevalier, seigneur, baron de Castelsagrat, de Guerre, etc., épousa, par contrat du 4 février 1657, Catherine du Tilhet, fille de Jean du Tilhet, seigneur, baron de Mauroux, d'Orgueil, de Touzac, de la Capelle, etc., et de Françoise du Luc de la Perède. Il eut de ce mariage :

1.° Jean, don, l'article suit;
2.° Jean-Louis, chevalier, seigneur de Saint-Amans, marié, par contrat du 11 décembre 1695, avec Marthe de Testas, fille de Jean de Testas, seigneur de Passaya, dont il eut Léon de Gironde, chevalier, seigneur de Saint-Amans, marié par contrat du 21 juillet 1720, avec Constance de Bardet, fille de N....., seigneur de Bardet, et de Marie de Saint-Pau de Balzac.

XVII. Jean DE GIRONDE, seigneur baron de Castelsagrat, de Guerre, de Montcorneil, du Blouet, de Launeberg, de Laumède, etc., fut maintenu dans sa noblesse le 18 décembre 1697; acquit le 11 mai 1714, la terre et seigneurie et baronnie de Montcorneil, et avait épousé, par contrat du 24 juin 1687, Marie-Anne Daurasse, fille de François Daurasse, et de Marie Caulet. Ses enfants furent :

1.° Balthazard, dont l'article suit;
2.° François, seigneur de Laumède, lieutenant au régiment de Mestre-de-camp-Général, dragons, par brevet du 15 mai 1718, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 8 juin 1743, mort sans postérité le 28 mai 1764;
3.° Marie de Gironde, mariée, par contrat du 12

septembre 1708, à Jean-Francois d'Angos-Luc, seigneur de Bomaire.

XVIII. Balthazard DE GIRONDE, baron de Montcorneil, de Launebeze, du Hibou, de Laumède, de Barran, etc., épousa, par contrat du 12 février 1720, Jeanne de Medrano de Vertus, fille de Laurent de Medrano, seigneur de Vertus, d'Arensan, etc., et de Marie de Sedirac.

De ce mariage vinrent:

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Laurent, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur de Saint-Solume en 1766;
3.° Marie-Anne, mariée, par contrat du 20 août 1762, à Jean-François de Calomy, seigneur de Boncaiguere, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
4.° Elisabeth de Gironde, religieuse en 1757.

XIX. Pierre DE GIRONDE, baron de Montcorneil, fut présent au contrat de mariage de Marie-Anne de Gironde: sa sœur, le 20 avril 1762, et institué héritier par moitié par le testament de François de Gironde, son oncle, du 17 février 1759. Il avait épousé, par contrat du 21 novembre 1757, Marie-Laurence de Sédillac de Saint-Léonard, fille de feu Alexandre de Sédillac, seigneur de Savognières et de Guerre, et de Claude de Maumechen-du-Lac. Elle mourut en 1767, laissant de son mariage:

1.° Octavien de Gironde, qui suit;
2.° Dominique de Gironde, prêtre, émigré, était avant chanoine d'Auch;
3.° N..... de Gironde, chevalier de Malte, page du duc d'Orléans, lieutenant dans un régiment d'infanterie, lors de l'émigration qu'il fut joindre les princes, et mourut après avoir fait la première campagne;
4.° Laurence de Gironde, victime de la révolution pour avoir caché un prêtre que l'on trouva chez elle;
5.° Julie de Gironde, morte religieuse.

XX. Octavien DE GIRONDE, comte de Gironde, filleul et héritier particulier du marquis de Montclera, dernier du nom,

entra au service comme sous-lieutenant dans le régiment de Royal-Picardie, cavalerie; se maria, en 1785, avec demoiselle de Marmiesse, fille de M. de Marmiesse, président à mortier du parlement de Toulouse, et de demoiselle la Barthe de Giscard, il était dès-lors seigneur de la baronie de Montcorneil, de Roquecor, et de plusieurs autres terres qu'il a perdues en émigrant, sa famille ayant été une des plus maltraitées, se trouvant tous émigrés ; fit la campagne de 1793 et 1794 en Espagne, premièrement comme adjudant-major dans le régiment de la Reine, infanterie, et puis comme capitaine dans Bourbon. Fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1814, et dans le mois de novembre 1815, nommé chef de légion de la garde nationale, et au mois de mars, chef d'escadron des volontaires royaux du département, a cinq enfants, savoir :

1.° Marie-Jean-Octavien de Gironde ;

2.° Louis-Victor, vicomte de Gironde, chevalier de Malte en 1789, un an après sa naissance; l'usurpateur, qui voulait attirer à son service les maisons les plus distinguées de France, lui fit offrir un grade militaire, qu'il éluda en demandant d'être nommé auditeur, emploi qu'il refusa ensuite; ce qui l'exposa d'autant plus, qu'on vit bien dès ce moment qu'il ne voulait rien accepter du tyran. Il fut un des premiers de son département à partir comme simple cavalier dans les gardes royaux pour voler au secours du duc d'Angoulême ; a été nommé au mois d'août 1815, chef de bataillon de la garde nationale de Montauban. Il a épousé en 1809, demoiselle Angélique de l'Escure, fille de messire de l'Escure, ancien capitaine de dragons, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Gaillard d'Heillimer ;

3.° Alphonse de Gironde, né en 1803 ;

4.° Pétronille de Gironde, mariée à messire de Saint-Gresse, ancien officier émigré ;

5.° Eugénie de Gironde, née en 1806.

Armes : «Ecartelé, au 1 et 4 d'or et trois hirondelles de « sable, les deux premières affrontées, la dernière au vol « étendu, qui est de Gironde; aux 2 et 3, de gueules, à la « croix vidée, cléchée et pommetée d'or qui est de Tou- « louse. L'écu sommé d'une couronne de comte et entou-

« ré d'un manteau doublé, herminé et frangé ».(Par commission du roi Charles IX, du 5 avril 1672).

Il y a encore d'autres branches de Gironde sorties de celles de *Castelsagrat*, notamment celle des Gironde de Bernois, dont il existe plusieurs membres.

BETHUNE (DE), maison des plus anciennes et des plus illustres du royaume, qui a fourni les branches de *Bethune-Sully* et de *Charost*, si honorablement mentionnées dans l'Histoire de France, et celles de *Bethune-Hesdigneul* et de *Saint-Venant*, en Artois, également distinguées au service des rois d'Espagne et des empereurs d'Allemagne, dans les Pays-Bas.

La ville de Bethune, située dans l'ancienne province d'Artois, aujourd'hui département du Pas-de-Calais, a donné son nom à cette maison.

I. Robert, Ier du nom, surnommé *Faisseux*, par la grâce de Dieu, sire de Bethune, de Richebourg et de Carency, avoué ou protecteur d'Arras, né vers l'an 970, petit-fils d'Adalelme, dernier des anciens comtes souverains et héréditaires d'Artois, mort en 932, eut en apanage, comme prince cadet de sa maison, la baronnie de Bethune, et mourut en 1037. Ses enfants furent :

1.° Robert, dont l'article suit ;

2.° Baudouin, qui fonde la branche des comtes et princes de Bethune, marquis d'Hesdigneul, laquelle a pris d'abord le surnom de CARENCY, puis celui de DES PLANCQUES, rapportée plus loin.

II. Robert, IIe du nom, sire de BETHUNE, de Richebourg, etc., avoué d'Arras, est nommé dans les anciennes chartes, tantôt Robert, avoué, tantôt Robert de Bethune, et tantôt Robert d'Arras. Il fit achever l'église de Saint-Barthélemi de Bethune, que son père avait fait commencer, et y fonda six chanoines pour y chanter jour et nuit les louanges du créateur. Il se trouva, en 1039, avec le comte Baudouin et Adèle sa femme, à Tournay, lorsque Hugues, évêque de Noyon et de Tournai, confirma la fondation de l'abbaye de Falempin, faite par Lauvalon, châtelain de Lille. Il fit le voyage de Rome sous le pontificat de Clément IX, et, à son retour, il se rendit à la cour de Baudouin, comte de Flandres, et l'accompagna en diverses occasions. Après la mort du

comte de Flandres, Robert prit le parti de la comtesse sa femme, contre Robert le Frison, qui se rendit maître des provinces de Flandres et d'Artois, et mourut en 1075. Ses enfants furent :

1.° Robert, dit *le Chauve*, qui suit ;

2.° Baudouin, qualifié frère de Robert-le-Chauve dans la pancarte de Saint-Barthélemi de Bethune, laquelle porte qu'il donna à cette église la troisième partie de sa terre de Rochot pour la fondation de deux nouveaux chanoines et de deux maisons auprès de la même église, pour leur demeure.

III. Robert de Bethune, IIIe du nom, surnommé *le Chauve*, seigneur de Bethune, de Richebourg, etc., accompagna son père à Rome en 1054, lui succéda et fut le troisième seigneur de Bethune, avoué d'Arras. Il souscrivit aux lettres que Philippe Ier, roi de France, accorda à Robert-le-Frison, comte de Flandres, pour la confirmation des biens de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire. Ce fut de son temps que l'avouerie d'Arras, partagée entre deux possesseurs, fut réunie sur sa tête, par la mort sans postérité de l'avoué Jean ; et c'est depuis ce temps que cette avouerie n'a plus été divisée et a été possédée par les seuls seigneurs de Bethune. Robert-le-Chauve, lors du voyage du comte de Flandres, de Godefroi de Bouillon et des autres princes chrétiens pour la Terre-Sainte, resta auprès de la comtesse de Flandres, pour l'assister de ses conseils. Il mourut, suivant le martyrologe de l'église de Saint-Barthelemi de Bethune, le 6 octobre 1101. Ses enfants furent :

1.° Robert, dont l'article suit ;

2.° Adam, qui accompagna Robert de Flandres à la Terre-Sainte, où, pour sa part des conquêtes faites par les chrétiens, il obtint la ville et baronnie de Bessan, située dans la province de Galilée, dont ses descendants prirent le nom ;

3.° Baudouin de Bethune, mort en bas âge.

IV. Robert de Bethune, IVe du nom, surnommé *le Gros*, épousa, du vivant de son père, Alix, de l'ancienne maison de Péronne, dont elle demeura la principale héritière. Il servit utilement les quatre comtes de

Flandres, savoir, Robert le jeune, Baudouin-la-Hache, Charles de Danemarck et Guillaume de Normandie, chez lesquels il fut en très-grande estime et considération. Il laissa de son mariage :

1.° Baudouin, seigneur de Bethune, avoué d'Arras, nommé dans une charte de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, de l'an 1106, mort sans alliance;

2.° Guillaume, dont l'article suit;

3.° Robert de Bethune, mort sans postérité.

V. Guillaume DE BETHUNE, I[er] du nom, seigneur de Bethune, de Richebourg et de Warneton, avoué d'Arras, épousa Clémence d'Oisy, fille aînée de Hugues, châtelain de Cambrai, seigneur d'Oisy et de Crevecœur, petite-fille d'Ade de Hainaut, fille de Baudouin, empereur de Constantinople, comte de Flandres et de Hainaut, par laquelle alliance Robert de Bethune, V[e] du nom, son fils, se trouva proche parent de Louis VIII, roi de France, de Frédéric II, roi des Romains, depuis empereur; de Thibaut, quatrième comte de Champagne, et de nombre d'autres princes. Guillaume de Bethune donna à Gautier, abbé de Saint-Waast, une terre située proche la mer, en échange de la moitié de la terre de Richebourg, qui appartenait à l'abbaye et dont il devint entier possesseur; fit, à l'exemple de son père, plusieurs donations, du consentement de son épouse et de son fils, à l'abbaye du Mont-Saint-Eloy; fit rétablir la ville de Bethune qui avait été brûlée en 1137, et mourut en 1144. Ses enfants furent :

1.° Robert, dit *le Roux*, dont l'article suit;

2.° Benoît, nommé avec ses frères dans la pancarte de l'église collégiale de Saint-Barthélemi;

3.° Adam, qui contribua, avec Robert-le-Roux et Benoît ses frères, à la fondation de la troisième prébende de l'église collégiale de Saint-Barthélemi;

4.° Mahaut, mariée à Evrard II, dit Radoul, châtelain de Tournai, seigneur de Mortagne sur l'Escaut, qualifié *chevalier preux, bien famé et renommé*, fils d'Evrard, châtelain de Tournai, seigneur de Mortagne, et de Richilde de Hainaut;

5.° N..... de Bethune, mariée avec un seigneur de Mancicourt.

VI. Robert DE BETHUNE, V^{e} du nom, surnommé *le Roux*, seigneur de Bethune, de Richebourg, de Warneton et de Choques, avoué d'Arras, suivit le comte de Flandres à la Terre-Sainte, fut ensuite son ambassadeur en Angleterre, où il retourna depuis visiter, avec le roi Louis-le-Jeune, le tombeau de Saint-Thomas, archevêque de Cantorbery; il accompagna encore le comte de Flandres dans la Palestine, lors de l'expédition de Philippe-Auguste, et mourut au siége de Ptolémaïde. Il avait épousé Adélaïde de Saint-Pol, petite-fille de Hugues, comte de Saint-Pol, dont il laissa :

1.° Robert, surnommé *le Jeune*, qui fit, avec son père, le voyage de la Terre-Sainte. Il était l'un des deux frères proposés en mariage à Sybille, sœur aînée de Baudouin IV, roi de Jérusalem, et héritière présomptive de ce royaume; mais ce mariage n'eut pas lieu, par la jalousie que les prélats et barons du pays conçurent contre les nouveaux seigneurs français qui venaient s'y établir, et il mourut sans postérité;
2.° Guillaume, dont l'article suit;
3.° Baudouin, comte d'Aumale, qui a fait branche en Ecosse;
4.° Jean, évêque de Cambrai et prince d'empire, qui se croisa contre les Albigeois, et mourut en Languedoc le 17 juillet 1219;
5.° Conon, seigneur de Bergues, un des chefs des croisés qui conquirent l'empire d'Orient en 1203. Il fut gouverneur de Constantinople et seigneur d'Andrinople, dont Baudouin son fils se qualifia roi. Après la mort de Pierre de Courtenay, empereur de Contantinople, Conon de Bethune fut nommé régent de l'empire;
5.° Anselme, nommé, dans une charte de l'abbaye de Clemarest, par laquelle Guillaume de Bethune, IIe du nom, avoué d'Arras, le qualifie son frère;
7.° Clémence, mariée à Baudouin, châtelain de Bourbourg:
8.° Mahaut, mariée, 1.° à Gautier de Bourbourg,

fils de Henri, châtelain de Bourbourg, et de Béatrix de Gand, héritière du pays d'Alost ; 2.° avec Hugues de Houdain, chevalier, seigneur de Choques en partie.

VII. Guillaume DE BETHUNE, IIe du nom, surnommé *le Roux*, seigneur de Bethune, de Tenremonde, de Molembeque, de Locres, de Richebourg, de Warneton, etc., avoué d'Arras, fit, avec son père, le voyage de la Terre-Sainte, et épousa Mahaut, héritière de Tenremonde et de Molembeque, morte le 18 avril 1224. C'est de ce mariage que descend la branche de Bethune-Sully, rapportée tome 6, page 67 de cet ouvrage, et dont Guillaume, IIe du nom, seigneur, de Bethune, forme le premier degré. Nous y renvoyons le lecteur, pour connaître sa descendance, et nous allons continuer celle des comtes et princes de Bethune, marquis d'Hesdigneul, qui a pris d'abord le surnom de *Carency*, puis celui de *des Plancques*.

Comtes et princes de Bethune, marquis d'Hesdigneul.

II. Baudouin DE BETHUNE, Ier du nom, sire de Carency, second fils de Robert, Ier du nom, surnommé *Faisseux*, sire de Bethune (voyez page 134), signa, l'an 1033, avec son père et Robert III de Bethune, son frère, la charte par laquelle Jean, seigneur de Bouvignies, donna à l'abbaye de Saint-Waast d'Arras sadite terre de Bouvignies. Ses enfants furent :

1.° Elbert, dont l'article suit ;

2.° Manassès, qui souscrivit une charte de Baudouin-le-Jeune, comte de Valenciennes, donnée à Valenciennes en 1087, dans le cloître de l'église de Notre-Dame ;

3.° Wagon, nommé dans divers titres de l'abbaye du Mont-Saint-Eloy, avec Elbert, seigneur de Carency, son frère aîné. Il eut deux fils, Hugues. dit de Carency, et Lobert, mentionnés dans les mêmes titres ;

4.° Morens de Bethune, marié avec Ode, avec laquelle il donna quelques aleux à l'abbaye du Mont-Saint-Eloy.

III. Elbert DE BETHUNE, Ier du nom, chevalier, sire de Carency et d'Ablain, assista à la ratification que Lambert, évêque d'Arras, fit de tous les biens accordés à l'abbaye du Mont-Saint-Eloy, par divers seigneurs de son temps. Ses enfants furent :

1.° Sicher, dont l'article suit ;

2.° Amaury, qui consentit aux dons qu'Elbert, sire de Carency, son père, fit à l'abbaye du Mont-Saint-Eloy ;

3.° Manassès, qualifié fils d'Elbert dans une charte que Robert IIIe du nom, seigneur de Bethune, avoué d'Arras, accorda à l'abbaye du Mont-Saint-Eloy, sous le règne de Philippe Ier, roi de France. Il mourut en 1109 ;

4.° Baudouin, nommé avec son frère dans une charte de l'avoué Robert ;

5.° Thierri, qui fut présent à une donation que Sicher, sire de Carency, fit à l'abbaye du Mont-Saint-Eloy, où lui et Simon de Bethune sont dits frères ;

6.° Simon de Bethune.

IV. Sicher DE BETHUNE, chevalier, sire de Carency et d'Ablain, confirma les donations faites par son père à l'abbaye du Mont-Saint-Eloi, de concert avec Berthe, sa femme ; donna à Richard, abbé de cette abbaye, certaines terres situées à Lenoncourt, lesquelles étaient de l'héritage de Berthe, son épouse. Il est qualifié dans quelques chartes de *très-noble homme*. Ses enfants furent :

1.° Elbert, qui suit ;

2.° Robert, chanoine de l'église cathédrale d'Arras ;

3.° Manassès,
4.° Girard, } nommés avec Elbert dans une charte de Sicher, sire de Carency, leur père ;

5.° Wallon, qualifié oncle d'Elbert III, sire de Carency, dans un titre de l'an 1195. Il eut un fils appelé Sohier. Jeanne, comtesse de Flandres, l'envoya au pays de Hainaut, au couronnement d'Isabeau d'Angleterre, femme de Frédéric II, empereur et roi de Sicile, suivant l'histoire manuscrite de Philippe Mousque, auteur de ce temps-là ;

6.° N..... de Bethune, mariée à Goscelin, chevalier.

V. Elbert DE BETHUNE, II[e] du nom, dit DE CARENCY, chevalier, sire de Carency, souscrivit à deux chartes de Thierri, comte de Flandres: dans l'une il prend le surnom de Bethune, comme ses prédécesseurs, et dans l'autre qui fut expédiée en 1155, il prend celui de Carency. Ce fut sous ce nom qu'il fonda la vingt-unième prébende de l'église collégiale de Saint-Barthélemi, pour laquelle il mérita que les chanoines fissent un obit annuel pour lui, comme il est marqué dans leur martyrologe au 28 juin. Il laissa d'Adelyse sa femme :

1.° Elbert, seigneur de Carency, dont la postérité s'est éteinte dans la maison de Cayeux, au commencement du treizième siècle;
2.° Bauduin, dit des Plancques, chanoine de Saint-Barthélemi de Bethune, qui, sous le nom de Balduinus de Planca, a signé comme témoin dans trois chartes latines, dont l'une de l'an 1171, donnée par Robert, V[e] du nom, seigneur de Bethune, avoué d'Arras, et les deux autres de l'an 1202, données par Guillaume, seigneur de Bethune, aussi avoué d'Arras;
3.° Guillaume, qui fut aussi ecclésiastique, seigneur d'Espréaux, fief qu'il donna, au mois d'avril 1227, à Hugues, II[e] du nom, son neveu, fils aîné de Hugues I[er], son frère, et de Marie, sa femme, à charge de payer par lui, chaque année, aux pauvres du village de Hersin (1), deux muids de blé, pour qu'ils prient pour le repos des âmes du père de lui Guillaume et d'Adelyse sa mère, ladite rente rachetable moyennant 10 liv. parisis une fois payées;
4.° Robert, dit Gualon, qui comparut dans les titres des années 1187 et 1190, cités au degré VI en qualité de frère et d'héritier apparent de Guillaume de Carency. Il donna son consentement, ainsi que Robert son fils à la donation du fief

---

(1) Le prince de Béthune possède encore (en 1815) ce fief d'Espréaux, situé au village de Hersin, près la ville de Béthune.

d'Espreaux, situé au village de Hersin, près Bethune, faite en 1227, à Hugues II, dit de Carency, son neveu. Il eut en partage la terre de Montbernanchon, située près Bethune, dont sa postérité, qui s'éteignit dans le quatorzième siècle, prit le surnom ;

5.° Amaury de Carency, chevalier ;

6.° Hugues, dont l'article suit.

VI. Hugues de Carency, Ier du nom, chevalier, seigneur des Plancques, terre et seigneurie qu'il eut en apanage, et dont sa postérité a pris indifféremment le surnom et celui de Carency, épousa, avant le mois de mai 1187, Marie de Saveuse, d'une ancienne maison de Picardie, fille d'Enguerrand, IIe du nom, sire de Saveuse. Duchêne ne dit rien de cette alliance ni des descendants de Hugues, parce que dans le temps qu'il a écrit l'histoire de la maison de Bethune, l'Artois était sous la domination de l'Espagne, et que les titres de cette branche, qui se sont conservés de père en fils, ne lui furent pas communiqués. Il a aussi ignoré la branche de Robert de Carency, frère dudit Hugues, qui prit le nom de Montbernanchon, et ne s'est occupé que des branches de la maison de Bethune qui existaient en France. Une foule de titres originaux et authentiques prouvent, non-seulement l'existence, mais encore l'alliance et les enfants de Hugues de Carency, Ier du nom. Dans un titre du mois de mai 1187, Elbert de Carency donne à Hugues, seigneur *des Plancques*, son fils cadet, quatre mesures de terres situées au village d'Hersin, entre Bethune et Arras, qui avaient été confisquées à son profit sur Simon de Berlette, son vassal, pour cause de félonie. Ledit Hugues étant alors absent, cette donation est acceptée par Marie, sa femme, en présence de Bauduin, Gualon et Amaury, tous trois qualifiés fils dudit Elbert de Carency; et au bas de ce titre pend son scel, où l'on voit une fasce. Ledit Hugues paraît encore avec ses frères dans une charte de 1190, imprimée dans Duchêne, page 372 des Preuves. Son mariage est prouvé par une donation en date du mois d'août 1203, faite à Marie de Saveuse par Philippe, seigneur de Saveuse, son frère, d'une maison située à Bethune, rue des Grands-Becqueraux, pour compléter sa légitime. Par lettres de

l'an 1212, données par Guillaume, seigneur de Bethune, avoué d'Arras, en qualité de seigneur suzerain, on voit que ces deux conjoints ont acheté treize mesures et quarante verges de terres, tant en labour qu'en prairies, situées près du marais de Wendin, de Guillaume d'Annezin, chevalier, et d'Elisabeth sa femme. Enfin, ils paraissent encore tous deux dans une charte du mois de mai 1221, qui contient une donation de quatre journaux de terre situés à Prosnoy, village près de Saint-Pol en Artois, qu'ils font aux frères de la maison des lépreux, situés dans la ville de Saint-Pol, nommée aujourd'hui l'hôpital Saint-Ladre, ladite donation faite en présence des mayeur et échevins de ladite ville. Hugues de Carency, Ier du nom, seigneur des Plancques, était mort avant le mois d'avril 1229, que Marie de Saveuse, sa veuve, confirma la donation faite par son mari à Gilles, son second fils, en faveur de son mariage, des treize mesures et quarante verges de terre situées à Wendin, qu'il avait achetées de Guillaume d'Annezin, ainsi qu'il a été dit précédemment, et dont la moitié lui appartenait en propre; et cette donation est confirmée par Hugues, Bauduin et Jean, frères dudit Gilles, à condition que celui-ci renoncera à tous les autres biens à eux échus par la mort de leur père commun. Marie de Saveuse vivait encore en mai 1242, que dans un titre de cette date elle se qualifie veuve de *monseigneur Hues de Carency*, chevalier, et donne à Jean, son troisième fils, pour compléter son partage, les bois, terres et seigneuries des Plancques et dépendances, et ce du consentement de Hugues et Gilles, ses fils. Au bas de ce titre pend un sceau qui *représente cette dame tenant de la main droite un écusson aux armes de Bethune et de la gauche un autre écusson aux armes de Saveuse*, et pour contre-scel on voit *un écusson parti de Bethune et de Saveuse*. Leurs enfants furent :

1.° Hugues, seigneur d'Espréaux, par la donation que lui fit, en 1227, Guillaume de Carency, son oncle, qui le qualifie *son neveu, fils de son frère Hugues, et de Marie, sa femme*. Il comparaît encore dans les titres de 1229 et 1242, cités ci-devant, et mourut sans postérité;

2.° Gilles de Plancques, ainsi appelé par Marie de

Saveuse, dans les titres de 1229 et 1242. On voit par le premier qu'il avait été marié; il eut deux fils :

1.° Gilles, dit Barlet, et Robert de Carency: le premier a été tuteur de son neveu, à la mode de Bretagne, Roger, seigneur des Plancques, et il paraît en cette qualité dans un titre de 1279, mentionné plus bas;

3.° Bauduin des Plancques, nommé le troisième fils de Hugues, Ier du nom, dans le titre de 1229, et mort avant 1242. Il paraît avec le surnom des Plancques dans une charte du mois de novembre 1220, où il donne à l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, un droit de dîmes qu'il possédait au village d'Annezin. Il laissa d'Alix, sa femme:

a. Bauduin des Plancques, seigneur de Helchin, qui confirma, en 1250, la donation de son père. A cette charte, ainsi qu'à celle de 1220, pendent *des sceaux traversés d'une fasce.* Il n'eut qu'un fils naturel, nommé Pierre, bâtard de Carency;

b. Elbert de Carency, dit Clucquet, ainsi nommé dans un titre du mois de janvier 1261, expédié sous son scel, où il est dit fils de Bauduin et de madame Alix, et où il promet de payer à la Saint-Jean suivante, à Jean, seigneur des Plancques, et d'Espréaux, son oncle, le relief dû à cause d'une certaine dîme, située en la paroisse de Vermeille et environs, mouvante du fief d'Espréaux, et qui avait été donnée à Bauduin, son père, par Hugues, seigneur d'Espréaux, son frère aîné. Il fit donation au mois d'avril 1271, à Pierre, bâtard de Carency, fils naturel de Bauduin des Plancques, son frère de l'usufruit de la susdite dîme, située à Vermeille, et de la propriété héréditaire de six mesures de terres, sises au terroir de Noeu, que sondit frère avait acquises de Jacques Haguet, laquelle donation il fit ratifier par Jean, seigneur des Plancques, son cousin et héritier apparent. Il mourut sans alliance;

4.° Jean, dont l'article suit.

VII. Jean DE CARENCY, Ier du nom, eut en partage la

seigneurie des Plancques, avec toutes ses dépendances, ainsi qu'on le voit par la donation que lui en fit sa mère, au mois de mai 1242, et il porta ainsi que sa postérité le nom de cette seigneurie. Il hérita du fief d'Espréaux, par la mort de Hugues, son frère aîné, et fit un testament en septembre 1249, dans lequel, du consentement de Jean, son fils aîné, il donne ses biens, situés à Wendin, et qui avaient composé sa légitime, à Michel, son second fils, et à ses descendants, avec stipulation expresse, que si ledit Michel venait à mourir sans postérité légitime, lesdits biens retourneraient sans partage à Jean, son fils aîné, ou à ses enfants légitimes, et enfin au défaut de ceux-ci, à Elbert, son troisième fils, à la charge par ce dernier, d'abandonner au profit de ses sœurs, les biens qu'il lui avait désignés en partage, sans doute par une disposition, pour lesdits biens être partagés entre elle également, sans droit d'aînesse; et pour rendre ses dispositions plus authentiques, il les fit sceller par Jean du Mont, Elbert de Carency, Pierre et Jacques de Béthune, ses cousins. Au bas de ce titre se voit son scel, qui est un écu traversé d'une fasce, surmontée d'un écusson de Saveuse, brisure que ses descendants ont conservée jusqu'à présent, et qu'ils portent encore. Il vivait encore en 1261, qu'au mois de janvier de la même année Elbert, dit Clucquet de Carency, son neveu, reconnaît tenir de lui, comme seigneur d'Espréaux, la dîme sise en la paroisse de Vermeille, et environs, qui avait été donnée à Bauduin, son père, par Hugues de Carency, seigneur d'Espréaux; il mourut peu après et avait épousé une fille du seigneur d'Ollehain, dont il eut:

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Michel des Plancques, chevalier, mentionné dans le testament de son père de l'an 1249. Il comparaît encore dans un titre de 1267, avec Jean, son frère. Il eut en partage le fief d'Espréaux, dont il est qualifié sire, dans une sentence arbitrale sur un procès mû entre lui et Jean, sire de Montbernanchon, son cousin, rendue au mois de juillet 1273, par Guillaume, châtelain de Saint-Omer, Guillaume, sire de Locres, et Gauthier de Locques, chevaliers, leurs parents et prochains de lignage. Il mourut sans postérité avant l'an 1279, et son fief d'Es-

préaux passa à Roger, seigneur des Plancques, son neveu;

3.° Elbert des Plancques, appelé dans le testament de 1249, aux biens assignés à ses frères, en cas de leur décès sans enfants : il mourut sans postérité avant le 20 décembre 1267;

4.° Marie des Plancques, femme de Robert, seigneur de Houchin, chevalier;

5.° Elisabeth des Plancques, mariée à Guillaume de Saint-Omer, chevalier, seigneur de Peene, des châtelains de Saint-Omer;

6.° Jeanne des Plancques, religieuse à l'abbaye noble de Messine, près Ypres, en 1313.

VIII. Jean, IIe du nom, chevalier, seigneur DES PLANCQUES d'Espréaux et de Wendin, est nommé l'aîné de ses frères dans le testament de son père de l'an 1249. Il lui avait succédé avant 1247; car par un titre daté de la veille de Saint-Thomas de ladite année, il confirme, ainsi que Michel, son frère, un accord fait par Jean, leur père commun, pour la construction d'un aqueduc dans la seigneurie des Plancques, et au bas de ce titre, on voit les restes du sceau dudit Jean II, seigneur des Plancques, où il est représenté à cheval, ayant un écu au bras, chargé des armes de Bethune, et brisé de celles de Saveuse. Il avait épousé Isabelle de Blanchicourt, ainsi qu'il paraît par un dénombrement servi par le Borgne de Berlette, chevalier, d'un fief relevant d'Espréaux, situé à Hersin, en date du lendemain de la Saint-Barthélemi de l'an 1279, où elle est dite veuve de Jean II, seigneur des Plancques, et tutrice de ses enfants, conjointement avec Gilles II, dit Bartel de Carency, son oncle à la mode de Bretagne. Elle vivait encore en 1290, et mourut peu après. Leurs enfants furent;

1.° Roger, chevalier, seigneur des Plancques et d'Espréaux, mineur en 1279, et lors seulement qualifié d'écuyer. Il était chevalier en 1294, qu'il confirma le partage fait à Hugues, son frère, par ses père et mère. N'ayant point eu d'alliance, on croit qu'il vendit la seigneurie des Plancques, car depuis lui, personne de sa maison ne l'a possédée;

2.° Hugues, dont l'article suit;

3.° Agnès des Plancques, mariée à Jean Ier, sire de

Monchy et de Mortagne, d'une ancienne maison, de chevalerie d'Artois.

IX. Hugues des Plancques, IIe du nom, chevalier, seigneur de Wendin et d'Espréaux, eut d'abord en partage la terre de Wendin, dont Roger, son frère, lui confirma la possession par lettres de 1294, moyennant lui payer sa vie durant, vingt livres de rente, au Noël de chaque année. Ledit Hugues créa, au profit de Jacques du Pire, par lettres de 1299, une rente de cinq livres parisis, qu'il hypothéqua sur la terre de Wendin, du consentement de Jeanne, sa femme. Au bas de ce titre pend son sceau aux armes de Bethune, brisé d'un lambel comme cadet de Roger des Plancques. Il créa encore, par lettres du mois de mars 1317, une rente de sept livres, au profit de Jeanne de Mailly, et fit reconnaître cette rente par Jean de Hersin et Michel de la Forte, écuyers, ses pairs. Cette rente fut remboursée le 30 mai 1381, par son petit-fils. Hugues des Plancques hérita vers la fin de sa vie, de Roger, son frère aîné, la terre d'Espréaux, car il est qualifié de chevalier, seigneur dudit lieu, dans un dénombrement qui lui fut fait, le premier juillet 1331, par Mathieu de Rebecque, chevalier. Il avait épousé, avant l'an 1294, Jeanne de Noyelles, fille du seigneur de Noyelles-Wion, en Artois, laquelle mourut en 1339. Leurs enfants furent :

1.° Hugues, dit Tristan, dont l'article suit ;
2.° Jean des Plancques, nommé avec tous ses frères et sœurs dans le titre de 1339 ;
3.° Martel des Plancques, qui servit dans les guerres de son temps, et est nommé parmi les chevaliers qui furent tués le 13 juin, au siége de Cognac et à la journée de Saint-Sauveur-le-Vicomte ;
4.° Jacques des Plancques, vivant en 1339 ;
5.° Robert des Plancques, seigneur de la Folie, marié avec Isabelle de Marckais, dont elle était veuve en 1355 ;
6.° Collart des Plancques, mort sans alliance ;
7.° Alix des Plancques, religieuse à l'abbaye de Flines ;
8.° Marie des Plancques, alliée à Guillaume Grenet, chevalier, morte en 1374.

X. Hugues des Plancques, IIIe du nom, dit *Tristan*,

chevalier, seigneur d'Espréaux et de Wendin, se qualifie fils aîné de monseigneur Huon des Plancques, chevalier, et de madame Jeanne de Noyelles, dans un titre du mois de juin 1339. En cette qualité, il rectifie le testament de sa mère, et assigne les partages de ses frères et sœurs qu'il nomme tous. Par d'autres lettres du mois d'août 1340, il cède à Jean et Martel des Plancques, ses frères, tous les biens qu'il possède au bailliage de Hesdin et au comté de Saint-Pol, à condition que s'ils viennent à mourir sans enfants, les susdits biens et toutes les améliorations et augmentations qu'ils auraient pu y faire, retourneront sans partage à son profit ou à celui de ses hoirs, à l'exclusion de ses autres frères et sœurs. Cette cession est faite du consentement d'Isabelle de Boubers, sa femme, et de Jean et Bauduin de Boubers, ses beaux-frères. Au bas de cet acte, ainsi que du précédent, pend le sceau dudit Hugues des Plancques, qui est ainsi que ses prédécesseurs, de Béthune, à un écu de Saveuse posé au premier canton. Sa femme ne vivait plus le 4 mars 1350, que Jean de Boubers, son frère, fit cession de plusieurs parties de biens réclamés par Tristan des Plancques, au nom de ses enfants, et provenant de la succession de Hugues de Boubers, aussi son frère. Leurs enfants furent :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Jacques des Plancques ;
3.° Collart des Plancques, marié avec Catherine du Maisnil, dont il eut un fils, nommé Nicolas, mort jeune ;
4.° Hugues des Plancques ;
5.° Jeanne des Plancques, religieuse de l'abbaye noble des dames d'Estrun, près Arras, dont elle mourut abbesse vers l'an 1380 ;
6.° Catherine des Plancques, vivante en 1350.

XI. Jean des Plancques, III[e] du nom, chevalier, seigneur d'Espréaux, de Wendin, de Berlette, etc., qualifié fils aîné de Hugues des Plancques, III[e] du nom, dit Tristan, dans le titre du 4 mars 1350, précité, remboursa, par acte du 30 mai 1381, la rente de sept livres constituée par Hugues II, son aïeul, en 1317. Il donna son aveu et dénombrement du fief d'Espréaux en 1381 et 1388, et comparut au contrat de mariage de Jean, son fils, comme veuf de dame Alix de Dours, sa femme, qui était fille de

Jean, dit Buridan, seigneur de Dours, chevalier, et de Béatrix de Crésecques. On ignore l'époque de la mort de Jean des Plancques, IIIe du nom ; l'on voit seulement qu'*il fut noble et puissant chevalier*, suivant les termes d'une sentence de maintenue de noblesse, rendue par l'élection d'Artois en 1461, en faveur d'un de ses arrière-petits-fils, où il est ajouté qu'*il portoit nobles armes comme avoient fait ses prédécesseurs, à savoir, un escu d'argent à une faische de gueules, et le cry estoit* BETHUNE, *ce démontrant qu'il estoit extrait anchiennement des advoués et autres seigneurs de Bethune, qui fut une des grandes et anchiennes seigneuries de la comté d'Artois.* Ses enfants furent :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Collart des Plancques, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Il eut en partage la terre et seigneurie de Berlette, et eut un fils nommé Jean des Plancques, marié avec Marie de Gaman, dont il eut Jean et Jacques des Plancques qui ne laissèrent aucune postérité.

XII. Jean DES PLANCQUES, IVe du nom, écuyer, seineur d'Espréaux et de Wendin, épousa, par contrat du 29 mars 1380, demoiselle Simonne d'Hesdigneul, fille unique et héritière de Jean d'Hesdigneul, écuyer, seigneur dudit lieu. Il est à remarquer que ce contrat de mariage a été passé à Béthune, en l'hôtel du seigneur de Wendin, père du contractant, situé rue des Grands Becquereaux, le même que Philippe, seigneur de Saveuse, donna, en 1203, à Marie, sa sœur, femme de Hugues de Carency. Jean des Plancques, IVe du nom, servit dénombrement de sa terre d'Hesdigneul, du chef de sa femme, au comte de Namur, seigneur de Béthune, le 6 janvier 1407, et en reçut un à son tour, le 19 décembre de la même année, de Jean de Tonnel, possesseur d'un fief mouvant de la seigneurie d'Hesdigneul, et situé audit lieu. Ses enfants furent :

1.° Bauduin, dont l'article suit ;

2.° Michel des Plancques, seigneur de Wendin, terre qui lui échut en partage, située près de la ville de Béthune. Il épousa, 1.° Marguerite Mallet, fille de Jean, dit Hutin, écuyer, seigneur des Pretz, de

Coupigny, etc., et de Marguerite de le Candèle, 2.° Marguerite de le Candèle, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent :

a. Jean, seigneur de Wendin, dont la postérité n'est pas connue ;

b. Jeanne des Plancques, mariée à Martin de Wailly, écuyer, d'une ancienne famille d'Artois ;

3.° Jean des Plancques, prieur du Saulchoy ;

4.° Catherine des Plancques ;

5.° Jeanne des Plancques, alliée, vers 1430, à Louis de la Forge, chevalier, d'une ancienne famille de Picardie.

XIII. Bauduin des Plancques, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Hesdigneul et d'Espréaux, né en 1399, entra de bonne heure dans le parti des armes, servit sous la bannière du seigneur de Noyelles-Blanc, son parent, et fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415, n'étant alors âgé que de seize ans, ainsi qu'il appert par la sentence de l'élection d'Artois de l'an 1461, citée plus haut. Il épousa, 1.° Marguerite de Nedonchel, veuve de Jean de la Haye, écuyer, et fille de Robert de Nedonchel, dit Aigneux, seigneur de Lievin, et de Marguerite de Baudart, dame d'Alloet; 2.° par contrat du 14 janvier 1441, Bonne de Berlette, dame d'Ysel-lès-Avesnes, fille de Gilles de Berlette, dit Constant, écuyer, seigneur de Vandelicourt et d'Ysel. Beauduin acquit conjointement avec sa seconde femme, par lettres du 2 novembre 1444, une maison à Béthune, tenue en rente du chapitre de cette ville, et fit son testament en présence de sa femme, le 2 décembre 1462, par lequel il ordonna sa sépulture dans l'église d'Hesdigneul, auprès de ses père et mère. Il fonda des messes pour le repos de leurs âmes, de la sienne et de celle de Marguerite de Nedonchel, sa première femme ; assigna les parts de chacun de ses enfants, et choisit pour exécuteurs testamentaires, Jean de Berlette, dit d'Esre, prieur du Saulchoy, son neveu, et Nicole de Hulen, curé d'Hesdigneul. A la fin de ce testament se trouvent deux codiciles des 4 et 5 décembre de la même année, le premier desquels contient l'acceptation dudit testament par ses deux fils aînés. Il mourut en 1465, n'ayant point eu d'enfants de sa première femme. Ceux de la seconde furent :

1.° Jacques des Plancques, dit Morlet, qui eut en partage, aux conditions exprimées par le testament de son père, toute la terre d'Hesdigneul, dont il servit le dénombrement le 24 août 1500. Il fit son testament le 19 juillet 1512, dans lequel il institua pour son héritière universelle, Perrine des Plancques, sa sœur, et mourut sans alliance;

2.° Jean, dont l'article suit;

3.° Guillaume des Plancques, qui par le testament de son père, eut onze quartiers de terre, situés à Rongeval; une autre pièce de terre, située à Béthune, derrière Saint-Waast; une pièce de prairie, située à Gosney, et quelques rentes foncières, dues par des héritages à Béthune. Il mourut jeune et sans alliance;

4.° Martin des Plancques, qui eut en partage deux cents livres, dont cent à prendre sur la terre d'Hesdigneul, et cent à recevoir d'Antoine de Berlette, qui les devait au testateur;

5.° Catherine des Plancques, qui eut en partage la somme de quatre cents francs, à prendre sur la terre d'Hesdigneul. Elle épousa le seigneur de Loine;

6.° Marie des Plancques, qui eut trois cents livres à prendre sur ladite terre d'Hesdigneul, morte jeune;

7.° Marguerite des Plancques, qui eut pour sa part 10 livres de rente viagère; elle mourut chartreuse au couvent des dames du Mont-Sainte-Marie, à Gosnay, près Béthune;

8.° Jacqueline des Plancques qui eut en partage sept livres de rente viagère, religieuse à Flines, près Douay;

9.° Perrine des Plancques, qni eut pour sa part, dans le testament de son père, deux cents livres, savoir: cent quatre-vingt livres à prendre sur la terre d'Hesdigneul, et vingt livres dues à son père, par Jean de Berlette, dit d'Esre. Ayant survécu à tous ses frères et sœurs, elle hérita, suivant le droit de la coutume d'Artois, de toute la terre d'Hesdigneul, après la mort de Jacques des Plancques, son frère aîné, qui en outre l'institua son héritière universelle, par son testament de 1512, comme

on l'a dit ci-dessus; ainsi elle fut dame d'Hesdigneul, d'Ysel-lès-Avesnes, de Calonne sur la Lys, et d'Estrée en Cauchy. Cette dernière terre acquise par Jacques des Plancques, dit Morlet, le 2 avril 1599, de Jean de Panis, écuyer. Elle était alors fort âgée et sans alliance, ayant pour héritier principal, Michel des Plancques, son neveu, rapporté ci-après.

XIV. Jean des Plancques, Ve du nom, écuyer, seigneur d'Espréaux, fief qu'il eut en partage par le testament de son père, de l'an 1462, et dont il se mit en possession le 3 avril 1465, épousa, par contrat du 24 novembre 1473, Jeanne du Bois, de la maison de Fiennes, issue de celle de Luxembourg, fille unique de Pierre du Bois, écuyer, seigneur d'Avalette, et de Jeanne de France. Il mourut peu après 1500, et sa femme en 1522. Leurs enfants furent :

1.° Jean des Plancques, capitaine de chevau-légers, mort en Provence en 1512, sans avoir été marié.
2.° Pierre des Plancques, seigneur d'Espréaux, marié en 1516, avec Catherine de la Plancques, fille de Louis, écuyer, et d'Isabeau le Flamen, dont il eut Jeanne et Florence des Plancques, mortes jeunes; il ne vivait plus en 1523;
3.° Michel, dont l'article suit;
4.° Jacques des Plancques, chanoine de la collégiale de Saint-Barthelemi, à Béthune;
5.° Louis des Plancques, chanoine de la même collégiale, député de son corps à l'assemblée des états d'Artois, le 13 septembre 1516, mort le 19 novembre 1522;
6.° Guillaume des Plancques, qui fut comme ses frères, chanoine de la collégiale de Saint-Barthelemi, à Béthune.

XV. Michel des Plancques, écuyer, seigneur d'Hesdigneul, d'Espréaux, d'Ysel-lès-Avesnes-le-Comte, membre de la noblesse des états d'Artois, lieutenant-gouverneur des ville et château de Béthune; reçut la quittance d'un relief par lui payé le 17 décembre 1522, d'une maison sise à Béthune, à lui échue par la mort de Jeanne du Bois, sa mère, et paya, le 11 juin 1523, au domaine de

Béthune, un autre relief de la terre et pairie d'Hesdigneul, à lui échue par la mort de Perrine des Plancques, sa tante. Il épousa, par contrat du 20 juillet 1529, Antoinette de Bours, sœur de Jean de Bours, évêque et duc de Laon, pair de France, et fille de Pierre de Bours, écuyer, seigneur d'Yvregny, et d'Hélène de Bernieulles. Il fut nommé lieutenant-gouverneur des ville et château de Béthune, et prêta serment pour cette charge le 12 juillet 1536, fut convoqué aux états d'Artois, les 29 octobre 1546, et 11 décembre suivant, et mourut vers 1550. Antoinette de Bours se qualifie sa veuve et tutrice de ses enfants, dans une transaction passée à Béthune, le 24 mai 1554, entre elle et Jean de Soissons, échevin de ladite ville. Elle comparut encore dans le contrat de mariage de son fils aîné, du 26 septembre 1559, et mourut sans doute peu après. Leurs enfants furent :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Ysembart des Plancques, seigneur des terres de Baraffle, en Artois, et de Cayeulx, en Santerre, gentilhomme ordinaire de la maison des rois de France, Henri II, François II, Charles IX et Henri III, maître d'hôtel de Charles, cardinal de Bourbon, député de la noblesse de Vermandois à l'asemblée des Etats généraux du royaume, tenus à Blois en 1576, et gouverneur d'Ivry en Normandie. Il donna une procuration, le 17 décembre 1577, à Pierre des Plancques, son frère aîné, pour administrer sa terre de Baraffle, voisine de celle d'Hesdigneul, son oncle, Jean de Bours, évêque et duc de Laon, l'ayant nommé son légataire universel, par son testament du 1er janvier 1579, à la charge de payer quinze cents livres à Guislaine des Plancques, sa sœur. Il mourut sans alliance;
3. Antoine des Plancques, seigneur de Cayeulx, par succession de son frère Ysembart, d'abord premier archi-diacre à l'évêché de Laon, en 1566, puis doyen de l'église collégiale de Saint-Quentin en Vermandois, en 1569, par résignation de Jean de Bours, évêque et duc de Laon, son oncle. Il mourut le 22 septembre 1596, suivant une inscription en cuivre existante en la cathédrale de Laon,

4.° Jean de Plancques, religieux à l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, puis prieur de Saint-Prix-lès-Bethune, et de Sin-lès-Douai, mort le 16 janvier 1599;

5.° Guislaine des Plancques, mariée à Jean de Renty, chevalier, seigneur de Bouin, de Hupin et de Lettes, dont elle était veuve le 23 août 1590;

6.° Louise des Plancques, prieure du couvent du Mont Sainte-Marie, à Gosnay, en 1590, morte le 6 octobre 1622.

XVI. Pierre DES PLANCQUES écuyer, seigneur d'Hesdigneul, d'Espréaux, d'Ysel-lès-Avesnes, de Baraffle, d'Estrées-Cauchy, de Calonne sur la Lys, de Berlette, de Cayeulx, de Tencques, de Tencquettes, etc.; membre de la noblesse des états d'Artois, entra au service de Charles-Quint et de son fils Philippe II, roi d'Espagne, alors souverain. Il se trouva au sac de Thérouanne en 1553, aux batailles de Renty en 1554, de Saint-Quentin en 1557, et se distingua par sa valeur pendant tout le cours de la guerre qui fut terminée par le traité de Cateau-Cambrésis, signé le 3 avril 1559. Il épousa, par contrat passé à Bethune, le 26 septembre de la même année, Jacqueline le Hybert, fille unique de Jean le Hybert, VI[e] du nom, chevalier seigneur de la Motte, de Beaurepaire, de Gonnehem, de Cunchy, etc., et d'Isabeau le Grault, sa seconde femme. Ils échangèrent, par acte du 31 janvier 1601, avec Louis de Moreuil, chevalier, seigneur de Tencques, de Bethencourt, de Sainthuin, de Raincheval, etc., la terre de Cayeulx en Santerre, contre celle de Tencques, située en Artois. Le dernier acte qu'on trouve d'eux est une procuration du 19 janvier 1606. Pierre mourut en 1616, ayant eu de son mariage:

1.° Gaston des Plancques, mort sans alliance en Italie, où il était au service du roi d'Espagne;

2.° Jean, dont l'article suit;

3.° Guislain des Plancques, seigneur de Baraffle, par partage réglé le 11 décembre 1600. Il épousa la même année à Cambray, Louise de Wancquetin, fille de Charles, seigneur de Wancquetin, de la Boucquerie, chevalier et grand bailly du Cambrésis, et de Jeanne Bricquet. Il fut revêtu de la

charge de son beau-père, et mourut en 1620, sans laisser d'enfants;

4.° Georges, qui fonda la branche des comtes de Bethune-Saint-Venant, rapportée en son lieu, page 164.

5.° Charles des Plancques, seigneur de Cayeulx, page du cardinal de Bourbon, mort jeune et sans alliance en 1600;

6.° Antoinette, née en 1560, morte prieure du couvent des dames du Mont Sainte-Marie, le 8 janvier 1632;

7.° Barbe des Plancques, mariée à Antoine de Guiselin, écuyer, seigneur de Lossignole, de Loo, de la Vault, etc.;

8.° Marie des Plancques, mariée, par contrat passé au château d'Hesdigneul, le 23 août 1590, à Florent de Cornailles, écuyer, seigneur de la Bucaille, de Noyelles, des Wattrets, etc., prévôt héréditaire de Couchy, homme d'armes des ordonnances du roi, lieutenant-gouverneur de la ville de Saint-Omer;

9.° Hélène des Plancques, morte chartreuse au couvent de Gosnay.

XVII. Jean de Béthune, dit *des Plancques*, VIe du nom, chevalier, seigneur d'Hesdigneul, d'Espréaux, d'Ysel, d'Estrée, de Tencques, de Tencquettes, etc., membre de la noblesse des états d'Artois, servit d'abord dans la compagnie colonelle d'Alexandre Farnèze, duc de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, et généralissime des armées de Philippe II, roi d'Espagne, de laquelle compagnie, il fut d'abord enseigne, puis capitaine en chef; se trouva au siége et à la prise d'Anvers en 1584, au siége et à la prise de Nuys en 1586, au siége de Bergues-Op-Zoom en 1588, au secours de Paris, assiégé par Henri IV, à la bataille d'Aumale, à la prise de Neufchâtel et à celle de Caudebec, à la prise de Cambray en 1595, à celle de Calais et d'Ardres en 1596. En récompense de ses bons et fidèles services, l'archiduc Albert le créa chevalier, par lettres données à Bruxelles le 5 mars 1614. Il rendit foi et hommage du fief et pairie d'Hesdigneul, le 4 février 1617, et fit, le 3 janvier 1631, son testament conjonctif avec Françoise de Fléchin, sa femme, dame de Reclinghem, de

Baisieux, de l'Epinoy, de Hem, de Ramiche, de Boncourt, etc., qu'il avait épousée par contrat du 23 mars 1593, fille d'Adrien de Fléchin, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de Marguerite de Hérins, sa seconde femme. Elle mourut le 27 septembre 1632, et son mari le 18 janvier 1636, et ils furent enterrés tous deux dans le chœur de l'église d'Hesdigneul, où se voit encore leur épitaphe, sur une grande pierre bleue. Leurs enfants furent :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Antoine de Béthune, né à Hesdigneul en 1607, mort jeune et sans alliance ;

3.° Adrien de Béthune, né à Hesdigneul le 7 septembre 1613, seigneur de Reclinghem, de l'Epinoy, de Hem, de Ramiche et de Boncourt, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers au service du roi d'Espagne, mort sans alliance le 23 avril 1636 ;

4.° Madeleine de Béthune, mariée 1.° à Hesdigneul, le 4 mai 1630, avec Georges de Beaulaincourt, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Baillelet, de Bellenville, de la Beuvrière, etc., mort en 1688, fils de Georges de Beaulaincourt, seigneur de Bellenville, et de Hélène de Mons ; 2.° à N. de la Glisœule, écuyer, seigneur de Campiaux ; 3.° à N. de Saint-Waast, seigneur de Fontenelles ;

5.° Barbe de Béthune, née à Hesdigneul, le 18 février 1600, morte sans alliance le 11 février 1620 ;

6.° Jacqueline de Béthune, née à Hesdigneul, le 16 mars 1604, chartreuse au couvent des dames du Mont-Sainte-Marie à Gosnay ;

7.° Guislaine de Béthune, née à Hesdigneul, le 28 janvier 1606, morte chartreuse au même couvent de Gosnay ;

8.° Hélène, de Béthune, née à Hesdigneul, le 7 octobre 1610, morte à Béthune, de la peste, le 20 août 1636.

XVIII. Jean DE BÉTHUNE, dit *des Plancques*, VII[e] du nom, chevalier, seigneur d'Hesdigneul, d'Espréaux, de Tencques, de Tencquettes, d'Estrée, d'Ysel, de Reclinghem, de l'Epinoy, de Soison de Cocqueriamont, de Louvencourt, de Hem, de Ramiche, de Malbrencque, de Boncourt, de Saint-Jean, etc., membre des états d'Artois, lieutenant-capitaine commandant

d'une compagnie d'hommes d'armes au service du roi d'Espagne, né à Hesdigneul, le 16 avril 1602, accepta et ratifia par acte du 30 mars 1633, le testament de ses père et mère du 3 janvier 1631 ; fit ses premières armes en qualité de guidon dans la compagnie d'hommes d'armes de Philippe de Lalaing, comte d'Hoogstraten. Philippe III, roi d'Espagne, le créa chevalier par lettres données à Madrid le 26 mars 1632, en considération de sa naissance, de ses services personnels et de ceux de ses ancêtres. Il fut nommé, par commission du 20 janvier 1635, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de François-Philippe de Montmorency, prince de Robecque. Il épousa, 1.° par contrat du 10 février 1641, Marie-Charlotte de la Broye-Laval, fille de Louis de la Broye, chevalier, seigneur de Vieusailly et de Claire d'Havrech; elle mourut en couches en 1642, et son enfant deux jours après ; 2.° par contrat passé à Béthune, le 13 avril 1643, Marie de Cottrel, dame de la Mairie en Deullemont, fille de Jean-François de Cottrel, chevalier, baron de Saint-Martin, et d'Adrienne d'Havrech, dame de Walbecq. Il mourut en son château de Tencques, le 17 janvier 1660, et sa femme le 27 octobre 1662. Les enfants du second lit furent :

1.° Charles-Jacques-François, dont l'article suit;

2.° Marie-Madeleine-Françoise de Béthune, dame de l'Epinov et de la Mairie, mariée, le 26 septembre 1663, à Jean-Philippe-René d'Yve, chevalier, baron d'Ostiche, vicomte de Bavay, seigneur de Warelles, etc., mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie walonne, et gouverneur de Condé, pour Sa Majesté catholique, mort le 15 juin 1706, lieutenant-général des armées d'Espagne, gouverneur de Bruges et surintendant de la gendarmerie de Flandre ;

3.° Marie Florence-Antoinette de Béthune, religieuse-bénédictine en l'abbaye de la Paix à Arras, morte le 18 mars 1695.

XIX. Charles-Jacques-François DE BÉTHUNE, dit *des Plancques*, chevalier, marquis d'Hesdigneul, seigneur d'Espréaux, de Tencques, de Tencquettes, de Reclinghem, d'Estrée, d'Ysel, etc., membre de la noblesse des états d'Artois, premier capitaine au régiment Royal-

Wallon, cavalerie, naquit au château de Tencques, près Saint-Pol, le 20 décembre 1646; régla avec sa sœur, épouse du baron d'Yve d'Ostiche, le partage des biens de ses père et mère, par acte passé au château d'Hesdigneul, le 7 décembre 1671, et servit au mois de mars 1672, le dénombrement de la terre d'Hesdigneul. Il fut nommé premier capitaine de chevau-légers dans le régiment de Royal-Wallon, ä la création de ce corps par Louis XIV, ainsi qu'il conste par sa commission, datée de Saint-Germain en Laye, le 27 février 1673, et mourut à Colmar, le 12 septembre de la même année. Il avait épousé, par contrat passé au château de Boncourt, le 20 septembre 1670, Marie-Marguerite-Françoise-Josephe de Noyelles-Marle, dame de l'Espesse, du Befvre, de Lewal, du Maraix, de Cracin, etc., fille d'Eugène de Noyelles, marquis de Lisbourg, comte de Marle et de Croix, vicomte de Nielles, baron de Rossignol, seigneur de Laires, de Cuhem, de Boncourt, de Flers, etc., et de Louise, comtesse de Noyelles-sous-Lens, sa première femme. Elle fit son testament le 7 avril 1726, et mourut le 27 novembre 1727. Leurs enfants furent :

1.° Eugène-François, dont l'article suit;

2.° Armand-Jean-Adrien de Béthune, seigneur de Reclinghem, né à Hesdigneul le 30 septembre 1672. Il eut pour parrain Armand de Béthune, duc de Charost, pair de France, baron d'Ancénis, son cousin paternel, mort en 1747, et pour marraine Adrienne-Thérèse-Marie-Eléonore de Noyelles, comtesse de Marle, sa tante maternelle. Il est mort ä Paris en 1686;

3.° Marie-Alexandrine-Charlotte de Béthune, née à Béthune le 20 septembre 1673, reçue chanoinesse au chapitre noble de Sainte-Aldegonde, de la ville de Maubeuge, en Hainaut, le 13 mai 1679. La noblesse de ses quartiers paternels fut attestée le 12 janvier de la même année, par Armand de Béthune, duc de Charost, pair de France, dont nous avons déjà parlé, et la noblesse de ses quartiers maternels fut attestée le 3 janvier 1679, par Philippe-Marie de Montmorency, prince de Robecque, marquis de Morbecque, comte d'Estaire, vicomte d'Aire, etc. Elle épousa, par contrat passé au châ-

teau d'Hesdigneul, le 14 mai 1691, Maximilien-François de Carnin, lors baron, ensuite marquis de Lillers et Nedonchel, seigneur de Ligny, de Guernes, de Gomecourt, etc., etc., sénéchal de Mallannoy, capitaine de chevau-légers, mort le 28 août 1710, et sa femme le 6 octobre 1746.

XX. Eugène-François, marquis DE BÉTHUNE et d'HESDIGNEUL, comte de Noyelles-sous-Lens, seigneur d'Espréaux, de Tencques, de Tencquettes, de Reclinghem, d'Ysel, d'Estrée, de l'Espesse, de Lewal, du Befvre, du Callois, de Lamery, etc., député général ordinaire en la cour de la noblesse des états d'Artois, naquit à Hesdigneul, le 11 novembre 1671; régla le partage des biens paternels avec la marquise de Lillers, sa sœur, par acte du 23 avril 1692, et épousa, par contrat du 22 février 1695, avec dispense du pape Alexandre VIII, Camille-Marie-Guislaine de Pietra-Santa, fille unique de François-Joseph Fabrice, comte de Pietra-Santa et de Cantu, seigneur de Robecco, major d'un régiment d'infanterie milanaise, au service du roi d'Espagne, et d'Adrienne-Thérèse-Marie-Eléonore de Noyelles, comtesse de Marle, vicomtesse de Nielles-lès-Boulonnais. Il fut député en cour de la part de la noblesse des états d'Artois, en 1699, en 1715 et en 1725, et fut aussi député général et ordinaire de son corps pendant les années 1712, 1713 et 1714. Il fit ses preuves complètes au chapitre de Denain, lors de la réception des demoiselles de Lillers, ses nièces, dont on lui donna acte le 13 janvier 1720, et les recommença la même année par devant l'élection d'Artois, juge sur le fait de la noblesse; il présenta à cette cour une requête par laquelle il établit et remonte sa filiation jusqu'à Robert, Ier du nom, sire de Béthune, vivant dans le dixième siècle, et en obtint une sentence en date du 18 mai 1720, où, d'après l'examen de ses titres, elle le déclare descendu en ligne directe du susdit Robert, seigneur de Béthune, avoué d'Arras. Sa femme mourut le 17 octobre 1760, et lui le 23 décembre 1761. Ils furent inhumés dans l'église des Jésuites Wallons de Saint-Omer. Leurs enfants furent :

1.° Joseph-Maximilien-Guislain, dont l'article suit;

2.° Marie-Françoise-Camille de Béthune, née à Hesdigneul le 31 août 1698, reçue chanoinesse au cha-

pitre noble de Sainte-Aldegonde, à Maubeuge, le 28 mars 1708. Ses preuves de noblesse, du côté paternel, ont été attestées et jurées par Henri de Lorraine, duc d'Elbœuf, pair de France, et celles du côté maternel par Charles de Lorraine, comte de Vaudemont, prince souverain de Commercy; elle mourut sans alliance, à Maubeuge, le 16 mars 1715;

3.° Marie-Alexandrine de Béthune, née à Saint-Omer, le 1er mars 1702, reçue chanoinesse au même chapitre, le 10 juillet 1720, où elle mourut sans alliance, le 11 mars 1728;

4.° Marie-Philippine-Adrienne de Béthune, née à Saint-Omer, le 13 novembre 1708, reçue chanoinesse au même chapitre, à Maubeuge, le 10 juillet 1720, morte sans alliance, le 30 avril 1755;

5.° Antoinette-Eugène-Josephe de Béthune, née à St-Omer, le 29 décembre 1710, reçue chanoinesse du chapitre de Sainte-Remfroye à Denain, en 1725, mariée, par contrat passé au château d'Hesdigneul, le 20 juillet 1742, à Louis-Albert-François-Joseph, comte de Houchin, marquis de Longastre, baron de Broucq, vicomte de Hautbourdin, veuf de Marie-Andrée-Joseph de Berghes-St-Vinox, princesse de Roche. Il mourut sans enfants le 30 mars 1758;

6.° Pélagie, de Béthune, née le 13 mai 1713, morte le 27 novembre 1716.

XXI. Joseph-Maximilien-Guislain, marquis DE BÉTHUNE et D'HESDIGNEUL, comte de Noyelles, vicomte de Nielle, seigneur d'Espréaux, de Tencques, de Tencquettes, d'Ysel, de l'Espesse, de la Cliqueterie, de Baillenval, et autres terres, gouverneur des ville et château de Marle, en Thiérache, membre de la noblesse des états d'Artois, naquit au château d'Hesdigneul, le 3 août 1705; il obtint une commission de capitaine réformé à la suite du régiment de Béthune, cavalerie, donnée à Versailles le 28 avril 1723, gouverneur des ville et château de Marle, par provisions du 10 mars 1750; mourut subitement en son château de Neuville-Bosmont le 5 avril 1789. Il avait épousé, 1.° par contrat passé au château de la Bussière, le 18 septembre 1745, Jeanne-

Louise de Guernonval d'Esquelbecq, dame de Flechinel, de Havau, etc., fille de Philippe-Maximilien-Ernest de Guernonval, baron d'Esquelbecq, vicomte de Ledringhem, et de Jeanne-Madeleine Brunel de Montforant. Elle mourut en couches le 7 août 1746; 2.° par contrat passé au château de la Neuville-Bosmont, le 29 mars 1748, Madeleine de Fay d'Athies, comtesse de Cilly, dame de la Neuville, de Maucreux, d'Aoust-de-Lonny, de Rary, etc., fille unique d'André de Fay d'Athies, comte de Cilly, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur des ville et château de Marle, en Thiérache, et de Claude de Boham d'Aoust. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Eugène-François-Léon, dont l'article suit;

Du second lit :

2.° André-Maximilien-Guislain, baron de Béthune, né à Arras, le 9 avril 1749, guidon des gendarmes de la garde du roi le 28 décembre 1774, mort le 4 avril 1789. Il avait épousé, par contrat du 7 février 1786, Alexandrine-Elisabeth-Marie-Charlotte le Vavasseur, née le 23 août 1769, morte le 7 juillet 1799, fille unique de Charles-Nicolas le Vavasseur, seigneur de Villers, conseiller aulique de l'électeur de Trêves, et de Marie-Michelle de Barberin du Bost, dame de Chevaise, dont pour fille unique Joséphine-Marie-Caroline de Béthune, née le 21 avril 1787, mariée, le 30 juin 1807, avec Armand-Louis-Jean de Jehannot, marquis de Bartillat, comte de Selles, né le 23 novembre 1776, colonel de cavalerie, sous-lieutenant des gardes du corps du roi;

3.° Claude-François-Guislain, vicomte de Béthune, né à Arras, le 19 décembre 1750, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, gentilhomme d'honneur de Monsieur, frère du roi, en 1783, maréchal-de-camp le 5 octobre 1792; marié, par contrat du 27 octobre 1789, avec Marie Joseph Enlart de Grandval, née le 11 septembre 1769, morte le 4 septembre 1803, fille de Grégoire-Joseph-Marie Enlart, chevalier, seigneur de Grandval, pro-

cureur-général du conseil d'Artois, et d'Anne-Julie-Josephe de Levacq, dame de Berle-au-Bois, dont pour fille unique Madeleine-Josephe-Elisabeth de Béthune, née le 1er septembre 1792, morte sans alliance, le 3 janvier 1810;

4.° Guislain de Béthune, né le 8 juin 1752, mort le 5 février 1755;

5.° Marie-Josephe-Julie de Béthune, née à Arras, le 24 mars 1754, mariée, le 12 février 1782, à Charles-Joseph-Casimir Caissotti, marquis de Verdun, comte de Sainte-Victoire, etc., grand'croix de l'ordre de Saint-Maurice de Savoye, mort à Turin sans enfants, le 20 mars 1799.

XXII. Eugène-François-Léon, prince DE BÉTHUNE, marquis D'HESDIGNEUL, comte de Noyelles, vicomte de Nielles, etc., né le 30 juillet 1746, chambellan de l'empereur d'Allemagne en 1776, chevalier du Lion-Blanc palatin en 1780, créé prince héréditaire par l'empereur d'Allemagne le 6 septembre 1781, chevalier des ordres de l'Aigle-Blanc et de Saint-Stanislas de Pologne en 1782; grand-croix et inspecteur-général de l'ordre chapitral de Limbourg, dans la langue d'Austrasie en 1784, maréchal-de-camp le 1er janvier 1793, a épousé 1.° par contrat du 1er juin 1772, Albertine-Josephe-Eulalie le Vaillant, née le 20 juin 1750, dame de l'ordre impérial et royal de la Croix-Etoilée en 1781, grand'croix de l'ordre chapitral de Limbourg en 1784, morte le 21 mars 1789, fille unique de Pierre-Jean-Joseph-Guislain le Vaillant, baron, de Bousbecque et de Waudripont, membre de la noblesse des états du Hainaut, et de Marie-Françoise-Hyacinthe Imbert de la Bazecque; 2.° par contrat du 7 mars 1791, Charlotte-Louise-Elisabeth Bidal d'Asfeldt, née le 10 mai 1757, dame de l'ordre impérial et royal de la Croix-Etoilée en 1792, fille de Claude-Etienne Bidal, marquis d'Asfeldt et du royaume de Castille, libre baron de Suéde, maréchal-de-camp, etc., et d'Anne-Louise Pajot-de-Villeperot. Les enfants du prince de Béthune, sont:

Du premier lit:

1.° Maximilien-Guillaume-Auguste, marquis de Béthune, née le 17 septembre 1774, grand'croix de

l'ordre chapitral de Limbourg en 1784, chambellan du roi de Prusse en 1797, lieutenant-colonel de cavalerie en 1814. Il a épousé, le 18 août 1802, Adélaïde-Octavie le Desnays, née le premier janvier 1781, fille de Jean-Baptiste-Louis le Desnays, marquis de Quemadeuc, colonel de cavalerie, chevalier des ordres royaux militaires et hospitaliers de Saint-Louis, de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, etc., et de Louise-Elisabeth Charlet. Il a de ce mariage:

Léonie-Louise-Augustine de Bethune, née le 28 avril 1804;

2.° Albert -Marie -Joseph -Omer -Charles -Eugène-Maximilien, comte de Bethune, baron de Waudripont, né le 7 mars 1776, grand'croix de l'ordre chapitral de Limbourg en 1784, colonel de cavalerie, sous-lieutenant des gendarmes de la garde du Roi en 1814, colonel des cuirassiers de la Reine en 1815. Il a épousé, le 17 novembre 1807, Denise-Renée-Joséphine des Courtils, née le 18 octobre 1783, fille de Louis-René, comte des Courtils, colonel d'infanterie, grand-bailli du Beaujolais, etc., et de Geneviève-Joséphine-Emilie le Moyne de Belle-Isle. Il a de ce mariage:

a. Albert-Maximilien-Joseph, comte de Bethune, né le 11 janvier 1809;

b. Henri-Maximilien-Joseph-Amauri, comte de Bethune, né le 30 novembre 1811;

3.° Marie-Amé - Bernard - Antoine - Joseph - Eugène-Maximilien, comte de Bethune, baron de Bousbecque, seigneur de la Lys, né le 2 juillet 1777, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, chambellan du roi des Pays-Bas en 1815. Il a épousé, par contrat du 18 juin 1797, Marie-Joséphine de Steenhuys, comtesse d'Hust et du Saint-Empire, née le 13 avril 1773, fille d'Antoine-Bruno-François baron de Steenhuys, de Hernen et d'Elverdingen, et de Marie-Victoire-Félicité-Josephe, marquise d'Ennetières, comtesse d'Hust et du Saint-Empire, dame de l'ordre impérial et royal de la Croix-Etoilée. Il a de ce mariage:

a. Eugène-Adolphe, comte de Bethune, né le 19 mars 1798, officier de cavalerie en 1815;

b. Maximilien-Guillaume-Auguste-Albert, comte de Bethune, né le 20 mars 1802;

c. Josephe-Georgine-Antoinette de Bethune, née le premier avril 1800.

4.° Philippe-Joseph-François-Eugène-Maximilien, comte de Bethune, seigneur de Bauvoir, né le 14 janvier 1780, capitaine de la garde nationale de Compiègne en 1805. Il a épousé, le 16 décembre 1805, Lucie de Lancry, née le 16 octobre 1786, fille unique de Jacques-Charles-François de Lancry, chevalier, seigneur de Rimberlien, lieutenant de roi de Compiègne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et d'Anne-Françoise-Thérèse de la Myre. Il a de ce mariage :

a. Léon-Maximilien-Maurice de Bethune, né le 15 janvier 1810;

b. Gaston-Maximilien-Louis-Eugène de Bethune, né le 15 septembre 1813;

c. Eulalie-Charlotte-Julie de Bethune, née le 16 mars 1808;

d. Albine-Charlotte-Gabrielle de Bethune, née le 27 janvier 1811;

5.° Félix-Ferdinand-François-Philippe, comte de Bethune, seigneur de Colbra, né le 5 décembre 1783, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Il a épousé, le 21 septembre 1805, Marie-Justine-Catherine Taetz-van-Amerongen, née à Breda le 12 décembre 1781, chanoinesse en Hollande, fille de Gérard-Arnould, baron Taetz-van-Amerongen, membre de l'ordre équestre des états d'Utrecht, directeur de la compagnie des Indes orientales, etc., et de Caroline, baronne de Vandes-Duyn. De ce mariage est issue :

Eugénie-Caroline-Marie-Félicité de Bethune, née le 14 août 1806, morte le 11 mars 1807;

6.° Marie-Josephe-Charlotte de Bethune, dame de Menival, née le 22 mars 1773, grand'croix de

l'ordre chapitral de Limbourg en 1784, chanoinesse - comtesse de Neuville en 1785, mariée, le 16 avril 1795, à Louis-Gabriel-Théodose, comte de Beaurepaire, né le 16 octobre 1765, lieutenant-colonel d'infanterie, fils unique de Louis-Narcisse-Marc-Antoine, marquis de Beaurepaire, seigneur d'Amblainville, etc., et de Charlotte - Gabrielle-Camille comtesse d'Oillamson, dont postérité ;

7.° Joséphine-Félicité-Adélaïde - Julie - Clotilde - Sophie de Bethune, dame de Moriempré, née le 25 avril 1782, grand'croix de l'ordre chapitral de Limbourg en 1784, chanoinesse comtesse de Neuville en 1785, mariée le 2 mai 1807, à Auguste Hubert-Marie le Clément, baron de Taintegnies, né le 14 juillet 1779, fils de Philippe-Marie-Joseph le Clément, baron de Taintegnies, ancien capitaine au régiment Royal-Suédois, infanterie, et de Marie Thérèse-Louise Blondel de Drouhot, dont postérité.

Branche des comtes de Bethune de Saint - Venant, vicomtes de Lierres, seigneurs et possesseurs actuels du duché de Sully.

XVII. Georges DES PLANCQUES, seigneur de Berlette, quatrième fils de Pierre des Plancques, seigneur d'Hesdigneul et de Jacqueline le Hybert (voyez page 154), épousa par contrat passé à Ypres, le 22 janvier 1606, Hélène de Zillebecq, fille de Ferdinand, seigneur de Zillebecq, de la Cessoye, du Fresnoy, de Herentalles, etc., et de Florence de Pennin. Ils testèrent mutuellement le 20 janvier 1617, et eurent pour enfants :

1.° Jean dont l'article suit ;

2.° N..... de Bethune, seigneur de Baraffle, mort sans alliance;

3.° Florence de Bethune ;

4.° Louise-Antoinette de Bethune, mariée à Philippe de Coupigny, écuyer, seigneur de Salaer.

XVIII. Jean DE BETHUNE, dit DES PLANCQUES, VIe du nom, chevalier, seigneur de Pennin, de Berlette, de Huzoy, de Louvaincourt, de Baraffle, etc. , fut commis

par justice curateur aux personnes et biens des enfants mineurs de Charles-Jacques-François de Bethune, marquis d'Hesdigneul, qui forme le XIXe degré de la branche précédente. Il laissa d'Anne-Catherine de Gherlode, sa femme :

1.° Antoine-Joseph de Bethune, seigneur de Berlette, mort sans alliance, au service du roi, en Allemagne ;

2.° Jean - Philippe de Bethune, religieux et abbé de Saint-Bertin de Saint-Omer ;

3.° Georges-Louis de Bethune, ecclésiastique ;

4.° Charles - Lambert de Bethune, seigneur de Baraffle, mort sans alliance, au service du roi ;

5.° Léopold-Joseph de Bethune, religieux de Saint-Waast d'Arras, et prévôt de Gohorte ;

6.° Adrien-François, dont l'article suit ;

7.° Léon-Philippe de Bethune, chanoine de Saint-Omer ;

8.° Marie de Bethune, religieuse aux dames de l'abbaye d'Arras ;

9.° Lamberte-Scholastique de Bethune, religieuse au même monastère ;

10.° Caroline-Philippine, religieuse à l'hôpital royal des dames d'Oudenarde ;

11.° Antoinette-Eugène de Bethune, religieuse et abbesse des dames de Bourbourg.

XIX. Adrien - François DE BETHUNE, dit DES PLANCQUES, chevalier, seigneur de Pennin, de Baraffle, de Louvaincourt, etc., épousa Marie - Madeleine - Gilles de Lierres, fille aînée de Maximilien de Lierres, comte de Saint - Venant, baron du Wal, seigneur d'Auchel, de Westrehen, de Medon, de Malfiance, etc., gouverneur pour S. M. Catholique des ville et château de Saint-Omer, et de Françoise de Fiennes. Par cette alliance toutes les susdites terres sont entrées dans la maison de Bethune. Leurs enfants furent :

1.° Maximilien-Marin de Bethune, mort sans alliance, au service du roi ;

2.° Léopold-Louis de Bethune, mort aussi sans alliance ;

3.° François-Eugène, dont l'article suit,

4.° Adrien-François de Bethune, ancien capitaine au régiment du Roi, né en 1694, maréchal de ses camps et armées en 1759, mort en 1789;

5.° Marie-Jacqueline de Bethune, femme d'Alexandre de Tramecourt, chevalier, seigneur de Tramecourt, d'Everchen, de Beaurepaire et d'Azincourt;

6.° Marie-Charlotte de Bethune, religieuse et abbesse de l'abbaye de Bourbourg;

7.° Marie-Eugène de Bethune, mariée au baron de Neuville, au pays de Liége.

XX. François - Eugène, comte de Bethune et de Saint-Venant, vicomte de Lierres, seigneur de Liérette, de Nedon, d'Auchel, de Westrehen, de Malfiance de Pennin, etc, né le 19 mai 1693, capitaine au régiment du Roi, infanterie député général ordinaire et en cour par la noblesse des états d'Artois, mort le 13 août 1760, avait épousé, 1.° par contrat du 21 novembre 1724, Françoise-Louise de Croix, veuve de Charles - Alexandre, marquis de Beauffremez, baron d'Esne, etc., et fille de Charles - Adrien, comte de Croix et d'Oyembourg, baron de Pottes, etc., et de Marie - Philippine, comtesse de Croix-Wasquehal; 2.° le 28 août 1727, Marie-Ernestine-Josephe de Houchin, chanoinesse de Maubeuge, née en 1714, morte le 6 septembre 1764, fille de Louis-François-Joseph de Houchin, marquis de Longastre, vicomte de Hautbourdin, seigneur d'Annezin, de Feuquereulles, etc., et de Marie - Josephe - Thérèse - Guislaine de Thienne - Berthe. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Louis-Eugène-Ernest, comte de Bethune et de Saint - Venant, né le 18 avril 1731, capitaine au régiment du Roi, mort le 20 mai 1790, sans alliance;

2.° Adrien-Joseph-Amélie, dont l'article suit;

3.° Marie - Ernestine-Françoise de Bethune, née le premier août 1729, chanoinesse de Maubeuge, morte victime de la révolution, à Arras, le 9 mars 1794. Elle avait épousé, le 9 septembre 1758, Charles-Gabriel de Raymond, marquis de Modène et de Pomerols, mort le 20 janvier 1785;

4.° Marie-Antoinette-Eugène de Bethune, née le 15 novembre 1733, mariée, le 19 mars 1763, à Louis-Auguste, marquis, puis duc de la Viefville, comte de Watton, baron de Streenwoorde, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, né le 28 février 1723, mort à Arras, victime de la révolution, le 23 avril 1794.

XXI. Adrien-Joseph-Amélie, comte DE BÉTHUNE et DE SAINT-VENANT, vicomte de Lierres baron de Berneville, né à Arras le 3 août 1736, mestre-de-camp d'une brigade de carabiniers en avril 1768, maréchal des camps et armées du roi, le premier janvier 1784, mort à Arras, victime du tribunal révolutionnaire, le 12 février 1794, avait épousé, par contrat du premier juin 1767, Marie-Josephe-Françoise de Bernard-de-Calonne, nee le 5 février 1753, morte le 31 mai 1779, fille de François-Eugène de Bernard, comte de Calonne-Ricouart, doyen de la noblesse des états d'Artois, et de Jeanne-Josephe-Florence de le Val. De ce mariage sont issus:

1.° Marie-Louis-Eugène-Joseph, dont l'article suit;
2.° Louis-Philippe-Eugène, comte de Bethune, né le 20 janvier 1778, mort le 25 février 1809. Il avait épousé, 1.° le 20 novembre 1797, Julie-Louise de Raulin-de-Belleval, née le 5 octobre 1777, morte le 14 novembre 1801, fille de Louis-César-François-Désiré de Raulin, marquis de Belleval, capitaine de cavalerie, etc., et de Jeanne-Gabrielle de Gaudechard-de-Querieu; 2.° le 28 mai 1802, Anne-Josephe-Claude de Cardon-de-Vandleville, fille de Jean-Joseph-Antoine de Cardon, comte de Vidampierre et de Vandleville, etc., et de Marguerite Floquet. Il n'a eu qu'une fille unique, née du premier lit, le 28 mars 1801;
3.° Marie-Amélie-Eugénie-Ernestine-Françoise de Bethune, née le 28 novembre 1768, chanoinesse à Maubeuge, mariée, le 22 mars 1791, à Georges-Léonard-Bonaventure, marquis de Tramecourt, né le 7 janvier 1776, membre de la chambre des députés en octobre 1815;
4.° Marie-Adrienne-Aldegonde de Béthune, née le 28 mai 1773, chanoinesse à Maubeuge, mariée, le

25 septembre 1794, à Louis-Alexandre de Morgan, né le 3 septembre 1759, maire d'Amiens et membre de la chambre des députés en octobre 1815;

5.° Marie-Josephe-Françoise-Ernestine de Béthune, née le 8 juin 1774, chanoinesse de Maubeuge, non mariée en 1816.

XXII. Marie-Louis-Eugène-Joseph, comte DE BÉTHUNE et DE SAINT VENANT, vicomte de Lierres, seigneur de Pennin, baron de Sully, par donation du 29 mai 1808, marquis de Lens, comte de Montgommery, etc., (voyez la note détaillée à la fin de cet article), né le 13 juin 1771, lieutenant-colonel, en Portugal en 1800, mort le premier mars 1812, avait épousé, 1.° par contrat du 28 septembre 1791, sa cousine germaine, Isabelle-Claire-Eugénie-Françoise de la Viefville, née en 1772, morte à Arras, victime de la révolution avec son père, le 23 avril 1794, (voyez le 21e degré); 2.° par contrat du premier juin 1800, Anne-Albertine-Josephe-Marie de Montmorency-Luxembourg, née en 1790, fille d'Anne-Christian, comte de Montmorency-Luxembourg, duc de Beaumont, pair de France, prince de Tingri, etc., et de Armande-Louise-Marie de Bec-de-Lièvre, marquise de Cany. Du second lit sont issus :

1.° Maximilien - Léonard - Marie - Joseph, comte de Béthune-Sully, né le premier février 1810;

2.° Charles-Louis-Marie-François, comte de Béthune, né le 20 janvier 1812.

Extrait de la donation des terres de Sully, de Béthune, de Lens et de Montgommery, faite en 1808, à M. le comte de Béthune-Saint-Venant, formant le 22e degré ci-dessus :

Maximilien-Alexandre DE BÉTHUNE, duc de Sully, né le 20 avril 1784, (fils unique de Maximilien-Gabriel Louis de Béthune, duc de Sully, pair de France, comte de Béthune, et de Montgommery, marquis de Lens, etc., et d'Alexandrine Bernardine-Barbe-Hortense d'Espinay-Saint-Luc), étant mort le 20 septembre 1807, sans alliance et dernier rejeton de sa branche, sa mère hérita de tous ses biens, dont elle fit donation à Marie-Louis-

Eugène-Joseph de Béthune, ci-dessus, dans le contrat de mariage dudit, avec mademoiselle de Montmorency-Luxembourg, passé le 29 mai 1808, par devant Serize et Hua, notaires à Paris. Voici l'extrait de l'article VI dudit contrat de mariage :

ART. VI.

« Par ces présentes madame veuve de Sully, succes-
» sivement privée d'un époux et d'un fils dont la perte
» a fait passer dans ses mains des biens qu'il lui tarde
» de replacer dans leur maison comme un gage de ses
» sentiments pour eux, et encore dans l'espoir de voir
» revivre et perpétuer le nom de Sully, ne voyant rien
» qui s'oppose, (en se conformant aux lois), à la con-
» dition qu'elle va imposer à M. de Béthune, futur époux,
» de faire toutes les démarches et de solliciter toutes les
» autorisations nécessaires pour avoir la faculté d'ajouter
» à son nom celui de Sully, a fait et fait par le présent
» contrat de mariage et d'après les considérations sus-
» exprimées, donation entrevive et irrévocable, et en la
» meilleure forme que donation puisse valoir à mondit
« sieur Marie-Louis-Eugène-Joseph de Béthune-Pennin,
» ce acceptant avec reconnaissance, des biens immeubles
» et rentes dépendants des ci-devant duché-pairie de
» Sully, comtés de Béthune et de Montgommery, et
» marquisat de Lens, détaillés et énoncés, ainsi que
» la propriété desdits biens en la personne de madame
» de Sully dans un état dressé..... et demeuré annexé
» à la minute des présentes, après avoir été d'elle et de
» M. de Béthune, signé et paraphé, *ne varietur*, en pré-
» sence des notaires soussignés....., cette donation ainsi
» faite parce que telle est la volonté de madame de Sully,
» et en outre à la charge par M. de Béthune qui s'y
» oblige, mais pour ce cas seulement et non autre-
» ment où il en obtiendrait l'autorisation, d'ajouter à
» son nom de Béthune, celui de Sully, de prendre et
» porter ensuite les susdits noms dans tous les actes ci-
» vils et autres qu'il pourrait passer, promettant mondit
» sieur de Béthune de faire incessamment toutes les de-
» mandes, pétitions et démarches nécessaires pour ob-
» tenir cette autorisation, etc., etc. »

Armes : « D'argent, à la fasce de gueules, qui est de
» BÉTHUNE; pour brisure, au premier canton un écusson

» de gueules, à la bande d'or, accompagnée de six billettes du même, qui est de SAVEUSE; en mémoire de l'alliance contractée avec cette illustre maison en 1187, » par Hugues de Carency, Ier du nom, seigneur des » Plancques. Supports, deux sauvages armés de massues ».

Mémoire d'Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, pair de France, présenté au Roi, en 1789, par M. de Villedeuil, ministre de la maison du Roi, concernant M. le prince de Béthune-Hesdigneul.

» La seule branche de la maison de Béthune qui existe » en pays étranger, a pour chef Eugène-François-Léon, » prince de Béthune-Hesdigneul, chevalier des ordres du » roi de Pologne, et père d'une nombreuse famille. Le » duc de Charost désire infiniment de la voir établie en » France, afin que toutes les branches de sa maison se » trouvent réunies dans ce royaume, et que pénétrées » d'amour et de respect pour leur Roi, elles soient à » portée de lui marquer leur zèle pour son service et le » bien de l'Etat.

» C'est dans ces sentiments que le duc de Charost a fait » des tentatives auprès du prince de Béthune pour l'engager à se fixer entièrement en France avec ses enfants » et y réaliser sa fortune. Le prince de Béthune lui a paru » disposé favorablement à suivre ce conseil; mais l'intérêt « qu'il prend à sa famille, les honneurs et le rang dont il » jouit en Allemagne, tant par sa naissance que par les » titres dont il est décoré, avantages assurés à toute sa » postérité, lui font espérer que Sa Majesté voudrait bien » dans ce cas et pour lui donner un témoignage de sa satisfaction et de bienveillance, daigner lui accorder par » brevet les honneurs du Louvre pour lui et sa femme, et » les aînés mâles de sa branche et leurs femmes.

» Le duc de Charost s'est chargé de solliciter de la » bonté du Roi, cette grâce qui rejaillira sur toute la maison de Béthune, et en réunira dans son royaume toutes » les branches qui n'oublieront rien pour lui marquer leur » respectueuse reconnaissance, leur attachement et leur » fidélité. »

NOTA. *Ce mémoire est écrit en entier de la main de M. le duc de Charost.*

Acte souscrit par le chef de la maison de Béthune, concernant les branches de Béthune - Hesdigneul et de Saint-Venant.

« Nous, Maximilien-Antoine-Armand de Béthune, » duc de Béthune et de Sully, pair de France, premier » baron de l'Orléanais, baron d'Angillon, de Saint-Gon- » don, de Coullons, et de Senuely, vicomte de Breteuil, » de Francastel et autres lieux ; certifions,

» 1.° Que les branches des marquis de Béthune-Hes- » digneul, et comte de Béthune-Saint-Venant, établis en » Artois et dans la Flandre autrichienne, sont vérita- » blement et incontestablement les branches puînées de » notre maison, ainsi que les preuves en ont été établies » par titres originaux et authentiques.

» 2.° Que lesdites branches ont pour auteur commun » avec les nôtres, Robert, premier de Béthune, sire, » par la grâce de Dieu, de Béthune, Carency, Riche- » bourg, et autres grandes terres, sises en Artois; pro- » tecteur et avoué de Saint-Vaast d'Arras, cinquième fils » d'Adalelme, dernier des comtes souverains de ce pays, » mort en 1037.

» 3.° Qu'en conséquence lesdites branches doivent jouir » des honneurs et distinctions usités en France, et dont » est en possession la maison de Béthune, ainsi que toutes » celles qui peuvent établir une filiation directe et non » interrompue de mâle en mâle qui les font remonter à » une origine souveraine, lesquels honneurs et distinc- » tions consistent en particulier dans les décorations de » leurs armoiries, tel que l'écu des armes surmonté d'une » couronne ducale fermée par une toque ou espèce de » bonnet de velours rouge, en mémoire et signe représen- » tatif de l'ancienne souveraineté.

» Qu'indépendamment de cette marque de distinction » due à son origine, lesdites branches pourraient en con- » séquence de l'usage établi en Flandre, et suivi par de » certaines maisons dont les branches aînées sont déco- » rées de titres de grandesse d'Espagne, ou de principauté » de l'Empire, placer leurs écussons sur un manteau » ducal, herminé avec les revers du manteau armorié, » puisque la branche aînée de la maison de Béthune, » ainsi qu'une autre de cette maison établies en France,

» jouissent toutes les deux de la dignité auguste de duc et » pair de France, la première et la plus éminente de ce » royaume.

» En foi de quoi et pour servir aux besoins desdites » branches de Béthune-Hesdigneul et de Béthune-Saint » Venant, nous avons signé le présent certificat à titre » d'aîné de cette maison, fait icelui contresigner par » notre secrétaire et sceller du cachet de nos armes.

» Fait, à Paris, le treize du mois de février mil sept cent » soixante et dix-sept.

» *Signé* Maximilien duc DE BÉTHUNE.

» (*L.S.*) Par Monseigneur,

» *Contre-signé* MOLLIER. »

» Jean-François-Charles de Boullemont, conseiller de » Sa Majesté l'Empereur et Roi, son secrétaire aulique » actuel et official major du département des Pays-Bas, » déclare et certifie que la présente copie est exactement » conforme à l'original qui se trouve aux archives de ce » département ; en témoignage de quoi, j'ai signé la pré- » sente et j'y ai apposé le scel secret de Sa Majesté.

» Fait à Vienne, ce douze septembre mil sept cent » quatre-vingt-un.

« *Signé* J. DE BOULLEMONT. »

CASTELBAJAC (1), Castelbayac, Castelbayard, Châtel-Bayac, Châtel-Bayard, Castrum-Boayacum et Castro-Bayaco ; sont les noms, suivant les différents temps et les divers idiomes, d'une noble, ancienne et autrefois très-puissante maison, qu'elle tire de l'antique baronnie de Castelbajac en Bigorre, et dont l'origine se perd dans

(1) La présente généalogie est extraite des preuves faites le 12 décembre 1782, par Jean-Baptiste Gaston de Castelbajac, marquis de Castelbajac, baron d'Espon, seigneur des Barats, Gourgues, Ricaud, pour entrer dans le corps de la noblesse des Etats de la province de Bigorre, et de celles faites par le même, en juin 1780, au cabinet des ordres du Roi, pour avoir l'honneur de monter dans les carrosses de Sa Majesté et de la suivre à la chasse, et d'après les actes et les titres originaux compulsés de cette famille.

l'obscurité des temps : c'est une tradition ancienne dans cette famille qu'elle est issue d'Enéco Arista, qui fut comte de Bigorre et Ier roi de Navarre, qu'il conquit sur les Sarrasins vers l'an 829, et qui d'après le témoignage des anciens historiens Espagnols de M. de Marca, Turquet de Mayerne et autres, prit pour armes d'*azur à la croix d'argent* : armes que les rois de Navarre et ceux d'Aragon issus de lui ont toujours portées et conservées avec soin, ainsi que les barons de Castelbajac en Bigorre, qui prétendent en descendre comme on le voit dans leurs anciens sceaux, depuis l'an 1280, et dans leurs vieux châteaux et monuments où elles sont gravées et peintes : et effectivement M. de Thou dit formellement dans son Histoire « que les rois de Castille, » de Navarre et d'Aragon sont venus d'une illustre fa- » mille de Bigorre ».

Ce qui paraît donner quelqu'appui à cette tradition de la maison de Castelbajac sur son origine, c'est sa haute antiquité, le rang qu'elle a toujours tenu parmi la plus haute noblesse du pays, le nombre et l'étendue de ses possessions et la dignité de ses terres.

Cette maison est connue dès environ l'an 1000, ce qui la rapproche beaucoup du temps où vivait Enéco Arista, dont elle prétend descendre : le titre que les seigneurs de cette maison ont si souvent pris et qu'ils prennent encore de premiers barons de Bigorre, paraît autant fondé sur l'antiquité de la sirerie et baronnie de Castelbajac que sur le rang qu'elle tenait autrefois aux états de la province de Bigorre.

« Les seigneurs de Castelbajac dont l'origine se perd » dans les temps les plus reculés, dit la Chenaye des » Bois, dans son Dictionnaire de la noblesse, ne parais- » sent suivant les plus anciens actes que dans un rang » supérieur à la plus grande partie des nobles de Bi- » gorre ». Bernard de Castelbajac, baron de Castelbajac, est qualifié du titre de prince par Centulle, comte de Béarn et de Bigorre, dans un acte de l'an 1080 : ce même Bernard de Castelbajac, dans l'acte de consécration de l'église de Saint-Pé de Générés, est nommé immédiatement après les princes, comtes et vicomtes du Béarn, de Bigorre, de Fezensac et de Tursan, et précède tous les autres seigneurs et barons de Gascogne au nombre de plus de cinquante. Sanche d'Aure, vicomte de la

Parthe et des quatre Vallées, ayant été forcé par les armes du comte de Bigorre, de rendre hommage à celui-ci et à ses successeurs, s'obligea suivant M. de Marca, dons son Histoire de Béarn, en 1078, à subir jugement à l'avenir pour cette mouvance au *château de Castelbajac*, preuve sensible du point de grandeur et de considération dont jouissait alors cette maison.

Les barons de Castelbajac étaient pairs du comté de Bigorre et ne pouvaient être jugés que par leurs pairs et compagnons, présidés par le comte; et ce qui rend encore plus vraisemblable l'opinion de son illustre origine, c'est qu'il n'y avait qu'elle seule et les comtes de Bigorre descendants d'Enéco Arista, qui eussent, suivant un plaidoyer conservé aux archives du château d'Ossun, des juridictions et hommages. Huit seigneurs relevaient d'eux et leur rendaient hommage dans la seule viguerie de Goudon, et ils avaient la haute justice dans toutes leurs terres de Bigorre, si ce n'est à Séméac.

Enfin ils sont qualifiés dans les plus anciens actes des titres de grands barons, de sires de Castelbajac, de monseigneurs, de bannerets, de magnifiques, et de hauts et puissants seigneurs: les seigneurs de cettte maison ont possédé en divers temps et dans leurs diverses branches neuf baronnies, une vicomté ou viguerie, deux marquisats, et plus de quatre-vingt-dix terres ou châteaux dont il serait trop long de faire l'énumération.

Les seigneurs de cette maison n'ont jamais suivi le parti de l'erreur, et ont toujours été fidèles à leur religion et à leur roi; et durant les longues guerres des anglais dans les provinces méridionales, ils n'ont jamais voulu se soumettre à eux, quoiqu'ils pillassent et ravageassent leurs possessions, qu'ils assiégeassent, prissent et brulassent leurs châteaux; ils n'ont jamais cessé de leur faire la guerre.

I. Jean dit aussi *Jeannotus* DE CASTELBAJAC, chevalier, baron de Castelbajac, vicomte ou viguier de Goudon, capitaine de cent hommes d'armes, vivait, l'an 1000 et l'an 1030. Le roi l'ayant fait appeler à sa cour, il refusa de s'y rendre, alléguant qu'il lui était dû 2500 florins d'or pour les appointements de sa compagnie d'hommes d'armes et des troupes qu'il commandait. Le roi, sur son refus, fit saisir sa viguerie de Goudon, et finit par lui

pardonner et lui donner la main-levée de cette saisie que des témoins de l'enquête de Castelbajac faite d'autorité du parlement de Bordeaux de l'an 1547, déclarent avoir vue et lue en original. Il fut vraisemblablement père du suivant :

II. Arnaud-Raymond DE CASTELBAJAC, chevalier, baron de Castelbajac, qui vivait en 1050 et 1060, et qui fit hommage de ses terres en 1078, à Centulle, comte de Bigorre, à qui il donna pour caution, Guillaume-Arnaud de Castelbajac, son frère, et plusieurs autres seigneurs. Il paraît être le père de Bernard-Tord de Castelbajac et de Bernard qui suit :

III. Bernard DE CASTELBAJAC, chevalier, baron de Castelbajac, qualifié de prince du pays dans l'acte d'union que Centulle, comte de Bigorre, fit le premier d'avril 1080, de l'abbaye de Saint-Savin de Lavedan à la congrégation de Saint-Victor de Marseille : fut aussi un des seigneurs qui assistèrent à la dédicace de l'église de Saint-Pé de Générés, le 14 octobre 1096, où il tint un des premiers rangs, et est nommé immédiatement après les princes, comtes et vicomtes de Gascogne, et précède tous les autres seigneurs et barons au nombre de plus de cinquante. Il fut père de Bernard, qui suit :

IV. Bernard, IIe du nom, chevalier, seigneur DE CASTELBAJAC, baron et pair de Bigorre, rendit hommage à Etiennette, comtesse de Bigorre, en 1164. Il parait comme témois dans un acte de l'an 1186, et suivant M. de Marca eut des discussions avec Arnaud de Béarn, vicomte de Montaner, à qui il fit la guerre qui fut terminée cette même année 1186. Bernard de Castelbajac donna pour caution de la paix entre les mains d'Etiennette, comtesse de Bigorre, Bernard-Tord de Castelbajac son oncle, les vicomtes de Tartas, de Rivière, d'Aster, et environ cinquante autres seigneurs ou barons de Gascogne nommés dans l'acte conservé aux archives du château de Pau. Il paraît être père d'Arnaud-Raymond, qui suit :

V. Arnaud-Raymond, IIe du nom, chevalier, baron de CASTELBAJAC, fut présent aux priviléges que Gaston, comte de Bigorre, donna aux habitants des Landes situés sur les frontières de Béarn et de la Ligorre, le 4e jour avant les ides de mars de l'an 1214.

VI. Bernard, III[e] du nom, chevalier, seigneur et baron DE CASTELBAJAC, fut l'un des quatre barons que Pétronnille, comtesse de Bigorre, donna pour caution des engagements qu'elle prit dans son contrat de mariage de l'an 1214 avec Gui de Montfort, fils de Simon, comte de Montfort, duc de Narbonne et comte de Toulouse. Il paraît avoir eu pour fils le suivant :

VII. Arnaud-Raynaud DE CASTELBAJAC, III du nom, qualifié de noble et puissant baron; il fut présent à la confirmation des coutumes du Bigorre par Gaston, comte de Béarn et de Bigorre, en 1244; paraît dans un acte d'échange de l'an 1274; eut des différends et la guerre avec les habitants de la ville de Tarbes au sujet des limites de sa terre de Séméac; elle fut terminée par sentence d'Esquivat, comte de Bigorre, assisté de toute sa cour, du premier septembre 1281, et dans laquelle ce prince lui donne les titres *d'En*, de monseigneur, de chevalier, et de sire et baron de Castelbajac : ce même comte lui fit don en 1282 de la terre et seigneurie d'Ourleix, près de Tarbes qui, suivant la Chenaye des Bois fut cédée dans la suite à un seigneur de la Roche-Fontenilles pour la dot d'une demoiselle de Castelbajac, mariée à ce seigneur. De sa femme, dont le nom est ignoré, il eut entr'autres enfants :

1.° Arnaud-Raymond, qui suit;
2.° Pierre, qui fonde la branche des seigneurs de Cabanac, de Lubret, de la Garde, de la Cassagne, barons de Barbazan, rapportée plus loin.

VIII. Arnaud-Raymond DE CASTELBAJAC, IV[e] du nom, chevalier, seigneur de Castelbajac, Burc, Montastruc, Séméac, et qualifié dans les actes de noble et puissant baron et de sire de Castelbajac, reconnut par un acte du premier septembre 1283, Constance de Béarn comme comtesse de Bigorre; lui prêta serment de fidélité et scella cet acte du sceau de ses armes représentant une croix pleine; écrivit le 9 octobre 1292 au roi Philippe-le-Bel, pour attester les droits de cette princesse sur ce comté et scella cette lettre du même sceau de ses armes; servit ainsi que ses ancêtres dans les guerres contre les Anglais en 1272 et 1280; suivit en 1283 Esquivat, comte de Bigorre, en Navarre, où ce prince

mena plusieurs compagnies d'hommes d'armes pour le service du roi Philippe-le-Bel; accompagna ce même roi dans la guerre contre les Flamands en 1296, 1297 et 1298 ; reçut le 11 février 1309 treize cent quarante-trois livres sur ses gages et ceux de trente-neuf écuyers de sa compagnie « *pour visiter et chevaucher les frontières de Bigorre* », et scella cette quittance du sceau de ses armes comme ci-dessus, et est qualifié dans cette quittance de chevalier, de sire de Castelbajac, et de sénéchal et gouverneur de Bigorre. De sa femme, dont le nom est ignoré, il eut Bernard qui suit :

IX. Bernard de Castelbajac, IVe du nom, chevalier, qualifié de noble et puissant baron, seigneur de Castelbajac, Burc, Montastruc, Séméac, Bonrepaux, et stipula dans des actes de 1318 et 1320; fit paréage avec le roi pour sa terre de Saint-Luc, l'an 1326, en scella l'acte de son sceau; rendit hommage au comte d'Armagnac la veille de la Toussaint 1327, pour ses terres de Sarragassies, Feranet, Sion et Beaulat, situées dans le Fézensac et l'Armagnac, et qui furent l'apanage de son second fils Bernard de Castelbajac. Il eut pour femme Blanche de Comminges, de la lignée des princes et comtes de Comminges, et fille de Bernard de Comminges, chevalier, sire de Forgues et de Pins; elle parait être petite-fille ou arrière-petite-fille de Bernard, VIe du nom, comte de Comminges qui, en 1296, donna à Odon de Pins ou du Pin, plusieurs terres aux environs de Muret, en échange de celle de Pins ou du Pins, qui avec celle de Forgue fut l'apanage d'un de ses fils cadets, grand-père ou père de Blanche de Comminges. Ce mariage porta d'illustres alliances dans la maison de Castelbajac, puisque parmi les aïeules paternelles de Blanche, presque toutes issues de maisons souveraines était Laurence de Toulouse, femme d'Odon dit aussi Bernard, comte de Comminges, laquelle était fille de la reine Constance de France, sœur du roi Louis le Jeune, et veuve d'Eustache de Blois, roi d'Angleterre. Blanche de Comminges était veuve et tutrice de ses enfants en 1326, et testa la veille de la Saint-Pierre de l'an 1340. Leurs enfants furent :

1.° Arnaud-Raymond, qui suit;

2.° Bernard, auteur de la branche des seigneurs de

Rouède, de Bernet, de Panassac, de Ferrabouc, de Ricaud, marquis de Castelbajac, Burc, Montastruc, et premiers barons de Bigorre, rapportée plus loin ;

3.° Condorine de Castelbajac, légataire de sa mère en 1340, et qui fut mariée à Bertrand, chevalier, baron d'Esparros, qui transigea en 1365, pour les restes de la dot de sa femme.

X. Arnaud-Raymond, V^e du nom, qualifié dans les actes des titres de monseigneur, de banneret, de sire et baron de Castelbajac, était sous la tutelle de Blanche de Comminges, sa mère, le mardi avant la fête de la Vierge 1326; fit, dans les années 1348, 1349 et suivantes, diverses quittances pour frais de guerre, tant pour ses gages de banneret que pour ceux des écuyers, hommes d'armes et sergents à pied et à cheval de sa compagnie, et pour les troupes qu'il commandait dans les guerres contre les Anglais, et les scella de son sceau représentant une croix pleine; est compris dans les lettres de convocation du ban et arrière-ban du royaume, du 23 août 1350, rapportées par Larroque, sous le titre de sire de Castelbajac; fut retenu, le 26 novembre 1359, avec trente-neuf hommes d'armes, trente sergents à cheval et cinquante à pied de sa compagnie, pour la garde et défense du château et ville de Puymirol, en Agenois, dont il fut gouverneur; reçut, le 8 janvier 1346, le don de la viguerie de Goudon que lui fit Jean, duc de Normandie, lieutenant-général pour le roi en Guienne, en récompense de ses services militaires. Devenu roi, le même duc de Normandie lui confirma, en 1350, le même don, en lui donnant en outre des rentes sur Castillon, et les droits que le roi percevait sur Montastruc et Burc. Ce même roi lui fit don, en 1349, pour les mêmes motifs, du château et forteresse situés dans le lieu d'Ourleix. Il laissa de sa femme, dont on ignore le nom :

1.° Arnaud-Raymond, qui suit;

2.° Pierre de Castelbajac, chanoine des églises cathédrales d'Auch et de Tarbes, prévôt de Saint-Justin, qualifié haut et puissant seigneur dans une transaction de l'an 1365. Il reçut, le 8 novembre 1371, 100 francs d'or de la pension d'un mois à

lui ordonnée pour la garde du château et forteresse de la Cede de Tarbes; il avait déjà donné au trésorier des guerres du roi autre quittance de 500 fr. pour frais de guerre, et scella ces deux quittances de son sceau, représentant une croix pleine.

XI. Arnaud Raymond DE CALTELBAJAC, VIe du nom, qualifié dans les actes de monseigneur, de chevalier banneret, de sire et baron de Castelbajac, fut envoyé en 1355, par le duc d'Anjou, avec mille hommes d'armes et deux cents sergents à pied, pour aller commander en Bigorre contre les Anglais ; y fut de nouveau envoyé devant Moissac, par le comte d'Armagnac, qui commandait les armées du roi en Guienne et Languedoc, avec cent hommes d'armes et deux cents sergents; reçut un ordre du roi, donné au Louvre le 25 novembre 1361, rapporté dans Rimer, de livrer au roi d'Angleterre la ville et le château de Lourde, en conformité du malheureux traité de Bretigny; fut blessé et fait prisonnier de guerre avec les comtes d'Armagnac dont il soutenait le parti, le sire d'Albret, le comte de Pardiac, les vicomtes de Fezensaquet de Terride, à la bataille de Launac, que Gaston-Phœbus de Foix livra au comte d'Armagnac le 5 décembre 1362 ; reçut le 12 avril 1369, en vertu des lettres du duc d'Anjou, lieutenant pour le roi en Languedoc, 3000 florins d'or pour la solde des troupes qu'il commandait, et pour la défense de vingt-deux places, forteresses et châteaux dont il était chargé ; était mort en 1376, et eut pour femme Gaussionde de Jussan, fille d'Arnaud de Jussan, chevalier, sire de Jussan et sœur de Bertrande, femme de Sanche d'Aure, chevalier, vicomte de Larboust, et de Bertrand de Jussan, chevalier, sénéchal de Bigorre. Leurs enfants furent :

1.° Armand-Raymond, qui suit ;

2.° Bernard de Castelbajac, chevalier, qui servait, le 13 février 1395, dans la compagnie des gens d'armes de l'hôtel de Vallerand-de-Luxembourg, comte de Ligni et gouverneur de Gênes. Il fut établi sénéchal et gouverneur du Périgord et des châteaux de Domme et Bigarogue, par lettres du 25 novembre 1399, et, fut choisi par le fameux maréchal Boucicault, en 1400, parmi les principaux et les plus vaillants seigneurs de la cour du

roi Charles VI, avec le sire d'Albret, connétable de France, les sires de Châtelmorand, de Torcy etc., pour être des treize chevaliers de l'ordre de la *Dame blanche à l'écu vert*, qu'il venait d'instituer. Bernard signa, avec les autres douze chevaliers, les statuts de cet ordre de chevalerie rapportés en entier dans la vie du maréchal de Boucicault, par un auteur contemporain, dans la Vie de ce maréchal, par d'Aubigny, et dans l'Histoire de Charles VI, par l'abbé de Choisi. Bernard de Castelbajac mourut sans enfants de Maralde de Terride, fille de Bernard, chevalier, seigneur, vicomte de Terride et du pays de Gimois, et d'Eléonore de Levis- Mirepoix, et sœur de Marguerite de Terride, femme de Jourdain, dernier comte de l'Isle-Jourdain;

3.° Arnaud de Castelbajac, auteur de la branche des seigneurs de Clarac, éteinte vers la fin du seizième siècle;

4.° Constance de Castelbajac, mariée, par contrat du 5 octobre 1359, à Genses de Montesquiou, chevalier, baron de Montesquiou et de toute la baronnie d'Angles. D'elle sont descendus le maréchal de Montesquiou et tous les Montesquiou existants. Constance se remaria en secondes noces à Manaud de Bénac, IIe du nom, chevalier, baron de Lannes et du Castera.

XII. Arnaud-Raymond, VIIe du nom, seigneur DE CASTELBAJAC, qualifié de magnifique et puissant baron, de chevalier banneret, sénéchal et gouverneur du comté de Bigorre, baron de Castelbajac Burc, Montastruc, Seméac, Aspin, Campistrous, etc., servait, en 1376, Gaston-Phœbus, comte de Foix et de Béarn, avec sa compagnie d'hommes d'armes; il était, en 1383 et années suivantes, sénéchal et gouverneur de Bigorre, et servait sous les ducs d'Anjou et de Bourgogne; il rendit, le 9 janvier 1389, étant encore sénéchal et gouverneur de Bigorre, hommage au roi pour sa baronnie de Castelbajac et quinze autres terres, châteaux et seigneuries, toutes à haute-justice; il déclara dans cet hommage que ses terres, châteaux et forteresses de Cazenove, de Bernède, de Bouilhe, de Forgues, d'Astugues, etc., « avaient été

» détruites et ravagées par les Anglais, en haine de son » grand attachement au roi de France, et des grands » dommages qu'il leur avait causés ». Il continua de servir contre les Anglais, et ne vivait plus en 1404. Il avait épousé Jeanne de Barbazan, fille de Menaud, chevalier, baron de Barbazan, sénéchal et gouverneur du Quercy, maréchal de l'armée du roi de France en Guienne et Languedoc, et de Rose de Magnaut, sa femme. Jeanne était sœur du fameux Arnaud-Guilhem de Barbazan, surnommé *le chevalier sans peur et sans reproche*, l'un des plus grands généraux des armées du roi Charles VII, et qui est enterré à Saint-Denis, à côté de ce prince. De ce mariage sont issus:

1.° Bernard, dont l'article suit;
2.° Monoo ou Manaud de Castelbajac, qui servait dans la compagnie d'hommes d'armes de son père le 2 août 1376;
3.° Anglésie de Castelbajac, mariée, par contrat du 11 octobre 1400, à Jean de Montesquiou, chevalier, baron de Marsan;
4.° Sibille ou Sibillie de Castelbajac, mariée, par contrat du premier avril 1417, à Bernard de Coaraze chevalier, baron de Bérat.

XIII. Bernard DE CASTELBAJAC, V^e du nom, qualifié dans les actes de chevalier banneret, de noble et puissant baron, de sire de Castelbajac de conseiller et chambellan de monseigneur la régent Charles de France et du roi Charles VII, et de sénéchal et gouverneur de Bigorre; servit toute sa vie, ainsi que son oncle maternel, le chevalier sans reproche, contre les Anglais. Les nombreuses quittances qu'il donna pour frais de guerre, et dont les originaux se trouvaient au cabinet des ordres du roi, en font foi. Il en donna entre autres une, le 10 septembre 1420, à Guillaume Charries, trésorier des guerres du roi, de certaine somme que monseigneur le Dauphin, régent, lui avait accordée « pour les frais et » dépenses qu'il lui convenait de faire pour le service » du roi, notamment à Montargis, où il l'envoyait en » garnison avec ses gens pour la défendre contre les » ennemis du roi », et scella cette quittance de son sceau, représentant une croix; donna quittance au trésorier des guerres, le 22 septembre 1442, d'une autre

somme de 3000 liv. que le roi lui avait accordée « pour » ses services en ses guerres notamment à Vendôme et » à Beaugency », et la scella du même sceau de ses armes. Il épousa Bertrande d'Aure, fille de Sanche-Garcie d'Aure, vicomte de Larboust et baron de Cardaillac, et sœur de Sanche-Garcie d'Aure, auteur de la branche des vicomtes d'Aster, ducs de Gramont, l'un des ancêtres paternels des maréchaux et ducs de Gramont. De ce mariage vinrent :

1.° Arnaud-Raymond, qui suit ;

2.° Bertrand de Castelbajac, damoiseau, seigneur de la Busquère en 1462 ;

3.° Pierre-Arnaud de Castelbajac, chevalier, auteur du rameau des seigneurs de Saint-Paul, de Nestes et d'Arduge, fini dans son fils Pierre-Arnaud, qui testa le 25 juillet 1536, sans laisser de postérité de Jeanne de Massas, sa femme ;

4.° Gaussionde de Castelbajac, qui épousa Bertrand de Montesquiou, chevalier, baron de Montesquiou; elle fut mère de Jean, qui continua la branche aînée d'Amandon, qui forma celles de Campanès et de Bertrand de Montesquiou, auteur de celle de Poylobon ;

5.° Autre Gaussionde de Castelbajac, mariée à Bertrand de Barège, chevalier seigneur de Galaiz et de Galaizet ;

6.° Sebillie de Castelbajac mariée, par contrat du 16 février 1453, à Jean de Pardailhan, chevalier, seigneur, vicomte de Juilhac et de la baronnie de Pardailhan ;

Et un fils naturel, nommé le bâtard de Castelbajac qui, le 24 novembre 1422, fut gratifié, par monseigneur le Dauphin, régent, de la somme de 2000 livres tournois, pour les pertes qu'il avait faites au service du roi et à la reddition de Melun, ayant été détenu prisonnier de guerre par les Anglais, une année entière, ainsi que son grand-oncle Arnaud-Guillaume de Barbazan, qui y fit une si belle et si mémorable défense.

XIV. Arnaud-Raimond DE CASTELBAJAC, VIII[e] du nom, qualifié dans les actes de haut et puissant seigneur, de baron de Castelbajac, Burc, Montastruc, etc., servit

dans les guerres de Guyenne et de Languedoc, contre les Anglais, avec sa compagnie d'hommes d'armes et se trouva aux siéges de Dax et de Saint-Sever, en 1442; fut gratifié, le 6 janvier 1422, par monseigneur le Dauphin, de 2000 livres tournois, tant pour les bons services rendus au roi, que pour ses gages, perte des chevaux et autres biens, par le feu, etc., et d'autres 300 livres « pour ses grands et notables services, notamment à la bataille de Beaugé »; donna quittance, le 27 mai 1430, à Jean Sauline, trésorier des guerres, de 150 livres pour ses gages et ceux de dix-neuf écuyers de sa chambrée, pour frais de guerre *à l'encontre d'aucuns routiers*, et la scella de son sceau représentant une croix pleine; fit montre de sa compagnie à Nîmes, le 25 mai 1431, et on ignore le nom de sa première femme. Il épousa en secondes noces Anne de Montlezun, fille de Jean, chevalier, baron de Saint-Lary, de Teule, Betplan, etc., et de Jacquette de Landorre, des vicomtes de Caders, en Quercy. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Bernard de Castelbajac, chevalier, baron de Castelbajac, qui assista, le 16 février 1453, au contrat de mariage de Sibillie de Castelbajac, sa tante, avec Jean, baron de Pardailhan et vicomte de Juilhac, et lui constitua en dot la somme de 2000 florins d'or. Il fut, suivant Duclos, dans son *Histoire de Louis XI*, et autres historiens l'un des principaux officiers de l'armée française que le comte de Foix mena au secours du roi d'Aragon, contre ses sujets révoltés, en 1462; fut tué, avec le vicomte de Lavedan, devant Villefranche de Panadès, en Catalogne. Mayerne Turquet dit, dans son *Histoire d'Espagne*, que le roi d'Aragon fut tellement irrité de la mort de ces deux braves officiers, qu'il fit périr beaucoup d'habitants de cette ville révoltée, et la livra au pillage. Il avait épousé Blanche-Flore d'Aure, dame baronne de Hèches, Héchette et Rebouc, fille de Menaud d'Aure, vicomte de Larboust, et de Marguerite d'Antin; cette dame, fille d'Arnaud, baron d'Antin et de Bonefont, et de Jeanne de Castelbajac, de la branche des seigneurs de Rouede

et de Bernet. De ce mariage vinrent un fils et une fille, morts en bas âge. Leur mère se remaria, en 1466, avec Antoine de Montlezun, chevalier, baron de Saint-Lary et de Betplan;

Du second lit:

2.° Pierre-Arnaud, dont l'article suit.

XV. Pierre-Arnaud DE CASTELBAJAC, chevalier, hérita de tous les biens et de toutes les terres de la branche aînée de la maison de Castelbajac, après la mort de Bernard, son frère aîné, et de ses enfants, et fut seigneur et baron de Castelbajac, Burc, Montastruc, Seméac, etc., baron de Héchés et Héchettes et Rebouc, vicomte ou viguier de Goudon, etc., conseiller et chambellan du roi de Navarre, comte de Bigorre, et sénéchal et gouverneur de cette province, et de la ville et château de Lourde; était, le 8 juin 1469, de la compagnie d'hommes d'armes de Gaston du Lion, chevalier, sénéchal de Toulouse, et le 10 mars 1474 de celle de Gilbert de Chabanes, seigneur de Curton et amiral de France; servit avec distinction dans les guerres] d'Espagne et dans les démêlés que Gaston-Phœbus et Catherine, roi et reine de Navarre, eurent avec le vicomte de Narbonne et ses partisans; fut témoin du testament fait à Pampelune, par Gaston-Phœbus, roi de Navarre, qui mourut le même jour 3 août 1483; et tint un des premiers rangs aux funérailles de ce prince; bailla ce fief le 27 juillet 1491, aux habitants du bourg de Campan, chef-lieu de la belle vallée de ce nom, les bois, ports et montagnes de Massanaü et de Porucaü dans les Pyrénées, moyennant certaines redevances et sous la condition de servir et aider en armes, lui et ses successeurs, barons de Castelbajac par toute sa baronnie et même par toutes ses terres, quand ils en seraient requis, et mourut vers l'an 1469. Il avait épousé Antoinette de Lavedan, fille de Raimond Garcie, chevalier, seigneur de Castelloubon, et du pays et vicomté de Lavedan, et de Bellegarde de Montesquiou-Fezensac, d'une maison illustre et puissante fondue successivement dans celles du Lion, de Bourbon, de Bénac, d'Orléans-Rothelin, et de Rohan-Rochefort. Leurs enfants furent:

1.° Gaston, qui suit;

2.° Jeannot, dit aussi Jean de Castelbajac, surnommé l'Ecuyer, qui épousa, avant l'an 1331, Catherine de Forgues, dame baronne de Lizos, Caussade et Perheuil. De ce mariage naquit Bernard de Castelbajac, chevalier, baron de Lizos, qui, suivant Olhagaray, dans son Histoire de Foix, convoqua le 20 mars 1569 les états de la province de Béarn, comme mari de l'héritière de la terre de Navailles, première baronnie de Béarn, et se trouva avec les troupes qu'il commandait, au siége que le vicomte de Terride, lieutenant pour le roi en Béarn, mit devant Navarrins; ils furent faits l'un et l'autre prisonniers de guerre par le comte de Montgommery qui était venu au secours de cette place assiégée en 1569. Il mourut sans laisser de postérité de Marie de Navailles, fille et héritière d'Antoine, baron de Navailles, Hontau et Labatut-Figuères : sa sœur et son héritière Antoinette de Castelbajac porta la baronie de Lizos à son mari, Jean-Arnaud de Josseries, seigneur de Gonnés;

3.° François-Bernard de Castelbajac, reçu chevalier de Rhodes ou de Malte, vers l'an 1490, et qui était à Rhodes en 1510, six ans avant la prise de cette île par les Turcs, en qualité de procureur fondé et d'envoyé de la langue de Provence;

4.° Arnaud-Guillaume de Castelbajac, chevalier, seigneur de Gaussan, qui testa le 28 octobre 1508, et institua pour héritier général Pierre-Bernard de Castelbajac, son fils : les droits réservés à Souveraine de Castelbajac, sa fille;

5.° Raimond-Garcie de Castelbajac, protonotaire du Saint-Siége et abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Orens de la Réole, mort en 1530;

6.° Pierre de Castelbajac, mort sans postérité, vers l'an 1500, de Jacquette d'Estaing, dame de Dours, Chis et Becas, fille d'Arnaud, sénéchal de Bigorre et de Catherine de Faudoas-Barbazan, qui se remaria en secondes noces à Jean d'Isalguier, chevalier et chambellan du roi de Navarre;

7, 8, 9 et 10.° Plusieurs filles; Antoinette, mariée au seigneur de Saureac, qui obtint des indulgences du pape Léon X; et Catherine, et autre Antoinette, Bernardin et Marie de Castelbajac; et 11.° peut

être, Siville de Castelbajac, dame de la Salle, en Béarn, qui, le 3 mai 1505, transigea avec dame Jeanne de Béon, femme de Raimond Garcie de Béon, chevalier.

XVI. Gaston DE CASTELBAJAC, chevalier, baron de Castelbajac, Burc, Montastruc, Campistrous, Seméac, et seigneur de la viguerie de Goudon, baron de Héches, Héchettes et Rébouc, sénéchal et gouverneur de Bigorre, était, le 24 avril 1492, dans la compagnie d'hommes d'armes du comte de Foix; il servit dans l'armée que le roi Charles VIII mena en Italie en 1494, et dans les guerres d'Espagne. Il fut un des principaux officiers que Jean d'Albret, roi de Navarre, mena en Espagne pour reconquérir son royaume. Dupleix, dans son Histoire de France, dit « qu'il périt dans cette expédition deux braves chevaliers de Guienne, Menaud de Noailles, et Gaston de Castelbajac ». Il mourut devant la ville de Tudella, en Navarre en 1513, entre les bras de Bernard de Castelbajac, son fils aîné, âgé de seize ans, et de Jean d'Isalguier, chevalier, baron de Dours, et chambellan du roi de Navarre, son ami; il avait épousé, par contrat du 28 août 1492, Marie de Montlezun, fille d'Antoine de Montlezun, chevalier, baron de Saint-Lary, et de Blanche-Flore d'Aure. Leurs enfants furent :

1.° Bernard, dont l'article suit;
2.° Manaud de Castelbajac, chevalier, seigneur d'Astugue;
3.° Autre Manaud de Castelbajac, dit le Baron, qui fut baron de Campistrous, gentilhomme de la chambre du roi de Navarre. Ils moururent l'un et l'autre sans laisser de postérité;
4.° Guillaume de Castelbajac, né en 1503, protonotaire du Saint-Siége, chanoine de Tarbes, prieur de Saint-Vincent et de Saint-Martin, seigneur d'Aurieux, et après la mort sans enfants de son frère aîné, baron de Castelbajac et de toutes les terres de la branche aînée;
5.° Louise de Castelbajac, dame d'honneur de la reine de Navarre et élevée dans sa maison. Elle devint héritière de la maison de Castelbajac, après la mort sans enfants de ses frères et sœurs. Elle épousa, par contrat du 16 septembre 1524, Jean

de Durfort-Duras, chevalier, seigneur de Rozan, Pujols et Civrac: elle testa, étant veuve, le 8 janvier 1556, laissant deux fils; l'aîné a continué la postérité des marquis, puis ducs de Durfort-Civrac; et le cadet, celle des marquis de Durfort-Castelbajac; Gaston de Castelbajac eut plusieurs enfants naturels, entr'autres Jeannot, dit le Premier, ou le grand Bâtard de Castelbajac, seigneur de Burc, né en 1486, mort en 1545: laissant de sa femme Françoise de Jussan, fille de Gaston de Jussan, chevalier, baron de Bourg et d'Espieilh, un fils, Bernard de Castelbajac, chevalier, seigneur de Burc, marié en secondes noces à Gabrielle de Marestaing, fille de N.... de Marestaing, baron de la Garde, dont la maison a fondu dans celle de Massencôme-la-Garde-Montluc, marquis de la Garde, dans celle d'Astarac-Fontrailles. De ce mariage, naquit Gaspard de Castelbajac, seigneur de Burc, Luc et Bégole, qui transigea, le 23 mai 1574, avec Jacques de Durfort-Duras de Castelbajac, baron de Castelbajac. Gaspard mourut sans laisser de postérité; sa sœur Catherine de Castelbajac fut son héritière, et plaidait en 1619 contre Marie de Gontaut-Saint-Geniés, Catherine de Bégole, vicomtesse de Lavédan, Marguerite de Bourbon et Gaston d'Armagnac.

XVII. Bernard DE CASTELBAJAC, VIe du nom, chevalier, conseiller et chambellan du roi de Navarre, baron de Castelbajac, de Mont-d'Oléron et de Héches, seigneur de la viguerie de Goudon, de Seméac, Campistrous, Jussan, Asque, Aspin, etc., accompagna son père à la guerre d'Espagne, n'étant âgé que de quinze à seize ans; servit ensuite dans la compagnie d'hommes d'armes du roi de Navarre, où il est porté sur le rôle, sous le titre de baron de Castelbajac; ensuite il fut enseigne de la compagnie d'hommes d'armes de Jean de Bourbon, vicomte de Lavédan, son cousin, avec lequel il défendit contre les Anglais Braye-sur-Somme et Corbie: ils furent tous les deux faits prisonniers de guerre à la bataille de Pavie en 1525. Il épousa, 1.° Marguerite d'Espagne, fille de Galaubie d'Espagne, seigneur de Seisses et de Panassac, et d'Annette de Lévis-Mirepoix, de l'illustre

maison d'Espagne et d'une branche fondue dans la maison des maréchaux et ducs de Noailles, par le mariage de Jeanne-Germaine d'Espagne, dame de Seisses et de Pannassac, avec Henri de Noailles qu'elle épousa par contrat du 22 juin 1572; 2.° Claire de Laval de Vabres, fille de Michel de Laval et de Marguerite Dumaine; celle-ci était d'une ancienne et noble maison qui a produit un maréchal de France, dans la personne du maréchal Dubourg, du nom Dumaine. Claire de Laval de Vabres, était sœur de N...... de Laval de Vabres, chevalier, seigneur de Castelnau-Destretefonds, baron des états de Languedoc, et sénéchal de Toulouse. Bernard de Castelbajac mourut sans laisser de postérité de sa première et de sa seconde femme.

Louise de Castelbajac, sa sœur, recueillit après sa mort et celle de Guillaume de Castelbajac, son autre frère, son hérédité et toutes les terres de la branche aînée de la maison de Castelbajac: elle eut, comme on l'a dit, de son mari Jean de Durfort de Duras, seigneur de Civrac, deux enfants: le premier continua la postérité des marquis, puis ducs de Durfort-Civrac; et Jacques, le second, fut institué héritier de sa mère, par son testament du 8 janvier 1556, et fut l'auteur de sa branche des marquis de Castelbajac, premiers barons de Bigorre, dont il prit le nom et les armes; il testa le premier novembre 1771, et eut, entr'autres enfants, de Catherine de Castelnau-Chalosse...... Charles de Durfort-Duras de Castelbajac, marquis de Castelbajac, Burc, Montastruc, etc., premier baron de Bigorre, qui épousa, en premières noces, Marthe d'Ossun, et en secondes noces, Corisande de Montaut-Benac: il eut pour successeur son fils aîné....... Godefroi de Durfort-Duras de Castelbajac, marquis de Castelbajac, etc., qui fut marié, le 23 février 1622, à Isabeau d'Astarac-Fontrailles, et eut, entr'autres enfants Roger de Durfort-Duras, marquis de Castelbajac, Burc, Montastruc, etc., premier baron de Bigorre, etc., qui de Jeanne d'Astugue de Corné, eut, entr'autres enfants..... Godefroi de Durfort-Duras de Castelbajac, marquis de Castelbajac, Burc, Montastruc, etc., baron de Fontrailles, Bidou, Lapeyre, etc., premier baron de Bigorre; qui de son mariage avec Marie-Anne de Castelbajac, fille de Bernard de Castelbajac, chevalier, seigneur de Bernet, Cuélas, la Nine et Samouillan, et de Jeanne de Mau-

léon-d'Urban qu'il avait épousée par contrat du 17 août 1693, n'eut qu'un fils unique .... Joseph de Durfort-Duras de Castelbajac, marquis de Castelbajac, Burc, Montastruc, et premier baron de Bigorre, seigneur de Sentous, baron de Fontrailles, etc., mort sans laisser de postérité de Louise-Françoise de Serignac de Belmont. Bernard de Castelbajac, chevalier, seigneur de Mauvesin et de la Goute, frère de Bernard de Castelbajac, seigneur de Bernet, grand père maternel de Joseph de Durfort, recueillit son hérédité comme son plus proche parent, ainsi qu'il sera dit autre part; et c'est ainsi que les terres de la maison de Castelbajac qui étaient sorties de cette famille, par le mariage de Louise de Castelbajac, y rentrèrent par le mariage de Marianne de Castelbajac, et la mort sans postérité de son fils Joseph de Durfort Castelbajac.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Rouède, Bernet, Panassac, Ferrabouc, Ferranet, Sarragassies, Saint-Arroman, Manen, Bezües, etc., marquis de Castelbajac, Burc, Montastruc, etc., barons d'Espon, Gourgue, Ricaud, etc.

X. Bernard de Castelbajac, Ve du nom, chevalier, qualifié dans les actes du titre de monseigneur, de chevalier, de seigneur de Sarragassies, Ferranet, Sion Beaulat, etc., second fils de Bernard, IVe du nom, sire et baron de Castelbajac, et de Blanche de Comminges, son épouse, eut en partage des biens de la succession de son père, les terres de Sarragassies, Sion, Beaulat, etc., dans le comté de Fezensac, dont son père rendit hommage au comte d'Armagnac, le 31 octobre 1321, et Arnaud-Raimond de Castelbajac, seigneur de Rouède, Bernet et Panassac, son petit-fils, en 1418; il fut fait légataire particulier de Blanche de Comminges, sa mère, en 1340: quoique brouillé avec le comte d'Astarac, dont il relevait à cause des terres de Rouède, de Bernet et de Panassac appartenantes à sa femme; et quoique parent de très-près, par sa mère, de la maison des comtes de Comminges, néanmoins, par une preuve rare de fidélité, il joignit les troupes qu'il commandait à celles du comte d'Astarac qui avait la guerre contre celui de Comminges, en 1342 « ce qui fut la cause (dit Don Brugelle, dans ses

» Chroniques du diocèse d'Auch) de la victoire que rem-
» porta le comte d'Astarac, et de la réconciliation et par-
» faite amitié qui régna depuis entre ce comte et Castel-
» bajac »: il servit dans les guerres contre les Anglais, dans la compagnie d'hommes d'armes du baron de Castelbajac, son frère aîné, dont la revue fut faite à Puymirol, en Agénois, le 26 novembre 1352. Il donna des lois et coutumes aux habitants de Panassac, conjointemeut avec Galaubie de Panassac, chevalier, oncle de sa femme en 1356; était mort en 1361. Il avait épousé Jeanne de Panassac, fille et héritière de Galaudie de Panassac, chevalier, seigneur de Panassac, Rouède, Bernet, Manent, Bezües, etc., et de Solimane de Rivière-Labattut, et sœur de Comtesse de Panassac, épouse d'Auger d'Ossun, chevalier, seigneur d'Ossun en Bigorre; l'une des aïeules paternelles de Pierre d'Ossun, surnommé le Brave, et de M. marquis d'Ossun, ambassadeur, d'abord à Naples, puis à Madrid, chevalier des Ordres du roi et grand d'Espagne : elle est qualifiée dans la donation qu'elle fit à Bernard de Castelbajac, son fils, le 28 octobre 1361, de très-haute et puissante dame Madame Jeanne de Panassac. Ses enfants furent :

1.° Bernard de Castelbajac, qui suit;
2.° Blanche de Castelbajac, qui fut substituée à la donation faite à son frère par leur mère, en 1361;
3.° Anglaise ou Angelise de Castelbajac, également substituée à son frère et à sa sœur, dans la donation de 1361.

XI. Bernard DE CASTELBAJAC, VI[e] du nom, chevalier, seigneur de Rouède, Berner, Bères, Panassac, Sarragassies, Ferranet, Ferrabouc, Saint-Cosque, Pujomont, etc., reçut la donation qui lui fut faite par sa mère, le 28 octobre 1361, des terres et châteaux de Panassac, de Rouède, de Bernet et de Bezües; était encore mineur et sous la tutelle d'Auger d'Ossun, son oncle, le 24 juin 1367; que ce dernier rendit hommage, pour son pupille, des terres de Rouède, Bernet et Panassac, à Jean, par la grâce de Dieu, comte d'Astarac; servit dans les guerres contre les Anglais, en 1369 1372 et 1377, transigea le 27 mars 1392, au sujet de la terre de Ferrabouc; rendit hommage au comte d'Armagnac, comme procureur fondé de sa seconde femme, des châteaux,

terres et forteresses de Ferrabouc, de la Molère et de Pujomont, le 24 septembre 1393; fit un accord, le 14 juin 1496, avec Guillaume-Garcie d'Orbessan, chevalier, son beau-frère, touchant la dot d'Oudine d'Orbessan, sa première femme, morte sans enfants; assista au contrat de mariage d'Anglaise de Castelbajac, fille de Bernard, baron de Castelbajac, son cousin, avec Jean de Montesquiou-Fezensac, baron de Marsan, etc.; fit son testament le 23 novembre 1404; il était mort le 18 juin 1412, que sa veuve fit le sien. Il avait épousé, 1.° Oudine d'Orbessan, fille de Bernard, baron d'Orbessan, d'Ornézan et d'Aurade, morte sans enfants en 1392; 2.° Mondine de Ferrabouc, autrement Saint-Cosque, fille et héritière de Bernard de Saint-Cosque, chevalier, seigneur de Saint-Cosque, de Ferrabouc et de Pujomont; elle testa au château de Rouède, le 9 juin 1412. De ce second mariage vinrent :

1.° Arnaud-Raymond, qui suit;

2.° Jeanne de Castelbajac, légataire de ses père et mère en 1404 et 1412, et héritière particulière de Jeanne de Castelbajac, dame d'Antin, sa sœur;

3.° Jeanne de Castelbajac, légataire de ses père et mère en 1404 et 1412. Elle fut mariée à Arnaud d'Antin, IIe du nom, chevalier, baron d'Antin et de Bonefont, d'où sont descendus, par femmes, les ducs d'Antin; elle testa le 31 octobre 1415, en faveur de Jeanne et de Marguerite d'Antin, ses filles, et fit des legs à son frère et à sa sœur.

XII. Arnaud-Raymond de Castelbajac, V^e du nom, chevalier, seigneur de Rouède, de Bernet, Panassac, Ferranet Ferrabouc, Sarragassies, Bères, Bezües, Briscos, etc., rendit hommage au comte d'Armagnac des terres et châteaux de Sarragassies et de Ferranet, en 1418 et 1423, et des terres, châteaux et forteresses de Ferrabouc, Pujomont et la Molère, en 1423; servit dans les guerres contre les Anglais, en 1427, 1428, 1429, 1430 et 1431; se trouva aux siéges de Dax, de Saint-Sever, de Bayonne et de la Réole; émancipa, le 22 juin 1458, Arnaud de Castelbajac, son second fils, et lui donna les terres et châteaux de Bernet et de

Bères, etc., et mourut vers l'an 1468. Il avait épousé Marguerite de Comminges, fille de N..... de Comminges, chevalier, sire et baron de Roquefort, Saint-Antoine, Guitaut et de Mascarosse de Jussan, mariée, par articles du 2 juin 1411, et rédigés en contrat le 2 février 1412; elle était sœur de Pierre de Comminges, chevalier, baron de Roquefort, Saint-Antoine, Guitaud, etc., sénéchal et gouverneur du comté de Comminges, qui, ayant voulu s'emparer de ce comté sur Mathieu de Foix, mari de la comtesse Marguerite de Comminges, sa parente et sa cousine, maltraitée et détenue prisonnière par Mathieu, fut assiégé par ce prince dans son château de Roquefort, qui fut pris et rasé, et lui même fait prisonnier de guerre. Ce comte le fit enfermer et garder dans des prisons durant l'espace de dix-sept ans, ainsi qu'on peut le voir dans l'Histoire de Foix d'Olhagaray et dans celle de Languedoc, par don Vaissette. La postérité de Pierre de Comminges, baron de Roquefort, finit, quant aux aînés, vers la fin du seizième siècle; mais elle se conserva dans les cadets, comtes de Comminges et de Guitaut, dont était François de Comminges, comte de Guitaut, capitaine des gardes du corps de la reine Marie-Anne d'Autriche, et chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Saumur et du Saumurais, mort en 1661; et Gaston-Jean-Baptiste, connu à la cour sous le nom du comte de Comminges, capitaine des gardes du corps de la reine mère, gouverneur de Saumur et du haut Anjou, chevalier des ordres du Roi, mort en 1670. Il avait commandé, en qualité de lieutenant-général, les armées du roi en Guienne, en Italie et en Catalogne. Ses enfants furent :

1.° Bernard, dont l'article suit ;

2.° Arnaud de Castelbajac, auteur des seigneurs de Bernet, Bères, Traversères, Tajan, etc., marquis de Castelbajac et baron de Ricaud, qui seront rapportés ci-après en leur rang ;

3.° Jean de Castelbajac, qui forma le rameau des seigneurs de Manent, de Bezües et de Briscos, fondu dans une branche des seigneurs de la Barthe-Giscaro, par le mariage de Demengette de Castelbajac, dame desdites terres, avec Bernard de la Barthe-Giscaro, chevalier, en 1526;

4.° Guillaume-Garcie de Castelbajac, qui épousa, par contrat du 13 juillet 1465, Bourguine de Bezoles, fille de Jean, chevalier, seigneur de Bezoles et de Beaumont. C'est de cette noble maison qu'était Catherine de Bezoles, mère du maréchal de Roquelaure et l'une de aïeules paternelles des ducs de ce nom ;

5.° Pierre de Castelbajac, nommé évêque de Pamiers en 1483, lequel fit bâtir l'église de Bernet, où l'on voit plusieurs formes d'écusson à ses armes, mort en 1497 ;

6.° Marguerite de Castelbajac, dite la belle d'Aune ou la belle dame, qui fit donation de ses biens, le 27 avril 1478, à son frère Arnaud de Castelbajac, seigneur de Bernet et de Bères.

Enfants naturels :

Denis de Castelbajac, vivant en 1483, et Marguerite de Castelbajac, qui épousa noble Gilles de la Barthe, et paraît dans la procuration que Denis, son frère naturel, donna le 2 novembre 1483.

XIII. Bernard DE CASTELBAJAC, dit aussi Bernard-Jourdain, chevalier, seigneur de Panassac, Rouède, Saint-Arroman, Ferabouc, la Molère, etc., servit dans les guerres contre les Anglais, assista au contrat de mariage d'Arnaud, son frère, seigneur de Bernet, du 5 mars 1458 ; consentit une quittance le 15 mars 1436, est rappelé dans des sentences arbitrales des années 1470 et 1473, et dans des arrêts du parlement de Toulouse, des années 1477 et 1508. Il épousa Marthe de Saint-Arroman, dame de Saint-Arroman, dont il eut :

XIV. Arnaud DE CASTELBAJAC, seigneur de Rouède, Panassac, Ferrabouc, Saint-Arroman, etc. ; il paraît dans des actes de 1469 et autres, dans les sentences arbitrales des années 1470 et 1473, et dans un arrêt du parlement de Toulouse, du 6 mars 1477, qui lui adjuge les terres et châteaux de Rouède, Panassac, Ferrabouc, la Molère, etc., à l'exclusion de ses oncles et de sa tante Marguerite de Castelbajac, dite la belle dame. Il épousa Floriane de Serres, fille de Fortaner de Serres, cheva-

lier, seigneur de Rieucases en Béarn, sénéchal et gouverneur du Nébouzan, et sœur de Jeanne de Serres, dame baronne de la Roche-Fontenilles, de Marguerite, épouse de Hugues de Lordat, chevalier, seigneur de Cazenave, Saint-Victor et du pays de Lordanois, et de Rose de Serres, dame de Gelas de Bonas. De ce mariage vint :

XV. Bernard DE CASTELBAJAC, chevalier, seigneur de Rouède, Panassac, Saint-Arroman, Ferrabouc, la Molère, etc., qui servit dans les guerres de son temps, fut témoin, avec Bernard de Comminges, Philippe de Marestain, Gérard de Mauléon, chevaliers et damoiseaux, à un contrat d'échange du 5 mai 1492, fait entre Aimeri de Comminges, chevalier, vicomte de Peguilhan, et Bertrand de Saint-Pastour, damoiseau, baron de Bonrepos. Il épousa, vers l'an 1490, Marie d'Espagne, fille d'Arnaud, chevalier, seigneur d'Anizan et de Lodez, sénéchal de Carcassonne, et de Marguerite de Foix, des comtes de Foix-Rabat. De ce mariage vinrent :

1.° Jean, qui suit ;

2.° Autre Jean de Castelbajac, protonotaire du Saint-Siége, chanoine de l'église cathédrale de Tarbes, et seigneur de la Bastide, en Astarac, nommé par Bertrand de Montlezun, chevalier, seigneur de Saint-Jean et Séailles, son exécuteur testamentaire le premier juin 1531 ; il paraît, dans un acte du 20 août 1540, en qualité de tuteur de Menaud de Montlezun, etc.

XVI. Jean DE CASTELBAJAC, chevalier, seigneur de Rouède, Saint-Arroman, Ferrabouc, etc., dénombra, en 1540, ses terres de Ferrabouc et de la Molère, etc., était mort en 1546, année dans laquelle Marie de Montlezun, fille de Menaud, chevalier, baron de Saint-Lary, et de Marguerite de Montesquiou, sa veuve, passa, en qualité de mère et tutrice de Jeanne de Castelbajac, leur fille, plusieurs actes, le 7 juillet 1546, 9 mai 1548, etc. ; donna quittance finale de sa dot à Jean de Montlezun, chevalier, baron de Saint-Lary, Teulé et Betplan, son frère consanguin, le 11 mars 1553. On croit que Jeanne de Castelbajac, leur fille, épousa un Béon ou un Timbrune-Valence, à qui elle

porta en dot les terres de Rouède et autres biens de sa branche.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Bernet, Bères, Traversères, Cuelas, Cantau, Tajan, etc., marquis de Castelbajac, barons de Ricaud, etc.

XIII. Arnaud DE CASTELBAJAC, chevalier, seigneur de Bernet et de Bères, second fils d'Arnaud-Raymond de Castelbajac, chevalier, seigneur de Rouède, Bernet, Panassac, Ferrabouc, etc., et de Marguerite de Comminges, fut émancipé le 22 juin 1458 par son père, qui, par le même acte, lui fit donation des terres et châteaux de Bernet et de Bères; partagea avec ses frères, sœurs et neveux, le 10 octobre 1470 et 24 janvier 1473, et conserva les terres de Bernet et de Bères, d'après les deux sentences arbitrales de ces deux années, prononcées au château de Rouède par Menaud d'Aure, vicomte de Larboust; Arnaud, baron d'Antin ; Aymeri de Comminges, vicomte de Peguilhan, et Arnaud d'Antin, baron de Poussan-Soubiran, chevalier; Bernard de la Roche, baron de Fontenilles, Bernard de Saint-Pastour, seigneur de Bonrepos, damoiseaux arbitres, tous parents et alliés des parties. Ils adjugèrent à Arnaud de Castelbajac, fils de Bernard-Jourdain, seigneur de Saint-Arroman et petit-fils d'Arnaud-Raymond, seigneur de Rouède les terres et châteaux de Rouède, de Saint-Arroman, de Panassac, de Ferrabouc, de la Molère, de Sarragassies et de Ferranet; audit Arnaud de Castelbajac, second fils d'Arnaud-Raymond, les terres et châteaux de Bernet et de Bères, et à Jean de Castelbajac, troisième fils d'Arnaud-Raymond, celles de Manent, Bezues et Briscos. Ces sentences furent confirmées par arrêt du parlement de Toulouse du 16 mars 1477. Il servit dans la compagnie d'hommes d'armes de Gaston du Lyon, chevalier, sénéchal de Toulouse, dont la montre fut faite à Montpellier le 10 septembre 1475; fut un des arbitres des différends élevés entre le baron de Castelbajac, son parent, et les habitants de ce lieu, terminés par sentence du 14 mars 1480 ; assista, le 28 août 1492, au contrat de mariage de Gaston, baron de Castelbajac, son cousin;

servit à la conquête du Milanais. Il avait épousé, par contrat du 22 juin 1458, Marguerite de Lavardac, fille de Bernard, chevalier, seigneur d'Aumeusan, d'une maison qui avait eu des alliances avec la maison souveraine d'Albret. De ce mariage sont issus :

1.° Bernard de Castelbajac, chevalier, seigneur de Bernet et de Bères, capitaine de trente hommes d'armes et de soixante archers des ordonnances du roi, gouverneur des villes et châteaux, d'abord de la Réole, puis de Pescaire, alors l'une des plus fortes places de l'Italie. Il est connu dans l'histoire sous le nom du *baron Vert* et du *chevalier Vert*; il obtint un arrêt au parlement de Toulouse, le 25 juillet 1508, dans lequel est mentionnée sa généalogie et filiation depuis Bernard de Castelbajac, seigneur de Rouède et Mondine, de Ferrabouc, Saint-Cosque, ses bisaïeul et bisaïeule ; était, le 11 août 1498, de la compagnie d'hommes d'armes du sénéchal de Toulouse ; se distingua dans les guerres du Milanais ; défendit avec Fontrailles, qui fut colonel-général des Albanais, Imbert de Romanieu et le chevalier Blanc, la ville de Trévi. Ils y furent faits tous quatre prisonniers de guerre ; mais Louis XII, prévoyant la bataille prochaine, et ne voulant pas se priver du secours de ces braves capitaines, les racheta de suite. Il se distingua aussi de nouveau à la bataille d'Aignadel et à la prise de Pescaire. Le roi Louis XII, pour le récompenser *de ses grands et notables services*, le fit gouverneur de cette place, qu'il répara et défendit jusqu'au 21 juillet 1510, qu'il y mourut, à la suite des fatigues et des soins qu'il s'était donnés pour la réparer et la défendre. Il avait épousé Florette de Montesquiou-Fezensac, fille de Jean, baron de Mansac et de Deveze, dont il n'eut qu'une fille, Anne de Castelbajac, mariée à N..... d'Ozon, chevalier, seigneur de Ponsan et de Tournon. Florette de Montesquiou étant veuve, se remaria en secondes noces à Jean Lupé, chevalier, seigneur de Crémeni, vers l'an 1515 ; en troisièmes noces, à Jean, vicomte de Corneillan, en 1517, et se remaria

en quatrièmes noces avec Gui de Pardailhan-Gondrin ;

2.° Jean de Castelbajac, qui suit :

XIV. Jean DE CASTELBAJAC, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Bernet, Bères et Traversères, capitaine de trente hommes d'armes des ordonnances du roi ; servit, avec son frère, dans les guerres d'Italie ; fut institué par celui-ci son héritier universel, au préjudice d'Anne de Castelbajac sa fille, ainsi qu'il conste de la sentence prononcée à Trie par Jean de Larroche, juge et commissaire, le 18 janvier 1516, qui, après avoir fait citer Bernard, baron de Castelbajac, comme proche parent et chef du nom et armes de la maison de Castelbajac, et autres parties intéressées, et avoir entendu les auditions de plusieurs gentilshommes, hommes d'armes de Bernard de Castelbajac, qui avaient assisté à sa mort à Pescaire, et auxquels il avait déclaré ses dernières intentions, par sa sentence dudit jour 18 janvier 1516, déclara Jean de Castelbajac héritier de son frère Bernard de Castelbajac, chevalier, gouverneur de Pescaire. Il consentit un accord, le 23 juillet 1515, avec Florette de Montesquiou, alors remariée avec Bertrand de Lupé, chevalier, seigneur de Crémeni, stipula dans une infinité d'actes qu'il serait trop long de rapporter, et fut nommé, en 1522, exécuteur testamentaire de Bernard de Castelbajac, chevalier, baron de Castelbajac, son parent, et testa lui-même, dans son château de Bernet, le 21 juillet 1531. Il avait épousé Marguerite d'Isalguier-Clermont, fille de Jean, chevalier, baront de Clermont, de la Barthe, de Pompiac, d'Aureville et de Miramamonde de Montaut-Bénac, petite-fille de Jacques d'Isalguier, baron de Clermont, et d'Anne de Foix. Marguerite d'Isalguier était mère d'Antoinette d'Isalguier, première femme du maréchal de Montluc, et tante de Marie d'Isalguier, qui porta tous les biens de cette branche à son mari Jacques de Rochechouart. D'elle sont descendus les marquis et les comtes de Rochechouart-Faudoas et de Clermont. Marguerite d'Isalguier se remaria en secondes noces à Jean de Béon, chevalier, vicomte de Béon-Sère, testa en 1547, et mourut en 1563. Ses enfants du premier lit furent :

1.° Jean, qui suit ;

2.° Philippe de Castelbajac, écuyer, légataire de ses père et mère en 1534 et 1547;

3.° Autre Jean de Castelbajac, chevalier, qui servit dans les guerres d'Italie, dans la compagnie d'hommes d'armes de Paul de la Barthe de Termes, depuis maréchal de France, mourut des blessures qu'il avait reçues dans un combat à Pignerol, en Italie, où il testa le premier avril 1554;

4.° Marguerite de Castelbajac, mariée, par contrat du 10 novembre 1540, à Aimeri de Béon, seigneur du Massès chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances et gouverneur de Pignerol en Italie; elle fut mère de Pierre de Béon, qui continua la branche des aînés, seigneur du Massès, et de Bernard de Béon, chevalier, baron de Bouteville, lieutenant-général des provinces de Saintonge, Aunis et Angoumois, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, etc., qui épousa Louise de Luxembourg, comtesse de Brienne et est auteur de la branche des Béon-Luxembourg, marquis de Bouteville. Il eut de Louise de Luxembourg Charles de Béon, qui continua sa postérité, et Louise de Béon, qui eut en partage le comté de Brienne. D'elle descendent les comtes de Brienne, du nom de Lomenie.

XV, Jean DE CASTELBAJAC, IIe du nom, qualifié dans les actes de haut et puissant seigneur, chevalier, etc., seigneur de Bernet, Bères et Traversères, fut institué héritier de ses père et mère par leurs testaments des années 1534 et 1547, servit avec distinction dans les guerres d'Italie et de Picardie. On croit qu'il commandait pour le duc d'Epernon à Boulogne-sur-Mer, où il déjoua tous les projets des ennemis, et força le duc d'Aumale, par la défense qu'il fit dans cette place, d'en lever le siége en 1588. Le roi Henri III, dans une lettre qu'il écrivit au maréchal de Matignon, et qui est rapportée dans la vie de ce dernier, avoue « qu'il doit la conser-» vation de cette importante place au seigneur de Ber-» net ». Il testa le 24 février de cette même année, et avait épousé, par contrat du 23 juin 1525, Françoise de Ver, fille de Jean, chevalier, seigneur de Coutens et de

Soulert, et d'Anne de Boyrans. Elle testa le 2 octobre 1580. De ce mariage sont issus :

1.° Jean, qui suit;
2.° Corbeyrand de Castelbajac, chevalier, seigneur de Bères, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III, servit dans les guerres de la ligue, et transigea avec son frère aîné le 25 septembre 1591;
3.° Pierre de Castelbajac, mort avant son père;
4.° Gabrielle de Castelbajac, qui testa en 1619, en faveur de Pierre de Castelbajac, seigneur de Bernet, son neveu;
5.° Jeanne de Castelbajac, dame de Saint-Mézard;
6.° Claude, mariée à Philippe de Saint-Martin, chevalier, seigneur de Lambejac, nommée, ainsi que sa sœur Jeanne, légataire de leurs père et mère, en 1580 et 1588.

XVI. Jean DE CASTELBAJAC, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Bernet, Bères, Cuélas et Traversères, fut institué héritier universel de ses père et mère en 1580 et 1588, transigea avec Corbeyrand son frère, le 25 novembre 1591, et lui donna pour ses droits la terre de Bères et la moitié de celle de Traversères; testa le 8 février 1593.

On ignore si c'est Jean de Castelbajac ou Corbeyrand son frère, qui, en 1610, sous Henri IV, leva le régiment de Castelbajac, depuis Aunis, et Gondrin, etc., et qui se trouva au fameux siége de la Rochelle, sous Louis XIII, et fut mis en garnison dans cette ville. Jean III épousa, par contrat du 18 février 1582, Germaine de Béon, qui testa le 27 avril 1622, fille de Jacques, chevalier, seigneur-vicomte de Béon-Sere, et de Philiberthe de Béon-Massès, sa première femme; elle était petite-fille de Bernard de Béon et de Miramonde de Montaut-Bénac, de la maison des ducs et maréchal de Navailles. De ce mariage vinrent :

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° François de Castelbajac, chevalier, seigneur du Cantau, marié, en 1620, à Françoise de Rossin de Montault, dont vint Bertrand, seigneur du Cantau, maintenu dans sa noblesse d'extraction

par jugement de M. Pelot, intendant de Guienne, de l'an 1666;

3.° Jean de Castelbajac, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de la citadelle de la Fère en Picardie, qui testa en 1668;

4.° Hippolyte de Castelbajac, marié, en 1619, à Agnès de Faudoas-Labattut;

5.° Claude, dame de Tournier de Saint-Mont; 6.° Marguerite; 7.° Jeanne; 8.° autre Marguerite de Castelbajac toutes nommées légataires de leur mère, le 27 avril 1622;

9.° Philiberthe de Castelbajac, aussi légataire de sa mère, et que la Chenaye-des-Bois, d'après l'abbé de Seguenville, dit avoir été mariée à Octavien du Rouzet, seigneur de Vivès, et avoir été mère d'Octavien du Rouzet, chevalier de Malte, non profès, marié à Marguerite de Faudoas, et d'autre Octavien du Bouzet, aussi chevalier de Malte et commandeur de Nice.

XVII. Pierre DE CASTELBAJAC, chevalier, seigneur de Bernet, Bères, Cuélas, Tajan, etc., servit dans la compagnie de cinquante lances de M. de Candalle, dont la montre fut faite à Rieux en Languedoc, le premier septembre 1572; eut procès avec Louise de Luxembourg, comtesse de Brienne, veuve de Bernard de Béon, son grand-oncle, relativement à la succession de son oncle Corbeyrand de Castelbajac, procès qui fut terminé par arrêt du parlement de Toulouse, du 20 juin 1630, rapporté par Dolive, dans ses œuvres; reçut, cette même année 1630, la cession que ladite Louise de Luxembourg lui fit; reçut aussi le serment de fidélité de ses vassaux de Bernet en 1615, et leur donna des priviléges et des coutumes; assista au contrat de mariage de François son frère, en 1620, et à celui de Jean son fils, en 1642. Il épousa, 1.° Jeanne de la Roche-Nébouzan, fille de Hugues, seigneur de la Barthe-Magneac, de la maison des anciens seigneurs de la Roche, premiers barons du Nébouzan, et de celle de la Roche-Fontenilles, morte sans enfants; 2.° par contrat du 27 septembre 1608, Dominguette de Binos, fille de Pierre, chevalier, seigneur de Binos, et de Trechets. Elle confirma les clauses du

contrat de mariage de Jean de Castelbajac, seigneur de Tajan, son fils aîné, le 8 janvier 1667. De ce dernier mariage sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Aimeri de Castelbajac, légataire de Germaine de Béon, son aïeule, en 1622, mort jeune, avant son père ;
3.° Autre Jean de Castelbajac, lieutenant au régiment d'Anjou ;
4.° Pierre de Castelbajac ;
5.° Anne de Castelbajac, mariée, le 10 novembre 1651, à Jacques de Mora, chevalier, seigneur de Mazeroles.

XVIII. Jean DE CASTELBAJAC, IVe du nom, chevalier, seigneur de Bernet, Tajac, Cuélas, Montlaur, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, d'abord capitaine au régiment du comte de Béon-Sere, son cousin, par brevet du 2 janvier 1637 ; fut témoin d'un accord passé en 1664, entre le marquis de Durfort-Duras de Castelbajac et le marquis de Montaut-Bénac, ses parents ; fut nommé, par ordonnance de M. le maréchal de Saint-Luc, gouverneur de Guienne, du 22 novembre 1663, pour fixer le jour et le lieu où devaient s'assembler les arbitres qu'il avait choisis pour terminer les différends qui existaient entre le vicomte d'Uzer et le baron de Durfort-d'Astugue, d'une part, et le marquis de Durfort-Castelbajac, d'autre ; reconnut en 1671, conjointement avec Bernard de Castelbajac, son fils aîné, partie de la dot et des bijoux portés par Jeanne de Mauléon-d'Urban, femme de ce dernier ; fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par le subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, qui remonte sa noblesse à Bernard de Castelbajac et à Mondine de Ferrabouc, en 1392. Il épousa Jeanne d'Aurout, fille de Pierre-Aimeri d'Aurout, seigneur de Tournon et de Poussan, et de Jacquette de Brunet. Leurs enfants furent :

1.° Bernard de Castelbajac, chevalier, seigneur de Bernet, Tajan, Montlaur, etc., mort en 1682, qui de Jeanne de Mauléon-d'Urban, dame de la Nine et de Samouilhan, sœur des comtesses de Béon-la-Palu, de la Mothe-Isault et de la Mar-

quise de la Roche-Fontenilles, qu'il avait épousée par contrat du 24 mai 1679, n'eut que trois filles : 1.° Marie-Anne de Castelbajac, dame de Bernet, mariée, par contrat du 17 août 1693, à Godefroi de Durfort-Duras de Castelbajac, marquis de Castelbajac, Burc, Montastruc, etc., premier baron de Bigore, dont elle n'eut qu'un fils unique, Joseph de Durfort, marquis de Castelbajac, mort sans postérité, et dont Bernard de Castelbajac, oncle de sa mère, recueillit l'hérédité, comme son plus proche parent ; 2.° Marie-Elisabeth de Castelbajac, dame de Samouillan, mariée à Georges d'Obessan, chevalier, capitaine au régiment du roi, cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; elle testa au château de Samouillan, le 18 septembre 1731 ; 3.° Jeanne-Françoise de Castelbajac, dame de la Nine en Comminges, mariée à Paul de Timbrune, comte de Valence ;

2.° Autre Bernard de Castelbajac, dont l'article suit ;

3.° Jean, dit l'abbé de Castelbajac, seigneur de la Hagède ;

4.° Jeanne de Castelbajac, mariée par contrat du 6 août 1707, à Jean de Monk, chevalier, vicomte d'Uzer et de Cabanac, fils aîné de Philippe, vicomte d'Uzer, et de Gabrielle de Montlezun-Saint-Lari.

XIX. Bernard DE CASTELBAJAC, VIIe du nom, chevalier, seigneur de Mauvesin et de la Goute, puis seigneur, marquis de Castelbajac, Burc, Montastruc, Fontrailles, Bidou, la Peyre et Mazoncères, et premier baron de Bigorre ; transigea, le 8 mars 1686, avec Bernard de Castelbajac, son frère aîné, sur ses droits légitimaires, et par police sous seing-privé, du 16 juillet 1698, avec Jeanne de Mauléon-d'Urban, sa veuve ; assista au contrat de mariage de Marie-Anne de Castelbajac sa nièce, avec Godefroi de Durfort-Duras, marquis de Castelbajac, le 17 avril 1697 ; fut nommé lieutenant dans le régiment de Foix, par brevet du 20 juin 1690 ; servit dans la compagnie des fusiliers à cheval du roi, sous le titre de Flandres ; présenta, le 20 juillet 1695, une requête au nom de dame Jeanne de la Barthe-Giscaro, sa

belle-mère, pour se faire payer de ce qui lui était dû sur les biens de messire Louis de la Barthe-Giscaro, seigneur de Valentine, Tarassi et d'Ussol, son père; testa, conjointement avec sa femme, le 11 janvier 1712; survécut à ce testament; fut reçu, par arrêt du parlement de Toulouse, du 20 septembre 1732, à recueillir l'hérédité de Joseph de Durfort-Duras, marquis de Castelbajac, son neveu; obtint un autre arrêt relatif à cette hérédité, contre Françoise d'Angosse, veuve de Louis de Durfort, baron d'Astugue, le 6 décembre 1734; mourut vers l'an 1736; est rappelé dans le contrat de mariage de Bernard de Castelbajac, son fils aîné, du 15 mars 1745, et y est qualifié de très-haut et très-puissant seigneur, marquis de Castelbajac, premier baron de Bigorre, et sa femme, de très-haute et très-puissante dame madame Catherine de Cardailhac. Il épousa Catherine de Cardailhac-Lomné, fille et héritière de Louis de Cardailhac, chevalier, seigneur de Mauvezin et de la Goute, et de Jeanne de la Barthe-Giscaro, issue des anciens et puissants vicomtes de la Barthe et des quatre Vallées, alliés à plusieurs maisons souveraines de l'Europe, et de la même branche dont était sorti Paul de la Barthe de Termes, maréchal de France. Leurs enfants furent :

1.° Bernard, chevalier, marquis de Castelbajac, Burc, Montastruc, etc., baron de Fontrailles, Bidou, la Peyre, etc., seigneur de Sentous, Tournon, etc., premier baron de Bigorre, premier capitaine des grenadiers au régiment d'Eu, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., fit un testament le 15 mai 1735, et un codicile militaire le 13 juin 1743. Il fut reçu dans le corps de la noblesse des états de Bigorre, comme baron des états, pour son marquisat de Castelbajac, et présida cette même année ces états en l'absence de monseigneur l'évêque de Tarbes, président né, et des autres membres du clergé. Il défendit, à la tête des grenadiers de son régiment, la première redoute du bois de Bary, à la bataille de Fontenoy; fut blessé à la bataille de Parme, à celle de Guastalla et à celle d'Ettingen, et fut tué, le 18 août 1745, à la tranchée, au siége d'Ostende, venant d'obtenir la permision

de lever un régiment d'infanterie qui devait porter son nom. Il avait épousé, par contrat du 15 mars 1745, où il est qualifié de très-haut et très-puissant seigneur, Anne-Nicole des Lyons, fille de Charles-Adolphe des Lyons, comte d'Espaux Saint-Germain, Beau et autres places, colonel d'un régiment de dragons de son nom, et d'Antoinette de Potier de Novion. Le marquis de Castelbajac mourut sans laisser de postérité; sa veuve se remaria au marquis de Champlais, en Bretagne ;

2.° Louis, dit le chevalier de Castelbajac, capitaine au régiment d'Eu, tué par un parti de hussards anglais deux jours avant la bataille de Rocoux;

3.° Jean, dont l'article suit;

4.° Jeanne de Castelbajac, mariée, 1° par contrat du 30 octobre 1714, avec Pierre de Bordenave, baron d'Espon, Gourgue et Ricaud; 2.° Jacques d'Avéjan, capitaine au régiment du Saillant et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

5.° Marie-Anne de Castelbajac, dame de Tauboux-Grésian, morte le 30 octobre 1777 ;

6.° Marie de Castelbajac, morte le 27 juin 1784.

XX. Jean de Castelbajac, V^e^ du nom, chevalier, marquis de Castelbajac, Burc, Montastruc, etc., en Bigorre, baron de Fontrailles, Bidou, Lapeyre, etc., en Astarac: seigneur de Sentous, d'Eousmets, Trouley, etc.; premier baron de Bigorre, dit d'abord l'abbé de Castelbajac : quitta le petit collet, après la mort de ses frères, et se maria pour soutenir son nom, ayant plusieurs bénéfices considérables, et étant abbé de Mont-de-Marast; donna procuration le 10 février 1746, en qualité d'héritier de feu Bernard marquis de Castelbajac, son frère aîné; reçut, le 3 mai 1748, la signification d'une requête et ordonnance, obtenue par messire Jacques de Castelbajac, chevalier, seigneur de la Cassagne, Castel-jaloux, Rabastens, etc., son parent, pour faire compulser une enquête de la maison de Castelbajac, des années 1544, 1545, et 1547, et autres titres de leur maison, et fut requis d'y avoir à assister, comme chef de la branche aînée de la maison de Castelbajac; nomma, le 5 du même

mois et an, par procuration spéciale, le sieur Clarens, notaire, pour assister en son nom auxdits compulsoirs, retirer lesdits titres, et les remettre dans les archives de son château de Montastruc ; fut reçu, en novembre 1751, dans le corps de la noblesse des états de la province de Bigorre et au rang des barons, pour sa baronie et marquisat de Castelbajac ; fut nommé dans ces mêmes états, commissaire de la noblesse, pour vérifier les preuves de messire Cyprien de Bouilh, afin d'être reçu dans le corps de la noblesse de cette province, pour sa terre d'Auleac : nomma, le 15 novembre 1752, le sieur Soulé, avocat, procureur juridictionnel de la haute justice de son marquisat de Castelbajac, et mourut le 9 juillet 1753, au château de Montastruc, âgé d'environ cinquante-cinq ans; son corps fut porté et enseveli le lendemain dans l'église de Castelbajac, au tombeau de ses ancêtres. Il avait épousé Marie de Thoron, fille unique et héritière de Joseph-Gratien de Thoron, chevalier, seigneur de Boulin et de Lannes, par articles du premier mars 1750; elle fit procéder, le 27 septembre 1753, à l'inventaire des meubles et effets délaissés par feu son mari ; obtint le 7 décembre 1757, en qualité de mère et tutrice de ses enfants, un arrêt de main-levée du parlement, chambres des comptes et finances de Navarre qui ordonne la main-levée de la saisie féodale, mise sur le marquisat de Castelbajac et terres dépendantes, faute par elle d'avoir rendu, en sadite qualité, l'hommage et le dénombrement desdites terres. Leurs enfants furent :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Jeanne de Castelbajac, } mortes en bas âge.
3.° Gratienne de Castelbajac, }

XXI. Jean DE CASTELBAJAC, VI[e] du nom, nommé aussi dans les actes Jean-Baptiste Gaston, chevalier, marquis de Castelbajac, baron d'Espon, seigneur de Gourgue, Ricaud, Lousbarats, etc., né au château de Montastruc, le 24 octobre 1753; a été reçu dans le corps de la noblesse des états de la province de Bigorre, d'après ses preuves de noblesse remontant à l'an 1300; a rendu hommage au roi, le 8 octobre 1784, pour la baronie d'Espon et pour la terre de Gourgue, situées dans le pays de Nebouzan, et pour celle de Ricaud, en Bigorre; a fait dans le mois de juin 1780 ses preuves de noblesse, au cabinet

des ordres du roi, devant M. Chérin, généalogiste de ses ordres, et qui remontent à Arnaud-Raimond, sire et baron de Castelbajac, en l'an 1050, pour avoir l'honneur de monter dans les carrosses du roi et de le suivre à la chasse. Il a épousé, par contrat du 30 janvier 1780, retenu par Roc, notaire de Toulouse, Anne-Louise de Cazalès, fille de messire Simon de Cazalès, chevalier, seigneur de Lastours, d'abord mousquetaire de la garde du roi, ensuite conseiller au parlement de Toulouse, et de dame Françoise de Mauri, et sœur de feu messire Jacques de Cazalès, chevalier, seigneur de Lastours, capitaine de dragons au régiment de Jarnac, nommé député de la noblesse de Rivière-Verdun aux états généraux; l'un des plus zélés défenseurs du trône, et qui s'est acquis une célébrité, si bien méritée par son amour pour ses souverains, son courage, ses talents et ses vertus. De ce mariage sont issus :

1.° Barthelemi-Jacques-Dominique-Armand de Castelbajac, dit le marquis Armand de Castelbajac, né au château de Ricaud, le 12 juin 1787, maintenant (1815), colonel du régiment des chasseurs à cheval d'Angoulême, officier de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il est entré au service, en 1807, comme officier au cinquième régiment des Hussards ; a fait les campagnes de 1807 en Pologne, de 1808 et 1809 en Espagne, de 1809 en Allemagne, de 1812 en Russie, de 1813 en Saxe, de 1814 en France, et de 1815 aussi en France dans l'armée du Midi, sous les ordres de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême ; a été blessé aux batailles de Wagram, de la Moskowa et de Brienne, et a reçu deux blessures graves aux environs de Mende, département de la Lozère, dans une expédition importante dont monseigneur le duc d'Angoulême l'avait chargé ; il a été fait chevalier de la Légion d'honneur le 19 décembre 1809, officier du même ordre en décembre 1813, et reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 4 novembre 1814, par S. A. R. Monsieur, frère du Roi ; nommé major par S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, à Valence en Dauphiné, le 28 mars 1815 ; le même prince l'a fait colonel

de son régiment de chasseurs à cheval le 23 juillet 1815;

2.° Joseph-Gratien-Catherine-Louis-Raimond, surnommé Adolphe de Castelbajac, dit le vicomte Adolphe de Castelbajac, maintenant (1815), officier au régiment des chasseurs à cheval d'Angoulême, dont le marquis de Castelbajac, son frère, est colonel; né dans la ville de Grenade, près Toulouse, le 14 août 1795. Il a été se ranger sous les drapeaux des Bourbons, et était membre de la garde royale à cheval de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême dès l'arrivée de ce prince à Bordeaux, le 12 mars 1814.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Cabane, de Lubret, de la Garde de la Cassagne, barons de Barbazan.

VII. Pierre, DE CASTELBAJAC, Ier du nom, chevalier, viguier de Goudon à vie, seigneur de Laguyan et de Caumont en Pardiac, second fils d'Arnaud-Raimond de Castelbajac, IIIe du nom (Voyez page 176), est denommé dans un acte du premier septembre 1283, et qualifié ainsi qu'Arnaud-Raimond, VIe du nom, son frère aîné, dans une enquête faite en 1300, sur l'état et la valeur du comté de Bigorre, de chevalier et baron de cette province. Ils furent du nombre des seigneurs qui écrivirent au roi en faveur de Constance, comtesse de Bigorre. Pierre eut pour fils :

IX. Raimond-Arnaud DE CASTELBAJAC, damoiseau, seigneur de Lubret et de Cabanac. Il eut différend, et transigea, en 1326, avec Arnaud-Raimond de Castelbajac, son cousin, au sujet des armoiries qu'il portait pleines et sans brisure. Le baron prétendait que les seigneurs de Lubret, comme cadets de sa maison, dont il était le chef, devaient les briser par quelque pièce ou changement d'émaux, suivant l'usage et les règles du blason. Il épousa Brunissande de Cabanac, qui le rendit père de :

X. Pierre DE CASTELBAJAC, IIe du nom, seigneur de Lubret et de Cabanac, qui servit dans les guerres de Gascogne contre les Anglais, et donna, le 6 juillet 1338, à Pierre de Salla, sergent de la ville de Marmande et tréso-

rier des guerres, quittance qu'il scella de son sceau, où l'on voit un lambel en chef, qui est sans doute la brisure qui fut stipulée par son père avec le baron de Castelbajac, dans la transaction de 1326. Il épousa Miremonde de Mun, dont il eut :

XI. Arnaud de Castelbajac, écuyer, seigneur de Lubret, né vers l'an 1345, qui servit dans toutes les guerres de Gascogne contre les Anglais, avec Pierre de Castelbajac, sous le gouvernement du duc d'Anjou. Il épousa Ossette de Villepinte, dont il eut :

XII. Gaillard, dit Gaillard de Castelbajac, écuyer, seigneur de Lubret, qui donna, en 1424, quittance de la dot de son épouse ; servit dans toutes les guerres contre les Anglais avec Barthelemi de Montesquiou, Bernard de Castelbajac, et autres seigneurs du pays. Il laissa de son mariage, contracté avec Catherine de la Rocan :

XIII. Jean de Castelbajac, Ier du nom, chevalier. seigneur de Lubret, présent avec Gaillard, son père, à un acte de vente du 7 février 1433 ; servit dans les guerres contre les Anglais avec Georges de Montesquiou et le seigneur de la Barthe, dans la compagnie du sénéchal de Toulouse. Il épousa Jeanne de Lavédan, sœur d'Arnaud-Guillaume de Lavédan, capitaine-commandant du château comtal de Bigorre. Il eut de ce mariage :

1.° Odet de Castelbajac, chevalier ;
2.° Bertrand, dont l'article suit.

XIV. Bertrand de Castelbajac, chevalier, seigneur de la Garde-Gayen, de la Peyre et de Saint-Ladry, capitaine gouverneur du château de Bigorre, né vers l'an 1444, servit avec Odet, son frère, dans la compagnie de quatre-vingt-quinze lances et demie de M. le comte de Roussillon, dont la revue fut faite à Pontoise, le 10 novembre 1475, et dans celle de Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton, dont les revues furent faites à Mézières sur Meuse, le 10 mars 1474, et à Melun, le 16 novembre 1475. Il continua de servir en 1484 et 1485, suivant un rôle signé du roi, le 3 janvier 1486 ; il servit encore à la conquête du Milanais en 1489 et années suivantes. Il avait épousé, le 23 janvier 1477, Marie de Sales, fille de Jacques de Sales, seigneur de la Garde, de laquelle il laissa entr'autres enfants :

XV. Jean de Castelbajac, IIe du nom, chevalier, seigneur de la garde Gayan, Sainte-Lary, capitaine-commandant du château de Bigorre, rapporté dans divers actes des années 1506, 1508, 1519, 1530, 1535, 1545, etc. Il avait épousé, vers l'an 1510, Isabeau d'Arnaudet, dont entr'autres enfants:

XVI. Pierre de Castelbajac, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la Garde, en partie de Casteljaloux, Mingot et Coé, seigneur de Buros, qui servit dans les guerres d'Italie, dans la compagnie d'hommes d'armes du roi de Navarre, dont la montre fut faite à Condom, le 13 septembre 1559, et le 8 novembre 1562; et dans la compagnie du duc d'Anjou, dont la montre fut faite au camp du Blanc, en Berry, le 28 mai en 1569. Il avait épousé, le 4 mai 1567, Jeanne de Bruyères Calabre, fille de Gabriel, chevalier, seigneur d'Estampes, laquelle apporta pour dot à son mari, la terre de Casteljaloux, Mingot. De ce mariage vint entr'autres enfants:

XVII. Pierre de Castelbajac, IVe du nom, chevalier, seigneur de la Garde, de Casteljaloux, de Mingot, etc., qui servit avec la noblesse de Guienne en 1639. Il avait épousé, le 12 septembre 1615, Jacquette de Pardaillan Gondrin, fille de noble Gui, seigneur de la Serre et de la Rivière, et de Marguerite de Verduzan de Miran. Il laissa entr'autres enfants:

XVIII. Jean-Gabriel de Castelbajac, chevalier, seigneur de la Garde, de Casteljaloux, Mingot, qui donna quittance de la dot de Paule-Madeleine de Montesquiou Massencomme-Montluc, son épouse, les 12 décembre 1650 et 19 février 1654, et fut tué dans un combat particulier, au mois de juillet de la même année, et laissa pour son successeur, son fils Manaud de Castelbajac, qui suit:

XIX. Manaud de Castelbajac, chevalier, seigneur de Casteljaloux, de Mingot de Carolle Bouilh, la Cassagne, de la ville de Rabastens et de Condaux, qui servit longtemps dans le régiment de Navarre, avec le grade de capitaine. Il épousa, le 24 septembre 1681, Marie d'Asson, fille de Jean, seigneur d'Argelès, Castillon et autres lieux, de laquelle il laissa entr'autres enfants:

1.° Paul, chevalier, tué à la bataille d'Hochstet;
2.° Jacques, dont l'article suit.

XX. Jacques de Castelbajac, chevalier, seigneur de Casteljaloux, Mingot, Rabastens, Oléac et la Cassagne, né le 10 avril 1695, épousa, en 1715, Catherine d'Armagnac, fille de noble François d'Armagnac, seigneur d'Oléac, et de Marie de Gascor. Il laissa de ce mariage :

1.° Barthélemi, dont l'article suit;

2° Paul de Castelbajac, chevalier, né le 19 août 1718, d'abord mousquetaire dans la deuxième compagnie de la garde du roi, puis chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et major d'infanterie; il fit les guerres d'Allemagne et de Portugal, et mourut sans alliance, en décembre 1787.

XXI. Barthélemy de Castelbajac, chevalier, comte de Castelbajac, Barbazan, Foucs, Lanzac, Calavanté, la Cassagne, Rabastens, Condaux, etc., né le 24 août 1716, servit plusieurs années dans les mousquetaires du roi, et fut marié à demoiselle Louise de Monda, fille de Louis de Monda, chevalier, seigneur de Monzan et d'Ost, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Villeroi, dont il eut pour fils, Louis Gaston de Castelbajac, qui suit :

XXII. Louis-Gaston de Castelbajac, chevalier, appelé marquis de Castelbajac, baron de Barbazan, et, en cette qualité, l'un des anciens barons des états de la province de Bigorre, seigneur de la Cassagne, Casteljaloux, Mingot, Rabastens, Mansan, etc., né le 8 février 1746; il a fait la campagne de Portugal, en qualité de volontaire dans le régiment de Royal-Cantabre; est entré, en 1760, dans la deuxième compagnie de Mousquetaires à cheval de la garde du roi, où il a servi jusqu'en 1768; il a fait, en 1785, ses preuves au cabinet des ordres du roi, pour monter dans les carrosses de Sa Majesté et le suivre à la chasse. De son mariage avec Marie-Françoise-Christophe de Percin sont nés :

1.° Arnaud-Raymond de Castelbajac, dit le comte de Castelbajac, d'abord page de Monsieur, maintenant Louis XVIII, puis sous-lieutenant au régiment des carabiniers; a servi, pendant l'émigration, dans la légion de Béon, et est maintenant breveté de colonel, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé Eléonore

de Cabarus, nièce du comte de Cabarus, ministre des finances en Espagne, dont il a plusieurs enfants;

2.° Marie-Barthélemi de Castelbajac, chevalier, seigneur de Lauret, Casteljaloux, etc., dit le vicomte de Castelbajac, né le premier juin 1776, reçu chevalier de Malte de minorité, le premier juin 1783 ; a été choisi, le 22 août 1815, par le départemeut du Gers, pour le représenter à la chambre des députés des départements. Il a épousé N. de Rey de Saint-Géry, d'où sont nés plusieurs enfants. (Voyez la généalogie et filiation de cette branche, dans le tome III du présent ouvrage, page 246.)

Armes anciennes: « D'azur, à la croix d'argent ». C'est ainsi qu'on les voit sculptées et peintes dans tous les anciens châteaux, monuments et sceaux des seigneurs de cette maison, depuis l'an 1200. C'étaient là les armes que prit Eneco-Arista, premier roi de Navarre, dont la maison de Castelbajac se croit issue.

Armes actuelles, de concession : « D'azur, à la croix » d'argent, surmontée de trois fleurs de lys d'or posées » 2 et 1.

» *Supports:* Deux lions, et quelquefois, dans les » vieux monuments, deux anges.

» Couronne de marquis.

» *Cimier:* Une tête humaine, barbue et chevelée.

» C'est ainsi que le portait Arnaud-Raymond V, baron » de Castelbajac, en 1343, 1349, 1359 et années sui» vantes.

» *Devise: Lilia in cruce floruere.*

» *Cri de guerre:* On croit que le cri de guerre de » cette maison était *Bigorre! Bigorre!* » Suivant le père Monet, dans sa Pratique des armoiries, « c'était » celui des anciens rois de Navarre et de Sobrave, » descendants d'Eneco-Arista, par lequel cri de guerre » (ajoute-t-il), ils témoignaient la source de leur race ».

C'est en vertu de la concession faite par lettres du 10 mai 1443, par le roi Charles VII au fameux Arnauld-Guilhem de Barbazan et aux descendants de ses deux sœurs, de porter les armes de France ou de les ajouter

aux leurs, que les seigneurs de Castelbajac, descendants de l'une de ses deux sœurs, ont ajouté les trois fleurs de lys à leurs armes primitives. Les Rochechouart-Faudoas et les Rochechouart-Clermont, qui sont descendus de l'autre sœur d'Arnaud-Guilhem de Barbazan, portent aussi, en vertu de cette concession, de France plein sur le tout de leurs armes. Cependant il paraît que les seigneurs de la maison de Castelbajac n'ont constamment usé de cette concession que depuis environ deux siècles.

LESTRANGE (DE), en Saintonge, famille ancienne, originaire du Limosin.

I. Falcon DE LESTRANGE, vivait vers l'an 1350, sous le roi Jean; il était seigneur de la terre de Lestrange, en Limosin. Ses enfants furent :

1.° Raoul, dont l'article suit;

2.° Guillaume de Lestrange, archevêque de Rouen, nonce du pape Grégoire XI près du roi de France Charles V. Ce roi le députa au-devant de l'empereur Charles de Luxembourg et de son fils Venceslas, lorsqu'ils vinrent le trouver à l'abbaye de Saint-Denis, vers la fin de 1377; il fut fait conseiller d'état en 1378, et le roi lui donna séance au parlement de Rouen; en 1381, il fut envoyé à Boulogne, pour traiter de la paix avec les Anglais. Le Dauphin Charles VII fut baptisé par cet archevêque, il tint sur les fonts de baptême un enfant du roi, en 1384, et il fonda la chartreuse de Rouen, où il fut inhumé. Par son testament, il institua son frère aîné Raoul son héritier et exécuteur testamentaire; fit plusieurs legs à Falcon son père et à son frère l'évêque de Saintes, etc., et nomma pour exécuteur honoraire le chancelier de France.

II. Raoul DE LESTRANGE vivait en 1375, sous Charles V, était seigneur de Lestrange en Limosin et de Garezon en Vivarais; fut envoyé par le pape Grégoire XI, son parent (le nom de ce pape était Roger, seigneur de Rosdère et de Chambon en Limosin; cette maison est la tige

commune des seigneurs de Beaufort-Canillac, et Turenne), pour traiter de la délivrance de Roger de Beaufort, neveu de ce pape, et de Jean de la Roche, son cousin ; il fut aussi choisi pour arbitre en 1390, sous Charles VI, par le vicomte de Turenne, son parent, dans la guerre qu'il faisait, sur les bords du Rhône, au pape Clément VII. La terre de Garezon fut achetée par Raoul de Lestrange en 1390, de Louis de Poitiers, seigneur de Valentinois. Dans le contrat, Raoul de Lestrange est qualifié de haut, puissant et magnifique seigneur. Ses enfants furent :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;

2.° Hélie de Lestrange évêque du Puy, qui était de l'assemblée que Charles VI fit tenir contre Benoît XIII, en faveur de Boniface IX. L'évêque du Puy refusa de se soustraire à l'autorité de Benoît, et comme il prit ses intérêts avec beaucoup de chaleur, le duc de Berri eut ordre de se saisir du temporel de l'évêque. Hélie était du concile de Constance en 1417 ; il est le fondateur des cordeliers du Puy.

III. Guillaume DE LESTRANGE vivait sous Charles VI; il épousa, en 1394, Algave de Thunère, dame de Marengeot. Il eut, en 1427, un procès au parlement de Toulouse contre Louis de Beaufort, son parent. Ses enfants furent :

1.° Guinot de Lestrange, Ier du nom, vivait sous Charles VII ; il épousa, en 1430, Jeanne de Joyeuse, dont il eut :

a. Antoine de Lestrange, dont la branche s'éteignit dans son arrière-petite-fille, qui, par son mariage, porta dans d'autres maisons une partie des biens, le nom et les armes de Lestrange (entre autres dans celles d'Hautefort, de Senneterre et de Crussol) ;

b. Louis de Lestrange ;

c. Tannequin de Lestrange, } morts sans postérité ;
d. Raoul de Lestrange, }

e. Catherine de Lestrange, mariée à Antoine de Bonneval ;

f. Gabrielle de Lestrange, mariée à Jean de Bonneval;

2.° Mondon, qui continue la postérité;

3.° Jeannede Lestrange, mariée à Begon d'Estaing;

4.° Dauphine de Lestrange, mariée à N..... de Jonchère.

IV. Mondon de Lestrange épousa, en 1440, Marguerite de Duras, dont il eut:

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Gabrielle de Lestrange, mariée à Foucaud de Bonneval en 1477;

3.° Louise de Lestrange, mariée à Jean Dupuy de Maulmont.

V. Jean de Lestrange épousa, en 1460, Françoise de Blanchefort, fille de Guy de Blanchefort, chambellan de Charles VII, et de Souveraine d'Aubusson, sœur du grand-maître Pierre d'Aubusson. De ce mariage vinrent:

1.° Guinot, dont l'article suit;

2.° Gabrielle de Lestrange, mariée à Jean de Montvert.

VI. Guinot de Lestrange, IIe du nom, capitaine de cent hommes d'armes en 1516, épousa Catherine de la Roche. De ce mariage sont issus:

1.° Louis, dont l'article suit;

2.° Françoise de Lestrange, mariée à François de Lamothe Malaurent.

VII. Louis de Lestrange, seigneur de Magnac, chevalier des ordres du Roi, épousa, en 1545, Rose des Hoteix. Il fut fait, par Charles IX, lieutenant-général au gouvernement de la haute et basse Marche. Les lettres-patentes portent que c'est en considération des services recommmandables que lui a rendus, au fait de ses guerres, ledit Louis de Lestrange, seigneur de Magnac, *en suivant les traces et vestiges de ses ancêtres*. Il fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1570. Ses enfants furent:

1.° François, dont l'article suit;

2.° Gilbert de Lestrange, qui était chevalier de Malte en 1551.

VIII. François DE LESTRANGE, seigneur de Magnac, capitaine-gouverneur de la ville de Felletin, épousa, en 1573, Louise Brachet de Peyrusse. De ce mariage vinrent :

1.° René, dont l'article suit ;
2.° Jean de Lestrange, chevalier de Malte en 1580;
3.° Guy de Lestrange, marié à N..... de Rochedragon, avec laquelle il fonda la branche de Lestrange du Lery, éteinte.

IX. René DE LESTRANGE, seigneur de Magnac, épousa, en 1613, Anne de Bonneval, arrière-petite-fille de Marguerite de Foix ; il fut capitaine de cent hommes de guerre, et, en 1626, chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Ses enfants furent ;

1.° Annet-Marie, dont l'article suit ;
2.° Jean de Lestrange, chevalier de Malte en 1647 ;
3.° Gabrielle de Lestrange, mariée, par contrat du 7 février 1644, avec Anselme de Chabannes, seigneur de Nozerolles, fils puîné de François de Chabannes, IIe du nom, et d'Hélène de Daillon du Lude, sa seconde femme.

X. Annet-Marie DE LESTRANGE, baron de Magnac et de Montvert, avait fait, en 1635, par commission du roi, une compagnie de cent hommes de guerre. Il épousa, en 1636, Anne d'Arfeuille. Il reçut une lettre de Louis XIV, en date du 31 août 1649, dont la suscription était : *A M. le baron de Magnac*, par laquelle Sa Majesté lui mandait qu'ayant été averti que plusieurs gentilshommes levaient des troupes sans ordre, ce qui était contraire aux ordonnances et très-préjudiciable à son service; *que, faisant bon état, par expérience, de son affection à son service*, et ne doutant pas qu'il lui en donne volontiers des preuves dans une occasion de cette conséquence, il lui faisait cette lettre pour lui dire qu'il eût à assembler tous les gentilshommes de ses amis et tous ceux qui dépendaient de lui, pour se joindre, avec toute diligence possible, au sieur de Saint-Germain-

Beaupré, son lieutenant-général dans la haute et basse Marche, et lui aider à lui faire rendre l'obéissance qui lui était due, et châtier exemplairement ceux qui oseraient prendre les armes au préjudice de ladite défense, l'assurant qu'il tiendrait à parfaite considération le service qu'il lui rendrait à cette occasion. Cette lettre est signée Louis. Ses enfants furent :

1.° Henri, dont l'article suit;
2.° Michel de Lestrange, chevalier de Malte en 1693.

XI. Henri DE LESTRANGE, baron de Magnac et de Montvert, épousa, en 1680, Anne-Marguerite de Lasaigne Saint-Georges. De ce mariage vint :

XII. Joseph, Ier du nom, marquis de LESTRANGE, baron de Magnac et de Montvert, qui était, en 1702, colonel d'un régiment d'infanterie de nouvelle levée. En 1710, il épousa Anne-Catherine de Soudeilles; en 1734, un ordre du roi réunit sous ses ordres, comme colonel les deux bataillons de milice du Bourbonnais, qui prirent le nom de régiment de Lestrange. Ses enfants furent :

1.° Joseph, dont l'article suit ;
2.° Alexis de Lestrange, chevalier de Malte en 1732, successivement commandeur, maréchal de l'ordre, et mort bailly de Lyon en 1788 ;
3.° Marie-Henriette de Lestrange, abbesse du chapitre noble de Laveine, en Auvergne. A l'érection de ce chapitre, en 1782, Louis XVI avait daigné accorder à perpétuité à la femme du fils aîné de la maison de Lestrange, branche de Magnac, le droit de porter la croix et le cordon du chapitre de Laveine.

XIII. Joseph, IIe du nom, marquis de LESTRANGE, baron de Magnac et de Montvert, capitaine dans le régiment de Lestrange en 1734, épousa, en 1742, Philotée de Blair, dont il eut :

XIV. Charles-Alexandre, marquis de LESTRANGE, marié, en 1770, à Gabrielle de Montaignac. Il était capitaine de dragons à l'époque de la révolution. Il eut pour fils :

XV. Joseph, IIIe du nom, comte de LESTRANGE, qui s'est

dévoué, dès le commencement de sa carrière, à la cause de son roi. En 1791, il a joint en Allemagne les princes français, et a servi dans le corps de la coalition d'Auvergne. Il a épousé, en 1796, Catherine Green de Saint-Marsault. Ses enfants sont :

1.° Alfred de Lestrange;
2.° Ferdinand de Lestrange.

Armes : « De gueules, au léopard d'argent, et deux » lions adossés d'or, mal-ordonnés. Couronne de comte, » tenants, deux satyres. Devise : *Vis virtutem fovet* ».

HAUTECLOCQUE (1), en Artois, au comté Saint-Pol, anciennement Haulteclocque, comme on voit encore dans nombre de vieux titres, et dans les anciens coutumiers de la province.

Famille d'ancienne chevalerie, dont le nom a été reçu de temps immémorial dans les chapitres nobles des Pays-Bas, et dont l'ancienneté se justifie par chartes, donations et traités de mariage, originaire d'Artois, du lieu appelé Hauteclocque, duquel elle prend son nom, marque de son ancienneté, puisque, suivant les historiographes, les familles anciennes et illustres ont donné leur nom à leurs terres, ou l'ont reçu d'elles. La terre et seigneurie d'Hauteclocque a été possédée par cette famille, jusques en 1536. Les aînés de cette famille ont de tout temps été admis dans le corps de la noblesse des états de leur province.

I. Wilbert de Hauteclocque est qualifié chevalier dans une charte de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens de 1177 ; il donna avec ses frères des biens à l'abbaye de Cercamps au moins d'avril 1179, suivant une charte de ladite abbaye. Il eut pour fils :

II. Aléaume de Hauteclocque, seigneur dudit lieu, qui épousa Sara, dont on ignore le nom de famille, mais que quelques mémoires disent avoir été fille du seigneur

---

(1) Voyez le dictionnaire géographique de M. Vosgien.

de Humièrés. Elle vivait encore, et était veuve en 1208. Leurs enfants furent :

1.° Wautier, dont l'article suit ;
2.° Bauduin de Hauteclocque ;
3.° Helvide de Hauteclocque, femme d'Odon de Hauteclocque.

III. Wautier DE HAUTECLOCQUE, Ier du nom, seigneur Dehauteclocque (orthographié aussi Auteclocque, dans nombre de titres), comparaît avec sa mère, Bauduin son frère, Helvide et Ode ses sœurs, et Odon, mari de ladite Helvide, pardevant le doyen official de Saint-Pol en 1208, et reconnurent que c'était injustement qu'ils inquiétaient l'abbaye d'Estrun, pour la huitième partie de la dîme de Penin et le champ de Rietz-Obert, qu'Aléaume de Hauteclocque avait donné à ladite abbaye. Ils promirent de ne plus l'inquiéter à ce sujet, et lui confirmèrent la donation en présence de plusieurs chevaliers. Wautier eut pour fils :

IV. Guyon DE HAUTECLOCQUE, seigneur de Hauteclocque, nommé dans une donation faite de six journaux de terre, dit le champ d'Ingel, à l'abbaye de Cercamps, par Alexis de Séricourt, en avril 1224, y ayant consenti, parce que lesdites terres relevaient de lui en partie. Ses enfants furent :

1.° Mathias de Hauteclocque, qui suit ;
2.° Tassart de Hauteclocque, écuyer, présent au brûlement d'Oisy, l'an 1258, sous le seigneur de Lisques, suivant un rôle de la noblesse d'Artois, auxdites chartes.

V. Mathias DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur dudit lieu, vendit à l'abbaye de Cercamps, par charte de ladite abbaye, du mois de janvier 1265, avec Mahaut sa femme que l'on croit fille du seigneur de Boubers, dix-huit journaux de terre, situés entre Séricourt et les Cressonnières, et céda quatre setiers de blé qu'il avait droit de prendre par an, dans la grange de Mont-Joi, tenus en fief de Ansel de Cayeux. Il eut pour fils :

1.° Wautier, dit Wassart de Hauteclocque, qui suit ;
2.° Pieron de Hauteclocque, qui fit avec son frère le

voyage de la Terre-Sainte, et fut présent comme homme de fiefs] du comté de Saint-Pol, à la vente que fit son frère, en 1322, à Jean de Vignacourt, auquel acte pend son scel qui représente une croix chargée de cinq coquilles, et un lambel de quatre pendants. Il vivait encore fort âgé le 7 août 1333, comme le prouve une transaction faite à cette époque avec Robert, abbé de Cercamps.

VI. Wautier DE HAUTECLOCQUE, IIe du nom, écuyer, seigneur dudit lieu, fit le voyage de la Terre-Sainte. Il épousa Maroye, que l'on croit fille du seigneur de Cayeux. Il vendit, au mois d'août 1322, Jean de Wignacourt, vingt-un journaux de terre séant à Ellencourt, tenus en fiefs de Mathieu, sire de Heilly. Il eut pour fils :

VII. Tassart DE HAUTECLOCQUE, seigneur dudit lieu et de Seninghem, qui consentit, comme fils de Wautier, à la vente de 1322. Ses fils furent :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Brogniars de Hauteclocque, chevalier, seigneur de Seninghem, qui se trouva en 1340, suivi de deux écuyers, à la bataille qu'Eudes, duc de Bourgogne, livra à Robert d'Artois (1) près Saint-Omer, ainsi qu'il appert par les quittances de ses juges de ladite année, auxquelles pend son sceau.

VIII. Jacques DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur dudit lieu, épousa Jeanne de Hallin, avec laquelle il fit donation à Peronne leur fille, par acte du 26 avril 1366, et du consentement de Walles leur fils, d'un fief situé à Hauteclocque, dont :

1.° Walles, dont l'article suit ;
2.° Péronne de Hauteclocque.

IX. Walles DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur de Hauteclocque, était capitaine de la forteresse de Foucquesolles, sous Jean de Bournouville, chevalier, seigneur de Foucquesolles. Selon montre du 1er mars 1382, et quittance du 20 juin de la même année, ledit Jean de

---

(1) Voyez Floris Vanderhaër, dans son livre des Châtelains de Lille. — Louvel, dans son ouvrage de la Noblesse du Beauvoisis.

Bournonville, reçut le dernier avril 1383, 46 livres en prêt sur les gages dudit sieur de Hauteclocque, d'un autre écuyer de sa compagnie. Il servit jusqu'au 15 juin 1384. Il eut pour enfants :

1.° Colart, dont l'article suit ;
2.° Jean de Hauteclocque, tué à la prise de Saint-Denis par les Français, qui escaladèrent cette ville en 1430 (1).
3.° Bauduin de Hauteclocque, écuyer, qui épousa Marie de Bernieulles, veuve de Robert de Haine, écuyer. Il fit un accord en qualité d'époux de la dite Marie de Bernieulles, le 24 décembre 1417, avec Jacotin Crespin, pardevant les échevins d'Arras.

X. Colart DE HAUTECLOCQUE, seigneur dudit lieu, paraît par titres des années 1400 et 1435. Il épousa Florence de Gaësbecq, vivant avec lui en 1400. De ce mariage vint :

XI. Regnault DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur dudit Hauteclocque, qui épousa Jeanne de Bristel-Bryas, fille de Pierre et de Marguerite Humbert, avec laquelle il vivait en 1446, suivant des titres de cette année. Ils laissèrent :

XII. Adrien, dit *Gavin* DE HAUTECLOCQUE, Ier du nom, seigneur dudit lieu. Il épousa Bonne de Harlin, fille d'Adophe, écuyer, et d'Alix de Framezelles ; il paraît avec ladite Bonne dans un titre de l'an 1487. Leurs enfants furent :

1.° Adrien, dont l'article suit ;
2.° Martin, dont on ignore la destinée ;
3.° Marie de Hauteclocque, femme, en 1487, de Jean Descordes, écuyer, sieur de la Chapelle, dont un fils nommé Louis, qui épousa, en 1528, Jeanne de Montmorency (2).

XIII. Adrien, dit aussi *Gavin* DE HAUTECLOCQUE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Hautecloque, était homme de fiefs du comté de Saint-Pol, le 5 juin 1487. Il acquit

---

(1) Voyez Monstrelet, tom 2, fol. 53.
(2) Voyez l'Histoire du Cambrésis, par Carpentier, tom. 2, fol. 324.

de Brogniars de Neuville, le fief de Brogniars, situé audit Hauteclocque, et tenu de la seigneurie d'Havernas dans sa vieillesse. Il fut résider à Lallain, et y mourut le 12 mars 1507 : il avait épousé Jeanne de Sains, qui paraît par titres de 1498, où elle est prouvée fille de Jean de Sains, chevalier, seigneur de Guyencourt, Gaveron, Viel-Vendin, surnommé l'Aigle de Sains, et de Jeanne de Belle-Forière. Ladite Jeanne hérita de la seigneurie d'Havernas, par la mort de Jean, écuyer, seigneur de Sains, en Ternois, son frère. De ce mariage vinrent :

1.° Jean, qui suit ;
2.° Jean, dit Jeannet, qui forme la seconde branche, rapportée ci-après.

XIV. Jean DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur de Hauteclocque, d'Havernas et d'Ellencourt, donna en 1511, à la comtesse de Vendômois, le dénombrement de trois fiefs situés à Hauteclocque, tenus du château de Saint-Pol, et en 15..... il servit de rapport de la terre de Hauteclocque, tenue de Blangerval, et fit partage à tous ses enfants, par acte passé à Saint-Pol le dernier de février 1512, et expédié sous le scel du prévôt de Doullens. Il épousa Marie Coulon, dame de Wail et de Guignies, fille de Jean, écuyer, seigneur de Wail et de Guignies. Ladite Marie se remaria en secondes noces à Wallerand-le-Franc, dit la personne Verloing, seigneur d'Ecoivres. De ce mariage vinrent :

1.° Wallerand, dont l'article suit ;
2.° Pierre, dit *Petrus*, écuyer, seigneur de Hauteclocque et d'Havernas, céda à son frère Wallerand ladite seigneurie d'Havernas, pour se décharger d'une rente qu'il lui devait, et d'autres prétentions qu'il avait sur la terre de Hauteclocque, et transigea, en 1536, avec le chapelain de Saint-Ladre, à Saint-Pol, au sujet du droit de terrage qu'il avait, et vendit, la même année 1536, la terre et seigneurie de Hauteclocque à Jean Herlin, bourgeois d'Arras (1), à condition

---

(1) Jean Herlin, bourgeois d'Arras, porta la terre de Hauteclocque chez Pierre Payen, avocat fiscal au conseil d'Artois, qui la possédait encore en 1582. (Voyez Recueil de la Noblesse des Pays-Bas, par Le

d'en jouir sa vie durant, et sa femme, de la moitié, après sa mort. Il mourut le 26 avril 1542, sans postérité, de Catherine de Ricametz sa femme, morte au mois de novembre 1552;

3.° Nicolas de Hauteclocque, mort sans postérité;

4.° Robert de Hauteclocque, écuyer, seigneur des Cogeux, qui épousa Claure de Hannedouche, fille d'Adrien, seigneur de Hunotun, et de Jeanne Lepetit. Il mourut sans postérité; mais il laissa un fils naturel, dont les descendants s'établirent à Merville;

5.° Adrien de Hauteclocque, écuyer, mort sans alliance;

6.° Catherine de Hauteclocque, qui épousa Artus de Ricametz, seigneur dudit lieu, et de Fouffelin, avec postérité;

7.° Marie de Hauteclocque, qui épousa Mathieu Grébert;

8.° Marguerite de Hauteclocque, mariée, 1.° à Nicolas de Licques, écuyer; 2.° en 1507, à Pierre Maillot.

XV. Wallerand DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur de Wail et d'Havernas, lieutenant du capitaine des ville et château de Bapaume en 1550, épousa Marie de Vérité, fille de Jean, seigneur de Quatrevaux, et de Marguerite le Brasseur. De ce mariage sont issus:

1.° Robert, dont l'article suit;

2.° Wallerand de Hauteclocque, qui suivit l'état ecclésiastique, dans lequel il s'acquit une grande réputation par la dignité de légat *à latere* dont il fut honoré des souverains pontifes;

3.° Hugues de Hauteclocque, écuyer, seigneur d'Havernas, par accord avec son neveu, passé à Saint-Omer en 1580; il vendit ladite seigneurie, et laissa de Jeanne de Cadigues sa femme, une fille unique nommée Louise, qui épousa François de la Garde;

4.° Jeanne de Hauteclocque.

Roux, pag. 57.) Et la famille des de Bertoult l'a maintenant en possession, par alliance contractée avec les Payen.

XVI. Robert DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur de Wail et de Quatrevaux, épousa Marguerite de Beauffort, fille de Jean, seigneur de Bullecourt, Beaurains, du Saulchoy, etc., et de Madeleine de Sacquespée; elle mourut en 1599, et est enterrée dans l'église de Saint-Géry d'Arras, où se voit encore son épitaphe; elle était veuve en premières noces de Jean de Baudard, écuyer, seigneur de Bondus. De son second mariage vinrent :

1.° François, dont l'article suit;
2.° Michelle de Hauteclocque, qui épousa Sébastien de Hannedouche, écuyer, fils de N.... de Hannedouche, seigneur de Hunetun, chef du magistrat de Douay, mort le 5 décembre 1628, âgé de soixante quatorze ans, et sa femme le 17 décembre 1632, âgée de soixante dix ans. Ils gisent en l'église de Saint-Amé, à Louay, où se voient leurs huit quartiers. Ils eurent une fille, unique héritière, nommée Marie, qui épousa Ermice d'Omalun, baron de Gléau-Omalun, chevalier de l'ordre de Calatrava, gentilhomme de la chambre de l'empereur Ferdinand, lequel mourut en 1639, et sa femme en 1641;
3.° Isabelle de Hauteclocque, chanoinesse et ensuite abbesse de la noble abbaye d'Estrun-lès-Arras, laquelle fit bâtir l'église de ladite abbaye;

XVII. François DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur de Wail et de Quatrevaux, épousa, en 1585, Antoinette de Caverel, fille de Jean, écuyer, seigneur de Neuville-au-Cornet, et de Marie l'Ecuyer de Doullens. De ce mariage vinrent :

1.° Philippe, dont l'article suit;
2.° Robert de Hauteclocque, qui mourut sans postérité de Sosine de la Tour, avec laquelle il vivait en 1618;
3.° Jeanne, religieuse, puis abbesse, après sa tante, à la noble abbaye de Estrun;
4.° Marguerite de Hauteclocque;
5.° Jeanne de Hauteclocque;
6.° Marie de Hauteclocque;
7.° Claude de Hauteclocque;

XVIII. Philippe DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur

de Wail, de Quatrevaux, de Neuville-au-Cornet, fut tué par un parti espagnol, près de Cercamps, en 1636. Il avait épousé, en 1632, Marguerite de Belvalet, dame dudit lieu et de Flines en Auberchicourt, fille de Jean, seigneur desdits lieux, et d'Anne Vignon, laquelle se remaria à François Haccart, lieutenant-colonel d'un régiment de Haut-Allemand au service du roi d'Espagne. Elle fit son testament en 1687 et 1690, et mourut le 23 mars 1698, âgé de quatre-vingt-quinze ans, et est enterrée en l'église des Récolets du Valentin à Wail. De son premier mariage vinrent :

1.° Philippe-François, dont l'article suit ;

2.° Anne-Françoise de Hauteclocque, dame de Neuville-au-Cornet, mariée à Jean de Créquy, chevalier, seigneur de Montorgueil, du Bus, etc., fils de François de Crequi, vicomte de Langle, et de Geneviève du Bus, dame dudit lieu et de Saucourt.

XIX. Philippe-François DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur de Wail, de Quatrevaux, de Belvalet, de Flines en Auberchicourt, etc., épousa, 1.° Marguerite de Berghes, fille de Jean de Berghes, chevalier, seigneur de Mourietz, et d'Anne de Ricametz, vicomtesse d'Arleux, la dernière de son nom ; 2.° le 5 juillet 1683, Marie-Anne Desmarays, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Lannoy, et d'Isabelle de Sélos. Elle fit son testament en 1711, et mourut la même année, et son mari le 4 mai 1686 ; il gît en l'église de Wail. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Charles-François, écuyer, mort sans alliance le 27 mars 1683, et inhumé en l'église des Récolets d'Arras ;

2.° N.... de Hauteclocque, mort en bas âge ;

Du second lit :

3.° Jean-Baptiste, dont l'article suit.

XX. Jean-Baptiste, DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur de Wail, de Quatrevaux, de Belvalet, de Flines en Auberchicourt, etc., mourut âgé d'environ trente-quatre ans, le 19 avril 1719, et gît en l'église de Wail.

Il avait épousé, 1.° en 1705, Valentine Boudart, fille de Joseph Boudart, chevalier, seigneur de Couturelle et de Warlincourt, et de Valentine du Bus; 2.° en 1708, Anne-Marie de la Forge, fille de Lamoral de la Forge, seigneur d'Herman, et de Marie-Antoinette du Mont-Saint-Eloy. Elle s'est remariée à Artus de Magenis; gentilhomme irlandais, capitaine au régiment de Buckley. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Marie-Anne-Josephe-Valentine de Hauteclocque, dame de Ligny-Saint-Flochel, qui épousa, en 1727, Adrien-Philippe du Carieul, chevalier, seigneur de Fiefs-Bauquesne, fils de Jacques, chevalier, seigneur desdits lieux, et de Marie-Jeanne-Valentine de Lattre-d'Ayette;

Du second lit:

2.° Charles-François, dont l'article suit ;
3.° Jean-Baptiste-Joseph-Dominique-Eugène, mort jeune;
4.° Louis-Hector-Constantin de Hauteclocque, chevalier, seigneur de Belvalet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de la marine, marié, en novembre 1756, avec Marie-Anne-Philippine de Langhe, dont il n'eut point d'enfants. Il vendit, par contrat passé à Beauquesne le 26 janvier 1758, la terre et seigneurie de Belvalet, à Jules-César-François de Raulin, capitaine de cavalerie;
5.° Une fille, morte en bas âge.

XXI. Charles-François DE HAUTECLOCQUE, chevalier, seigneur de Wail, de Quatrevaux et de Flines en Auberchicourt, fut créé chevalier, avec son frère, par lettres-parentes expédiées à Versailles, au mois de décembre 1752, avec la permission de surmonter leurs armes d'une couronne de comte. Il épousa, le 25 janvier 1744, Marie-Yolande-Josephe le Caron, fille unique de Louis-Dominique, écuyer, seigneur du Rollois, et d'Anne-Marie de Torcy, petite-fille de messire Philippe de Torcy, comte de la Tour-Linguebœuf, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des ville et cité d'Arras. De ce mariage sont issus :

1.° Adrien-François-Marie de Hauteclocque, chevalier, seigneur de Wail, de Quatrevaux, de Flines en Auberchicourt, de Vacquerie lès-Hesdin, etc., chevau-léger de la garde ordinaire du roi, né le 7 novembre 1744, marié avec Marie-Josephe-Placide-Désirée de Bassecourt, dame de Crupilly. Il mourut sans postérité, le 9 mai 1792;

2.° François-Louis-Joseph, dont l'article suit;

3.° François-César-Auguste, mort le 27 mars 1754;

4.° Marie-Yolande-Philippine, née le 25 août 1745, morte sans alliance au mois de novembre 1800;

5.° Marie-Agnès-Josephe, morte en bas âge, le 8 août 1745;

6.° Jeanne-Louise, morte en bas âge;

7.° Védastine-Valentine-Victoire de Hauteclocque, née le 21 juillet 1758, mariée, 1.° à Philippe-Léopold-Marie-Joseph le Caron de Sains, écuyer, seigneur des Marais-Maselines, capitaine au régiment de Chartres, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; 2.° à Louis le Dué, ancien officier d'infanterie.

XXII. François-Louis-Joseph DE HAUTECLOCQUE, chevalier, seigneur de Wail, de Quatrevaux, de Flines en Auberchicourt, de Vacquerie-lès-Hesdin, etc., ancien officier d'infanterie, né le 15 avril 1755, a épousé, 1.° le 12 juillet 1785, Reine-Védastine-Marie-Amélie de Lassus, fille de Florent-Joseph, écuyer, et de dame Marie-Josephe-Augustine de Beugny; 2.° le 2 février 1796, Catherine-Philippe-Julie de Monet de Lamarck (1), fille de Louis-Philippe, chevalier, seigneur de Bazentin, page de la chambre de sa majesté Louis XV, capitaine au régiment de Cambise, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de Catherine-Elisabeth-Julie de Wasservas. Ses enfants sont:

---

(1) Elle avait épousé, en premières noces, Ferdinand-Evrard de Wasservas, baron du Saint-Empire, chevalier seigneur d'Haplaincourt, tombé sous la hache révolutionnaire de Joseph Lebon, à Arras, comme membre du corps de la noblesse des Etats d'Artois.

Du premier lit :

1.° Stanislas-François-Joseph, chevalier, né le 14 avril 1786, capitaine au corps royal du génie, nommé en 1815, par M. le comte de Bourmont, à l'armée royale du Nord, comme commandant du génie;

2.° César-Louis-François-Joseph, chevalier, né le 24 août 1787, capitaine d'infanterie. Il a commandé, au mois de mars 1815, les volontaires royaux de la ville d'Arras, et a été attaché à l'armée royale du Nord, à l'état-major de M. le comte de Bourbon-Busset, commandant le département du Pas-de-Calais, et est maintenant chef de bataillon capitaine au sixième régiment d'infanterie de la garde royale;

3.° Constantin-Gabriel, chevalier, né le 9 août 1788, nommé en 1815 commissaire des guerres provisoire à l'armée royale du Nord;

Du second lit :

4.° Alphonse-François-Philippe, chevalier, né le 19 juillet 1797, gendarme de la garde ordinaire du roi. Il a servi, en 1815, S. M. Louis XVIII en Belgique, puis au mois de juillet 1815;

5.° Léopold-Valentin-François, chevalier, né le 19 juillet 1797.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs des Moniaulx.

XIV. Jean, dit Jeannet DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur des Moniaulx, second fils d'Adrien, dit Gavin, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Hauteclocque, et de Jeanne de Sains, paraît, par titres des années 1500 et 1507, du mois de mars 1518 et 18 juin 1524. Il épousa, par contrat du 12 mai 1505, Gamete d'Oresmieulx, fille de Robert et de Catherine de Wailly. Leurs enfants furent:

1.° Robert, homme d'armes des ordonnances de l'empereur Charles-Quint;

2.° Antoine de Hauteclocque, écuyer, seigneur des Moniaulx, marié à N.... Descordes de Watripont, mort sans postérité ;

3.° Hugues, dont l'article suit.

XV. Hugues DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur des Moniaulx, homme d'armes des ordonnances, sous la charge du marquis d'Havré, épousa Anne de Miraumont, sœur de Claude, seigneur de Simencourt, de Mouchiez-lès-Authie, etc., Il eut de ce mariage :

XVI. Antoine DE HAUTECLOCQUE, écuyer, seigneur des Moniaulx, mort en 1614. Il avait épousé Madeleine des Moncheaux, fille de Jean, écuyer, seigneur de Froideval, et de Jeanne Dubois des Fiennes. Il eut de ce mariage :

Jeanne de Hauteclocque, dame des Moniaulx et de Froideval ; elle épousa François de Genevières, seigneur de Waudricourt, dont un fils, mort sans alliance, capitaine de dragons au régiment d'Artois, et une fille, mariée au sieur Duval de Berles.

Indépendamment des ouvrages cités, on peut encore consulter sur cette ancienne noblesse le Dictionnaire général des Gaules ; le Dictionnaire de la noblesse de France, par M. de Lachenaye-des-Bois ; les Mémoires manuscrits de dom le Pèz, religieux de l'abbaye de Saint-Waast, à Arras ; l'Histoire de la province d'Artois par dom Devienne ; *idem*, par Hennebert ; l'Histoire d'Amiens, par la Morlière.

Armes : « D'argent, à la croix de gueules, chargée » de cinq coquilles d'or. Couronne de comte. Supports, » deux sauvages ».

BEAUREPAIRE. Plusieurs familles portent en France ce nom, soit comme nom de famille, soit comme nom de terre. Celle qui fait le sujet de cet article est d'une ancienne noblesse de Normandie. Son nom primitif était Gauthier.

I. Salomon Gauthier, écuyer, le premier qu'on connaisse, vivait en 1236. Il eut pour fils :

II. Roland Gauthier, écuyer, qui vivait encore en 1318. Il fut père de :

III. Guillaume Gauthier, écuyer, qui vivait en 1337. Il eut pour fils :

IV. Pierre Gauthier, écuyer, seigneur du Rou, vivant en 1412. Il fut père de :

V. Philippot Gauthier, écuyer, seigneur du Rou, qu'il vendit en 1440, et de Pierrefitte en la paroisse de Vandœuvre, dont il servit le dénombrement au roi, le 8 juin 1461. Il eut pour fils :

VI. Jean Gauthier, Ier du nom, seigneur de Pierrefitte, de Gort, de Saint-Lambert, de Coulombelle, de Poille, etc. Il fut déchargé comme noble du droit de franc-fief, par jugement du 20 janvier 1516, et avait épousé par contrat du 6 septembre 1497, à charge de prendre les noms et armes de sa femme ainsi que ses descendants, Jacqueline de Beaurepaire, fille d'Ambroise Chevalier, seigneur de Beaurepaire, et de Joué du Bois, capitaine-gouverneur du Mont-Saint-Michel. De ce mariage vinrent :

1.° Jean qui continua la branche de Vandœuvre;

2.° Gratien, qui suit.

VII. Gratien de Beaurepaire, écuyer, seigneur de Pierrefitte et de Jort, homme d'armes de la compagnie du roi, quitta entièrement le nom et armes de sa famille pour prendre celui de sa mère, à quoi il fut maintenu par lettres-patentes du roi Charles IX, du 25 janvier 1561. Il épousa en 1530, à Montpinçon, vicomté d'Argentan, Anne de Thernois, qui testa le 9 mars 1578, fille de Jean, seigneur de Hauterive, procureur du roi à Argentan, et de Renée Jodon, dont :

1.° Robert, qui continua la branche de Louvagny-Beaurepaire ;
2.° Maurice, qui suit.

VIII. Maurice de Beaurepaire, seigneur de Pierrefitte, épousa, par contrat du 24 mai 1571, Stevenote Donezy, fille d'Agnan, seigneur de Sassy, Hollendon, et de Françoise de Montagu. De ce mariage sont issus :

1.° Julien, qui continua la branche de Pierrefitte-Beaupaire ;
2.° Siméon, qui suit :

XI. Siméon de Beaurepaire, écuyer, seigneur de Cauvigny Perrière, homme d'armes de la compagnie de Soissons, né en 1575; épousa par contrat du 25 juillet 1619, Jeanne de Lesvezac, veuve de Thomas de Seran, seigneur de Saint-Loup, et fille de Charles, écuyer, seigneur de Carcy, le Boullon, Laugrane, et d'Adrienne de Merle, dont :

1.° Julien, qui suit ;
2.° François, reçu chevalier de Malte, le 22 avril 1645 ;
3.° Marc-Antoine, écuyer ordinaire du roi, seigneur de Bailleul.

X. Julien de Beaurepaire, chevalier, seigneur de Beaurepaire Perrière, né en 1620, capitaine au régiment d'Harcourt en 1642 ; épousa à Perrière, le 4 août 1648, Marie Romère, née, à Paris, fille de Ferdinand, écuyer, et d'Agnès de Chalou. Il eut de ce mariage :

1.° René, qui suit;
2.° Marc-Antoine, né en 1652 ;
3.° Bernard, né en 1656 ;
4.° Jacques-Aimé, né en 1659 ;
5.° Siméon, né en 1660 ;
6.° Joseph, seigneur de Boisfontaine, né en 1663.

YI. René de Beaurepaire, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Perrière, écuyer ordinaire du roi, né en 1651. Epousa] à Couches, par contrat du 14 septembre 1681, Marie-Catherine de Romère, fille de Jacques, chevalier, seigneur de Villers en Ouche, Sotteville, et de Catherine de l'Emperière, dont :

1.° Théodore-Eugène, seigneur de Perrière, mort sans enfants;
2.° Antoine-Marc, qui suit;
3.° Amédée-Bernard;
4.° Marc-Antoine;
5.° Emmanuel-Victor, seigneur de Villers en Ouche mort sans alliance;
6.° Marie de Beaurepaire.

XII. Antoine-Marc de Beaurepaire, chevalier seigneur de Damblainville, mort en 1744, épousa à Ailly, le 29 mai 1731, Madeleine-Geneviève Aubert, fille de Toussaint, chevalier, seigneur d'Ailly et de Sacy, et de Madeleine de Saint-Laurent, et en eut:

1.° Louis-Marc-Antoine, qui suit;
2.° Toussaint-Hyppolite-Philogène, capitaine au régiment de la Reine, mort sans alliance;
3.° Amédée-Bernard-Amable-Marc-Antoine, capitaine de vaisseau, mort dans l'émigration en Portugal; il a eu deux enfants;
4.° Louis-Emmanuel, capitaine au régiment de la Couronne, décédé;
5.° Marie-Madeleine-Rose-Aimée, mariée le 7 juin 1772, à Louis-François de Brasdefer, écuyer, capitaine de cavalerie, chevau-léger de la garde, fils de Francois-Auguste, chevalier, seigneur de Morteaux, et de Louise-Charlotte de Brasdefer.

XIII. Louis-Marc-Antoine, marquis de Beaurepaire, seigneur de Damblainville, Perrière, Villers en Ouche, Mesnil-Soleil, né à Damblainville, le premier avril 1734, mort le 2 août 1785, avait épousé, 1.° par contrat du 10 août 1764, Charlotte-Gabrielle-Camille d'Oilliamson, fille de François Hardouin, marquis de Courcy, vicomte de Coulibœuf, seigneur de Naufle, Cordey, Ollaignes, Saint-Loup, Fribois et d'Anne Gabrielle d'Oilliamson; 2.° le 2 décembre 1772, Michelle de Faudoas, morte victime du tribunal révolutionnaire, le 13 juillet 1794, fille de Marie-Charles-Antoine, marquis de Faudoas, baron de Canisy, du Hommet, lieutenant de roi de Basse-Normandie, gouverneur d'Avranches, et de Marie-Thérèse de Loran de Castilly. Du premier lit est issu:

XIV. Louis-Gabriel-Théodore, comte de Beaurepaire,

seigneur de Damblainville, du Mesnil-Soleil, Perrière, né au Mesnil-Soleil, le 16 octobre 1765; d'abord officier au corps des carabiniers de Monsieur; puis capitaine au régiment d'Hompesh, hussards, en 1794; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Epousa à Zell, électorat de Hanovre, le 16 avril 1795, Marie-Josephe-Charlotte, princesse de Béthune-Hesdigneul, fille d'Eugène-François Léon, prince de Béthune-Hesdigneul, maréchal des camps et armées du roi de France, chevalier des ordres de Pologne, et d'Albertine-Josephe-Eulalie le Vaillant, baronne de Bousbecque. De ce mariage sont issus:

1.° Alfred-François-Joseph, né à Saint-Germain-en-Laye, le 18 avril 1806;
2.° Marie-Eugénie-Emilie, née le 4 septembre 1799, à Londres.

Armes: « De sable, à trois gerbes d'argent; supports, » deux sauvages, armés de massues ».

HARGENVILLIER ou ARQUINVILLIER. Cette maison originaire de Picardie et d'une ancienne noblesse de cette province, a été quelquefois désigné, sous la nom d'Arquinvillier; cette différence était venue de la prononciation que lui donnait l'idiôme du pays.

I. Charles-Henri d'Hargenvillier, chevalier, vivait à Montlhéri en 1561, ainsi qu'il appert par plusieurs actes de cette année. Il avait pour frère Louis-Joseph, qui fut prieur, seigneur dudit Montlhéri, et dont fait mention l'abbé Leroi, dans l'histoire qu'il a composée de ce prieuré. Charles-Henri d'Hargenvillier eut deux fils:

1.° Charles, dont l'article suit;
2.° Joseph, qui embrassa l'état ecclésiastique et succéda à son oncle dans le prieuré seigneurial de Montlhéri.

II. Charles d'Hargenvillier suivit la carrière des armes et s'y étant distingué dans plusieurs occasions, il obtint du roi Henri III, le gouvernement d'Abbeville; après la mort de ce prince, il resta attaché au légitime

souverain Henri IV, et fit pour son service les plus grands sacrifices ; il vendit la plus grande partie de ses biens pour la levée de plusieurs compagnies dont il renforça sa garnison. Plusieurs lettres de la main de ce grand roi, qui ont été conservées, consacrent la reconnaissance de ce prince. D'Hargenvillier fut tué devant la ville de Dourlens, au secours de laquelle il menait un corps de troupes, en 1595. (Voyez de Thou, d'Avila et autres historiens). De son mariage avec Anne de Marteil il ne laissa qu'un fils.

III. Pierre d'Hargenvillier, Ier du nom, qui épousa Julie-Louise de Firmont, et mourut jeune, laissant :

1.° Jean-Joseph, dont l'article suit ;
2.° Louis, qui survécut peu à son père.

IV. Jean-Joseph d'Hargenvillier, capitaine de cavalerie, eut de son mariage avec Marie de Boisber :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Deux filles religieuses.

V. Pierre d'Hargenvillier, IIe du nom, servit aussi dans la cavalerie ; il épousa Catherine-Henriette du Bois, dont il eut trois fils :

1.° Pierre, qui s'établit à Auch où il épousa N..... de Roque Taillades. Les derniers de cette branche qui est éteinte, étaient Etienne d'Hargenvillier, capitaine de dragons dans Lanau ; François-Joseph, chanoine d'Auch, et Jeanne-Marie qui avait épousé le marquis de Clermont Gallerande, colonel d'Auvergne, tué au siége de Prague, et qui se remaria ensuite avec le président d'Arparens ;

2.° Etienne d'Hargenvillier, qui épousa N..... de la Tour, dont il eut un fils nommé Jean. Celui-ci passa à Rome, et de son mariage avec Catherine-Lucrèce de Benin-Casa, il eut trois fils : 1.° Pierre, mort sans postérité ; 2.° Nicolas, chanoine de St-Jean de Latran ; 3.° Clément, d'abord chanoine du même chapitre, membre du noble collége des avocats consistoriaux, et enfin décoré de la pourpre par Benoît XIV, qui le créa cardinal du titre de Sainte-Marie-du-Mont, le 26 novembre 1753 ;

3.° Esprit, dont l'article suit;
4.° Catherine-Françoise d'Hargenvillier.

VI. Esprit d'Hargenvillier, capitaine d'infanterie, s'établit à Villeneuve de Berg en s'y mariant avec Marie de la Sagne, dont il eut :

1.° Jacques, qui suit;
2.° Pierre, qui fut officier d'infanterie ; ayant passé avec l'agrément de la cour au service des Vénitiens, il fut tué au siége de Négrepont ;
3.° Jean-Baptiste, capitaine au régiment de Toulouse; tué à la bataille de Steinkerque, laissant un fils qui servit dans le même régiment de Toulouse, fut chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis et mourut sans enfants;
4.° Antoine, capitaine dans le régiment de Toulouse, estropié à la même bataille que son frère, ne fut point marié. Il embrassa l'état ecclésiastique et se retira ensuite à Sept-Fonds, dont il devint abbé ;
5.° Joseph d'Hargenvillier.

VII. Jacques d'Hargenvillier, fut d'abord garde de la marine, mais ne pouvant supporter la mer, il fut contraint de quitter ce service et entra dans un régiment levé par la province de Languedoc ; il y commandait un bataillon lorsqu'il fut tué au combat de Vaguas contre les religionnaires. Il avait eu deux fils de son mariage avec Françoise-Marie de Brun :

1.° Esprit-Timoléon, qui ne laissa que deux filles;
2.° Joseph-Jacques, qui suit :

VIII. Joseph-Jacques, chevalier d'Hargenvillier, fut lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Toulouse, ensuite Penthièvre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et fut blessé au siége de Prague. Il épousa N..... de Boudon, dont il eut deux fils :

1.° Esprit-Timoléon, dont l'article suit ;
2.° Joseph-Antoine-Martin, chevalier d'Hargenvillier, lieutenant des maréchaux de France et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; il fut une des victimes de la révolution,

et ne laissa qu'un fils tué au siége de Saragosse, et une fille mariée à M. le comte de Lézat.

IX. Esprit-Timoléon d'Hargenvillier, a servi dans le même régiment que son père, et en est également devenu lieutenant-colonel et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, veuf de Louise O'Rourke; il n'en a eu qu'un fils qui suit.

X. Joseph-Etienne-Timoléon d'Hargenvillier, maréchal de camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur; a épousé Adélaïde-Sophie-Perrette de Thomas de Labarthe. De ce mariage sont issus :

1.° Félix-Aimar-Timoléon d'Hargenvillier, lieutenant de cavalerie;
2.° Adélaïde-Joséphine-Honorine d'Hargenvillier;
3.° Sophie-Louise-Mathilde d'Hargenvillier.

Armes : « D'hermine papelonné de gueules. Couronne » de comte ».

BROISE (de la), famille ancienne, originaire de Normandie, province où elle réside encore de nos jours. Elle s'est divisée en plusieurs branches, dont quelques-unes se sont répandues dans le Maine. Les seigneurs de la Broise étaient barons d'Ardevon, et jouissaient des priviléges au Mont-Saint-Michel, et des droits honorifiques, en qualité de chevaliers.

I. Guillaume de la Broise, Ier du nom, chevalier, seigneur-baron d'Ardevon, vivait, avec Robert de la Broise, chevalier, son frère, dans le commencement du treizième siècle. Il eut pour fils :

II. Richard de la Broise, écuyer, seigneur de la Broise, en la paroisse du Mesnil-Adelée et du fief de la Broise en Ardevon. Il épousa damoiselle Jeanne de Cervon, sœur de messire Robert de Cervon, chevalier, et en eut :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Jacques de la Broise, mort sans hoirs.

III. Jean DE LA BROISE, Ier du nom, écuyer, sieur de la Broise, épousa N.... du Bois-Turpin, du pays de Maine, dont est issu :

IV. Guillaume DE LA BROISE, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Broise, en la paroisse du Mesnil-Adelée, au ressort d'Avranches. Il épousa damoiselle Olivette Roussel, fille et héritière en partie de feu Olivier Roussel, écuyer, sieur de la Pasturelière, du Mesnil-Rayfray et autres terres, ainsi qu'il appert par l'acte passé devant Jean le Cordier, tabellion royal, le 29 avril 1349. De ce mariage est né :

V. Thomas DE LA BROISE, Ier du nom, seigneur dudit lieu marié avec damoiselle Yvette du Bois, dame et héritière de la seigneurie de Sainte-Marie du Bois, qui passa depuis dans la maison du Valbourel. De ce mariage vinrent :

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Thomas de la Broise, écuyer, marié à Yvonne Allard, fille de Jean Allard, sieur de la Tourrelle et de la Rousselière. De ce mariage vinrent, 1.° Nicolas de la Broise, curé de Saint-Pair; 2.° Jean de la Broise; 3.° Robert; 4.° Pierre de la Broise, sieur de la Graverie, marié le 3 juin 1503, à Jacqueline Malherbe.

VI. Pierre DE LA BROISE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Broise, partagea, avec Thomas de la Broise, son frère puîné, les biens, rentes et meubles de leurs père et mère, par acte passé devant Jean le Marchand, tabellion royal à Mortain, le 2 mai 1433, et fut maintenu avec lui dans leur qualité de gentilshommes, sur la production de leurs titres, par sentence de l'élection d'Avranches, du 24 février 1464. Il eut pour fils :

1.° Jean de la Broise, qui a continué une branche;
2.° Michel, dont l'article suit.

VII. Michel DE LA BROISE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la basse Broise, consentit des actes en 1492 et 1503. Il mourut avant l'an 1505; il avait épousé Anceline Cheminart, dame de Launay, de laquelle il eut;

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Thomas, curé de Periers, qui consentit des actes en 1505;
3.° Gilles de la Broise, qui eut un fils;
4.° Jean, compris dans le partage de ses frères, en 1505;
5.° René, écuyer, compris dans le même acte;
6.° Françoise, qui épousa N.... Hamelin;
7.° Jeanne, mariée à N.... Fortin.

VIII. Pierre DE LA BROISE, IIe du nom, écuyer, seigneur de la basse Broise, consentit plusieurs actes en 1492, 1505 et 1514. Il était mort avant 1535, laissant de son épouse dont le nom est inconnu, plusieurs enfants, parmi lesquels on distingue:

1.° Jean, qui fut prêtre;
2.° Jacques, dont l'article suit;
3.° Michel, qui consentit des actes en 1535 et 1542; on le croit mort dans le célibat;
4.° Julienne, mariée vers 1549.

IX. Jacques DE LA BROISE, écuyer, consentit des actes en 1519 et 1535. Il était mort dès 1549, laissant de Jeanne de la Houssaye, qu'il avait épousée le 25 avril 1512, les enfants qui suivent:

1.° Jean, qui fit des actes en 1549;
2.° François de la Broise;
3.° Guillaume, dont l'article suit;
4.° Julien, qui commandait les ville et forteresse de Domfront en 1597, ainsi qu'il conste par une commission du duc de Bourbon;
5.° Marie, mariée à Martin Quinement, avec lequel elle passa un acte le 20 mars 1550.

X. Guillaume DE LA BROISE, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la basse Broise, rendit un aveu de fief le 24 septembre 1566, et consentit des actes en 1575, 1582, 1584, 1586 et 1597. Il mourut le 6 mars 1600, laissant de Marguerite Fortin, sa seconde femme, morte le 10 mars 1587:

1.° Julien, qui suit:
2.° Jacques de la Broise;
3.° Guillaume de la Broise.

XI. Julien DE LA BROISE, Ier du nom, écuyer, mentionné dans tous les actes de son père ; épousa, par contrat passé à Mortain le 2 janvier 1582, Yolante de Corbon. Il fut homicidé le 28 octobre 1589, laissant de son mariage :

1.° Julien, qui suit ;
2.° Jacques ; 3.° Guillaume ; 4.° une fille.

XII. Julien DE LA BROISE, IIe du nom, écuyer, sieur de la Chapelle-Urré, fut baptisé le 10 octobre 1589 ; il fut député de la noblesse aux États généraux de 1614. Il épousa, le 23 février 1614 Charlotte de la Chambre ; il mourut le 6 janvier 1623 ; son épouse le suivit au tombeau trois jours après, laissant, entre autres enfants :

1.° Jean, qui suit ;
2.° Julien, enseigne dans le régiment de Canisy, en 1640, tué à l'armée, sans postérité.

XIII. Jean DE LA BROISE, IIe du nom, écuyer, sieur de la Chapelle-Urré, épousa, 1.° le 18 décembre 1644, par contrat passé à Mortain, Françoise Fauvel, et 2.° Antoinette Ernault ; il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par jugement du 14 septembre 1667. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Julien-François, dont l'article suit ;

Du second lit :

2.° Thomas de la Broise ;
3.° Claude de la Broise ;
4.° Jean, sieur du Boullevert, servit aussi dans la compagnie des gentilshommes de Normandie, en 1674 ;
5.° Alexandre de la Broise.

XIV. Julien-François DE LA BROISE, écuyer, sieur de la Chapelle-Urré et du Boullevert, servit dans la compagnie des gentilshommes du Cotentin, commandée par M. le marquis de Gratot, en 1689. Il avait épousé en premières noces Marie Chupin, et en secondes noces Marie de Vaumel. Du premier lit vinrent :

1.° Jean-Alexandre, dont l'article suit ;

2.° Alexandre, sieur de la Guitonnière, qui épousa Charlotte-Françoise Larcher, de laquelle il eut deux filles, dont l'une épousa M. Galerie de la Tremblais de Mantilly, l'autre M. Touri de Roulour, écuyers.

XV. Jean-Alexandre DE LA BROISE, écuyer sieur de la Chapelled-Urré et du Boullevert, épousa Françoise-Jeanne Cochard, de laquelle il eut :

1°. Jean-François-Marie, tué sur les côtes d'Espagne, dans un combat naval contre les Anglais ;
2.° Jacques - Baptiste dont l'article suit ;
3.° Georges-Louis Marie, tué dans la Vendée, où il servait dans l'armée royale en 1795, marié à N.... Jeuslin, de laquelle il a eu :
   a. Michel de la Broise, garde du corps du roi en 1814 ;
   b. Louise, mariée à N.... de la Graverie.

XVI. Jacques - Baptiste DE LA BROISE, écuyer, seigneur de la Chapelle - Urré et du Boullevert en Normandie, capitaine commandant dans le régiment de Monsieur, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; en 1759, au siége de Munster, il défendit avec cinquante hommes la redoute de Saint-Maurice, où il fut attaqué pendant la nuit par dix mille ennemis qui ne purent parvenir à l'envelopper. Cette action lui valut une lettre de félicitation du roi et une récompense. Il fut député de la noblesse aux états généraux de 1789. Il a épousé Marie-Jeanne-Charlotte de la Goulande. De ce mariage :

1.° Jean-Jacques-François, dont l'article suit ;
2.° Georges-Louis-Marie de la Broise, écuyer, sous-lieutenant dans l'armée royale de Normandie, depuis 1795 jusqu'en 1800 ; marié à demoiselle Gombert de la Tesserie ;
3.° Jeanne-Alexandrine de la Broise, mariée à Jean Alexandre Chauvière.

XVII. Jean - Jacques-François DE LA BROISE, écuyer, élève de l'école royale et militaire de Beaumont en Auge, a servi dans l'armée royale de Normandie, en qualité de lieutenant, depuis 1795 jusqu'en 1800 inclusivement, chevalier de la Légion d'honneur en 1814,

et garde du corps de Sa Majesté, marié à Anne-Louise-Eugénie Mochon de la Rogeardière. De ce mariage :

1.° Charles-Louis-Adolphe, élève de l'école militaire de la Flèche, en 1814;
2.° Jacques-Baptiste-Camille ;
3.° Anaïs de la Broise.

Armes : « D'azur, à deux fasces d'or ; au chevron bro- » chant sur le tout, accompagné de trois molettes » d'éperon, le tout du même ».

Cette famille a fourni les branches de Rezeu, de Chaillant, de la Haye, qui existent encore dans le Maine ; et en Normandie celle de Saint-Léger, seigneur de Grandville et autres lieux, et celle de Beauficelle, qui est éteinte.

GILLET. Famille noble, originaire des États du duc de Savoie, roi de Sardaigne, établie depuis deux siècles dans les province et duché de Bourgogne ; elle a des alliances avec les maisons des Beauvau, de Bourdeille, de Pully, les marquis d'Ivry, et de Beligny, les comtes de la Rochepot et d'Archiac, et avec les familles les plus distinguées de la Bourgogne et de l'Alsace ; elle a fait ses preuves devant les généalogistes du roi, MM. d'Hozier et Cherin, pour entrer dans les diverses écoles militaires.

I. Pierre Gillet, l'un des auteurs de cette famille, était châtelain-royal de Bourg en Bresse, en 1625, place qu'il occupait depuis plusieurs années. Voyez le Dictionnaire de Moréri, lettre G où se trouve l'article qui le concerne. Sa femme se nommait Antoinette de Bavoux, d'extraction noble, ainsi que lui, des États du duc de Savoie. Ils eurent plusieurs enfants, parmi lesquels je citerai :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Hélène Gillet.

II. Jean Gillet, prit le parti de venir s'établir à Beaune, l'une des principales villes du duché de Bourgogne, et y contracta mariage avec Jeanne Poyen, de laquelle il eut :

III. Jacques Gillet, qui épousa demoiselle Marguerite Lobot. De ce mariage sont issus :

1.° Jacques Gillet de Chalonge, fils de Jacques et de Marguerite Lobot, né à Beaune le 6 octobre 1687, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment infanterie de Tournaisis, a été tué dans la sortie faite sur les ennemis par la garnison française de Prague, le 22 août 1742 ; décédé sans avoir pris d'alliance ;

2.° Pierre, dont l'article suit.

IV. Pierre Gillet, frère unique du précédent, écuyer, maire perpétuel de la ville de Beaune, puis élu des états généraux de la province et duché de Bourgogne, pourvu ensuite de l'état et office de conseiller du roi, maître ordinaire en la chambre et cour des comptes, aides, domaines et finances du comté de Bourgogne, dont les provisions datées et expédiées de Compiègne, le 10 août l'an de grâce 1736, lui furent accordées avec éloge de ses services précédents ; a épousé, par contrat du 29 octobre 1703, Jeanne Richard de Grandmont, fille de Pierre Richard, écuyer, seigneur de Grandmont, et de Jeanne Segaud. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre-Philibert, qui a continué la postérité ;

2.° Joseph-Marie-Beaune, lequel a été lieutenant au régiment de Tournaisis, qui, de son mariage avec Pierrette Guy de Lesval, n'a point laissé de postérité.

V. Pierre-Philibert Gillet, écuyer, seigneur de Grandmont, du chef de sa mère, né à Beaune, le 2 septembre 1705, a épousé, par contrat du 4 novembre 1735, Marie-Anne-Pierrette Blancheton de Thorey, fille de Jean-Baptiste Blancheton, écuyer, seigneur de Thorey, Buisson-sur-Ouche, etc. ; lieutenant-colonel du régiment de Tournaisis, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommé brigadier des armées du roi, le 11 juin 1735, et de Marguerite Bourrée de Corberon. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Baptiste-Marie-Thérèse ;

2.° Pierre-Anne-Jean, qui forme la seconde branche dite de Grandmont, rapportée plus bas ;

3.° Jacques-Antoine-Bénigne, qui forme la troisième branche dite de Chalonge, rapportée aussi plus bas;

4.° Nicolas-Marie-Philibert, né à Beaune, le 22 août 1751, lieutenant au régiment de Champagne, infanterie; il a émigré en 1791, jusqu'au licenciement, et est mort en 1812. Il avait épousé en 1784, Antoinette Barolet, de laquelle sont nées, 1.° Anne, mariée à M. de la Folie de Joux, écuyer; 2.° Edmée, née en 1807;

5.° Anne-Marguerite-Jeanne-Balsamie Gillet de Grandine, née le 14 novembre 1749, mariée par contrat du 3 janvier 1767, à Gérard-François-Henri Parigot de Santenay, chevalier, conseiller du roi au parlement de Metz, seigneur du marquisat de Santenay, au bailliage de Beaune, son cousin issu de germain; duquel mariage sont issus deux filles décédées en bas âge, et deux fils, qui sont, savoir: Pierre Parigot de Santenay, écuyer, décédé à l'âge de vingt-un ans, sans avoir pris d'alliance, et victime des malheureux événements qui ont été la suite du siége de Lyon; et Henri Parigot de Santenay, écuyer, seigneur de Santenay, ancien officier au régiment infanterie de la Sarre, mariée à N..... Languet de Sivry.

VI. Jean-Baptiste-Marie-Thérèse Gillet de Grandmont, écuyer, seigneur de Thorey, Buisson-sur-Ouche, du chef de sa mère, ancien commissaire de la marine, né le 20 mai 1743; a épousé en premières noces, par contrat passé devant Mathey, notaire royal à Autun, le 17 février 1772, Rose Blanchet, fille de Charles-François Blanchet, écuyer, seigneur du Puis, près Autun, et de Françoise Bureau; et en secondes noces, Marie-Anne-Françoise-Elisabeth de Müller, née le 13 janvier 1764, fille de Joseph-Antoine-Jean-Chrisostôme-François-Xavier de Müller, écuyer, conseiller du roi au conseil souverain de la province d'Alsace, et préteur royal de la ville de Colmar, et de Marie-Anne-Elisabeth d'Anthès.

Du premier lit :

1.° Léonard-Anne, né à Autun, le 29 novembre 1772, décédée le 27 décembre suivant ;

2.° Charles, dont l'article suit ;

Du second lit :

1.° Charles-Adolphe, né à Beaune, le premier mars 1792, officier de cavalerie en 1814 ;

2.° Elisabeth-Virginie, née en ladite ville, le 3 octobre 1794, décédée le 2 novembre 1795;

3.° Elisabeth-Caroline-Antoinette, née audit Beaune, le premier avril 1797;

4.° Henriette-Amélie-Madelaine, née en la même ville, le 21 septembre 1799.

VII. Charles Gillet de Thorey, né à Autun, le 20 septembre 1794, a été nommé par le roi à une place d'élève de Sa Majesté à l'école royale militaire de Pont-à-Mousson, au mois d'août 1784, où il est resté jusqu'à la dissolution de cet établissement au mois de décembre 1791. Il avait obtenu de MM. Cherin et d'Hozier, les certificats qui prouvaient qu'il avait la noblesse nécessaire pour entrer au service de Sa Majesté; a émigré en 1791, d'abord comme volontaire dans la légion de Mirabeau, et a fait les campagnes de 1792 et 1793, à l'armée d'outre-Rhin dans une compagnie noble commandée par M. le comte de Prédelys, maréchal des camps et armées du roi, son parent. Il fut ensuite nommé commissaire des guerres, puis admis et reçu à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par S. A. R. Monsieur, frère du roi, pendant son séjour à Dijon, le 5 septembre 1814. Il a épousé, par contrat du 13 février 1798, Nicole Belot, fille de Bernard Belot, écuyer, secrétaire du roi, maison, couronne de France, etc., et de Nicole le Noir. De ce mariage sont issus :

1.° Bernard-Prosper, né à Dijon, le 12 décembre 1798;

2.° Charles, né à Dijon, le 13 janvier 1800, décédé à Châlons-sur-Saône, en 1801.

SECONDE BRANCHE, dite de GRANDMONT.

VI. Pierre-Anne-Jean, né à Beaune sur la paroisse Saint-Pierre, le 25 décembre 1745, second fils de Pierre-Philibert Gillet, écuyer, seigneur de Grandmont, et de Marie-Anne-Pierrette Blancheton de Thorey, a été nommé en 1774, capitaine au régiment infanterie Royal-Roussillon. Il a épousé par contrat du 4 avril 1775, Marie-Ignace-Julie Claverie, créole de Québec. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Baptiste-Marie-Thérèse, dont l'article suit;
2.° Pierre-Nicolas-Augustin, né le 20 juillet 1779, lieutenant, en 1814, au quatrième régiment de hussards ;
3.° Marie-Anne-Henriette-Julie, née en 1776, mariée à François de Zur, officier au régiment autrichien Archiduc-Ferdinand, fils de François de Zur, général auditeur à Prague, et de Jeanne Logdman d'Aueu, duquel mariage sont issus trois fils et une fille ;
4.° Claudine-Eléonore, née en 1781, mariée en 1799, à M. Pralon, dont plusieurs enfants.

VII. Jean-Baptiste-Marie-Thérèse Gillet de Grandmont, né le 13 juin 1779, a épousé, en 1796, demoiselle Dédiot, dont il a :

Pierre-Anne-Jean-Alfred, né à Saulieu, en 1798.

TROISIÈME BRANCHE, dite de CHALONGE.

VI. Jacques-Antoine-Bénigne Gillet de Chalonge, troisième fils de Pierre-Philibert Gillet de Grandmont, et de Marie-Anne-Pierrette Blancheton de Thorey, né à Beaune, le 18 janvier 1747; a épousé en 1777, Claude-Antoinette-Pierrette, fille de Claude de la Folie de Lorcy, écuyer, et de Marie-Anne Chesnard de Layé. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Baptiste-Augustin, dont l'article suit;
2.° Gérard-Henri-Lazare, qui forme la quatrième branche, rapportée plus bas.

VII. Jean-Baptiste-Augustin Gillet de Chalonge, né à Beaune, le 28 août 1779; a épousé, en janvier 1810, Elisabeth Richard d'Ivry, fille de Nicolas, marquis de Richard d'Ivry, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, et de N... de Ganay, dame du Pavillon, duquel mariage sont issus;

1.° Amédée, né en 1811;

2.° Charlotte, née en février 1813.

QUATRIÈME BRANCHE.

VII. Gérard-Henri-Lazare Gillet de Chalonge, second fils de Jacques-Antoine-Bénigne, et de Marie-Anne Chesnard de Layé, est né en 1784. Il a épousé, en février 1813, Caroline Berbizotte, de laquelle il a :

1.° Gustave, né en 1814.

Armes : « Parti, au 1 de gueules à la croix tréflée » d'argent, cantonnée de 4 molettes d'éperon d'or; au » 2 d'azur, au lion d'argent; à la bande de gueules, » brochante ».

MAURY de la PEYROUSE (de), famille ancienne, originaire de Lavaur, dans le Haut-Languedoc, maintenant établie à Saint-Hippolyte-le Fort, dans les Cévennes. Elle a été maintenue dans sa noblesse, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, lors de la recherche des usurpateurs de sa noblesse ordonnée par Louis XIV, du 4 janvier 1671, lequel jugement en remonte la filiation à noble Gilles de Maury qui suit :

I. Gilles de Maury, écuyer, mourut en 1572, ayant pour fils noble :

II. Pierre de Maury, Ier du nom, écuyer, marié, en 1560, avec Cécile de Raymond, dont est issu noble :

III. Raymond de Maury, écuyer, qui épousa, en 1600, Jeanne du Marc. De ce mariage vint, entr'autres enfants, noble :

IV. Pierre de Maury, IIe du nom, écuyer, seigneur

de Seran, marié, en 1642, avec Catherine de Bonnefoy. Il en eut, entr'autres enfants, noble :

V. Pierre DE MAURY, III[e] du nom, écuyer, seigneur de Seran, qui fut maintenu dans sa noblesse, par le jugement précité, du 4 janvier 1671, conjointement avec Omar de Maury, seigneur de la Gasquerié, et Marc-Antoine de Maury, comte d'Ayroux. Il épousa, en 1672, Fleurance de Sabathier, dont est issu :

VI. André DE MAURY, chevalier, seigneur de la Peyrouse capitaine au régiment de Charolais ; il épousa, en 1715, Elisabeth Dortet, dont il eut :

1.° Joseph-Gabriel, dont l'article suit ;
2.° N... de Maury de la Peyrouse, officier au régiment le Maréchal de Turenne ;
3.° N.... de Maury de la Peyrouse, officier au même régiment ;
4.° N...... de Maury de la Peyrouse, officier au régiment de la Reine, infanterie.

VII. Joseph-Gabriel DE MAURY DE LA PEYROUSE, chevalier, ancien capitaine au régiment d'Eu, commandant de Marsillargues, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit le 18 février 1717, et mourut le 29 décembre 1781, après avoir servi pendant trente-trois ans, et joui d'une pension de retraite. Il avait eu trois oncles paternels capitaines, le premier dans le régiment de Forez, le second dans le régiment d'Angoumois, et le troisième dans celui de Charolais. Il a eu encore trois cousins qui ont servi le roi avec distinction, savoir : André de Maury d'Ayroux, retiré capitaine du régiment de Condé ; le comte de Maury d'Ayroux, retiré mestre-de-camp de cavalerie du Corps royal des Carabiniers ; et enfin N... de Maury d'Ayroux, retiré officier du régiment de Maréchal de Turenne. Il avait épousé, en 1760, Marie-Madeleine de Moreau de Champlois, fille de noble N.... de Moreau de Champlois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Forez, mort au siége de Fribourg. De ce mariage sont issus :

1.° Laurent-Etienne-Joseph, dont l'article suit ;
2.° Louis-Gabriel-Marie-Antoine de Maury de la Peyrouse, né le 16 novembre 1767, lieutenant au

régiment de Touraine, mort en émigration, au service de la maison de Bourbon ;

3.° Jean-Louis-Edouard de Maury de la Peyrouse, né le 25 juillet 1769, lieutenant au régiment de Vintimille, mort au service des princes, en émigration ;

4.° Alexandrine-Madeleine-Victoire, née le 14 mars 1771.

VIII. Laurent-Etienne-Joseph DE MAURY DE LA PEYROUSE, chevalier, né le 16 février 1766 ; fut forcé par les circonstances de prendre du service, pour soustraire sa famille aux persécutions que l'on faisait éprouver à ceux dont les parents avaient émigré. Il fit sa première campagne en Espagne, en qualité de capitaine dans un bataillon du département du Gard. S'étant distingué dans plusieurs occasions par ses connaissances et ses talents militaires, il fut promu quelque temps après au grade de lieutenant-colonel, attaché à l'état-major du général de Frégeville, avec lequel il fut fait prisonnier de guerre. Arrivés au camp ennemi, le général espagnol permit au lieutenant-colonel de Maury de la Peyrouse d'aller à Perpignan pour faire venir les équipages du général de Frégeville, n'ayant d'autre garantie de son retour que sa parole d'honneur qu'il ne viola pas. Après quatre campagnes, il se retira dans ses foyers, où peu de temps après son retour, il fut nommé maire de la ville de Saint-Hippolyte, emploi qu'il a exercé jusqu'en 1814, que le dérangement de sa santé le força de suspendre ses fonctions; il est mort le 5 octobre 1815, et avait épousé, le 23 octobre 1788, Rosalie de Malzac, fille de noble Simon de Malzac, ancien brigadier dans les gardes du corps, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

1.° Raoul, qui suit ;

2.° Adeline, née le 12 novembre 1789 ;

3.° Fortunée, née le 23 décembre 1797.

IX. Raoul DE MAURY DE LA PEYROUSE, chevalier, né le 12 janvier 1793, marié, en 1813, avec Félicité de Dortet de Tessan, fille de noble François de Dortet de Tessan, ancien chevau-léger, maintenant sous-préfet à Lodève. Il a de ce mariage :

1.° Louis-Ernest-Jean-Rodolphe de Maury de la Peyrouse, né le 21 août 1814;

2.° François-Etienne-Alphonse de Maury de la Peyrouse, né le 5 septembre 1815.

Armes: « D'or, à une montagne de six coupeaux de » sinople, mouvante de la pointe de l'écu, surmontée de » deux têtes de maure de sable, tortillées d'argent».

FONTANGES (DE). Cette maison tient depuis six siècles un rang distingué dans l'ordre de la noblesse de chevalerie d'Auvergne par ses services et ses alliances. Elle a pris son nom d'une terre située au diocèse de Saint-Flour.

La branche aînée s'est éteinte dans la personne de Guillemine, dame de Fontanges et autres terres situées en Auvergne et en Rouergue, qu'elle porta en dot, en 1616, à Louis de Scorailles, aïeul de Marie-Angélique de Scorailles, duchesse de Fontanges, morte en 1681.

Les autres branches actuellement existantes, se distinguent par les noms des terres qu'elles possèdent ou possédaient avant la révolution, telles que Cousans, la Fauconnière, le Chambon, la Clidelle, Hauteroche. Fortunié; l'aînée est celle de Velzic, dont tous les biens situés dans les environs d'Aurillac, ont été vendus, par suite de l'inscription de Justin, marquis de Fontanges, dernier propriétaire, sur la liste des émigrés. La marquise de Fontanges avait acheté, par contrat du 6 mai 1789, les rentes seigneuriales des terres de Fontanges et de Salers; mais cette acquisition se trouve illusoire par la suppression des rentes et seigneuries. Cette branche est représentée, 1.° par Louis de Fontanges, né le 8 mai 1766, et baptisé le 30 juin de la même année, ayant pour parrain monseigneur le prince de Bourbon, comte de Clermont, dont la procuration est datée du 3 mai 1766, pour marraine son altesse sérénissime madame la princesse de Conti douairière, dont la procuration est du 5 mai 1766. Il a embrassé l'état ecclésiastique; 2.° Justin de Fontanges, né le 8 juillet 1767, sous-lieutenant au régiment du Roi, infanterie, à l'époque de la révolution, qui a eu l'honneur de monter dans les

carrosses de Sa Majesté, le 7 mai 1787, et d'être nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 5 octobre 1814. Sa fille unique est mariée à M. Georges Onslow, petit-fils de milord Onslow, pair d'Angleterre et l'un des douze gentilshommes de la chambre. Louis et Justin, sont fils de Louis-Marie, marquis de Fontanges, seigneur de Velzic, Lapeyre et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant des gardes-du-corps du roi, maréchal de camp, mort en 1781, et de dame Jeanne-Françoise de Barral, fille de Charles-Gabriel-Justin de Barral, marquis de Montferrat, seigneur de Rochechinard et autres lieux, doyen des conseillers du parlement du Dauphiné.

Jean-Baptiste-Joseph de Fontanges, comte de Brioude et évêque de Lavaur, mort en 1764, était leur oncle.

La branche de Masclas s'est éteinte en la personne de Jean-Pierre, marquis de Fontanges, colonel d'infanterie, écuyer de madame la princesse de Conti douairière, mort en 1755. Il avait épousé mademoiselle Anne de Fontaine, dame d'honneur de madame la princesse de Conti douairière.

Celle de la Fauconnière est représentée par : 1.° Amable, marquis de Fontanges, capitaine du régiment de Poitou, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié en 1767, avec mademoiselle de Saint-Quentin, morte sans enfants. 2.° François, vicomte de Fontanges, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant à l'époque de la révolution les parties du sud et du nord de Saint-Domingue, ensuite maréchal de camp au service d'Espagne, puis lieutenant-général des armées du roi de France, qui a épousé, en 1782, mademoiselle Caroline le Fevre, fille d'un capitaine de milices de Saint-Domingue, laquelle a eu l'honneur d'être présentée au roi, le 17 mars 1787, et dont il a un fils, Amable de Fontanges, major du cinquième régiment d'infanterie de la garde royale.

L'un et l'autre sont frères de François de Fontanges, qui a été successivement aumônier de la reine, évêque de Nancy, archevêque de Toulouse, député aux états-généraux, et depuis la révolution archevêque-évêque d'Autun, où il est mort le 26 janvier 1806, victime de sa charité, et 2.° de Marie-Marguerite de Fontanges,

reçue en 1778, chanoinesse du chapitre noble de Neuville, nommée en 1785, coadjutrice de l'abbaye de Notre-Dame de Bouxières, morte en 1811.

Armes : « De gueules, au chef d'or, chargé de trois » fleurs de lys d'azur. Tenants, deux anges. Devise : » *Tout ainsi Fontanges* ».

CAVÉ D'HAUDICOURT, famille originaire de Picardie, province où elle réside encore de nos jours.

Pierre CAVÉ D'HAUDICOURT, conseiller et doyen en la cour des monnaies, eut pour fils Pierre-Claude Cavé d'Haudicourt, maître des requêtes, qui fut père de :

1.° Etienne-Claude-Louis, qui suit ;

2.° Antoine-Claude-Jean Cavé d'Haudicourt, né le 25 novembre 1782.

Etienne-Claude-Louis CAVÉ D'HAUDICOURT, né le premier janvier 1779, commandant de la garde nationale d'Amiens, marié, le 20 novembre 1799, avec Joséphine-Louise-Marie-Henriette Witasse, fille de Jacques-Marie-Joseph Witasse, chevau-léger de la maison militaire du roi et de Henriette-Julie Sacquespée, de laquelle sont issus ;

1.° Alfred-Louis-Joseph Cavé d'Haudicourt, né le 15 avril 1810 ;

2.° Zoé-Stéphanie-Henriette Cavé d'Haudicourt, née le premier mars 1811.

Armes : « De gueules, à trois étoiles d'argent ».

Cette famille se trouve mentionnée dans divers nobiliaires.

GITTARD, famille noble, originaire du Roussillon.

Les syndics de Perpignan ont fait dresser, en 1743, une liste des citoyens nobles de cette ville et de ceux originaires du Roussillon, dont les enfants ont quitté la ville, du nombre desquels est la famille Gittard. Nous

ne remontons la généalogie de cette famille, établie sur titres, qu'à :

I. Daniel Gittard, ingénieur en chef à Belle-Isle-en-Mer, architecte du roi et de son académie, qui épousa, en 1655, Marie Dupré. De ce mariage vinrent :

1.° Pierre Gittard, dont l'article suit ;
2.° Daniel Gittard, mort sans postérité ;
3.° Marie-Anne Gittard, célibataire;
4.° Catherine Gittard, mariée à Charles-Ambroise Guérin, avocat au parlement de Paris.

II. Pierre Gittard, écuyer, capitaine en pied au régiment de Navarre en 1694, fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1703, nommé en 1722 commandant pour le roi au fort Saint-Sauveur de Lille en Flandres, est mort en 1746, ingénieur en chef et directeur des fortifications des ville et citadelle de Lille. Il avait épousé, en 1687, Catherine-Lucie Richard, fille de Claude Richard, écuyer, commissaire des guerres, morte à Lille en 1722. De ce mariage vinrent :

1.° Joseph-Léon Gittard, dont l'article suit ;
2.° Claude-Louis Gittard, écuyer, né à Senlis en 1688, capitaine au régiment de Navarre en 1720, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1728, mort le 29 novembre, 1746, ingénieur en chef à Maubeuge, et directeur des fortifications des villes et places nouvellement conquises. Il avait épousé, en 1732, Catherine-Joseph Godfroy, fille de messire Jean Godfroy, sieur de Maillard, de laquelle il ne laissa pas de postérité ;
3.° Thérèse-Julie Gittard, religieuse au monastère de la Présentation de Notre-Dame de Senlis, morte en 1768.

III. Joseph-Léon Gittard, écuyer, né à Chantilly en 1697, seigneur des Barres et de Brannay, élection et diocèse de Sens, ingénieur en chef, commandant pour le roi à Bouchain, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1744, nommé capitaine réformé à la suite du régiment de Piémont en 1747, mort en 1758, à son château de Brannay. Il avait épousé

le 4 mars 1737, Marguerite-Richardine Carpentier, fille de Hugues-Hermenegilde Carpentier, écuyer, morte à Boulogne-sur-Mer en 1772. De ce mariage vinrent :

1.° Joseph-Pierre Gittard, né le 19 février 1738, mort le 19 mars suivant ;
2.° Joseph-Antoine-Léon, dont l'article suit.

IV. Joseph Antoine-Léon Gittard de Brannay, écuyer, né à Sens le 28 juin 1742 ; entra fort jeune au service, en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Wierset ; passa avec ce corps (où il fut nommé capitaine de grenadiers), en 1762, au service de la maison d'Autriche ; donna sa démission et revint en France ; il a été pourvu, en 1771, de la charge de contrôleur général de la chambre, aux deniers et écuries de S. A. R. monseigneur le comte de Provence, aujourd'hui roi de France ; il est mort le 8 juillet 1806. Il a épousé, en 1782, Marie-Françoise-Charlotte Beauvisage de Villers, fille d'Adrien Beauvisage de Villers, garde du corps du roi, aujourd'hui sa veuve. De ce mariage vint :

V. Marie-Joseph-Antoine Gittard, écuyer, né le 8 mai 1783.

Armes : « Coupé d'azur et de sable, au cheval gai » effaré d'or, brochant ».

RIVIÈRE de VAUGUÉRIN, famille originaire de Bretagne, qui a fourni depuis la révolution :

Alexandre-Emmanuel Rivière de Vauguérin, lieutenant au régiment provincial de Nantes, qui a émigré en 1791, et a servi dans l'armée royale, dans les compagnies des gentilshommes bretons, commandées par M. le marquis de la Moussaye, et fut encadré ensuite sous les ordres de M. le prince de Léon. Il est décédé à Jersey le 7 juin 1796. Il avait épousé Catherine-Elisabeth-Georgette des Landes, de laquelle il laissa :

1° Alexandre-Honoré-Guillaume Rivière de Vauguérin, né le 9 septembre 1781, commissaire des guerres dans l'armée royale de la Bretagne en

1815, sous les ordres de M. le chevalier d'Andigné ;

2.° Emmanuel-César Rivière de Vauguérin, né le 10 décembre 1782, officier dans l'armée royale de la Haute-Bretagne et du Bas-Anjou, en 1799 et 1800, sous les ordres de M. le comte de Chatillon; marié en 1808, à Pélagie-Catherine de Sanctos, de laquelle il a :

Emmanuel-Gustave Rivière de Vauguérin, né le 26 mars 1813.

Armes : « D'or, flanqué de deux rivières au naturel ».

BOESSIÈRE CHAMBORS (DE LA). Guillaume de la Boëssière, seigneur de la terre et seigneurie de la Boëssière, près de Quimper, en Basse-Bretagne, reconnu noble d'extraction, tirait son nom de cette terre. Il se trouva en 1421 à Mantoue, en qualité d'un des écuyers de la compagnie du seigneur de la Hunaudaie-Tournemine, lors de la revue qui en fut faite. Il en est parlé dans les preuves de l'histoire de Bertrand du Guesclin, page 430.

Le duc François Ier lui fit don, en 1445, d'une coupe d'argent pesant trois marcs, ainsi qu'il est employé au compte de Guyon de Carné. Voyez les preuves de l'histoire de Bretagne, par Dom Gui Alexis Lobineau.

Maurice DE LA BOESSIÈRE, son petit-fils, étant sorti de Bretagne pour s'attacher au roi Louis XI, fut revêtu, en 1491, d'une des charges de maître d'hôtel ordinaire de Charles VIII.

YVES DE LA BOESSIÈRE, son fils, fut pourvu d'une charge d'écuyer de la reine Anne de Bretagne.

Guillaume DE LA BOESSIÈRE, IIIe du nom, fils dudit Yves, fut écuyer tranchant du roi François Ier et du dauphin François, duc de Bretagne. Il épousa, en 1528, une héritière de la maison de Trie, dame de la terre et seigneurie de Chambors, dans le Vexin français, où il fixa sa branche. Il eut de ce mariage :

1.° Yves, IIe du nom, mort sans alliance en 1574,

étant gouverneur du château de Vioreau, près de Châteaubriant en Bretagne ;

2.° Jean qui suit ;

3.° Marie, qui épousa Claude d'Orléans, bâtard de Longueville.

Jean DE LA BOESSIÈRE, Ier du nom, seigneur de Chambors, acquit une portion de la seigneurie de la ville de Gisors, biens que ses descendants n'ont perdu qu'en 1792.

Il servit six rois en qualité de maître d'hôtel; savoir: Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, n'étant mort qu'en 1624, âgé de quatre-vingt-onze ans; il survécut à tous ses enfants, dont deux furent tués en 1590, à la bataille d'Ivry, officiers de la compagnie des Gendarmes de la garde du roi ; un troisième, chevalier de l'ordre de Malte, fut tué au siége d'Amiens en 1597, étant capitaine au régiment de Navarre, et le quatrième,

Jean DE LA BOESSIÈRE CHAMBORS, IIe du nom, mourut à l'âge de trente ans en 1611. Il laissa :

1.° Jean, IIIe du nom, enseigne aux Gardes françaises, tué à l'attaque des Barricades de Suze, en 1629;

2.° Guillaume, dont l'article suit;

Guillaume DE LA BOESSIÈRE, IVe du nom, dit le comte de CHAMBORS, capitaine d'une compagnie de cent chevau-légers en 1636, maître d'hôtel du roi Louis XIII en 1638, et mestre-de-camp du régiment de cavalerie du cardinal Mazarin en 1645. Il avait acquis la réputation d'un des meilleurs hommes de guerre de son temps. Il fut tué à la bataille de Lens en 1648, âgé de trente-neuf ans, étant parvenu au grade de maréchal de camp. Il eut de son mariage, avec Françoise le Tenneur de Goumiers, fille d'un conseiller d'état, sous Louis XIII :

1.° Louis, page de la grande écurie, capitaine au régiment de Picardie, tué à Arleux en Flandre, en 1651, âgé de seize ans ;

2.° Guillaume, qui suit :

Guillaume DE LA BOESSIÈRE, Ve du nom, dit le comte

de Chambors, page de la chambre du roi Louis XIV en 1643, enseigne au régiment des Gardes francaises en 1648, puis capitaine de cavalerie, et lieutenant des cent suisses de la garde ordinaire du roi en 1653, fut blessé à la bataille de Rhétel en 1650, et au combat de Saint-Antoine à Paris, en 1652. De son premier mariage, contracté, en 1659, avec Madeleine Sevin de Miramion, il eut deux fils, morts sans postérité: l'aîné fut capitaine de cavalerie au régiment Colonel-Général et membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de Paris; et le second, capitaine de dragons au régiment Mestre-de-camp.

Il épousa en secondes noces, en 1688, Catherine-Louise de la Fontaine Solare, d'une famille qui a produit douze chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dont un grand prieur de France en 1563, un ambassadeur de l'ordre de Malte en France, plusieurs commandeurs, un grand-maître des cérémonies et un gouverneur de Paris en 1584. De ce mariage est né, en 1691 :

Joseph-Jean-Baptiste de la Boessière-Chambors, ancien écuyer de Sa Majesté, crée comte de Chambors, par brevet d'accord, le 21 août 1755, pour lui et ses enfants et pour ses descendants mâles; il a servi dix-sept ans, en qualité de capitaine au régiment d'infanterie de Bretagne, et s'est distingué en plusieurs occasions, notamment à la prise du fort de Scarpe en 1712, où il eut la principale part; il est mort, en 1767, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; il avait épousé 1.° en 1717, Marie-Anne-Angélique de la Fontaine Solare, sa cousine germaine, sœur de la comtesse de Mornay, et tante de la marquise de Sesmaisons; 2.° en 1730, Geneviève Hinselin, du nom et armes du marquis de Myenne; 3.° en 1739, Brigide de Sarsfield, d'une ancienne maison d'Irlande, décorée deux fois de la pairie; il n'a point eu d'enfants de ces deux derniers mariages. Du premier lit, sont issus :

1.° Yves-Jean-Baptiste, qui suit;

2.° Henriette-Marie-Josephe de la Boessière Chambors, morte en 1796; elle avait été mariée. en 1750, à Pierre-François-Thomas de Borel, comte de Manerbe, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-général des

armées de roi, gouverneur de Joux et de Pontarlier, mort sans enfants, en 1762.

Yves-Jean-Baptiste DE LA BOESSIÈRE CHAMBORS, né en 1726, qualifié marquis de Chambors, dans son brevet d'écuyer ordinaire du roi, donné à Gand en 1745, a servi Sa Majesté pendant ses campagnes en Flandre, et est mort le 21 août 1755, des suites d'une blessure qu'il avait reçue par malheur à la chasse de la main du Dauphin, fils de Louis XV; il fut universellement regretté. Il avait épousé, en 1754, Marie-Thérèse le Petit d'Aveine, sœur de la marquise de Sommeri, d'une ancienne famille de Normandie et des mieux alliées, qui accoucha, le 13 janvier 1756, d'un fils posthune qui suit :

Louis-Joseph-Jean-Baptiste DE LA BOSSIÈRE CHAMBORS, dit le marquis de Chambors, qui fut tenu sur les fonts de baptême par Monseigneur le Dauphin et par Madame la Dauphine en personnes, père et mère de Leurs Majestés les rois Louis XVI et Louis XVIII; après la mort de son aïeul, il prit le titre de comte de Chambors, et fut gentilhomme d'honneur de MONSIEUR, comte d'Artois, par brevet du 19 janvier 1777. Le roi a érigé pour lui et pour ses desceendants mâles la terre de Chambors en comté par lettres-patentes du mois de mai 1756.

Dans la révolution qui a souillé la France et terminé le dix-huitième siècle, sa fidélité envers Dieu et le Roi lui fit perdre la totalité de sa fortune, et de celle de sa famille; il était chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et maréchal-de-camp, lorsqu'il émigra et fit plusieurs campagnes en qualité d'aide-de-camp de MONSIEUR, il fut ensuite appelé avec le grade de brigadier au service de Portugal, où il parvint aussi à celui de maréchal-de-camp en 1815; le roi rétablit en sa faveur une partie des pensions qu'il tenait de la munificence de Monseigneur le Dauphin et des rois Louis XV et Louis XVI; et MONSIEUR, comte d'Artois, le rappela à l'exercice de sa place de gentilhomme d'honneur.

Il a épousé, en 1786, Alexandrine-Constance-Gabrielle de Polignac, vicomtesse de Conserans, propriété qui lui était échue par une succession non interrompue des premiers comtes de Comminges, connus vers l'an 900 de l'ère chrétienne, et qu'elle possédait entre autres, comme seule héritière, d'une des branches de la maison de Mau-

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC